

2003-2004

RÉFÉRENCES

# FRANCE, PORTRAIT SOCIAL



  
STATISTIQUE  
PUBLIQUE

  
INSEE

# France, portrait social – édition 2003/2004

## Errata

\* **Vue d'ensemble, chapitre Protection sociale page 76, tableau 2, les données des lignes « chômage » et « insertion et réinsertion professionnelle » ont été inversées. Lire :**

Emploi	0,1	4,2	11,2	33 205	7,5
dont : <i>chômage</i>	0,8	4,8	13,6	30 746	6,9
<i>insertion et réinsertion professionnelle</i>	- 6,5	- 1,0	- 11,7	2 460	0,6

au lieu de :

Emploi	0,1	4,2	11,2	33 205	7,5
dont : <i>chômage</i>	- 6,5	- 1,0	- 11,7	2 460	0,6
<i>insertion et réinsertion professionnelle</i>	0,8	4,8	13,6	30 746	6,9

\* **Vue d'ensemble, chapitre Redistribution page 97, graphique 3, les données de la courbe « Supplément de prestations non familiales lié aux enfants » sont erronées. Lire :**

Graphique 3

*Composantes du surcroît de revenu disponible moyen par enfant (\*)*

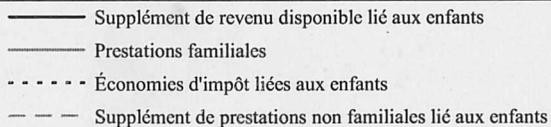
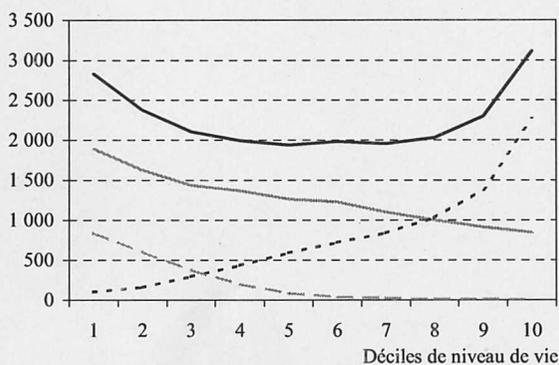
(\*) Enfant de moins de 21 ans et gagnant moins de 55 % du Smic annuel.

Note : voir note 1 des graphiques 1 et 2.

Champ : ensemble des ménages avec enfant(s) dont le revenu initial est positif ou nul et le revenu disponible est positif, hors ménages étudiants.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 1999 (actualisée 2002), modèle INES, calculs Drees et Insee.

En euros



\* **Dossier « La vie familiale des immigrés », page 113, graphique 1, note de lecture. Lire :**  
38 % des hommes immigrés en couple sont en union avec une femme non immigrée.

au lieu de :

34 % des hommes immigrés en couple sont en union avec une femme non immigrée.

# FRANCE, PORTRAIT SOCIAL

---

2003-2004



Cet ouvrage a été réalisé par les services de l'Insee, en collaboration avec les services statistiques publics. La rédaction en chef a été assurée par la Division des études sociales de l'Insee.

La vue d'ensemble a été rédigée par :

- Chapitre sur l'emploi et le chômage : S. PEREZ-DUARTE et S. SEGUIN (Insee) et, pour l'encadré « Une personne d'âge actif sur huit handicapée pour travailler », M. AMAR et S. AMIRA (Dares) ;
- Chapitre sur l'éducation : F. ROSENWALD (Dep) ;
- Chapitre sur les salaires et la négociation collective : F. ROMANS et G. SÉROUSSI (Insee) ;
- Chapitre sur les revenus et la pauvreté : F. DELL, N. LEGENDRE et C. RAVEL (Insee) et, pour les encadrés « Les chômeurs les plus pauvres retrouvent difficilement un emploi », J.-M. HOURRIEZ et V. ROUX (Insee) et « Les locataires HLM, une population modeste », C. RIEG (Insee) ;
- Chapitre sur la démographie : G. GRIMLER (Insee) ;
- Chapitre sur la protection sociale : J.-P. DUPUIS et C. LOISY (Drees) ;
- Chapitre sur la redistribution : P. COURTIUUX, A. LAPINTE, S. LE MINEZ, M. PUCCI (Drees), V. ALBOUY et F. BOUTON (Insee) ;
- Chronologie : Z. DJIDER (Insee).

Cet ouvrage a également bénéficié de nombreux concours, au niveau de la mise à disposition des données ou de la participation à la rédaction. Les remerciements de l'équipe de rédaction s'adressent plus spécialement :

- à l'Insee, aux personnes des départements de l'emploi et des revenus d'activité, des prix, des revenus et des conditions de vie des ménages, de la démographie, des comptes nationaux et des études économiques d'ensemble ;
- hors de l'Insee, aux personnes des services statistiques publics (Dares, Dep, Dep, Drees, SES), de la Cnamts, de l'Inserm et de l'Institut de veille sanitaire.

<b>Directeur de la publication</b>	Jean-Michel CHARPIN
<b>Rédaction en chef</b>	Ghislaine GRIMLER et Claire RAVEL avec la collaboration de Pierre RALLE
<b>Imprimerie</b>	Jouve – 11 boulevard de Sébastopol, 75001 PARIS
<b>Photo de couverture</b>	© John Dowland/PhotoAlto
<b>Éditeur</b>	Insee – 18 boulevard Adolphe Pinard, 75675 PARIS Cedex 14 Dépôt légal : octobre 2003

Une version électronique des dossiers est disponible sur le serveur Internet de l'Insee à l'adresse suivante : <http://www.insee.fr>

# Sommaire

<b>Avant-propos</b> .....	5
<b>Vue d'ensemble</b>	
• Le ralentissement de l'emploi se poursuit en 2002 .....	11
• Des effectifs de l'enseignement supérieur en hausse .....	27
• Des salaires dynamiques, un cadre législatif en mutation et une négociation collective qui s'adapte .....	39
• Une évolution encore soutenue du revenu des ménages .....	51
• Une croissance démographique originale en Europe .....	67
• Protection sociale : hausse sensible des prestations en 2002 .....	75
• Les effets redistributifs et les avantages familiaux du système socio-fiscal .....	85
• Chronologie .....	101
<b>Dossiers</b>	
• La vie familiale des immigrés <i>Catherine Borrel et Chloë Tavan</i> .....	109
• La dynamique des salaires et du coût du travail de 1996 à 2000 <i>Fabrice Romans et Géraldine Séroussi</i> .....	125
• Les systèmes de retraite en Europe à l'épreuve des changements démographiques <i>Laurent Caussat et Michèle Lelièvre</i> .....	139
<b>Fiches thématiques</b>	
• 1 - Environnement macro-économique .....	156
• 2 - Population active .....	158
• 3 - Emploi .....	160
• 4 - Chômage .....	162
• 5 - La politique de l'emploi .....	164
• 6 - Population scolaire et universitaire .....	166
• 7 - La réussite au baccalauréat .....	168
• 8 - Formation et emploi .....	170
• 9 - Les dépenses d'éducation .....	172
• 10 - Les salaires des secteurs privé et semi-public .....	174
• 11 - Les salaires de la Fonction publique .....	176
• 12 - Durée et conditions de travail, négociation collective .....	178
• 13 - Revenus, transferts et prélèvements obligatoires .....	180
• 14 - Consommation et épargne des ménages .....	182
• 15 - Les opinions des Français sur la situation économique .....	184
• 16 - Égalité entre hommes et femmes .....	186
• 17 - Culture .....	188
• 18 - Loisirs et modes de vie .....	190
• 19 - Sécurité, justice pénale .....	192
• 20 - Justice civile .....	194
• 21 - Logement .....	196
• 22 - Loyers .....	198
• 23 - Démographie .....	200
• 24 - Les immigrés .....	202
• 25 - État de santé de la population .....	204
• 26 - Les dépenses de santé .....	206

- 27 - Protection sociale ..... 208
- 28 - Cadrage international : emploi, chômage ..... 210
- 29 - Cadrage international : éducation ..... 212
- 30 - Cadrage international : niveau de vie, consommation ..... 214
- 31 - Cadrage international : démographie ..... 216
- 32 - Cadrage international : protection sociale ..... 218

**Annexes**

- Index des organismes ..... 222
- Index thématique ..... 223
- Liste des dossiers antérieurs ..... 225

# Des revenus dynamisés par le système socio-fiscal

En 2002, le ralentissement de l'économie française amorcée en 2001 se poursuit. De nombreux chocs (hausse du prix du pétrole, baisse des bourses, incertitudes géopolitiques), conjugués aux inquiétudes suscitées par le manque de ressort de la zone euro, et plus particulièrement de l'Allemagne, ont maintenu les entrepreneurs dans l'attente. La consommation des ménages, malgré la remontée graduelle du chômage, a constitué le principal soutien de l'activité en France. En effet, les allègements d'impôts et la hausse des prestations sociales participent à l'augmentation des revenus des ménages. Au total, la croissance ralentit nettement en 2002 : le produit intérieur brut (PIB) n'a augmenté que de 1,2 % en moyenne annuelle ; il est pratiquement stable au premier semestre 2003.

## L'emploi stagne, le chômage progresse

Au premier trimestre 2003, la population active s'élève à 27,1 millions de personnes selon la nouvelle enquête sur l'emploi en continu. Elle poursuit sa progression soutenue : + 307 000 personnes en un an (+ 1,1 %). Le taux d'activité des personnes en âge de travailler atteint 69 %.

En 2001, les créations d'emploi avaient déjà nettement ralenti. En 2002, elles s'inscrivent encore en forte baisse par rapport aux années précédentes, avec seulement 90 000 postes supplémentaires. En léger décalage sur le ralentissement de la croissance, l'emploi dans les secteurs concurrentiels a crû de 0,5 %, tandis que la valeur ajoutée marchande croissait de 0,8 %. Les gains de productivité apparente du travail n'ont été que de 0,3 % en moyenne annuelle en 2002, contre 0,6 % par an sur les cinq années précédentes.

Ces dernières années, le chômage avait enregistré une baisse de forte ampleur. Depuis l'été 2001, la France connaît une reprise du chômage : + 300 000 personnes entre juin 2001 et juin 2003, soit une hausse de 0,9 point, comparable à celle observée au niveau européen. Le taux de chômage atteint 9,5 % de la population active fin juin 2003, et retrouve son niveau de juin 2000. Cette remontée concerne toutes les catégories d'actifs, même si elle touche davantage les hommes.

## Des revenus qui résistent

Dans ce contexte économique plutôt défavorable, le revenu disponible brut des ménages continue sa progression (+ 3,9 % en monnaie courante) quoique à un rythme plus faible qu'en 2000 et 2001. La baisse des créations d'emplois freine la masse salariale. Toutefois, les allègements d'impôts et la croissance des prestations sociales limitent le ralentissement du revenu disponible brut. Compte tenu de l'inflation, le pouvoir d'achat s'accroît de 1,9 % en 2002 après des augmentations supérieures à 3 %.

En cinq années, entre 1996 et 2000, le niveau de vie moyen de l'ensemble des individus s'est accru de 7,5 %. Cette augmentation globale se partage entre les trois années qui suivent la reprise de 1997. Sur la même période, la France connaît une baisse significative du taux de pauvreté monétaire. Si l'on retient le seuil de pauvreté relative à

50 % de la médiane des niveaux de vie, le taux de pauvreté est ainsi passé de 7,2 % à 6,5 %. En 1996, 4,1 millions d'individus étaient sous ce seuil ; ils ne sont plus que 3,7 millions en 2000. Sur cette période, les inactifs pauvres ont vu leur nombre diminuer d'à peine 7 % alors que les effectifs d'actifs pauvres ont été réduits de près de 17 %.

Depuis juin 2001, l'évolution en glissement annuel du salaire mensuel brut de base est restée proche de 2,5 %. Cette évolution résulte de l'assouplissement de la modération salariale qui avait accompagné la réduction du temps de travail, ainsi que de la hausse du Smic de juillet 2002 (+ 2,4 %). Compte tenu de la hausse des prix à la consommation, l'évolution réelle du salaire mensuel brut de base a été de + 0,6 % entre juin 2002 et juin 2003.

## La dynamique des salaires entre 1996 et 2000

Les évolutions salariales des dernières années sont survenues dans un contexte caractérisé par les mesures en faveur de la réduction du temps de travail. Il est important de les replacer dans une perspective plus longue. C'est l'objet du dossier consacré à « *La dynamique des salaires et du coût du travail entre 1996 et 2000* ». Dans cette période de forte croissance, où les créations d'emploi ont été nombreuses, les salaires du secteur marchand, nets de cotisations sociales et déflatés des prix à la consommation, ont connu des évolutions particulièrement dynamiques. Plusieurs facteurs ont contribué à ce résultat : la baisse des cotisations salariales, le recul de l'inflation et la hausse du niveau de qualification. Les salaires des cadres du tertiaire ont évolué plus rapidement que l'ensemble des salaires du secteur privé, alors que les plus bas salaires se sont concentrés autour du Smic. La hausse du coût du travail a été plus modérée pour les entreprises ayant négocié une réduction du temps de travail avec leurs salariés, en raison des allègements de charges patronales qui leur ont été octroyés à cette occasion.

## Forte progression des dépenses de protection sociale

Le taux de redistribution sociale (part des prestations de protection sociale dans le PIB) s'établit à 29,1 % en 2002. Entre 1995 et 2000, la croissance des ressources de la protection sociale a été plus rapide que celle des emplois. Un retournement s'amorce dès la mi-2001 et en 2002, les prestations versées ont conduit à une croissance des emplois plus forte que celle des ressources. Plusieurs effets se combinent : croissance des prestations vieillesse, natalité en hausse entraînant le rebond des prestations familiales, hausse du chômage et des dépenses de santé notamment suite aux revalorisations des honoraires des médecins. Après ajustement, le solde global de la protection sociale est à nouveau déficitaire de 1,7 milliard d'euros en 2002.

## Les systèmes de retraite en Europe à l'épreuve des changements démographiques

Le dossier intitulé « *Les systèmes de retraite en Europe à l'épreuve des changements démographiques* » compare les situations démographiques, les conditions de vie des personnes âgées, et l'organisation des systèmes de retraite des États membres de l'Union européenne. Ces États sont appelés à relever au cours des prochaines années des défis d'ampleur comparable, liés aux conséquences économiques et sociales de l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses nées au lendemain de la dernière guerre mondiale et à l'élévation continue de l'espérance de vie. Tous les pays européens ont mis en œuvre des réformes de leurs systèmes de retraite, afin de parvenir à garantir aux retraités de demain un remplacement convenable de leurs revenus

d'activité dans des conditions d'équilibre financier des régimes de retraite publics comme privés. L'adaptation des régimes de retraite aux changements démographiques constitue désormais un sujet de coopération entre États membres, dont on peut escompter le développement de statistiques et d'études qui permettront d'améliorer la comparaison des systèmes européens de retraite.

## **Les transferts dans la réduction des inégalités pour les familles**

Les différentes composantes du système socio-fiscal contribuent à la réduction des inégalités, entre le revenu déclaré des ménages et leur revenu disponible ; le premier inclut l'ensemble des revenus d'activité et de remplacement, le second se situe après prise en compte des impôts directs et des prestations sociales. En législation 2002, les ménages ont un revenu disponible moyen qui représente 93 % de leur revenu déclaré, avec de fortes différences selon la composition des ménages. Cette diminution est en moyenne plus importante pour les ménages sans enfant que pour les familles : leurs niveaux de vie moyens s'élèvent *in fine* respectivement à 89 % et à 98 % de leur niveau de vie initial. La politique sociale française se caractérise par une dimension familiale forte. Les prestations familiales représentent environ la moitié des transferts versés à l'ensemble de la population. D'autre part, la plupart des composantes du système de redistribution concourent à la redistribution vers les familles. Les prestations familiales ne représentent que 62 % du surcroît de revenu disponible imputable aux enfants. Le reste transite essentiellement par des mécanismes fiscaux, mais aussi par la familialisation des barèmes des aides au logement et des minima sociaux.

## **La vie familiale des immigrés : des évolutions semblables à celles de l'ensemble de la population**

En 1999, 2,9 millions d'immigrés vivent en couple ou sont à la tête d'une famille monoparentale. Les 2 millions de familles auxquelles ils appartiennent comptent 6,9 millions de personnes. Moins de la moitié d'entre elles sont immigrées. Plus du tiers des immigrés vivant en couple sont en union avec une personne non immigrée. Le dossier consacré à « *La vie familiale des immigrés* » indique que les mêmes évolutions sont à l'œuvre dans la population immigrée et dans l'ensemble de la population : personnes seules et familles monoparentales plus nombreuses, ruptures et remises en couple plus fréquentes. Comme l'ensemble de la population, les immigrés débutent de plus en plus souvent leur vie de couple sans être mariés, même si ce mode d'entrée en union reste encore peu fréquent pour les immigrés venus du Maghreb ou de Turquie. Les immigrés se marient désormais plus jeunes que l'ensemble de la population ; ils ont un âge au premier enfant relativement proche de l'ensemble. En fin de vie féconde, ils ont eu davantage d'enfants : 3,2 en moyenne soit 0,8 de plus que pour l'ensemble de la population.



---

# VUE D'ENSEMBLE

---



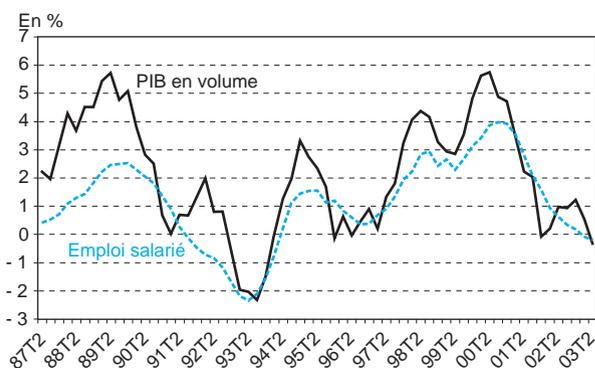
## Le ralentissement de l'emploi se poursuit en 2002

Le ralentissement de l'économie au cours du premier semestre de l'année 2001 puis tout au long de l'année 2002 a pesé sur l'évolution de l'emploi. Les créations avaient déjà nettement ralenti en 2001 par rapport à l'année précédente (+ 240 000 contre + 578 000 en 2000 – contingent compris), qui avait établi un record au regard des cinquante dernières années. En 2002, elles s'inscrivent encore en forte baisse par rapport aux années précédentes (seulement + 90 000 postes de travail au total). En léger retard sur le ralentissement de la croissance, l'emploi dans les secteurs concurrentiels a crû de 0,5 %, tandis que la valeur ajoutée marchande croissait de 0,8 % (*graphique 1*).

**Graphique 1**  
*Dynamique cyclique de l'emploi salarié concurrentiel et du PIB marchand*

Note : glissements annuels en données trimestrielles du 2<sup>e</sup> trimestre 1987 au 2<sup>e</sup> trimestre 2003, en données corrigées des variations saisonnières.

Source : Insee.



C'est principalement l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels qui a subi le ralentissement de l'économie (+ 33 000 emplois créés en 2002 après + 260 000 en 2001), tandis que l'emploi dans le secteur tertiaire non marchand a résisté (*tableau 1*). L'emploi aidé non marchand a néanmoins reculé pour la deuxième année consécutive (- 11 000 en 2002 après - 18 000 en 2001), en raison du fléchissement du nombre d'entrées dans les principaux dispositifs (contrats emploi solidarité et consolidé – CES et CEC – et emplois-jeunes). L'emploi non salarié a également reculé (- 26 000), suivant la tendance des années récentes. À la suite de la suppression définitive du service national, les dernières sorties du contingent ont eu lieu en 2002 (moins de 1 000 personnes), et le contingent n'aura plus d'effet sur l'emploi total en 2003. Hors contingent, l'emploi a augmenté de 90 000 postes de travail, avec un ralentissement marqué en début d'année 2002, compensé par un quatrième trimestre dynamique. Au premier semestre 2003, l'emploi salarié concurrentiel diminue de plus de 30 000 personnes, la première baisse de cette ampleur depuis 1993. Cependant ce ralentissement est moins prononcé que ce qui était attendu au vu de la production : ainsi, les gains de productivité apparente du travail n'ont été que de 0,3 % en moyenne annuelle en 2002, contre 0,6 % par an sur les cinq années précédentes.

**Tableau 1****L'emploi depuis fin 1998**

En milliers

	Variations annuelles d'emploi					Niveau d'emploi au 31/12/2002
	1998	1999	2000	2001	2002	
Emploi salarié des secteurs concurrentiels (1)	+ 334	+ 434	+ 569	+ 260	+ 33	<b>15 403</b>
Emploi salarié tertiaire essentiellement non marchand (2)	+ 141	+ 145	+ 90	+ 25	+ 67	<b>6 706</b>
Emploi total hors contingent (3)	+ 453	+ 578	+ 620	+ 265	+ 90	<b>24 581</b>

(1) Secteurs essentiellement marchands (hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale).  
(2) Y compris CES, CEC et emplois-jeunes.  
(3) Y compris salariés agricoles et non-salariés.

Source : Insee, estimations d'emploi.

La progression de la population active ralentit. En 2002, l'accroissement potentiel est inférieur à 200 000 actifs supplémentaires, après 240 000 en 2001. Dans ce contexte, la décélération de l'emploi a entraîné une hausse du chômage tout au long de l'année 2002, avec une progression mensuelle de 15 000 chômeurs au deuxième trimestre, puis de 12 000 au second semestre. La hausse du chômage s'est accélérée au début de l'année 2003 (+17 000 par mois au premier trimestre), puis a légèrement ralenti au printemps (+ 10 000 par mois). Fin juin 2003, le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) s'établit à 2 595 000 (en données corrigées des variations saisonnières - cvs -), soit 9,5 % de la population active. Après avoir augmenté de 0,1 point en 2001, le taux de chômage a augmenté de 0,5 point en 2002 et de 0,2 point sur la première moitié de 2003.

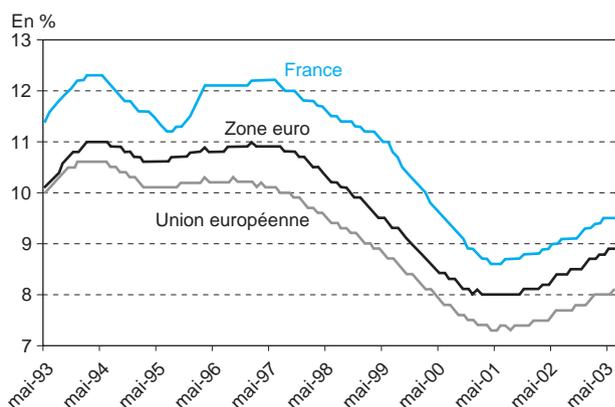
## Fléchissement de l'activité économique

L'économie française a nettement décéléré sur les deux dernières années. La croissance des dernières années du siècle (autour de 3,5 %) a laissé la place à une croissance de 2,1 % en 2001 et seulement 1,2 % en 2002, la croissance la plus faible depuis 1996. Pour l'année 2003, la croissance serait encore inférieure [7]. Le profil heurté au cours de l'année 2001 a laissé la place à un ralentissement progressif en 2002, dans l'incertitude que la fin des opérations armées en Irak n'a pas levée. La croissance de la consommation des ménages a porté presque à elle seule l'augmentation du produit intérieur brut (PIB), tandis que l'investissement a stagné et les exportations et les importations n'ont que faiblement progressé [8].

La zone euro subit également une année 2002 en ralentissement ; la croissance de la zone euro n'a été que de 0,8 %. Au début 2003, l'Allemagne et les Pays-Bas entrent en récession tandis que la croissance est positive en Espagne et en France. Le ralentissement de la demande extérieure et la crise de confiance des industriels et des financiers ont eu un effet restrictif sur l'investissement et sur la gestion des stocks. Les exportations à l'intérieur de la zone euro ont également souffert de l'atonie de la demande intérieure, tandis que les exportations vers l'extérieur ont été pénalisées par l'appréciation de l'euro par rapport au dollar.

Dans cette conjoncture peu dynamique, les taux de chômage ont augmenté dans la plupart des pays. En hausse depuis la mi-2001, les taux de chômage ont progressé de

**Graphique 2**  
**Taux de chômage en**  
**France, dans la zone euro**  
**et en Union européenne**



Sources : Insee, Eurostat.

0,5 point sur l'année 2002 en France comme dans l'ensemble de la zone euro (*graphique 2*). Cette hausse avait déjà commencé fin 2000 en Allemagne, et n'avait pas encore touché l'Italie à la mi-2003. Dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, le taux de chômage n'a augmenté que de 0,3 point en 2002, du fait d'une quasi-stabilité au Royaume-Uni.

En France, les difficultés de recrutement s'amenuisent, les demandes d'emploi enregistrées augmentant avec le chômage et les besoins des entreprises diminuant avec la conjoncture. Ceci est surtout sensible dans les secteurs du tertiaire, notamment dans la banque et les assurances [6].

## Pertes d'emploi dans l'industrie, ralentissement sensible dans les autres secteurs

La baisse des effectifs dans les secteurs industriels (non compris les intérimaires employés par les entreprises de ces secteurs) s'est intensifiée en 2002 : après avoir perdu 6 000 emplois en 2001, les secteurs de l'industrie réduisent leur main-d'œuvre de 98 000 salariés (*tableau 2*). L'industrie manufacturière est la plus touchée (- 97 000), avec

**Tableau 2**  
**L'emploi salarié des secteurs concurrentiels (\*) selon le secteur d'activité**

Secteur d'activité	Variations annuelles d'emploi					Niveau d'emploi au 31/12/2002
	1998	1999	2000	2001	2002	
Ensemble industrie	+ 5	- 4	+ 79	- 6	- 99	<b>4 048</b>
dont industrie manufacturière	+ 11	- 10	+ 66	- 11	- 97	<b>3 224</b>
Construction	+ 11	+ 39	+ 51	+ 27	+ 5	<b>1 264</b>
Tertiaire concurrentiel	+ 318	+ 399	+ 439	+ 238	+ 127	<b>10 091</b>
dont : commerce	+ 72	+ 73	+ 81	+ 78	+ 31	<b>2 991</b>
services marchands (1)	+ 218	+ 267	+ 311	+ 106	+ 78	<b>5 056</b>
<b>Ensemble des secteurs concurrentiels non agricoles</b>	<b>+ 334</b>	<b>+ 434</b>	<b>+ 569</b>	<b>+ 260</b>	<b>+ 33</b>	<b>15 403</b>

(1) Services aux entreprises et aux particuliers.

(\*) Secteurs essentiellement marchands : ensemble hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale.  
 Source : Insee, estimations d'emploi salarié.

principalement l'industrie des biens intermédiaires. La construction est en net ralentissement ; après une hausse de plus de 50 000 personnes en 2000, puis de moitié en 2001, l'emploi dans le secteur n'a crû que de 5 000 personnes en 2002. Seul le secteur tertiaire concurrentiel réalise des créations d'emploi significatives, certes bien inférieures à celles de la fin des années quatre-vingt-dix : 127 000 emplois ont été créés en 2002, après 238 000 en 2001. Le secteur des services marchands (services aux entreprises et aux particuliers) est aussi dynamique en 2002 qu'en 2001, assurant les deux tiers des créations dans le tertiaire concurrentiel.

## Emplois temporaires et temps partiel

Le secteur de l'intérim, après avoir progressé de façon ininterrompue pendant quatre ans (315 000 emplois créés de 1996 à 2000), s'est contracté de 49 000 emplois en 2001, en lien avec le recul de l'activité et de l'emploi dans l'industrie, principal employeur d'effectifs intérimaires. La fin de l'année 2002 a été marquée par une hausse qui a effacé la baisse de l'intérim sur les trois premiers trimestres. Sur une année, de mars 2002 à mars 2003, l'emploi intérimaire est cependant en baisse de 20 000.

L'ensemble des formes d'emploi temporaires a reculé en 2002. Les contrats à durée déterminée (CDD, y compris État et collectivités locales) représentaient 9,3 % de l'emploi salarié au premier trimestre 2002, et 9,2 % au début 2003 (*tableau 3*). Le nombre de personnes en apprentissage a aussi légèrement diminué sur la même période. Les personnes en emploi temporaire – CDD, intérim, apprentissage et contrats aidés – représentaient 12,5 % de l'emploi salarié en 2003, contre 12,8 % en 2002.

Le nombre de personnes travaillant à temps partiel est resté quasiment stable en 2002, soit 16,5 % des actifs occupés. Parmi ceux-là, plus du quart des personnes se décrit en

**Tableau 3**  
**Statut des emplois et proportion d'actifs occupés à temps partiel dans les secteurs concurrentiels (\*)**

En milliers

	1999 (1)	2000 (1)	2001 (1)	2002 (1)	2002-T1 (2)	2003-T1 (2)
<b>Emplois temporaires</b>	<b>1 472</b>	<b>1 640</b>	<b>1 641</b>	<b>1 521</b>		
Contrats à durée déterminée - CDD (3)	686	737	707	669	2 003	1 987
Intérimaires	428	528	595	500	450	428
Apprentis	259	268	241	255	291	273
Contrats aidés (4)	99	107	98	97	442	410
<b>Proportion d'actifs occupés à temps partiel (en %)</b>	<b>15,2</b>	<b>14,7</b>	<b>14,2</b>	<b>14,0</b>	<b>16,6</b>	<b>16,5</b>
<b>Taux de sous-emploi parmi les emplois à temps partiel (en %) (*)</b>	<b>39,2</b>	<b>39,0</b>	<b>35,8</b>	<b>33,8</b>	<b>27,1</b>	<b>26,6</b>

(1) Situation en mars de chaque année sauf celle du recensement (janvier en 1999).  
(2) Situation en moyenne au premier trimestre de l'année.  
(3) Pour 2002-T1 et 2003-T1, les CDD incluent le secteur public.  
(4) Contrats d'aide à l'emploi (CES, CIE...) et stages de la formation professionnelle classés dans l'emploi au sens du BIT. Pour 2002-T1 et 2003-T1, contrats classés dans les CDD.

(\*) Du fait de la mise en place depuis juillet 2001 d'une nouvelle enquête sur l'emploi en continu, qui se substitue à l'ancienne enquête annuelle de mars, le questionnaire a été profondément remanié et les techniques de collecte ont été modifiées. Ces changements expliquent que la continuité des séries entre ancienne et nouvelle enquête ne soit pas toujours parfaitement assurée.

Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.

situation de sous-emploi (personnes qui travaillent involontairement moins que la durée normale et qui souhaiteraient travailler davantage). La proportion de femmes travaillant à temps partiel reste plus élevée que celle des hommes, mais l'écart diminue un peu. Près d'un tiers des femmes travaille à temps partiel, alors que seul un homme sur vingt est dans cette situation.

## Le chômage est reparti à la hausse à la mi-2001

En France, entre mi-1997 et mi-2001, le chômage au sens du BIT a enregistré une baisse de forte ampleur (840 000 chômeurs de moins). Sur cette période, le recul du taux de chômage a ainsi été plus prononcé en France (- 3,6 points) que dans l'ensemble de la zone euro (- 2,9 points). Depuis l'été 2001, la France connaît une reprise du chômage : + 300 000 personnes entre juin 2001 et juin 2003, soit une hausse de + 0,9 point de taux de chômage, comparable à celle observée au niveau européen. Le taux de chômage atteint 9,5 % de la population active fin juin 2003, et retrouve son niveau de juin 2000.

Cette remontée du chômage concerne toutes les catégories d'actifs (*tableau 4*), même s'il touche davantage les hommes. Leur taux de chômage a ainsi progressé de 1,5 point entre juin 2001 et juin 2003, tandis que celui des femmes a augmenté de 0,3 point sur la même période [9].

Les jeunes de moins de 25 ans sont les premières victimes de la remontée du chômage, et plus particulièrement les hommes ; ce retournement s'amorce dès avril 2001 pour les jeunes hommes, en lien avec le fort repli du travail temporaire et l'atténuation des effets de certains dispositifs (emplois-jeunes, formation en alternance), tandis que l'offre de travail des jeunes hommes était encore accrue par la suppression progressive du service national. Cette situation est caractéristique des phases de retournement conjoncturel, qui voient les demandes d'emploi des jeunes réagir plus vivement et plus précocement que celles des autres actifs : à l'inverse, entre juin 1997 et juin 2001, les jeunes avaient été les premiers bénéficiaires de la baisse du chômage (160 000 jeunes chômeurs de moins), profitant d'une conjoncture favorable, mais aussi de dispositifs spécifiques. Sur l'ensemble de l'année 2002, le chômage a touché 40 000 jeunes hommes supplémentaires, alors qu'il se stabilisait pour les jeunes femmes. Au total, le taux de chômage des jeunes s'établit à 20,5 % en juin 2003 (20,3 % pour les hommes et 20,8 % pour les femmes), en progression de 1,2 point sur un an ; il retrouve son niveau de novembre 1999.

**Tableau 4**

### Taux de chômage au sens du BIT par sexe et classe d'âge au 31 décembre de l'année

En données corrigées des variations saisonnières (en %)

	1999	2000	2001	2002	2003 (1)
<b>Ensemble</b>	<b>10,2</b>	<b>8,9</b>	<b>8,8</b>	<b>9,3</b>	<b>9,5</b>
<b>Hommes</b>	<b>8,6</b>	<b>7,3</b>	<b>7,7</b>	<b>8,3</b>	<b>8,6</b>
15-24 ans	18,0	16,2	17,8	20,1	20,3
25-49 ans	7,7	6,5	6,8	6,9	7,4
50 ans ou plus	7,4	5,8	5,9	6,8	6,8
<b>Femmes</b>	<b>12,0</b>	<b>10,7</b>	<b>10,2</b>	<b>10,4</b>	<b>10,6</b>
15-24 ans	23,0	21,1	21,6	20,7	20,8
25-49 ans	11,5	10,3	9,7	10,1	10,4
50 ans ou plus	8,5	7,5	7,1	7,2	7,2

(1) Au 30 juin.

Source : Insee.

Le chômage des adultes de 25 à 49 ans augmente à un rythme soutenu et assez régulier depuis la mi-2001 (+ 130 000 chômeurs de juin 2001 à juin 2003). Cette évolution masque néanmoins des situations contrastées. Le chômage des hommes est ainsi reparti à la hausse dès l'été 2001, en lien avec les pertes d'emplois industriels et le ralentissement dans la construction. Dans un premier temps, celui des femmes a continué de diminuer, avant d'augmenter fortement à partir du premier semestre 2002 ; cette évolution est à relier à celle de l'emploi salarié tertiaire marchand, majoritairement féminin (55 % de femmes fin 2001, contre 30 % dans l'industrie) : en hausse de 1,5 % sur l'ensemble de l'année 2002, puis en légère diminution au premier trimestre 2003 (- 0,2 %). En juin 2003, le chômage des adultes de 25 à 49 ans s'établit à 8,8 % (7,4 % pour les hommes et 10,4 % pour les femmes).

Le chômage des personnes de 50 ans ou plus a fortement augmenté en 2002 (+ 60 000 chômeurs), puis cette hausse s'est atténuée au premier semestre 2003 (+ 10 000 personnes), avec des évolutions assez proches pour les hommes et les femmes. Outre le ralentissement de l'emploi, ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de stabilisation des entrées dans les dispositifs de préretraites depuis début 2003, après plusieurs années de forte baisse. Au cours des années précédentes, la baisse du chômage avait été plus tardive et moins massive pour cette tranche d'âge. Elle n'avait débuté qu'au printemps 1999, bien après celle des jeunes (octobre 1996) et celle des adultes de 25 à 49 ans (septembre 1997). Le taux de chômage des 50 ans ou plus s'établit ainsi fin juin 2003 à 7 % des actifs de la classe d'âge, en hausse de 0,2 point sur un an.

## Le chômage de longue durée reparti à la hausse

Après trois années de recul, le chômage de longue durée est reparti à la hausse : plus de 1,1 million de chômeurs recherchaient un emploi depuis plus d'un an au premier trimestre 2003, soit 42,7 % d'entre eux contre 40 % un an plus tôt. Il continue de toucher essentiellement les salariés les plus âgés que les entreprises recrutent difficilement : deux tiers des chômeurs de plus de 50 ans sont au chômage depuis plus d'un an. Cette progression du chômage de longue durée est le reflet retardé de la reprise du chômage depuis deux ans [3].

## La politique de l'emploi

Les années 2001 et 2002 ont été marquées par la réduction de la durée légale du travail à 35 heures, en vigueur dans les entreprises de plus de 20 salariés depuis le début de l'année 2000, et par la réforme de plusieurs dispositifs de la politique spécifique de l'emploi, dans un contexte de retournement du marché de l'emploi à la mi-2001 [4, 5]. La politique d'aide à l'emploi a en outre été réorientée au deuxième semestre 2002 par le nouveau Gouvernement. Priorité est en effet donnée depuis lors aux dispositifs d'aide à l'emploi marchand, plutôt qu'à l'emploi aidé dans le secteur non marchand. En outre, le mouvement de réduction du temps de travail a été interrompu. Des mesures ont en effet été prises dès l'automne 2002, afin d'assouplir le régime des heures supplémentaires et permettre ainsi aux entreprises restées à 39 heures de ne pas modifier leur durée du travail.

En particulier, une nouvelle mesure visant à faciliter l'insertion durable des jeunes dans le marché du travail a été mise en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002 : le contrat « jeunes en entreprises ». Ce dispositif permet à une entreprise, qui embauche en contrat à durée

indéterminée un jeune de 22 ans ou moins d'un niveau de qualification inférieur au baccalauréat, de bénéficier d'une exonération de cotisations patronales dégressive sur trois ans. Par ailleurs, l'accès au contrat initiative emploi (CIE) a été élargi et assoupli à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003, afin de rendre la mesure plus attractive : réduction de 24 à 18 mois de la durée d'inscription au chômage pour être embauché sur un tel contrat, assouplissement des conditions d'obtention de l'aide pour les personnes de plus de 50 ans.

Mis en place en octobre 1997, le programme « nouveaux services – emplois jeunes » a cessé à la fin de l'année 2002 : le projet de loi de finances ne prévoyait aucun poste nouveau à partir de 2003, même si les contrats en cours iront jusqu'à leur terme. Ce dispositif s'adressait aux jeunes de moins de 26 ans sans emploi, ainsi qu'aux jeunes de 26 à 30 ans sans emploi non indemnisables par l'Unedic ou reconnus handicapés. Après avoir connu une montée en charge rapide en 1998 et 1999, ce programme s'était développé à un rythme plus modéré jusqu'en 2002. Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis), entré en vigueur le 15 juillet 2003, se substitue partiellement au dispositif « emplois jeunes ». Il est destiné à soutenir les jeunes porteurs d'un projet personnel à vocation sociale ou humanitaire : ceux-ci peuvent être embauchés par des organismes de droit privé à but non lucratif, avec l'aide financière de l'État et, le cas échéant, d'une ou plusieurs collectivités territoriales. L'aide financière est versée pour la durée du contrat de travail (trois ans maximum), et ce dispositif s'adresse aux jeunes sans emploi, âgés de 18 à 22 ans révolus, n'ayant pas achevé de premier cycle de l'enseignement supérieur. Le Civis comporte deux autres volets qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : un accompagnement vers l'emploi, pour des jeunes peu ou pas qualifiés, qui prendra la suite du programme Trajectoire d'accès à l'emploi (Trace), ainsi qu'un accompagnement vers la création et la reprise d'entreprise.

Depuis la loi « Aubry I » du 13 juin 1998, la réduction collective du temps de travail a constitué le principal dispositif de la politique d'aide à l'emploi marchand. La durée légale est passée à 35 heures dans les entreprises de plus de 20 salariés à partir du 1<sup>er</sup> février 2000 et dans celles de moins de 20 salariés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002. La politique d'abaissement général du coût du travail peu qualifié, mise en œuvre progressivement depuis 1993, a fait l'objet d'aménagements significatifs à partir de 1998, avec notamment la fusion de trois dispositifs distincts<sup>1</sup> en un seul (allègement permanent dégressif de cotisations sur les bas salaires), dans le cadre de la loi relative à la réduction collective du temps de travail. La loi « Fillon » du 17 janvier 2003 prévoit une généralisation des allègements sur les bas et moyens salaires à l'ensemble des entreprises, qu'elles aient ou non réduit la durée du travail. Ces allègements supplémentaires visent à compenser la hausse du coût du travail résultant des dispositions prises pour permettre la convergence des différents niveaux de Smic mensuel à l'horizon 2005. D'autres mesures visent également, depuis 1999, à diminuer les prélèvements pesant sur le travail et à favoriser l'emploi : suppression progressive de la part salariale de la taxe professionnelle et réduction du taux de TVA de 20,6 % à 5,5 % sur les travaux dans les logements.

La nouvelle convention d'assurance chômage, relative à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage (Pare), s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001. Certaines dispositions ne sont cependant entrées en vigueur qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2001. Le demandeur d'emploi s'engage, dans le cadre d'un projet d'action personnalisé signé avec

---

1. Allègement de cotisations sur les bas salaires, aide spécifique en faveur du temps partiel et aide structurelle à la réduction du temps de travail.

l'ANPE, à participer « à l'évaluation de ses capacités professionnelles, aux entretiens réguliers réalisés en vue d'un accompagnement personnalisé, aux actions définies dans le projet d'action personnalisé, à effectuer des actes positifs de recherche d'emploi ». Dans le même temps, la dégressivité de l'indemnisation instaurée en 1993 est supprimée. La durée d'affiliation minimale de quatre mois, exigée pour ouvrir droit à l'indemnisation, est dorénavant appréciée dans le cadre des dix-huit derniers mois précédant la fin du contrat de travail (au lieu de huit mois jusque-là). Enfin, sa mise en œuvre a entraîné la suppression des conventions de conversion à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2001, ainsi que l'extinction progressive du dispositif de l'allocation de remplacement pour l'emploi (Arpe) entré en vigueur en octobre 1995 (38 000 bénéficiaires au 31 décembre 2002).

## Les entrées dans les dispositifs spécifiques poursuivent leur repli...

Au total, le nombre d'entrées dans les dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi (emplois aidés dans les secteurs marchand et non marchand, actions d'insertion et de formation, accompagnement des restructurations et préretraites) a encore reculé durant l'année 2002, soit - 14,9 %, après - 13,1 % en 2001 et - 8,1 % en 2000, toutes les grandes catégories de dispositifs étant orientées à la baisse (*tableau 5*). Durant le premier semestre 2003, ce mouvement de baisse s'est poursuivi, mais à un rythme moins soutenu. Les entrées dans les dispositifs d'abaissements des coûts salariaux se sont en effet stabilisées, en phase avec la réorientation de la politique de l'emploi décidée par le Gouvernement. En outre, les entrées dans les dispositifs de préretraite ont cessé de chuter.

Le recul des embauches aidées dans le secteur marchand s'est encore accentué en 2002, soit - 18,1 % après - 13,3 % en 2001 et - 4,4 % en 2000. Plus précisément, compte tenu des aménagements des dispositifs respectifs, les embauches - ou transformations d'emploi - relatives à l'abattement en faveur du temps partiel ont fortement reculé (- 44 % après - 33 % en 2001), de même que les entrées en contrat initiative emploi (- 40 % après - 35 %). Le dispositif d'exonération à l'embauche du premier salarié a en outre été supprimé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002. En revanche, environ 50 000 personnes ont bénéficié du contrat « jeunes en entreprises », mis en place à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2002 et qui vise à faciliter l'insertion durable des jeunes sans qualification sur le marché du travail. De leur côté, les entrées en formation en alternance (apprentissage, qualification, adaptation et orientation) ont été moins dynamiques que les deux années précédentes (415 000 entrées en 2002, soit - 6 %), en raison notamment de la conjoncture maussade.

De même, la baisse des entrées dans les mesures d'aide à l'emploi non marchand, entamée en 1999, s'est poursuivie en 2002, quoique moins fortement : - 4,4 % après - 11,1 % en 2001 et - 9,5 % en 2000. Les entrées en contrats emploi solidarité (CES) ont légèrement diminué, après plusieurs années de forte chute (- 4 % après - 16 % en 2001 et - 13 % en 2000). Après plusieurs années de hausse, le nombre d'entrées en contrats emploi consolidé (CEC, y compris avenants de reconduction) a cessé d'augmenter en 2002 (- 3 % après + 6 % en 2001). Les recrutements dans le cadre du programme « nouveaux services - emplois jeunes » ont également fléchi en 2002 pour la deuxième année de suite (- 10 % après - 16 %). À la fin juin 2003, 134 000 personnes bénéficiaient d'un CES, 131 000 d'un CEC et 185 000 d'un emploi-jeune.

**Tableau 5****Les flux d'entrées dans les dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi depuis 1999**

En milliers

Dispositifs	1999	2000	2001	2002
Emplois aidés dans le secteur marchand	966	923	800	654
dont : <i>abaissement des coûts salariaux</i> (1)	503	425	306	185
<i>formation en alternance</i>	406	444	443	416
Emplois aidés dans le secteur non marchand (2)	622	563	500	479
Actions d'insertion et de formation (3)	184	162	147	130
Accompagnement des restructurations et préretraites (y compris Arpe)	194	159	122	73
<b>Total</b>	<b>1 966</b>	<b>1 806</b>	<b>1 570</b>	<b>1 336</b>

(1) Non compris la mesure générale d'allègements de cotisations sociales sur les emplois à bas salaires.  
(2) Y compris contrats emplois-jeunes (estimation, tous types de contrats conclus).  
(3) Non compris les stages jeunes.

Sources : Dares, CNASEA, ANPE, Unedic.

**... ce qui joue dans le sens d'un accroissement du chômage**

Selon les estimations de l'Insee, la diminution des flux d'entrées dans les politiques spécifiques de l'emploi auraient eu un effet net contribuant à une hausse du chômage sur l'année évaluée à + 110 000 en glissement par rapport à l'année précédente, après environ + 90 000 en 2001. Les mesures spécifiques d'aide à l'emploi marchand ont ainsi contribué au ralentissement des créations d'emploi en 2002, compte tenu de la poursuite de la baisse du nombre de bénéficiaires : l'effet cumulé sur l'emploi est estimé à environ - 40 000 après - 20 000 en 2001. Pour leur part, les évolutions des mesures d'aide à l'emploi non marchand ont eu pour effet la suppression nette d'environ 10 000 emplois en 2002, après 20 000 en 2001. Enfin, les dispositifs de formation et d'accompagnement des restructurations ont induit de moindres retraits du marché du travail qu'auparavant, d'où une contribution fortement positive à l'augmentation de l'offre de travail (environ + 65 000 contre + 45 000 en 2001).

À ces effets des politiques spécifiques s'opposent ceux des politiques générales de réduction collective du temps de travail et d'allègement de cotisations sur les emplois à bas salaires. La réduction collective du temps de travail (RTT) a constitué le principal dispositif de la politique d'aide à l'emploi marchand en 2002, comme les trois années précédentes. Jusqu'à la mi-2001, la RTT avait essentiellement concerné les entreprises de plus de 20 salariés, visées par la baisse de la durée légale début 2000. En 2002, les entreprises de 20 salariés ou moins ont à leur tour été concernées par la baisse de la durée légale ; mais compte tenu d'un champ plus étroit et d'une moindre diffusion au sein de ces petites entreprises, le nombre de salariés passés à « 35 heures » en 2002 a été bien inférieur à celui des années précédentes. En tenant compte des délais d'embauche, les effets estimés de la RTT sont par conséquent moins importants : environ + 50 000 emplois auraient été créés l'année passée, après + 70 000 en 2001 et + 140 000 en 2000. Les différentes mesures d'allègements fiscaux, portant notamment sur la TVA dans le bâtiment et sur la part liée à l'emploi dans la taxe professionnelle des entreprises, auraient favorisé la création d'environ 10 000 emplois en 2002, comme en 2001.

## Poursuite de l'augmentation des taux d'activité des femmes et des plus de 55 ans

À la fin de l'année 2002, 27,1 millions de personnes étaient présentes sur le marché du travail, qu'elles soient actives ayant un emploi ou au chômage. En 2002, l'emploi total a progressé de 90 000 et le chômage a augmenté de 136 000. Au total, la population active ainsi observée a encore fortement augmenté de 226 000 en 2002, après + 262 000 en 2000 et + 263 000 en 2001 (tableau 6). L'accroissement de la population active potentielle<sup>2</sup> aurait été moins fort en 2002 que celui de la population active observée d'une part, et que lors des années précédentes d'autre part (+ 198 000 contre + 265 000 en 2000 et + 239 000 en 2001). En effet, le vieillissement de la population se traduisant par une diminution de la classe d'âge la plus active (25-54 ans), l'augmentation tendancielle de la population active s'est atténuée en 2002 : + 148 000 sur l'année après + 191 000 en 2001. S'est retranché l'effet de flexion conjoncturelle de l'activité lié à l'atonie du marché du travail, décourageant environ 13 000 personnes supplémentaires d'entrer sur le marché du travail.

À l'inverse, en 2002 encore, l'effet net des politiques de l'emploi a contribué positivement à l'évolution de la population active potentielle. La baisse d'environ 35 000 du nombre de bénéficiaires de préretraites de l'allocation de remplacement pour l'emploi (Arpe) ou des mesures d'accompagnement des restructurations (- 10 000 début 2002), liée à la mise en œuvre depuis la mi-2001 du plan d'aide au retour à l'emploi (Pare), a donc induit de moindres retraits du marché du travail qu'auparavant. Parmi les mesures de préretraites financées par l'État, la montée en charge du dispositif de cessation anticipée de certains travailleurs salariés (CATS) a permis de compenser la baisse tendancielle du nombre de préretraités de l'allocation spécifique du fonds national pour l'emploi (ASFNE). Cette remise en cause des « mesures d'âge » est néanmoins partiellement contrebalancée par la poursuite de l'augmentation des « dispenses de recherche d'emploi » (+ 13 000 en 2002). Enfin, le nombre de bénéficiaires de stages d'insertion et de formation à destination des chômeurs a fortement diminué sur l'ensemble de l'année passée (- 20 000).

**Tableau 6**

**Évolution de la population active observée et de la population active potentielle entre 1999 et 2002 (au 31 décembre)**

	Glissements annuels, en milliers (brut)			
	1999	2000	2001	2002
Emploi total (1)	578	619	265	90
dont : emploi salarié concurrentiel	434	569	260	33
emploi non marchand aidé	51	3	- 18	- 11
Contingent (2)	- 37	- 41	- 24	0
Chômage au sens du BIT (3)	- 271	- 316	22	136
<b>Population active observée (4) = (1) + (2) + (3)</b>	<b>270</b>	<b>262</b>	<b>263</b>	<b>226</b>
Projection de population active tendancielle (5)	214	182	191	148
Effets de flexion du chômage (6)	45	52	3	- 13
Effet des mesures de politique de l'emploi (7)	20	31	45	63
dont préretraites	12	17	43	45
<b>Population active potentielle (8) = (5) + (6) + (7)</b>	<b>279</b>	<b>265</b>	<b>239</b>	<b>198</b>
Défaut de bouclage (9) = (4)-(8)	- 9	- 3	24	28

Source : Insee.

2. Les évolutions de la population active « potentielle » sont composées des variations de la population active tendancielle, des effets de la conjoncture sur les taux d'activité (flexion) et des effets des mesures de retraits d'activité sur la population active (stages, préretraites).

## Encadré

### Une personne d'âge actif sur huit handicapée pour travailler<sup>a</sup>

Une personne sur huit en âge de travailler (les 15-64 ans), soit au total près de 5 millions de personnes, déclare avoir un problème durable de santé ou un handicap qui limite ses capacités de travail. Les individus affectés par de telles limitations<sup>b</sup> ont, de fait, plus que les autres, des difficultés pour accéder à un emploi. Seuls 44 % d'entre eux y parviennent contre plus de 65 % des personnes valides.

#### Avec un âge élevé ou une faible qualification, plus de problèmes de santé, plus de limitations

Le vieillissement a ici un impact majeur. Avec l'âge, non seulement la proportion de personnes déclarant des problèmes de santé durable s'accroît, mais l'impact de ces problèmes sur leur employabilité augmente. 14 % des 20-30 ans en déclarent et 44 % d'entre elles disent subir, de ce fait, des limitations de leurs capacités de travail. Pour les quinquagénaires, ces proportions s'élèvent respectivement à 37 % et 59 % (graphique a). Ceci s'explique notamment par le fait qu'avec le vieillissement deux, voire trois problèmes de santé ou de handicap, se combinent souvent, augmentant d'autant le risque d'une capacité de travail réduite.

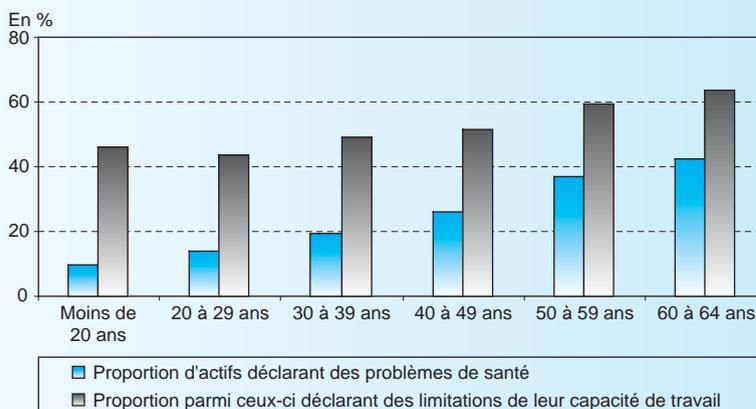
Les causes de ces problèmes de santé sont diverses et leur importance relative varie selon les phases du cycle de vie. L'origine la plus fréquemment évoquée à tout âge, pour les hommes comme pour les femmes, est l'apparition d'une maladie non professionnelle, mais sa prééminence s'accroît fortement avec l'âge (un cas sur trois pour les moins de 30 ans contre plus d'un sur deux pour les plus de 50 ans, graphique b). Fortement corrélée à l'âge, cette première origine est un signe du vieillissement et de son impact sur la santé. Les autres causes sont très inégalement réparties selon les générations. Chez les moins de

a. Cet encadré résulte d'une exploitation de l'enquête réalisée en complément à l'enquête sur l'emploi de mars 2002 sur le thème des handicaps au travail.

b. Limitations, en termes de mobilité, de capacité à se déplacer ou de quantité de travail à fournir, d'effort à accomplir ou encore en termes de nature de tâches à accomplir. Dans l'enquête Handicaps, incapacités, dépendance (HID) les limitations des capacités des individus étaient appréciées différemment à partir d'un questionnement sur la capacité de l'enquêté à réaliser plus ou moins aisément des tâches de la vie quotidienne (lever une charge lourde, monter un escalier, remplir un formulaire administratif...). Néanmoins, les résultats de HID corroborent tout à fait ceux présentés ici. Ainsi, 11 % des 20-59 ans déclaraient au moins une incapacité forte [12].

## Graphique a

### Âge, déficiences et limitations de la capacité de travail

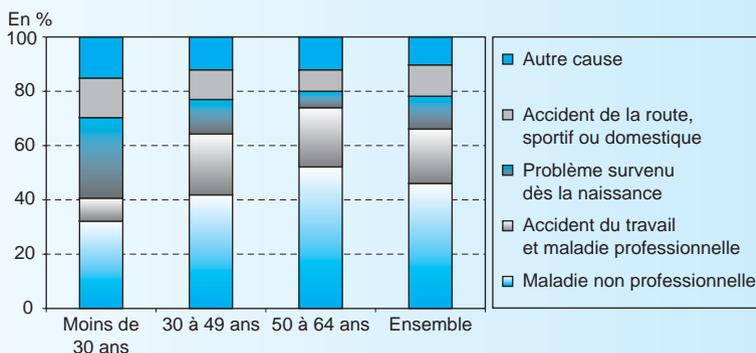


Source : Insee, enquête « Handicap au travail » complémentaire à l'enquête sur l'emploi 2002.

## Encadré (suite)

### Graphique b

#### Les origines des problèmes de santé durables



Source : Insee, enquête « Handicap au travail » complémentaire à l'enquête sur l'emploi 2002.

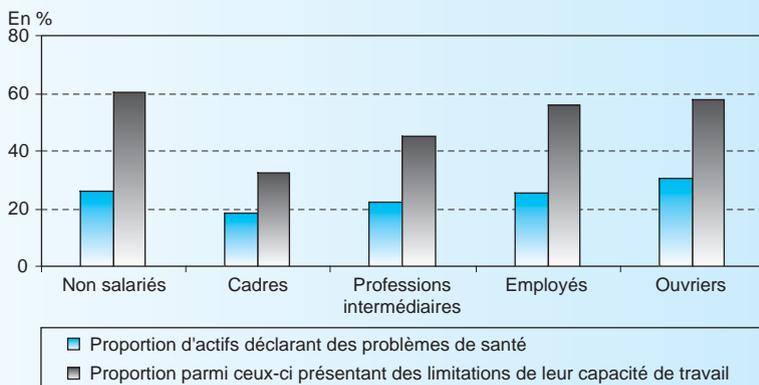
30 ans, les problèmes survenus dès la naissance sont fréquents (30 % des cas) alors qu'ils ne sont cités que par 11 % de l'ensemble des personnes souffrant de limitations. Les déficiences consécutives à un accident de la route, du sport ou de la vie domestique sont relativement plus fréquentes chez les hommes jeunes (18 % des cas contre 10 % pour les jeunes femmes et 12 % dans l'ensemble de la population). Pour les hommes, émergent ensuite, au-delà de 30 ans, tous les risques liés au travail (un cas sur trois induit par les accidents du tra-

vail ou les maladies professionnelles contre moins d'un sur six pour les femmes).

L'autre variable discriminante est la catégorie socioprofessionnelle : 19 % des cadres déclarent des problèmes de santé et seulement un tiers d'entre eux connaissent, de ce fait, des limitations de leurs capacités de travail. À l'opposé chez les ouvriers, ces problèmes sont non seulement plus fréquents (31 %) mais aussi plus invalidants (58 % de limitations) (graphique c). Autre différence, chez les cadres, l'origine

### Graphique c

#### Catégories socioprofessionnelles, déficiences et limitations de la capacité de travail



Source : Insee, enquête « Handicap au travail » complémentaire à l'enquête sur l'emploi 2002.

### Encadré (fin)

déclarée est rarement à rechercher du côté du travail (accident ou maladie professionnelle : 10 %) alors que c'est le cas d'un ouvrier affecté d'un problème de santé sur trois. De plus, quand la déficience provient d'une maladie non professionnelle (10 % des cadres et 14 % des ouvriers), l'impact des conditions de travail pénibles sur les capacités de travail est plus marquant pour les seconds (54 % des ouvriers contre 29 % des cadres). On peut y voir l'effet d'une exposition durable à ces dernières sur le vieillissement et la santé [11]. Les conditions de travail des ouvriers, avec leurs formes spécifiques de pénibilité, pèsent doublement sur leur employabilité : d'abord comme origine fréquente de leurs problèmes de santé, mais aussi du fait des capacités physiques qu'elles exigent.

### Accès à l'emploi plus difficile

C'est quand les problèmes de santé limitent les capacités de travail que l'accès à l'emploi est compromis. Pour un âge ou une catégorie socioprofessionnelle donné(e), les taux d'emploi et de chômage des personnes malades dont la capacité de travail est intacte restent quasi identiques à ceux des personnes valides. Mais, dès que les problèmes s'accumulent ou

que des limitations apparaissent, les chances d'accès à l'emploi se dégradent.

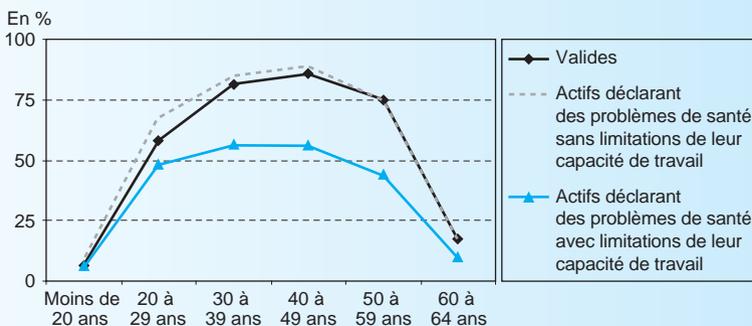
L'ancienneté du problème de santé est un premier facteur. Plus elle est importante, plus la chance d'être toujours en emploi se réduit. Lorsque le problème est récent (moins de deux ans), le taux d'emploi des personnes subissant des limitations de capacités est de 64 %. Il chute de 20 points quand cette ancienneté dépasse cinq ans, et cela, quel que soit l'âge.

Autre élément, l'impact de ces limitations sur le taux d'emploi s'accroît progressivement avec l'âge, jusqu'à 60 ans. Au-delà de cet âge, les valides comme les personnes souffrant de limitations partent massivement en retraite. Le différentiel est maximum pour les quinquagénaires avec limitations (30 points) dont le taux d'emploi est de 45 % contre 75 % pour les quinquagénaires valides, alors qu'il est de seulement 10 points pour les 20-29 ans (*graphique d*).

De même, par catégorie socioprofessionnelle, c'est pour les ouvriers non qualifiés que l'impact des limitations sur le taux d'emploi est maximum avec une chute d'environ 30 points contre 20 points pour les cadres. Là, c'est le cumul du handicap physique et du handicap de qualification qui pèse sur l'employabilité [1].

### Graphique d

#### Le taux d'emploi selon l'âge et la situation de santé



Note : les différences de taux d'emploi selon l'âge, entre personnes valides et personnes déclarant des problèmes de santé sans limitations de leur capacité de travail, ne sont pas significatives.

Source : Insee, enquête « Handicap au travail » complémentaire à l'enquête sur l'emploi 2002.

**Tableau 7**

**Taux d'activité par sexe et classe d'âge (\*)**

En %

	1999 (1)	2000 (1)	2001 (1)	2002 (1)	2002-T1 (2)	2003-T1 (2)
<b>Ensemble</b>	<b>54,6</b>	<b>54,8</b>	<b>54,7</b>	<b>54,9</b>	<b>54,7</b>	<b>55,0</b>
<i>dont 15-64 ans</i>	<b>67,8</b>	<b>68,0</b>	<b>68,0</b>	<b>68,3</b>	<b>68,5</b>	<b>69,0</b>
<b>Hommes</b>	<b>74,4</b>	<b>74,4</b>	<b>74,3</b>	<b>74,5</b>	<b>75,1</b>	<b>74,6</b>
15-24 ans	31,9	32,7	33,1	33,8	33,7	33,3
25-29 ans	90,5	91,7	91,9	91,2	89,9	88,9
30-54 ans	94,8	94,6	94,5	94,4	95,0	94,7
55-59 ans	67,7	65,8	66,9	69,3	71,0	72,0
60-64 ans	16,7	15,5	15,5	17,3	21,3	20,6
<b>Femmes</b>	<b>61,4</b>	<b>61,7</b>	<b>61,8</b>	<b>62,1</b>	<b>62,0</b>	<b>63,4</b>
15-24 ans	24,4	26,2	26,5	26,5	25,1	26,5
25-29 ans	78,2	79,3	78,5	79,5	79,0	77,3
30-54 ans	78,5	78,2	78,7	78,9	78,8	80,8
55-59 ans	50,9	51,9	52,0	53,3	56,7	58,0
60-64 ans	14,5	13,5	13,0	15,1	15,3	18,0

(1) Situation en mars de chaque année sauf celle du recensement (janvier en 1999).

(2) Situation en moyenne au premier trimestre de l'année.

(\*) Du fait de la mise en place depuis juillet 2001 d'une nouvelle enquête sur l'emploi en continu, qui se substitue à l'ancienne enquête annuelle de mars, le questionnaire a été profondément remanié et les techniques de collecte ont été modifiées. Ces changements expliquent que la continuité des séries entre ancienne et nouvelle enquête ne soit pas toujours parfaitement assurée.

Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.

Le taux d'activité des personnes de 15 à 64 ans s'établit ainsi à 69,0 % au premier trimestre 2003, en hausse de 0,5 point sur un an. Confortant les tendances de long terme, les taux d'activité des hommes et des femmes se rapprochent : début 2003, 63,4 % des femmes de 15 à 64 ans ont un emploi ou en recherchent un, soit un point et demi de plus qu'un an auparavant, tandis que le taux d'activité des hommes a légèrement diminué sur la même période (tableau 7). L'activité féminine progresse à tous les âges, sauf entre 25 et 30 ans où elle baisse [3]. C'est aux âges intermédiaires que leur taux d'activité augmente le plus : moins de 20 % des femmes de 30 à 54 ans n'ont pas d'activité professionnelle et n'en cherchent pas, contre environ 25 % dix ans plus tôt.

L'augmentation de l'activité des quinquagénaires s'explique principalement par l'arrivée à la cinquantaine des générations du *baby-boom*, plus nombreuses que les précédentes : ceci élève le taux d'activité moyen des 55-59 ans [1]. L'effet démographique est renforcé chez les femmes par le fait que celles nées après guerre sont plus actives que les générations précédentes. La progression des taux d'activité des 55-59 ans résulte aussi en partie du repli des mesures de préretraite. Enfin, pour les sexagénaires, les effets de la réforme du régime général des retraites de 1993 (portant progressivement à quarante ans la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein) jouent en faveur de la hausse des taux d'activité. À ces âges, les taux d'activité féminins sont proches de ceux des hommes : du fait de carrières souvent interrompues, les femmes peuvent être amenées à rester en activité jusqu'à 65 ans pour pouvoir bénéficier d'une meilleure retraite. □

---

## Bibliographie

---

- [1] AMAR M., AMIRA S. (2003), « Incapacités, reconnaissance administrative du handicap et accès à l'emploi : les apports de HID », in *Revue française des Affaires sociales*, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, n° 1-2, janvier-juin.
- [2] ANGLARET D., CANCE R. (2002), « Le papy-boom renforce l'activité des seniors », *Premières synthèses*, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Dares, n° 15.2, avril.
- [3] BIGOT J-F., GOUX D. (2003), « Enquête sur l'emploi du premier trimestre 2003 – Forte hausse du chômage entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2002 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2003 », *Insee première*, n° 909, juillet.
- [4] BOULARD N., EVEN K., LERAIS F. (2003), « La politique de l'emploi en 2001 », *Premières synthèses*, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Dares, n° 08.1, février.
- [5] DARES (2003), « En 2002, un marché du travail gagné par le ralentissement conjoncturel », *Premières synthèses*, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, n° 31.2, juillet.
- [6] DARES (2003), « Les tensions sur le marché du travail en mars 2003 », *Premières informations*, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, n° 28.3, juillet.
- [7] INSEE (2003), *Note de conjoncture*, mars et juin.
- [8] INSEE (2003), « L'économie française, édition 2003-2004 », Éditions Hachette, *Le Livre de Poche*, juin.
- [9] INSEE (2003), « Chômage et emploi – juin 2003 », *Informations rapides*, Série « Principaux indicateurs », n° 234, juillet.
- [10] MINNI C., NAUZE-FICHET E. (2002), « De mars 1997 à mars 2001, une participation accrue des moins de 30 ans à l'emploi », *Insee première*, n° 821, janvier.
- [11] MOLINIÉ A. F. (2001), « Parcours de travail et fin de vie active dans différentes générations », *Quatre pages*, Centre d'études de l'emploi (CEE), n° 45, mai.
- [12] MORMICHE P., BOISSONNAT V. (2003), « Handicap et inégalités sociales : premiers apports de l'enquête « Handicaps, incapacités, dépendance » », in *Revue française des Affaires sociales*, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, n° 1-2, janvier-juin.
-



## Des effectifs de l'enseignement supérieur en hausse

En 2002-2003, l'ensemble du secteur public et du secteur privé compte un peu plus de 14,9 millions d'élèves, d'apprentis et d'étudiants, dont environ 14,4 millions en France métropolitaine. La hausse des effectifs en un an est d'un peu moins de 0,3 % mais ceux de l'enseignement supérieur, tous confondus, connaissent une hausse de 2,1 % après la quasi-stabilité de la rentrée précédente. Le nombre d'étudiants est en particulier en hausse à l'université, en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), en écoles d'ingénieurs, en écoles de commerce et dans les écoles paramédicales et sociales mais diminue en instituts universitaires de technologie (IUT) et sections de techniciens supérieurs (STS). Après six années de baisse, les effectifs de premier cycle universitaire sont stabilisés grâce à la progression des inscriptions en études médicales. Ces évolutions des effectifs d'élèves et d'étudiants s'expliquent essentiellement par des facteurs d'ordre démographique ; ils peuvent également être influencés par la plus ou moins grande fréquence des redoublements, qui dépend en particulier de la réussite aux examens (brevet, baccalauréat), mais aussi de l'organisation des enseignements en cycles. Cependant, dans le supérieur, c'est le facteur poursuite d'études qui apparaît très déterminant cette année et permet une augmentation sensible des effectifs après huit ans d'évolutions faibles.

### Légère baisse de l'espérance de scolarisation

L'espérance de scolarisation<sup>1</sup>, après une progression continue depuis les années soixante, soutenue dans les années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt-dix, baisse faiblement depuis cinq ans (-0,04 chaque année) et se situe aux environs de 19 ans. Dans les conditions actuelles de scolarité, un garçon qui entre en maternelle à la rentrée 2001 resterait pendant 18,6 années dans le système éducatif, une fille un peu plus longtemps (19,1 années).

Avant 18 ans, les taux de scolarisation atteints dans les années quatre-vingt-dix ne varient plus que de manière marginale tandis qu'après 25 ans, de légers progrès de scolarisation continuent d'être réalisés (*graphique 1*). Pour l'essentiel, la baisse de l'espérance de scolarisation résulte donc du recul de la scolarisation parmi les jeunes âgés de 18 à 24 ans. Ainsi, les taux de scolarisation des jeunes âgés de 18 à 20 ans continuent à diminuer cette année, mais de manière moins importante, ce qui peut laisser entrevoir une stabilisation. En revanche, la baisse des taux à 21 et 22 ans observée lors des deux dernières rentrées se confirme très nettement, notamment chez les garçons. Enfin, pour la première fois en 2001-2002, la scolarisation des garçons âgés de 23 et 24 ans affiche un recul de près de 2 points. Les filles n'étant pas affectées par cette dernière baisse, leur espérance de scolarisation cesse de diminuer en 2001-2002, car l'augmentation des taux de 23 à 29 ans permet de compenser la baisse des taux observée de 18 à 22 ans.

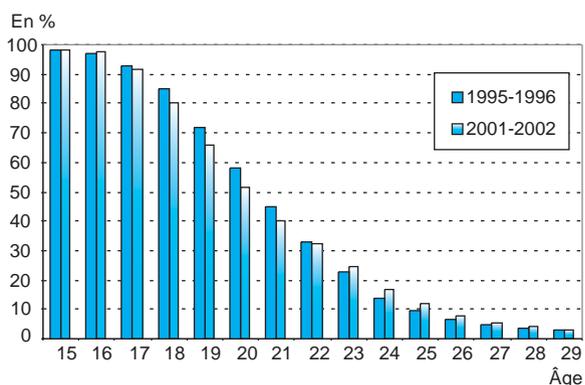
---

1. Voir fiche thématique 6 pour la définition.

Plusieurs phénomènes peuvent expliquer cette baisse : tout d'abord les choix plus fréquents faits, dans la première partie des années quatre-vingt-dix, en faveur d'un enseignement professionnel et des études plus courtes, continuent de faire baisser la durée de scolarisation pour cette tranche d'âge. D'autre part, la baisse des redoublements observée ces dernières années fait que les générations récentes finissent à un âge plus jeune que les générations précédentes leur secondaire général ou professionnel, tout en terminant presque aussi souvent un second cycle long. Par ailleurs, la conjoncture favorable sur le marché du travail observée jusqu'à l'année dernière a permis aux jeunes de trouver plus facilement un emploi et a certainement conduit un certain nombre d'entre eux à quitter le système éducatif pour s'insérer dans la vie active. Enfin, la baisse des taux de scolarisation des jeunes âgés de 23 et 24 ans ne concernant que les garçons, il est également possible d'y percevoir l'effet de l'interruption du service national, la poursuite d'études permettant de reculer l'âge d'appel [5].

**Graphique 1**  
**Taux de scolarisation de la population de 15 à 29 ans**

Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.



## Les effectifs scolarisés sont en légère baisse dans le primaire et le secondaire

En France (métropolitaine et Dom), la baisse des effectifs se poursuit toujours globalement dans le premier degré, mais s'atténue fortement : on y compte 6 000 élèves de moins (-0,1 %) ; cependant le préélémentaire poursuit toujours sa progression (près de 0,5 % de plus par rapport à 2001) (tableau 1) [6].

Dans le second degré, l'effectif global diminue de près de 3 000 élèves. Les effectifs du premier cycle sont en baisse pour la septième année consécutive (-0,3 %). L'évolution démographique des générations scolarisées dans ce cycle en est la principale cause : depuis quelques années, les générations qui le quittent sont plus nombreuses que celles qui entrent en sixième. À la fin des années quatre-vingt, les redoublements ont baissé dans toutes les classes (tableau 2) et ce mouvement s'accroît avec la réforme de 1995<sup>2</sup> : plus des deux tiers des élèves accomplissent leur scolarité de la sixième à la troisième sans redoubler (ils étaient moins de la moitié à la fin des années quatre-vingt). Le second cycle général et technologique connaît, comme à la rentrée précédente une

2. Mise en place de nouveaux cycles au collège et disparition des paliers d'orientation en fin de cinquième.

**Tableau 1**

**Effectifs des élèves, apprentis et étudiants**

Effectifs en milliers, évolution en %

	2001-2002	2002-2003	Taux de croissance
<b>Premier degré</b>	<b>6 535,0</b>	<b>6 529,2 (p)</b>	<b>- 0,1</b>
dont : <i>préélémentaire</i>	2 554,4	2 566,0	0,5
CP-CM2	3 924,1	3 908,9	- 0,4
<b>Second degré (1)</b>	<b>5 598,8</b>	<b>5 596,1</b>	<b>0,0</b>
dont : <i>1<sup>er</sup> cycle</i>	3 278,8	3 269,1	- 0,3
2 <sup>e</sup> cycle général et technologique	1 504,1	1 509,6	0,4
2 <sup>e</sup> cycle professionnel	695,0	698,5	0,5
<b>Ens. scolaire sous tutelle d'autres min., divers (2)</b>	<b>230,9</b>	<b>233,4</b>	<b>1,1</b>
<b>Apprentissage</b>	<b>373,3</b>	<b>373,0 (p)</b>	<b>- 0,1</b>
<b>Enseignement supérieur</b>	<b>2 164,8</b>	<b>2 209,2</b>	<b>2,1</b>
dont : <i>classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)</i>	70,7	72,0	1,8
<i>sections de techniciens supérieurs (STS)</i>	246,9	245,1	- 0,7
<i>instituts universitaires de technologie (IUT)</i>	118,1	115,5	- 2,2
<i>universités (hors IUT et formations d'ingénieurs)</i>	1 251,2	1 270,8	1,6
<i>écoles d'ingénieurs</i>	98,2	102,4	4,3
<i>écoles de commerce</i>	70,4	74,7	6,1
<i>écoles paramédicales et sociales</i>	103,0	111,9 (p)	8,6
<b>Total général</b>	<b>14 902,6</b>	<b>14 940,9</b>	<b>0,3</b>
<i>Espérance de scolarisation (en années)</i>	18,9	18,9	
(1) Sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.			
(2) Préparations diverses, formations complémentaires post niveau V, spécial « santé » scolarisés, second degré agricole.			
(p) Données provisoires.			

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep

hausse (+ 0,4 %), due en particulier à une incidence positive de la démographie mais également à une hausse des taux de passage de la troisième générale vers la seconde. Le second cycle professionnel, dont l'effectif avait subi un net recul à la rentrée 2000 et diminué faiblement en 2001 connaît une augmentation de 0,5 %, grâce à la croissance des effectifs du CAP en deux ans et au quasi-maintien de la formation en BEP. Comme dans le second cycle général et technologique, la démographie influence positivement ce cycle mais les facteurs scolaires sont encore plus déterminants. On assiste à la disparition progressive des CAP en trois ans, dont les effectifs sont passés de 400 000 à 1 400 élèves en moins de quinze ans. À la rentrée 2002, les préparations au CAP en deux ans poursuivent leur progression amorcée dix ans auparavant (+ 8,4 %) avec l'accès en plus grand nombre des élèves originaires de troisième de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). Après quatre années de forte baisse, les effectifs de BEP affichent une quasi-stabilité, mais la première année perd 1 300 élèves, conséquence d'une légère baisse de l'orientation vers cette formation des élèves de troisième. La première professionnelle accueille plus d'élèves cette année en raison de poursuites d'étude après un BEP en progression.

La répartition des élèves de terminale selon les séries ne change pratiquement pas entre 2001 et 2002. La série Littéraire (L), qui perdait des effectifs, passant de 16,5 % du total en 1990 à 10,4 % en 2000, se stabilise en 2002 à 10,5 %. La série Économique et sociale (ES) représente 17,1 % des effectifs, comme en 2001 et celle Scientifique (S) 27,3 %. Les séries Sciences et technologies tertiaires (STT) et Sciences et technologies industrielles (STI) regroupent respectivement 17,1 % et 8,1 % des élèves. Enfin les terminales professionnelles voient leur part baisser légèrement après des années de hausse : 14,2 % des effectifs en 2002 contre 14,4 % en 2001 et 7,2 % en 1990 [2].

**Tableau 2****Évolution des taux de redoublement et de passage dans le premier cycle**

En %

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Redoublements</b>								
Sixième	10,2	10,1	12,1	10,6	10,1	9,4	9,1	<b>8,7</b>
Cinquième	11,2	10,8	9,7	5,5	5,2	5,0	4,6	<b>4,4</b>
Quatrième générale (y c. aménagée)	7,6	7,6	7,1	6,8	8,9	8,7	8,1	<b>7,8</b>
Troisième générale	10,2	10,2	9,8	8,6	8,1	6,8	6,7	<b>6,7</b>
<b>Passages</b>								
Sixième - cinquième	89,0	89,0	86,8	88,4	89,1	90,0	90,5	<b>91,1</b>
Cinquième - quatrième générale (y c. aménagée)	77,6	77,6	80,7	89,4	90,8	91,8	92,4	<b>93,0</b>
Quatrième générale (y c. aménagée) - troisième générale	87,3	86,9	87,2	87,5	84,5	83,8	83,5	<b>83,6</b>
Troisième générale - seconde	61,6	60,2	59,8	60,3	60,6	61,0	60,4	<b>60,7</b>
Ensemble troisièmes - seconde	54,8	53,5	53,2	53,4	54,5	56,7	56,1	<b>56,2</b>
Troisième générale - BEP/CAP2	22,1	21,9	22,4	22,9	23,2	23,2	23,9	<b>23,7</b>
Ensemble troisièmes - BEP/CAP2	26,9	26,8	27,1	27,7	27,3	26,1	26,7	<b>26,7</b>

Lecture : en 2002, 8,7 % des élèves qui étaient en sixième à la rentrée 2001 y sont toujours et 91,1 % sont passés en cinquième.

Champ : France métropolitaine et Dom, public (hors écoles régionales d'enseignement adapté) et privé.

Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

## 69,1 % de jeunes au niveau du baccalauréat et 61,8 % de bacheliers par génération

L'accès au niveau du baccalauréat, porté par l'objectif des « 80 % », qui a connu une progression de grande ampleur entre le milieu des années quatre-vingt et le milieu des années quatre-vingt-dix, est quasiment stable sur les dernières années. Après avoir culminé à 71 % en 1994, contre moins de 40 % dix ans auparavant, la proportion de jeunes accédant au niveau IV de formation (année terminale d'une formation au baccalauréat ou à un diplôme équivalent) reste stable depuis, aux environs de 69 % (tableau 3). Les formations dispensées par des établissements relevant de l'Éducation nationale en représentent 63 % ; les autres formations, par apprentissage ou dispensées dans des établissements dépendant d'autres ministères, représentent 6 %.

Après avoir culminé à 41 % en 1994, le taux d'accès au niveau du baccalauréat général a chuté de 7 points, avant de se stabiliser autour de 34 %. Parallèlement, la filière technologique, qui avait vu son importance augmenter régulièrement jusqu'en 2000, est

**Tableau 3****Taux d'accès au niveau IV à la rentrée scolaire 2002, selon la filière et le sexe**

En %

	Filles	Garçons	Ensemble
Générale	40,8	27,4	33,9
Technologique	22,6	19,7	21,1
Professionnelle	12,0	15,9	14,0
<b>Ensemble</b>	<b>75,4</b>	<b>63,0</b>	<b>69,1</b>

Note : pour l'accès au niveau IV, sont comptabilisés les élèves entrant en terminales générales, technologiques (y compris les classes préparant au brevet de technicien) ou professionnelles, ainsi que les apprentis en dernière année de préparation au baccalauréat et brevet professionnels.

Champ : France métropolitaine et Dom, public et privé.

Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

stable à 21 % en 2002 après avoir perdu un demi-point en 2001. La progression des filières professionnelles, forte jusqu'en 1998, a depuis cette date cessé : elles accueillent aujourd'hui 14 % des jeunes contre seulement 5 % en 1990, notamment grâce au développement des préparations au baccalauréat et au brevet professionnels par la voie de l'apprentissage. Les filles devancent les garçons de plus de 10 points : 75,4 % d'entre elles accèdent au niveau IV de formation contre 63 % des garçons [3, 4].

La proportion de bacheliers dans une génération, après une longue période de croissance (11,2 % en 1961, 27,2 % en 1982 et 51,1 % en 1992), a atteint un palier sur la période 1995-2000 et évolue peu ces dernières années. Ainsi, en 2002, elle est stable à 61,8 % en France métropolitaine. Pour une génération, 68,5 % des filles sont titulaires du baccalauréat contre 55,3 % des garçons (*tableau 4*). En 2003, la proportion de bacheliers dans une génération est cependant en hausse et atteint 62,6 %.

**Tableau 4**  
**Proportion d'une génération titulaire du baccalauréat**

	2001			2002		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
	Baccalauréat général	26,3	39,2	32,6	26,1	39,3
Baccalauréat technologique	16,7	19,7	18,2	16,4	19,2	17,8
Baccalauréat professionnel	12,6	9,7	11,2	12,8	10,1	11,5
<b>Ensemble</b>	<b>55,6</b>	<b>68,6</b>	<b>62,0</b>	<b>55,3</b>	<b>68,5</b>	<b>61,8</b>

En %

Lecture : dans une génération fictive qui aurait, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite de la session 2002, 55,3 % des garçons obtiennent le baccalauréat, que ce soit dès la première candidature ou après.

Champ : France métropolitaine.

Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

Les dernières grandes réformes du baccalauréat général et technologique datent de 1993, avec l'instauration de nouvelles séries et filières ; le baccalauréat professionnel a quant à lui été créé en 1985 (premiers bacheliers lors de la session 1987) pour répondre aux besoins des entreprises en emplois qualifiés à ce niveau et offrir une filière de poursuite d'études aux titulaires d'un CAP ou d'un BEP. À la session 2002, les bacheliers généraux représentent à peine un peu plus de la moitié de l'ensemble (52,2 %), les bacheliers technologiques près de 30 % et les bacheliers professionnels un peu moins de 20 %.

En juin 2002, avec 628 425 présentés et 493 754 lauréats, le taux de réussite au baccalauréat atteint 78,6 %, comme l'année précédente. Le baccalauréat général arrive en tête avec un taux de réussite de 80,3 %, ceux des baccalauréats technologique et professionnel étant respectivement de 76,8 % et 76,6 %. D'après les résultats provisoires de la session 2003, le taux de réussite global augmente. La hausse des séries générales est en partie contrebalancée par la baisse des séries technologiques et professionnelles (*tableau 5*) [11, 12]. En 2002, les filles réussissent mieux que les garçons et ce, pour chacun des baccalauréats. Toutes séries confondues, l'écart de réussite atteint près de 5 points. Les filles sont davantage présentes dans les séries générales ES et L et les séries technologiques STL, STT, SMS (sciences et technologies de laboratoire, tertiaires et médico-sociales) ainsi que musique et danse. Les garçons sont majoritaires dans les séries S, STI (sciences et technologies de l'industrie), hôtellerie et agricoles.

**Tableau 5**

**Les résultats du baccalauréat en 2002 et 2003**

	Session 2002					Taux de réussite 2003 (1)
	Présentés		Taux de réussite			
	Total	% filles	Total	Garçons	Filles	
Baccalauréat général	321 548	57,7	80,3	77,5	82,3	83,6
Série littéraire	61 236	82,8	82,2	78,6	82,9	84,4
Série économique et sociale	99 405	64,1	79,4	75,9	81,4	81,3
Série scientifique	160 907	44,2	80,1	78,0	82,8	84,7
Baccalauréat technologique	184 783	51,0	76,8	73,8	79,8	76,7
Baccalauréat professionnel	122 094	42,4	76,6	75,2	78,6	75,9
<b>Ensemble</b>	<b>628 425</b>	<b>52,8</b>	<b>78,6</b>	<b>75,8</b>	<b>81,0</b>	<b>80,1</b>

(1) Résultats provisoires France métropolitaine (hors Dom).

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

## Des effectifs en hausse dans l'enseignement supérieur

À la fin des années quatre-vingt, dans une période de baisse démographique des 18-25 ans, la progression du nombre de bacheliers généraux et technologiques et leur aspiration de plus en plus forte à poursuivre leurs études avaient entraîné une croissance spectaculaire de l'enseignement supérieur, qui s'est poursuivie dans la première moitié des années quatre-vingt-dix. L'augmentation des effectifs de bacheliers a ensuite marqué le pas et, avec elle, celle des effectifs du supérieur. Ceux-ci, après avoir atteint 2 180 000 en 1995, se sont stabilisés depuis quelques années autour de 2 150 000. Entre 1987 et 1995, les effectifs du supérieur sont passés de 1 400 000 à près de 2 180 000, soit une augmentation de près de 100 000 étudiants par an et une croissance totale de plus de 55 % en huit ans. Après une phase de décélération en 1994 et 1995, la première baisse des inscriptions est apparue à la rentrée 1996 (-0,6 %). Les effectifs ont peu évolué ensuite, avec moins de 1 % de variation annuelle : baisse en 1997 et 1998, augmentation en 1999 et 2000 et très faible variation en 2001 (+0,2 %). La rentrée 2002 et sa progression de 2,1 % tranche ainsi avec ces évolutions [13].

L'évolution de la population étudiante dépend, pour une grande part, du flux annuel d'arrivée de nouveaux bacheliers et des orientations qu'ils choisissent. Après cinq années de baisse et une de stabilité, le taux de poursuite d'études des bacheliers généraux et technologiques dans les principales filières du supérieur progresse d'un point à la rentrée 2002 et s'établit à 87,9 %. Cette hausse résulte d'une progression de plus d'un point du taux d'accueil des bacheliers technologiques et de 0,7 point de celui des bacheliers généraux. Ainsi, 95,6 % des bacheliers généraux entreprennent des études dans une des principales filières du supérieur (soit les classes post-baccalauréat, les IUT, et le 1<sup>er</sup> cycle universitaire). L'entrée de ces derniers a sensiblement augmenté en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) économiques et scientifiques, et surtout dans les disciplines de santé en université. À la rentrée 2002, 73,9 % des bacheliers technologiques ont commencé des études dans une des principales filières de l'enseignement supérieur (hors formation par apprentissage et alternance dont la part est estimée à 5 %). Ils s'orientent majoritairement en STS et ce choix, fait par 45,4 % d'entre eux, est en progression à la rentrée 2002. Le taux de poursuite des bacheliers professionnels, égal à 19,3 %, progresse de 2,2 points (hors formation par apprentissage et alternance, dont la part est estimée à 10 %). C'est en STS, aussi bien secondaires que tertiaires, qu'ils sont relativement plus nombreux à être accueillis.

Après six ans de baisse, les effectifs des deux premières années dans les principales filières de l'enseignement supérieur se stabilisent à la rentrée 2002 (- 0,2 %). En baisse depuis 1996, les effectifs du 1<sup>er</sup> cycle universitaire se maintiennent au niveau de 2001 (+ 0,1 %), grâce à l'augmentation du nombre d'étudiants en santé (+ 7,1 %) qui s'explique en partie par la progression du *numerus clausus* en médecine-odontologie. La hausse est aussi prononcée en CPGE (1,9 %). Par contre, les effectifs des IUT accusent un recul de 2,2 % et ceux de STS fléchissent de 0,7 %. À la rentrée 2002, le nombre d'étudiants en 2<sup>e</sup> cycle universitaire progresse de 2,9 %. La hausse se retrouve dans toutes les disciplines, mais elle est particulièrement élevée en Sciences économiques et AES, en Santé et en Sciences. En accueillant, à la rentrée 2002, 167 200 étudiants en disciplines générales et 67 600 en santé, le 3<sup>e</sup> cycle universitaire connaît une progression d'effectifs de 3,9 %. Cette évolution se retrouve, comme en 2001, essentiellement en Sciences économiques et AES, en Santé et en Sciences, mais aussi cette année en médecine. Le succès des diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) ne se dément pas : les effectifs inscrits dans ces formations augmentent de 8,7 % encore à la rentrée 2002. Le nombre d'étudiants en DEA (diplôme d'études approfondies) progresse de 1,7 % et ceux en doctorat de 1,6 % (tableau 6) [14].

**Tableau 6**

**Évolution du nombre d'étudiants inscrits à l'université entre les rentrées 2001 et 2002 et proportion de filles en 2002, par discipline et par cycle**

	Variation 2002/2001				Proportion de filles
	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Ensemble	
Droit, sciences politiques	- 4,2	1,9	0,7	- 1,2	64,0
Sciences économiques, gestion	1,8	8,6	7,7	6,2	49,5
Administration économique et sociale (AES)	0,7	5,6	21,1	2,8	60,4
Lettres, sciences du langage	2,0	- 2,1	- 6,7	- 0,4	73,3
Langues	1,6	0,2	0,7	1,0	76,1
Sciences humaines et sociales	0,1	3,0	3,9	1,8	67,2
Sciences et structures de la matière	- 2,8	- 1,8	3,6	- 1,7	34,1
Sciences et techn.-sciences pour l'ing.	0,1	6,9	10,7	6,6	22,1
Sciences de la nature et de la vie	- 4,0	2,9	3,5	- 0,1	57,1
STAPS (1)	3,4	1,0	14,5	2,8	32,1
<b>Total disciplines générales</b>	<b>- 0,5</b>	<b>2,4</b>	<b>2,9</b>	<b>1,0</b>	<b>60,7</b>
Médecine	9,7	0,9	4,4	5,6	58,1
Odontologie	- 3,0	1,1	9,2	5,0	49,1
Pharmacie	- 1,9	- 0,9	1,6	- 0,3	67,2
<b>Total santé</b>	<b>7,1</b>	<b>0,6</b>	<b>4,3</b>	<b>4,5</b>	<b>59,1</b>
IUT secondaires	- 4,0	-	-	- 4,0	20,9
IUT tertiaires	- 0,9	-	-	- 0,9	54,3
<b>Total</b>	<b>- 0,2</b>	<b>2,9</b>	<b>3,9</b>	<b>1,5</b>	<b>56,1</b>

(1) Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

## Les deux tiers de la croissance des étudiants depuis 1990 sont dus aux femmes

Depuis 1980, le nombre d'étudiantes a dépassé celui des étudiants en France. Mais les différentes filières du supérieur restent très sexuées : les scientifiques sont majoritairement masculines et les littéraires très féminines. Largement majoritaires dans les écoles paramédicales et sociales (81 %) et les IUFM (71 %) en 2001, les femmes sont moins

nombreuses que les hommes en écoles de commerce (47 %), CPGE (41 %) et IUT (40 %). Elles sont nettement en minorité dans les écoles d'ingénieurs (23 %). À l'université hors IUT, la proportion de femmes est d'environ 58 %. Elle est plus élevée en 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle qu'en 3<sup>e</sup> cycle. En IUT comme en STS, on trouve une distinction très nette entre formations tournées vers la production et celles tournées vers les services. Dans ces deux filières, la part des hommes dans les formations plus industrielles (y compris toutes les formations informatiques) est de 80 %. Par contre, les femmes sont plus nombreuses dans les disciplines tertiaires ; elles y sont encore mieux représentées en STS (71 %) qu'en IUT (61 %).

Si la part des femmes dans l'ensemble de la population étudiante a peu évolué depuis 1990 (+ 2,1 points), leur contribution à la croissance des effectifs étudiants depuis dix ans a été sensiblement plus importante que celle des hommes. Ainsi, de 1990 à 1995, période de forte augmentation du nombre d'étudiants, plus de six étudiants supplémentaires sur dix étaient des femmes alors qu'elles ne représentaient que 53 % des étudiants en 1990. Le nombre d'étudiantes a augmenté cinq fois plus que celui des étudiants depuis 1998. Enfin, la légère remontée des effectifs étudiants entre 1998 et 2001 est pour 87 % le fait des femmes : lorsque les effectifs d'une formation ont augmenté durant cette période, la croissance des femmes est supérieure à celle des hommes ; lorsque le nombre d'étudiants a baissé entre 1998 et 2001 dans une filière, les effectifs masculins ont plus décliné que les effectifs féminins. Alors que le nombre de garçons entrant en CPGE baisse, les filles sont plus nombreuses à poursuivre dans cette filière sélective particulièrement dans les disciplines économiques et scientifiques [7].

## 60 000 sortants sans qualification

Le système éducatif français s'est fixé comme objectif d'assurer à tous les élèves une formation ou qualification minimale, dite de niveau V (élèves inscrits en début d'année en seconde de détermination ou en dernière année de CAP ou BEP). Durant les années quatre-vingt, l'accès à ce niveau de formation croît fortement, passant de 80 % en 1980 à plus de 92 % au début des années quatre-vingt-dix. Il est actuellement aux environs de 92 %. Près de 770 000 jeunes sont sortis de formation initiale en 2001. Les sorties sans qualification du système éducatif concernent encore un nombre stable d'élèves : chaque année, ce sont près de 60 000 jeunes qui interrompent leurs études sans avoir obtenu une formation qualifiante (8 % des sortants en 2001). Ils quittent le système éducatif en fin de collège ou abandonnent la préparation d'un CAP ou d'un BEP avant d'avoir atteint l'année terminale. Mais, parmi ces 60 000 jeunes sortis sans qualification, 22 % ont le brevet. La proportion de sortants sans qualification est identique pour les filles et les garçons.

Une autre approche consiste à examiner le profil des jeunes sortis du système éducatif en fonction de leur diplôme de sortie. Le niveau d'étude des sortants est assez stable depuis 1996, la seule progression significative est la reprise des sorties de diplômés de CAP et BEP, accentuée en 2000 et 2001 par la vitalité du marché du travail (tableau 7). Depuis 1996, on dénombre par ordre décroissant de diplôme, sur le territoire, l'année suivant la fin de leurs études, environ 22 % des jeunes diplômés d'un 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle universitaire ou d'une grande école, de l'ordre de 15 % de diplômés des *cursus* technologiques ou professionnels courts (BTS, formations paramédicales, etc.), 22 % de diplômés du baccalauréat, 21 % de diplômés d'un CAP ou BEP, 8 % de diplômés du brevet et 12 % sans diplôme. Les jeunes sortants « sans diplôme » en 2001 sont environ 94 000 [10].

**Tableau 7****Les sortants de formation initiale en 2001**

	Sans qualification		Qualifiés		Total	
	Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Sans diplôme	47 000	78	47 000	7	94 000	12
Diplômé (y compris le brevet)	13 000	22	656 000	93	669 000	88
<b>Total</b>	<b>60 000</b>	<b>100</b>	<b>703 000</b>	<b>100</b>	<b>763 000</b>	<b>100</b>

Lecture : sur l'ensemble des sortants du système éducatif en 2001, c'est-à-dire 763 000 jeunes, 60 000 (soit 8 %) sont sortis « sans qualification ». Parmi ces derniers, 22 % (13 000) possèdent un diplôme (à savoir le brevet). Sur l'ensemble des sortants, 12 % (94 000) sont « sans diplôme » mais, parmi eux, la moitié (47 000) possède une qualification.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes sur l'emploi, calculs Dep.

Au total, 86 % de jeunes sortants ont à la fois un diplôme et une qualification. Les 14 % restants, soit 107 000 sortants, sont sans diplôme ou sans qualification. Parmi ceux-ci, 44 %, soit 47 000, ont une qualification mais pas de diplôme (sortants de classes terminales de CAP ou BEP ayant échoué à l'examen du CAP, du BEP et du brevet des collèges), 12 %, soit 13 000, ont un diplôme mais pas de qualification (ils ont le brevet) et 44 %, soit 47 000, n'ont ni diplôme, ni qualification [3, 4].

## Les personnels des secteurs public et privé sous contrat

Avec un effectif total de 1 326 100 titulaires, stagiaires et non-titulaires au 31 janvier 2003, pour la France métropolitaine et les Dom, le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche rémunère 870 500 enseignants dans les établissements du secteur public, 144 200 enseignants dans les établissements privés sous contrat et 311 400 agents qui assument dans le secteur public des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation et de surveillance (soit une augmentation de l'effectif total de 7 % par rapport à 1995)<sup>3</sup>. En janvier 2003, leur sont associés 55 800 aides-éducateurs. Plus de sept personnes sur dix (76,5 %) sont enseignantes, dont plus des quatre cinquièmes dans le secteur public. La proportion d'enseignants rémunérés au titre du secteur privé sous contrat est pratiquement constante tout au long de la période (14,2 % en janvier 2003). Par contre, la proportion des enseignants dans les écoles publiques a diminué de 2 points de 1995 à 2003 (33,4 % et 31,4 % du total enseignants) au profit d'une augmentation des effectifs d'enseignants dans les établissements de l'enseignement supérieur et les établissements de formation dans lesquels le nombre d'enseignants stagiaires est en nette progression (+ 24 % de 1995 à 2003). Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation et de surveillance représentent moins d'un agent sur quatre (23,5 %), leur proportion ayant légèrement diminué au cours de la période considérée par rapport à l'ensemble du personnel rémunéré par le ministère [8].

3. Les personnels du secteur public et les enseignants des établissements privés sous contrat sont les personnels titulaires, stagiaires et non-titulaires rémunérés au titre du secteur public et privé sous contrat du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, d'après les données des fichiers de paye des trésoriers-payeurs généraux. Les personnels de la Recherche sont exclus.

Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation et de surveillance, quel que soit leur corps d'origine, exercent dans le secteur public des fonctions d'inspection, de direction, d'orientation, d'éducation, de surveillance, et les personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé (ATOSS). Les personnels ATOSS et les personnels d'encadrement des établissements privés sous contrat rémunérés sur forfait d'externat sont exclus.

## L'État principal financeur du système éducatif

En 2002, la dépense intérieure d'éducation (DIE)<sup>4</sup> est de 103,6 milliards d'euros, ce qui représente 1 730 € par habitant ou 6 470 € par élève (respectivement 4 460 € par élève du premier degré, 8 120 € par élève du second degré et 8 680 € par étudiant). Jusqu'en 1993, la DIE augmente plus vite que le produit intérieur brut (PIB), puis ce mouvement s'inverse. La DIE rapportée au PIB baisse ainsi de 7,4 % en 1993 à 6,9 % en 2002. En revanche, la part des dépenses du ministère de l'Éducation nationale dans le budget de l'État s'accroît de façon continue jusqu'en 2001, passant de 20,2 % en 1990 à 22,9 % en 2001, avant de baisser légèrement à 22,6 % en 2002 [9].

Le financement initial (c'est-à-dire avant transferts entre les différents agents économiques) est assuré essentiellement par l'État (65 %) et les collectivités territoriales (21 %). Les entreprises contribuent à hauteur de 6 % de la dépense d'éducation, par le biais de la formation continue et de la taxe d'apprentissage. Les ménages, avant transfert des bourses de l'État et des caisses d'allocations familiales, viennent au troisième rang du financement après l'État et les collectivités locales. □

---

4. Voir fiche thématique 9 pour la définition.

---

## Bibliographie

---

- [1] CAILLE J.-P. (2003), « Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire : évolution et effets sur la réussite scolaire ultérieure », *Éducation et formation*, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, n° 65.
- [2] DELACOURT M.-L. (2003), « Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2002 », *Note d'information*, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, n° 03.35, juin.
- [3] DEP (2003), « L'état de l'École », ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, édition 2003, à paraître.
- [4] DEP (2003), « Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation », ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la recherche, édition 2003, à paraître.
- [5] DURIER S. (2003), « Les taux de scolarisation », *Note d'information*, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la recherche, à paraître.
- [6] JAGGERS C. (2003), « Les élèves et les écoles du premier degré à la rentrée 2002 », *Note d'information*, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, n° 03.41, juillet.
- [7] LIXI C., THEULIERE M. (2003), « Les deux tiers de la croissance des effectifs des étudiants depuis 1990 sont dus aux femmes », *Éducation et formation*, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, à paraître.
- [8] MALEGUE C. (2003), « Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 31 janvier 2002 », *Note d'information*, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, n° 03.38, juillet.
- [9] MARTINEZ F., MOUTIN S. (2003), « Le coût de l'éducation en 2002 – Évaluation provisoire du compte », *Note d'information*, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, à paraître.
- [10] MINNI C., POULET P. (2003), « Coup de frein à l'insertion professionnelle des jeunes en 2002 », *Note d'information*, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, n° 03-05, janvier.
- [11] ROBIN N. (2003), « Le baccalauréat session 2002 – Résultats définitifs », *Note d'information*, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, n° 03.34, juin.
- [12] ROBIN N. (2003), « Résultats provisoires du baccalauréat – France métropolitaine – Session de juin 2003 », *Note d'information*, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, n° 03.42, juillet.
- [13] THEULIERE M. (2003), « La synthèse des effectifs de l'enseignement supérieurs », *Éducation et formation*, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, à paraître.
- [14] VANDERSCHULDEN M. (2003), « Les étudiants inscrits dans le système universitaire public français en 2002-2003 », *Note d'information*, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, n° 03.45, août.
-



## Des salaires dynamiques, un cadre législatif en mutation et une négociation collective qui s'adapte

Depuis juin 2001, l'évolution en glissement annuel du salaire mensuel brut de base (SMB) est restée proche de 2,5 % [16]. À la fin du deuxième trimestre 2003, selon les résultats provisoires de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre (Acemo) du ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, le SMB progresse de 2,4 % en glissement annuel (contre 2,6 % en juin 2002) [2, 3]. Ces évolutions résultent du ralentissement de la modération salariale qui avait accompagné la réduction du temps de travail, ainsi que de la hausse du Smic de juillet 2002 (+ 2,4 %). Compte tenu de la hausse des prix à la consommation (+ 1,8 % entre juin 2002 et juin 2003), l'évolution réelle du SMB a été de + 0,6 % entre juin 2002 et juin 2003.

### Stabilisation du nombre de salariés concernés par les revalorisations du Smic et des garanties mensuelles de rémunération en 2002

En 2002, 2 150 000 salariés sont bénéficiaires des mécanismes de garantie d'évolution du pouvoir d'achat, soit 14 % des salariés. Cette proportion est relativement stable depuis l'année 2000 [6]. Selon la taille de l'entreprise, ces résultats diffèrent sensiblement : un tiers des salariés bénéficiaires dans les entreprises de moins de 10 salariés et moins de 5 % dans les entreprises de plus de 500 salariés. Par ailleurs, selon les résultats de l'enquête Acemo, ils se partagent à peu près également en bénéficiaires du Smic (7,1 %) et bénéficiaires d'une garantie mensuelle de rémunération (6,9 %).

L'enquête Acemo donne également l'évolution de l'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO). Son ralentissement se poursuit en 2002 et 2003 (+ 2,7 % en juin 2003, après + 3,8 % en juin 2002, + 4,2 % en juin 2001 et + 5,5 % en juin 2000), en raison de l'extinction progressive du processus de réduction du temps de travail.

### Du salaire de base au salaire mensuel moyen

Les déclarations annuelles de données sociales (DADS), source plus tardive mais plus riche que l'enquête Acemo, permettent de suivre la totalité des rémunérations et non pas le seul « salaire de base ». En rapprochant ces deux sources, on peut également connaître l'évolution annuelle de la part des primes et des compléments de rémunération, ainsi que celle de la rémunération des heures supplémentaires [4]. Entre 2000 et 2001, la part des primes dans la rémunération brute est passée de 12,8 % à 12,4 %. Celle de la rémunération des heures supplémentaires est restée stable entre ces deux années (0,9 %). Cette part reste toujours plus importante dans les entreprises n'ayant pas réduit leur temps de travail (1,4 %, contre 0,8 % pour les entreprises passées aux « 35 heures »).

## Des salaires horaires moyens toujours plus dynamiques que les salaires mensuels moyens<sup>1</sup> en 2001

En 2001, le salaire brut moyen de l'ensemble des salariés à temps complet du secteur privé et semi-public s'établissait à 26 080 € par an, soit 2 170 € mensuels, en hausse de 3,2 % par rapport à 2000, en euros courants. Compte tenu de l'inflation en 2001 (l'indice des prix à la consommation a crû, comme en 2000, de 1,7 % en moyenne annuelle), le salaire mensuel brut moyen a progressé de 1,5 % en euros constants, après une augmentation de 0,6 % en 2000 (*tableau 1*) [13].

Le pouvoir d'achat du salaire net, quant à lui, s'est accru de 1,7 % en 2001, après une hausse de 0,5 % en 2000. Cet écart entre salaire brut et net résulte d'une baisse de 0,1 à 0,2 point (selon le niveau de salaire) des taux de cotisations « chômage ». Ainsi, le taux moyen de prélèvements des cotisations sociales salariales a légèrement diminué entre 2000 et 2001, passant de 20,5 % à 20,4 % [5].

Cette évolution des salaires mensuels prend en compte l'effet de la déformation d'une année sur l'autre de la structure des qualifications. Ainsi, entre 2000 et 2001, la part des cadres et des professions intermédiaires s'est accrue, au détriment de celle des employés et des ouvriers [14, 15]. L'impact de cet effet de structure sur le salaire moyen est estimé à + 0,7 point en 2001 et + 0,6 point en 2000, soit légèrement plus que ce qui était observé les années précédentes (+ 0,5 point en moyenne annuelle de 1990 à 1999).

**Tableau 1**

**Salaires brut et net annuels moyens dans le secteur privé et semi-public des salariés à temps complet**

	1999	2000	2001
<b>Salaire brut</b>			
En euros	24 700	25 270	26 080
Évolution en euros constants, par rapport à l'année précédente (en %)	1,7	0,6	1,5
<b>Salaire net</b>			
En euros	19 660	20 090	20 770
Évolution en euros constants, par rapport à l'année précédente (en %)	1,6	0,5	1,7
<b>Taux de prélèvements à la source (1)</b>	<b>20,4</b>	<b>20,5</b>	<b>20,4</b>
<i>Pour mémoire : évolution de l'indice des prix à la consommation (en moyenne annuelle)</i>	0,5	1,7	1,7

(1) Les taux de prélèvements sont calculés annuellement à partir des salaires moyens brut et net.

Note : les résultats sont issus de l'exploitation de l'échantillon au 25<sup>e</sup> des DADS pour les années 1999 et 2000 et de l'exploitation avancée des DADS pour l'année 2001, hors salariés agricoles, employés de maison, agents de l'État et des collectivités territoriales, mais y compris apprentis-stagiaires.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, *déclarations annuelles de données sociales (DADS)*.

1. En raison de déclarations effectuées en euros par certaines entreprises de façon difficilement identifiable, les résultats définitifs de l'exploitation de ces déclarations pour l'année 2001 ne sont pas encore disponibles. Les chiffres donnés ici sont des estimations issues d'une exploitation spécifique (appelée « exploitation avancée » qui se base sur une partie des déclarations annuelles uniquement). Ces chiffres sont donc des résultats provisoires susceptibles de modifications au moment de l'exploitation définitive des DADS pour l'année 2001 [12]. En particulier, ces estimations ne permettent pas d'effectuer l'intégralité des calculs habituellement diffusés dans cet ouvrage comme les calculs de dispersion.

**Tableau 2**

**Évolution des salaires horaires et répartition des effectifs selon la durée de travail**

	Salaire horaire moyen net de prélèvements en euros courants		Répartition des effectifs en nombre d'heures (en %)	Évolution en euros constants (en %)
	2000	2001	2001	2001/2000
<b>Salariés à temps complet</b>				
<b>Ensemble</b>	<b>10,24</b>	<b>10,78</b>	<b>100,0</b>	<b>3,6</b>
Hommes	10,94	11,51	66,5	3,5
Femmes	8,99	9,46	33,5	3,5
<b>Salariés à temps non complet</b>				
<b>Ensemble</b>	<b>8,54</b>	<b>8,98</b>	<b>100,0</b>	<b>3,5</b>
Hommes	9,66	10,15	36,3	3,4
Femmes	7,92	8,33	63,7	3,5

Note : les résultats sont issus de l'exploitation de l'échantillon au 25<sup>e</sup> des DADS pour l'année 2000 et de l'exploitation avancée des DADS pour l'année 2001, hors salariés agricoles, employés de maison, agents de l'État et des collectivités territoriales, mais y compris apprentis-stagiaires.

Champ : salariés du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Avec la généralisation, en 2001, de la mise en place des lois « Aubry » sur la réduction du temps de travail, les salaires horaires se sont davantage accrus que les salaires mensuels (tableau 2). La mise en place de la réduction du temps de travail s'est en effet accompagnée d'une compensation salariale permettant le maintien de la rémunération mensuelle des salariés. Ainsi, pour les salariés à temps complet, le salaire horaire net de prélèvements a augmenté de 3,6 %, en euros constants (passant de 10,24 € à 10,78 € entre 2000 et 2001). Dans le même temps, pour les salariés à temps non complet<sup>2</sup>, les salaires horaires nets de prélèvements se sont accrus de 3,5 %, en euros constants (passant de 8,54 € à 8,98 € entre 2000 et 2001).

**Encadré 1**

**Évolution du salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) et des garanties mensuelles de rémunération (GMR)**

Afin d'assurer une participation au développement économique aux salariés dont les rémunérations sont les plus faibles, le Smic est réévalué chaque année (graphique a). Jusqu'en 2003, cette hausse devait traduire une augmentation annuelle de pouvoir d'achat au moins égale à la moitié de celle du salaire horaire de base ouvrier (SHBO).

En outre, la seconde loi « Aubry » sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (RTT)<sup>a</sup> a défini un système de garanties mensuelles de rémunération (GMR) pour les salariés

passés aux « 35 heures ». Pour un salarié à temps complet, la garantie mensuelle est égale au Smic en vigueur au moment de son passage à la RTT, calculé sur la base de 169 heures travaillées dans le mois. À partir de juillet 2000, la revalorisation des garanties mensuelles tient compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et de la moitié des gains de pouvoir d'achat annuel du salaire mensuel de base ouvrier (SMBO). La hausse du SMBO étant

a. Loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000.

2. Les salariés à temps « non complet » regroupent les salariés à temps partiel, ainsi que les intérimaires et les travailleurs intermittents.

## Encadré 1 (suite)

mécaniquement inférieure à celle du SHBO en raison de la baisse de la durée du travail, l'écart entre les garanties mensuelles pour les salariés à 35 heures et le Smic mensuel pour les salariés à 39 heures augmentait à chaque revalorisation<sup>b</sup>.

Sur la base notamment des travaux du Commissariat au Plan sur la RTT [18], la loi « Fillon »<sup>c</sup> a modifié le système du multi-Smic pour qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2005 un seul Smic horaire soit applicable.

Pour assurer la convergence des différents Smic en termes horaires, elle comprend quatre points principaux :

- cesser la création de nouvelles GMR. La dernière demeure celle créée au 1<sup>er</sup> juillet 2002 (GMR5) : la rémunération mensuelle minimum de tout salarié passant aux « 35 heures » au-delà de cette date est garantie par la GMR5.
- aligner « par le haut » les différentes garanties mensuelles des salariés passés aux « 35 heures » : cette convergence des quatre premières GMR sur la GMR5 sera progressive et différenciée entre le 1<sup>er</sup> juillet 2003 et le 1<sup>er</sup> juillet 2005 grâce à des « coups de pouce ».

- revaloriser dorénavant la GMR5 en fonction de la seule évolution des prix<sup>d</sup> et la déconnecter de l'évolution du salaire moyen de base, d'une manière transitoire sur la période 2003-2005.
- aligner graduellement le Smic horaire sur la GMR5 par des « coups de pouce » de sorte qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2005 le montant mensuel du Smic versé pour une durée du travail de 35 heures par semaine soit équivalent à celui de la GMR5 revalorisée.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> juillet 2003, compte tenu d'une hausse des prix de 1,6 %, le Smic horaire a été revalorisé de 5,3 %. Les garanties mensuelles ont été revalorisées de façon différenciée, de 1,6 % pour la GMR5 (salariés passés aux « 35 heures » après le 1<sup>er</sup> juillet 2002) à 3,2 % pour la GMR1 (salariés passés aux « 35 heures » avant le 30 juin 1999).

b. Voir l'encadré 1 du chapitre Salaires et négociation collective de *France, portrait social*, édition 2002-2003, p. 38-39.

c. Loi n° 2003-47 du 17 janvier 2003 relative aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi.

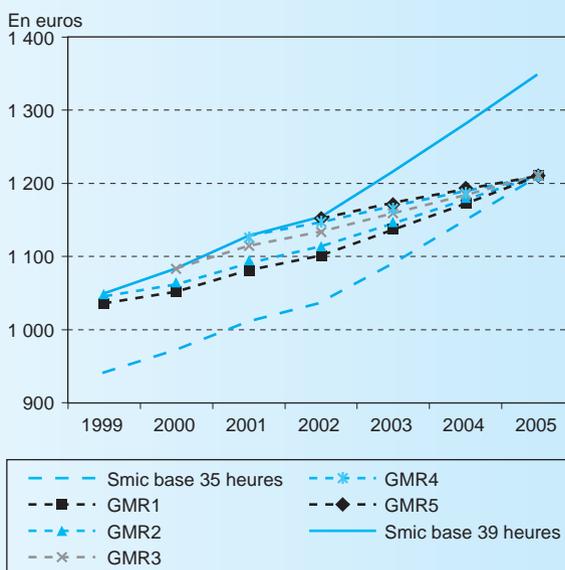
d. Plus précisément celle de l'indice de référence : prix à la consommation des ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac.

## Graphique a Montant du Smic et des garanties mensuelles de rémunération

Note : il existe cinq garanties mensuelle de rémunération (GMR) selon la date de passage aux « 35 heures » : la GMR1 concerne les salariés passés à 35 heures avant le 30 juin 1999 ; la GMR2 ceux passés à 35 heures entre le 1<sup>er</sup> juillet 1999 et le 30 juin 2000 ; la GMR3 ceux passés à 35 heures entre le 1<sup>er</sup> juillet 2000 et le 30 juin 2001 ; la GMR4 ceux passés à 35 heures entre le 1<sup>er</sup> juillet 2001 et le 30 juin 2002 ; la GMR5 ceux passés à 35 heures après le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

Hypothèse : 1,6 % d'inflation annuelle jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Source : législation sociale.



## Stabilité de l'écart de salaires entre hommes et femmes

En 2001, dans les entreprises du secteur privé et semi-public (incluant les apprentis et stagiaires), une salariée à temps complet a perçu une rémunération nette inférieure de 18,4 % à celle d'un salarié (tableau 3). Néanmoins ces écarts sont assez différenciés selon la catégorie sociale considérée : ils sont notamment inférieurs à 10 % pour les employés et proches de 25 % pour les cadres. Les écarts de salaire horaire sont du même ordre pour les salariés à temps non complet.

**Tableau 3**

**Écart de salaires nets moyens entre hommes et femmes en 2001 dans le secteur privé et semi-public**

	Salaire annuel net moyen en euros		Écart relatif (H-F)/H (en %)
	Hommes	Femmes	
Cadres	43 410	32 800	24,4
Professions intermédiaires	23 190	19 950	14,0
Employés	16 310	14 910	8,6
Ouvriers	15 910	12 970	18,5
<b>Ensemble</b>	<b>22 250</b>	<b>18 150</b>	<b>18,4</b>

Note : les résultats sont issus de l'exploitation de l'échantillon au 25<sup>e</sup> des DADS pour l'année 2000 et de l'exploitation avancée des DADS pour l'année 2001, hors salariés agricoles, employés de maison, agents de l'État et des collectivités territoriales, mais y compris apprentis-stagiaires.

Remarque : l'exploitation avancée des DADS ne permet pas des calculs de distribution.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

## Poursuite de la baisse de la durée annuelle du travail

Fin 2001, la durée annuelle du travail s'établissait à 36,05 heures, contre 36,62 heures un an auparavant, selon les résultats de l'enquête Acemo [1]. En décembre 2001, près de 70 % des salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés ou plus sont passés aux « 35 heures ». Des différences existent néanmoins selon la taille de l'entreprise, puisque la durée hebdomadaire moyenne s'établissait à 35,22 heures pour les entreprises de 250 salariés ou plus contre 38,41 heures pour les entreprises de 10 à 19 salariés. Toutefois, avec la loi « Aubry II », le mouvement de baisse du temps de travail a été plus marqué, en 2001, pour les entreprises de 20 à 99 salariés (baisse de 1,8 %, contre une baisse de 1,6 % pour les entreprises de plus de 100 salariés). Cette diminution de la durée hebdomadaire du travail s'est poursuivi au cours de l'année 2002. Ainsi, à la fin du second trimestre 2003, elle s'établissait à 35,6 heures. À cette date, près de 80 % des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus travaillaient moins de 36 heures hebdomadaires.

En 2003, la législation évolue avec la loi « Fillon » du 17 janvier 2003 (encadré 2) : les allègements de cotisations patronales octroyés aux entreprises sont réduits, mais ils sont généralisés à l'ensemble des entreprises (celles passées aux « 35 heures », ainsi que celles restées aux « 39 heures »).

## Encadré 2

### Les allègements de charges patronales : « Fillon » remplace « Aubry II »

#### Les aides liées à la réduction du temps de travail

Les allègements de charge liés à la réduction du temps de travail (RTT) ont été créés par les lois « Aubry » sur les « 35 heures ». La première loi, du 13 juin 1998<sup>e</sup>, a institué une aide incitative pour les entreprises effectuant une réduction négociée du temps de travail au moins égale à 10 % de la durée initiale du travail. Pour les entreprises ayant signé un accord de RTT en 1998, l'aide annuelle s'élevait à 1 372 € par salarié pour atteindre 610 € cinq ans après la mise en œuvre de la RTT. Cette aide concerne les entreprises ayant appliqué la RTT avant la baisse de la durée légale le 1<sup>er</sup> février 2000 pour les entreprises de plus de 20 salariés, et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour les entreprises de 20 salariés ou moins.

La seconde loi « Aubry » sur les « 35 heures », du 19 janvier 2000<sup>f</sup>, fixe la durée légale du temps du travail et institue un système d'allègement de charges patronales portant sur les salariés passés aux « 35 heures » : une aide annuelle pérenne de 610 € par salarié et un allègement dégressif « bas et moyens salaires » pour les salaires en dessous du seuil de 1,8 fois le Smic. Ainsi le montant maximal d'exonération, atteint au niveau du Smic, s'élève à 26 % du salaire.

#### La loi « Fillon » réduit les allègements mais les généralise à toutes les entreprises

La loi « Fillon » du 17 janvier 2003<sup>g</sup> généralise les allègements sur les bas et moyens salaires à

l'ensemble des entreprises, qu'elles aient ou non réduit la durée du travail. Ainsi, pour les entreprises à « 35 heures », l'allègement « Aubry II » est remplacé au 1<sup>er</sup> juillet 2003 par le nouvel allègement « Fillon », dont le montant maximal d'exonération sera fixé à 26 % du salaire, c'est-à-dire à un niveau équivalent à celui du montant de la loi « Aubry II ». Par contre, l'aide pérenne et généralisée de 610 € par salarié est supprimée et le nouvel allègement ne porte plus que sur les entreprises employant des salariés à bas salaires, inférieurs à 1,7 fois le Smic (*graphique b*).

Pour les entreprises qui ne sont pas encore passées aux « 35 heures », la loi prévoit à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2005 le même allègement que pour les entreprises aux « 35 heures ». En attendant, un dispositif transitoire est institué à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2003, avec un allègement maximal de 20,6 % du salaire (23,4 % au 1<sup>er</sup> juillet 2004), et une dégressivité jusqu'à 1,5 fois le Smic (1,6 fois le Smic au 1<sup>er</sup> juillet 2004). Pour ces entreprises, cet allègement est beaucoup plus avantageux que la ristourne Juppé dont elles bénéficiaient auparavant (18,2 % d'allègement maximal et dégressivité jusqu'à 1,3 fois le Smic).

e. Loi n° 1998-461 du 13 juin 1998 d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail.

f. Loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail.

g. Loi n° 2003-47 relative aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi du 17 janvier 2003.

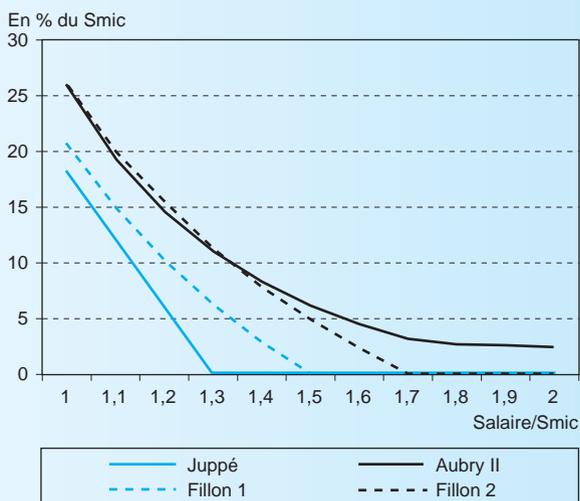
#### Graphique b

##### Comparaison des différents allègements de cotisations patronales

Note :

Juppé : ristourne sur les bas salaires pour les entreprises à 39 heures avant le 1<sup>er</sup> juillet 2003 ;  
Fillon 1 : remplace, au 1<sup>er</sup> juillet 2003, la ristourne Juppé pour les salariés aux 39 heures ;  
Aubry II : allègement de charges pour les entreprises aux 35 heures ;  
Fillon 2 : remplace, au 1<sup>er</sup> juillet 2003, l'allègement Aubry II pour les salariés à 39 heures. Au 1<sup>er</sup> juillet 2005, il sera l'allègement unique pour toutes les entreprises.

Source : législation sociale.



## Les compléments de rémunération se généralisent aux entreprises de plus petite taille<sup>3</sup> en 2001

En 2001, le cadre réglementaire touchant les compléments de rémunération (intéressement, participation et plans d'épargne d'entreprise) a été largement modifié. C'est notamment la loi du 19 février relative à l'épargne salariale qui a donné un nouvel essor à ce type de rémunération. Ce nouveau dispositif accroît pour les salariés des petites et moyennes entreprises les possibilités de se constituer une épargne, tout en bénéficiant du mécanisme d'abondement par leur employeur. Il favorise également le développement de la négociation collective et l'amélioration de la représentation des salariés dans la gestion des fonds d'épargne salariale. De plus, il encourage les placements dans l'économie solidaire. Les décrets d'application de la loi du 19 février 2001 modifiant le code du travail et le code général [11] ont par ailleurs été complétés par une circulaire interministérielle au mois de novembre 2001, circulaire qui a fait l'objet d'une consultation des partenaires sociaux et des organisations professionnelles concernées, mettant ainsi en évidence l'accroissement de l'importance de la négociation collective.

## Les salaires dans la Fonction publique d'État

Après une hausse de 2,0 % en 2000, le salaire brut des agents titulaires et non titulaires des ministères civils de l'État a progressé en 2001 de 1,9 % en euros courants (+ 0,2 % en euros constants). Il s'est établi en moyenne à 28 294 € par an, soit 2 358 € mensuels. Cette progression résulte à la fois de mesures générales (revalorisations de 0,5 % et de 0,7 % intervenues en mai et en juin), mais également de mesures spécifiques aux plus bas salaires (attribution différenciée de points d'indice réalisées en deux étapes : en mai, puis en juillet). L'évolution des salaires de l'année 2001 traduit également l'effet des mesures catégorielles statutaires indiciaires mises en place en 2000. La part des prélèvements dans le salaire brut des fonctionnaires est restée quasiment stable à 15,9 %. Ainsi, le salaire net de prélèvements s'est accru de 2,0 % en euros courants et de 0,3 % en euros constants [7].

Comme dans le secteur privé, la variation du salaire moyen résulte à la fois des revalorisations des salaires attachés aux postes de travail mais aussi des modifications de la structure des qualifications. En 2001, cette dernière a contribué pour 0,2 point à l'évolution du salaire net moyen. Cet effet de structure prend en compte l'effet sur les salaires des recrutements et des départs et aussi la conséquence des promotions et des avancements des personnes en place. Ainsi, en 2001, la proportion des corps les plus qualifiés, comme des grades et des échelons les plus élevés, s'est accrue. La part des agents de catégorie A représentait alors 51,4 % de l'ensemble des titulaires (soit une hausse de près de 4 % par rapport à l'année 2000), pendant que le nombre d'agents de catégorie B diminuait de près de 6 % et que la part des agents de catégorie C restait relativement stable entre les deux années (+ 0,2 %). En conséquence, en 2001, l'évolution du salaire net moyen à structure constante dans la Fonction publique d'État a été de + 1,8 % en euros courants (+ 0,1 % en euros constants).

---

3. En raison de changements législatifs récents, les chiffres du bilan portant sur les compléments de rémunération ne sont pas encore disponibles à ce jour pour l'année 2001.

Entre 2000 et 2001, le rapport interdécile (rapport entre le 9<sup>e</sup> et le 1<sup>er</sup> décile) des salariés à temps complet est resté constant (*tableau 4*). Il est égal à 2,4 et reste plus important pour les hommes (2,7) que pour les femmes (2,3). Par ailleurs, comme dans le secteur privé, les salariées de la Fonction publique d'État conservent des rémunérations moyennes inférieures à celles de leurs collègues masculins (écart de 14,1 %). Cet écart est également plus important pour les cadres (plus de 18 %) que pour les autres catégories de salariés.

**Tableau 4**

**Écart de salaires nets moyens entre hommes et femmes en 2001 dans la Fonction publique d'État**

	Salaire annuel net moyen en euros		Écart relatif (H-F)/H (en %)
	Hommes	Femmes	
Cadres	2 713	2 214	18,4
Professions intermédiaires	1 760	1 658	5,8
Employés et ouvriers	1 553	1 369	11,8
<b>Ensemble</b>	<b>2 158</b>	<b>1 853</b>	<b>14,1</b>
1 <sup>er</sup> décile (D1)	1 221	1 148	6,0
Médiane	1 945	1 742	10,4
9 <sup>e</sup> décile (D9)	3 331	2 632	21,0
<b>D9/D1</b>	<b>2,7</b>	<b>2,3</b>	-

Champ : ensemble des agents des ministères civils de l'État.

Source : Insee, fichiers de paye des agents de l'État 2001 provisoire.

Au total, en 2001, l'évolution du pouvoir d'achat des salaires nets moyens a été plus faible dans la Fonction publique d'État (+ 0,3 %) que dans les entreprises du secteur privé et semi-public (+ 1,7 %).

## Baisse du nombre des jours de grève en 2001

Selon les données du ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, le nombre de jours de grève dans les entreprises a reculé de 17 % en 2001 dans les entreprises du secteur privé et dans les grandes entreprises publiques (*tableau 5*). Ce recul des conflits sociaux est marqué surtout dans les grandes entreprises [17]. La tendance est à l'allongement de la durée des conflits : en 2001, la durée moyenne est de quatre jours non travaillés par gréviste, alors qu'elle était de moins de trois jours en 1997. En 2001, le thème principal des conflits porte sur les salaires (37 % des motifs de conflits contre 33 % en 2000 et 27 % en 1999). Les revendications concernant la réduction et l'aménagement du temps de travail ont par contre fortement diminué : 15 % en 2001 contre 29 % en 2000, l'essentiel des passages aux « 35 heures » et donc des négociations ayant eu lieu avant 2001 dans les entreprises de plus de 20 salariés. Le thème de l'emploi est en hausse (21 % en 2001 contre 14 % en 2000), en raison d'une conjoncture économique moins favorable et de plans de restructuration plus nombreux notamment dans l'industrie. La part des autres motifs de conflits, comme les conditions de travail (15 %) et le respect du droit du travail (12 %) demeure stable. Le nombre de journées de grève dans les transports, secteur traditionnellement sensible en matière de conflits du travail, s'est fortement accru en 2001 (39 % du total des journées de grève contre 28 % en 2000).

**Tableau 5**  
**Conflits du travail**

	1997	1998	1999	2000	2001
<b>Conflits localisés (1)</b>					
Nombre de conflits	1 607	1 475	2 319	2 768	2 131
Effectifs ayant cessé le travail	145 941	121 276	178 901	222 241	142 608
Nombre de journées individuelles non travaillées	393 380	345 576	568 135	807 558	691 914
<b>Conflits généralisés</b>					
Nombre de journées individuelles non travaillées	61 719	7 600	5 426	2 102	0
<b>Ensemble des conflits</b>					
Nombre de journées individuelles non travaillées	455 099	353 176	573 561	809 860	691 914

(1) Les conflits localisés sont ceux dont les revendications sont internes à l'entreprise ou à l'établissement.

Champ : entreprises du secteur privé et entreprises publiques.

Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Dares.

## Le thème de l'épargne salariale est en plein essor dans la négociation collective en 2002

En 2002, le nombre d'accords issus de la négociation collective est resté stable, par rapport au niveau élevé de l'année précédente (*tableau 6*). D'après le bilan présenté par le ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, la négociation collective est restée vigoureuse malgré un contexte économique peu porteur, avec un glissement des thèmes de négociation : l'aménagement et la réduction des temps de travail laissent place progressivement à des sujets plus traditionnels (conditions de travail) ou à des sujets émergents (épargne salariale) [8, 9].

La négociation collective interprofessionnelle a concerné, en majeure partie, le thème de l'assurance-chômage et a permis la signature de 43 textes, contre 39 en 2001.

L'importance de la négociation de branche est relativement stable, avec 892 textes conclus en 2002 contre 897 en 2001. Les avenants salariaux sont en recul. En revanche, les thèmes de la prévoyance et de la retraite complémentaire sont plus fréquents. La négociation de branche sur le temps de travail se maintient, mais porte souvent sur des points spécifiques, venant compléter des accords signés les années précédentes [14].

**Tableau 6**  
**Répartition des accords d'entreprise par thème**

Thèmes négociés (1)	En % des accords signés				
	1997	1998	1999	2000	2001
Salaires et primes	41,6	40,9	35,1	13,4 (2)	16,0 (2)
Temps de travail	51,4	53,5	80,9	68,4	65,7
dont : réduction du temps de travail (RTT)				61,5	58,9
aménagement du temps de travail (ATT)				59,1	55,7
Classifications	3,6	3,9	1,3	1,5	1,8
Droit syndical et institutions représentatives	7,7	8,7	5,4	3,1	3,2
Conditions de travail	2,0	2,0	1,1	1,4	1,4
Droit d'expression	1,2	1,3	0,4	0,5	0,5
Formation professionnelle	2,2	2,2	4,1	2,8	2,4
Emploi	18,4	22,9	64,9	6,8 (3)	4,5 (3)
Épargne et prévoyance	8,6	6,9	2,8	2,8	4,0
Autres thèmes	9,9	10,3	12,2	36,3	38,6

(1) Un accord peut aborder plusieurs thèmes.

(2) Hors accords de compensation.

(3) Hors effets emploi RTT.

Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Dares.

**Tableau 7****Les thèmes de négociation collective d'entreprise en 2002**

Thèmes négociés (1)	Nombre de textes	En %
<b>Ensemble</b>	<b>28 058</b>	
Temps de travail	8 392	29,9
Salaire et primes	2 821	10,1
Participation, intéressement, épargne salariale	10 145	36,2
Autres	9 487	33,8

(1) Un accord peut aborder plusieurs thèmes.

Note : en raison du changement du système d'information sur la négociation collective, les données 2002 ne peuvent être comparées aux années antérieures.

Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Dares.

Enfin, la négociation d'entreprise a confirmé son dynamisme, grâce notamment aux nouvelles dispositions sur l'épargne salariale : sur dix textes déposés, près de quatre ont pour objet la mise en œuvre d'un dispositif de participation, d'intéressement ou d'épargne salariale (*tableau 7*). Le temps de travail et les salaires, qui constituent les thèmes traditionnels de la négociation collective d'entreprise, sont présents respectivement dans 30 % et 10 % des textes [10]. □

---

## Bibliographie

---

[1] BRAHAMI A. (2002), « Résultats de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre au 4<sup>e</sup> trimestre 2001 », *Premières informations*, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Dares, n° 13.3, mars.

[2] BRAHAMI A. (2002), « Résultats de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre au 2<sup>e</sup> trimestre 2002 », *Premières informations*, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Dares, n° 39.2, septembre.

[3] BRAHAMI A. (2003), « Résultats provisoires de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre au 2<sup>e</sup> trimestre 2003 », *Premières informations*, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Dares, n° 34.2, août.

[4] BRIZARD A. (2003), « La rémunération des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus en 2001 », *Premières synthèses*, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Dares, n° 22-1, mai.

[5] CASACCIA M., CORDELLIER C., KOUBI M., POUGET J. (2003), « Séries longues sur les salaires », *Insee résultats*, série Société, à paraître.

[6] COMBAULT P., ESTRADE M.-A. (2003), « Les bénéficiaires de la revalorisation du Smic et des garanties mensuelles au 1<sup>er</sup> juillet 2002 », *Premières informations*, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Dares, n° 30-1, juillet.

[7] DHUNE M., QUARRÉ D. (2003), « Les salaires des agents de l'État au 31 décembre 2001 », *Insee première*, n° 923, septembre.

- [8] DARES (2003), « La négociation collective en 2002. Tome I – La tendance et les dossiers », *Collection Bilans et rapports*, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Éditions législatives, juin.
- [9] DARES (2003), « La négociation collective en 2001. Tome II – Chiffres et documents », *Collection Bilans et rapports*, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Éditions législatives, juin.
- [10] DARES (2003), « Organisation du travail : comment les salariés vivent le changement », *Premières synthèses*, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité. Dares, n° 24-1, juin.
- [11] Décret n° 2001-703 du 31 juillet 2001 modifiant le code du travail et le code général des impôts en application de la loi n° 2001-152 du 19 février 2001 sur l'épargne salariale.
- [12] INSEE (2003), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 2001 », *Insee résultats*, série Société, à paraître.
- [13] INSEE (2003), « L'évolution des salaires jusqu'en 2001 », *Synthèses*, à paraître.
- [14] INSEE (2001), « Enquête sur l'emploi de mars 2001 – Résultats détaillés », *Insee résultats*, série Emploi-revenus, n° 177-178, septembre.
- [15] INSEE (2002), « Enquête sur l'emploi de mars 2002 – Résultats détaillés », *Insee Résultats*, série Société, n° 5, septembre.
- [16] INSEE (2003), *Note de conjoncture*, juin.
- [17] MERLIER R. (2002), « Les conflits en 2001 : une légère baisse », *Premières synthèses*, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Dares, DRT, n° 34-1, août.
- [18] Commissariat Général du Plan (2001), Rapport de la commission présidée par H. ROUILLEAULT, *La Documentation française*, juin.
-



## Une évolution encore soutenue du revenu des ménages

En 2002, l'activité de la France ralentit pour la deuxième année consécutive, comme dans l'ensemble de la zone euro. Après une fin d'année 2001 plutôt morose, le léger regain début 2002 ne se transforme pas en reprise. Au contraire, l'activité ralentit tout au long de l'année. De nombreux chocs (hausse du prix du pétrole, baisse des bourses, incertitudes géopolitiques), conjugués avec les inquiétudes suscitées par le manque de ressort de la zone euro, et plus particulièrement de l'Allemagne, maintiennent les entrepreneurs dans l'attentisme [3]. Cette année encore, la consommation des ménages constitue le principal soutien de l'activité française grâce au dynamisme des revenus et malgré la remontée graduelle du chômage.

Dans ce contexte économique plutôt défavorable, le revenu disponible brut des ménages continue sa progression (+ 3,9 % en monnaie courante), quoique à un niveau plus faible qu'en 2000 et 2001 (*tableau 1*) [6]. La baisse des créations d'emplois freine la masse salariale. Toutefois les allègements d'impôts et l'accélération des prestations sociales limitent le ralentissement du revenu disponible brut.

**Tableau 1**  
**Du revenu primaire au revenu disponible des ménages**

	Évolutions aux prix courants (en %)			En milliards d'euros 2002
	00/99	01/00	02/01	
Salaires et traitements bruts	5,5	5,4	3,5	588,8
Excédent brut d'exploitation (1)	3,6	2,9	4,5	119,3
Revenu mixte	5,1	5,5	3,6	118,6
Dividendes et intérêts nets reçus	10,5	4,1	- 4,5	91,3
<b>Revenu primaire brut</b>	<b>5,7</b>	<b>5,0</b>	<b>2,8</b>	<b>918,0</b>
Impôts courants et cotisations effectives à la charge des ménages	5,1	3,5	1,6	234,1
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (2)	2,7	3,9	5,1	307,5
<b>Revenu disponible brut</b>	<b>4,7</b>	<b>4,8</b>	<b>3,9</b>	<b>988,1</b>
Taux d'épargne (épargne brute / revenu disponible brut, en %)	15,7	16,2	16,7	-
<i>Pour mémoire :</i>				
<i>prestations sociales et autres transferts sociaux en nature (3)</i>	3,3	3,9	5,9	495,9
Évolution des prix (dépense de consommation finale)	1,5	1,6	2,0	-
<b>Revenu disponible brut, évolution en pouvoir d'achat</b>	<b>3,1</b>	<b>3,2</b>	<b>1,9</b>	-

(1) Excédent principalement tiré de la location de logements, y compris la location fictive des propriétaires occupant leur logement.

(2) Il s'agit principalement des retraites, indemnités journalières, allocations familiales, indemnités de chômage, revenu minimum d'insertion (RMI).

(3) Il s'agit des prestations en nature versées aux ménages (allocations logement, remboursements médicaux), ainsi que des services collectifs individualisables (éducation, santé). En base 1995, ces transferts ne font pas partie du revenu disponible des ménages, ils sont retracés dans le calcul du « revenu disponible ajusté ».

Source : Insee, *comptes de la Nation 2002 (base 1995)*.

## Des revenus d'activité en perte de vitesse...

En 2002, la masse salariale décélère fortement dans les secteurs concurrentiels non agricoles (+ 3,4 % après + 6,3 % en 2001). Ce mouvement s'explique essentiellement par l'atonie du marché du travail mais également par une moindre augmentation du salaire moyen par tête. L'inflexion est moins nette sur l'ensemble des secteurs mais tout de même significative : + 3,5 % après + 5,4 %. La masse salariale a, en effet, progressé un peu plus vite dans le secteur public que dans le privé du fait des deux revalorisations de l'indice de traitement de la Fonction publique en mars et en décembre mais aussi de la légère accélération de l'emploi public. Enfin, les indépendants voient la progression de leurs revenus s'atténuer.

Autre facteur de ralentissement, le solde des revenus de la propriété des ménages s'infléchit brutalement en 2002. Après des années de forte croissance, la conjoncture difficile pour les entreprises entraîne une forte diminution des dividendes et intérêts nets reçus (- 4,5 %).

## ... compensé par le dynamisme des transferts sociaux

Le décrochage du revenu disponible est cependant moins fort que celui des revenus issus de l'activité et de la propriété. Les baisses d'impôts et la croissance des prestations sociales perçues par les ménages atténuent leur ralentissement [10].

Du côté des prélèvements obligatoires, les ménages bénéficient d'une part de la baisse de l'impôt sur le revenu (IRPP), d'autre part de la reconduction de la prime pour l'emploi (PPE). La réduction de 5 % de l'IRPP décidée en juillet 2002 vient s'ajouter à la diminution des taux du barème (0,75 point dans les quatre premières tranches, 0,5 point dans les deux dernières) qui avait été acquise par la loi de finances pour 2002. Au total, ces deux mesures représentent une baisse de 9 % d'impôt sur le revenu. La reconduction de la PPE, destinée à encourager l'emploi des travailleurs faiblement rémunérés, bénéficie aux ménages non imposables ou peu imposés. Le montant de la PPE a été doublé par rapport à 2001. Mais un complément à la PPE de 2001 avait été inscrit à la loi de finance rectificative de 2001, de sorte que le montant versé en 2002 est proche du total des deux primes de 2001.

Enfin, les prestations sociales perçues par les ménages augmentent de 5,1 %. Une telle hausse n'avait pas été enregistrée depuis près de dix ans. Cette accélération s'explique en premier lieu par des raisons conjoncturelles, et notamment par le dynamisme des prestations chômage. Mais il existe d'autres facteurs plus ponctuels : la création du congé paternité en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie, la forte augmentation des indemnités journalières maladie ou encore la revalorisation des pensions de retraite (+ 2,2 %).

Finalement, les prix à la consommation augmentant de 2,0 % en 2002, la hausse du pouvoir d'achat du revenu disponible brut n'atteint que 1,9 % après deux années d'augmentation exceptionnelle (au-dessus de 3 %). L'évolution des prix s'explique principalement par la hausse des taxes sur le tabac, l'augmentation des loyers et la revalorisation des honoraires des médecins [9].

Début 2003, le revenu disponible des ménages est en baisse, sous l'effet principalement de la hausse des impôts payés par les ménages. La baisse d'impôt sur le revenu accordée en 2002 s'était concrétisée essentiellement au quatrième trimestre et avait fortement

contribué à l'accélération des revenus en fin d'année. Cette baisse étant maintenue mais répartie sur toute l'année en 2003, mécaniquement, on observe au premier trimestre une forte croissance des impôts. Le ralentissement des prestations sociales en espèces reçues par les ménages contribue également à peser sur le revenu disponible brut. L'accélération des prix à la consommation accentue la baisse du pouvoir d'achat des ménages [7, 8].

La comptabilité nationale donne une vue macro-économique du revenu des ménages. Elle présente par ailleurs, l'avantage de fournir des indicateurs rapidement. En revanche, si l'on souhaite décrire l'hétérogénéité des situations des ménages, il est indispensable d'utiliser des données individuelles qui permettent de reconstituer la distribution des revenus<sup>1</sup>. La suite de cette présentation cherche à analyser plus finement les disparités de revenus des ménages. La dernière année disponible est 2000, année où la conjoncture économique était encore très favorable.

## 1996-2000, le niveau de vie progresse davantage aux extrémités

Entre 1996 et 2000, le niveau de vie<sup>2</sup> moyen de l'ensemble de la population s'est accru de 7,5 % [2, 5]. Cette augmentation globale s'est partagée entre les trois années qui suivirent la reprise de 1997 (+ 2,3 % en 1998, puis + 2,5 % et + 2,3 %). Entre 1996 et 1997, le revenu disponible par unité de consommation (uc) avait stagné.

Cette reprise de la croissance s'observe tout au long de l'échelle des niveaux de vie. Alors que les quantiles ont tous stagné entre 1996 et 1997, ils ont crû de 1,5 % à 3 % par an au cours des trois années suivantes (tableau 2).

**Tableau 2**

### Quantiles du niveau de vie mensuel des individus (en euros 2000)

	2000 (en euros)	Évolution (en %)				
		1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	1996-2000
1 <sup>er</sup> décile (D1)	651	0,1	4,2	3,2	1,4	9,2
2 <sup>e</sup> décile (D2)	798	-0,1	2,8	2,3	1,9	7,0
3 <sup>e</sup> décile (D3)	921	-0,1	2,5	2,1	2,2	6,8
4 <sup>e</sup> décile (D4)	1 038	0,2	2,2	2,1	2,1	6,8
5 <sup>e</sup> décile (médiane)	1 159	-0,2	1,9	2,1	2,1	6,1
6 <sup>e</sup> décile (D6)	1 298	0,3	2,0	2,3	1,9	6,5
7 <sup>e</sup> décile (D7)	1 463	0,4	1,8	2,0	1,9	6,2
8 <sup>e</sup> décile (D8)	1 699	0,2	2,0	2,2	1,9	6,4
9 <sup>e</sup> décile (D9)	2 129	0,0	1,5	2,1	2,8	6,5
95 <sup>e</sup> centile (C95)	2 621	0,2	1,5	2,9	3,4	8,2
99 <sup>e</sup> centile (C99)	4 069	-0,5	0,8	3,4	5,0	8,9

Lecture : 10 % des personnes avait un niveau de vie inférieur à 651 € en 2000, contre 642 € en 1999, soit une progression de  $651/642-1 = 1,4\%$  du premier décile entre 1999 et 2000.

Champ : ensemble des individus dont le ménage a un revenu déclaré positif ou nul et n'a pas une personne de référence étudiante.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2000.

1. Les évolutions du revenu disponible, selon la comptabilité nationale, ne tiennent pas compte des prestations en nature versées aux ménages (remboursement de soins par la sécurité sociale, accès à des services non marchands individualisables tels que l'hospitalisation ou l'éducation), ni des prestations logement. Si l'enquête Revenus fiscaux, à partir de laquelle sont calculés les taux de pauvreté, ne prend pas non plus en compte les prestations en nature, elle intègre en revanche les aides au logement dans son calcul du revenu disponible.

2. Le niveau de vie est égal au revenu disponible (revenu après impôts et prestations), divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). L'échelle d'équivalence utilisée pour déterminer celles-ci compte 1 uc pour le premier adulte du ménage, 0,5 uc pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans.

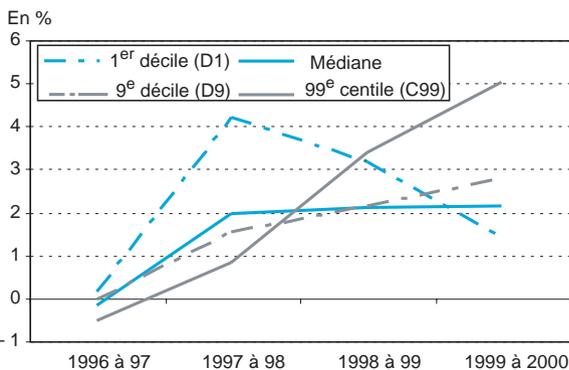
Mais l'accroissement des niveaux de vie au cours des trois années de croissance a été plus rapide aux deux extrémités de la distribution. Le premier décile, le 95<sup>e</sup> centile et le centile supérieur ont connu une hausse supérieure à la moyenne (respectivement 9,2 %, 8,2 % et 8,9 %) sur l'ensemble de la période. Ainsi, 10 % des individus disposaient d'un niveau de vie inférieur à 600 €<sup>3</sup> par mois en 1996. En 2000, la même proportion d'individus avait un niveau de vie au plus égal à 650 €. À l'autre extrémité de la distribution, le niveau de vie minimum du 1 % des individus les plus aisés est passé de 3 740 € par mois en 1996 à 4 070 € par mois en 2000.

La dynamique a été plus forte sur les revenus les plus bas en début de période puis sur les plus hauts en fin de période. Effectivement, entre 1997 et 1998, les trois premiers déciles de niveau de vie ont nettement plus augmenté que les autres (3 % et plus contre 2 % ou moins). L'accroissement a été d'autant plus important que le quantile se situait en bas de la distribution (4,2 % pour le 1<sup>er</sup> décile, et moins de 1 % pour le dernier centile). Entre 1998 et 1999, la croissance des revenus présente un profil en U. La progression du niveau de vie est homogène dans le milieu de la distribution. Par contre, celle du premier décile demeure plus forte et le devient pour les 95<sup>e</sup> et 99<sup>e</sup> centiles. Sur la dernière année, l'augmentation s'est effritée dans le bas de la distribution et amplifiée tout en haut : entre 1999 et 2000, les neuf premiers déciles ont progressé de 2 % ou moins, tandis que l'accroissement a dépassé 3 % pour le 95<sup>e</sup> centile et même 5 % pour le dernier.

**Graphique 1**  
**Évolution de quelques quantiles**

Champ : ensemble des individus dont le ménage a un revenu déclaré positif ou nul et n'a pas une personne de référence étudiante.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2000.



Le fait que l'augmentation des niveaux de vie, qui était plus marquée dans le bas de la distribution en début de période, se soit ensuite concentrée sur le haut de la distribution se traduit par une évolution des inégalités au cours de la période. L'examen de plusieurs indicateurs d'inégalités permet d'éclairer cette question (tableau 3).

Le rapport interdécile<sup>4</sup> a diminué sur la période considérée malgré une très légère remontée entre 1999 et 2000. Il indique donc que les inégalités se sont globalement resserrées sur le début de la période.

3. Tous les montants sont exprimés en euros 2000.

4. Ratio D9/D1 : rapport de D9 (limite au-delà de laquelle se situe le niveau de vie des 10 % les plus aisés) sur D1 (limite en deçà de laquelle se situe le niveau de vie des 10 % les plus pauvres).

**Tableau 3****Indicateurs d'inégalité**

	1996	1997	1998	1999	2000
Rapport interdécile (D1/D9)	3,35	3,34	3,26	3,23	3,27
D5/D1	1,83	1,83	1,79	1,77	1,78
D9/D5	1,83	1,83	1,83	1,83	1,84
C99/D5	3,42	3,41	3,37	3,42	3,51
C99/D9	1,87	1,86	1,85	1,87	1,91

Champ : ensemble des individus dont le ménage a un revenu déclaré positif ou nul et n'a pas une personne de référence étudiante.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2000.

Une analyse plus fine révèle qu'il y a eu deux mouvements contraires : une baisse des inégalités entre les plus pauvres et le milieu de la distribution, surtout visible au début de la reprise ; une hausse des inégalités entre les hauts revenus et le milieu de la distribution, surtout marquée en fin de période de reprise. Le fléchissement du rapport de la médiane au décile inférieur atteste que le bas de la distribution s'est rapproché du milieu. Le rapport du décile supérieur à la médiane est resté stable : les changements observés dans les niveaux de vie les plus élevés n'ont effectivement touché que la partie la plus extrême de la distribution (le dernier centile<sup>5</sup>). L'examen du rapport du centile supérieur à la médiane met tout juste en évidence un léger creusement des inégalités tout en haut de la distribution des niveaux de vie à partir de 1998.

L'évolution de la pauvreté monétaire<sup>6</sup> sur la période permet d'éclairer les transformations qui ont affecté le bas de la distribution des niveaux de vie à la fin des années quatre-vingt-dix.

## Baisse légère de la pauvreté relative entre 1996 et 2000

Dans les pays européens, le seuil de pauvreté est défini relativement à la médiane de la distribution des niveaux de vie. Deux seuils à 50 % et à 60 % de cette médiane sont utilisés communément. Concrètement le seuil de pauvreté à 50 % de la médiane est égal en 2000 à 579 € par mois pour un adulte vivant seul. Pour un couple sans enfant (1,5 uc), il est de 869 € (= 1,5 × 579) par mois, auquel il faut ajouter 174 € (= 0,3 × 579) par enfant de moins de 14 ans et 290 € (= 0,5 × 579) par personne supplémentaire de plus de 14 ans.

Ce seuil est un seuil relatif, qui évolue au cours du temps au même rythme que la médiane. La période 1996-2000 a vu l'ensemble des revenus croître. La médiane des niveaux de vie, et donc les seuils annuels de pauvreté, ont régulièrement augmenté : si le seuil à 50 % était d'environ 545 € par unité de consommation (uc) et par mois en 1996 et 1997, il était de 579 € par uc et par mois en 2000 (euros constants 2000), soit une augmentation de plus de 6 %. Dans ce contexte, pour enregistrer une baisse de la pauvreté relative, il faut que les revenus des plus défavorisés progressent plus vite.

5. Limite au-delà de laquelle se situent les 1 % les plus aisés.

6. La pauvreté monétaire est la pauvreté étudiée sous l'angle de la faiblesse du revenu. Une personne est considérée comme pauvre au sens monétaire si le ménage dans lequel elle vit dispose d'un niveau de vie inférieur à un seuil de pauvreté fixé conventionnellement. Ce seuil peut être absolu ou relatif.

De 1996 à 2000, la France a connu une légère baisse du taux de pauvreté monétaire. Si l'on retient le seuil de pauvreté relative à 50 % de la médiane des niveaux de vie, le taux de pauvreté est ainsi passé de 7,2 % en 1996 à 6,5 % en 2000. En 1996, la France métropolitaine comptait près de 4,1 millions de personnes sous le seuil relatif ; ils n'étaient plus que 3,7 millions en 2000. Avec le seuil de 60 % de la médiane, ils étaient 7,6 millions en 1996 et 7,3 millions en 2000, soit une baisse du taux de pauvreté de 13,5 % à 12,7 % (tableau 4). Il convient cependant de garder à l'esprit que la mesure de ces taux est entachée d'une erreur non négligeable<sup>7</sup>. Dans ces conditions, les évolutions présentées ici doivent être interprétées avec précaution.

**Tableau 4**  
**Taux de pauvreté de 1996 à 2000**

En %

	Seuil relatif (1)		Seuil fixe (2)	
	à 50 %	à 60 %	à 50 %	à 60 %
1996	7,2	13,5	7,2	13,4
1997	6,9	13,4	6,9	13,4
1998	6,7	12,8	6,0	11,9
1999	6,4	12,3	5,3	10,7
2000	6,5	12,7	4,8	10,2

(1) Seuil par rapport au niveau de vie médian de l'année courante.  
(2) Seuil par rapport au niveau de vie médian de l'année 1997.

Champ : ensemble des individus dont le ménage a un revenu déclaré positif ou nul et n'a pas une personne de référence étudiante.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2000.

## Une baisse encore plus nette de la pauvreté absolue

On peut toutefois souhaiter s'affranchir de la variation annuelle du seuil pour mettre en évidence l'évolution d'une pauvreté absolue. Le seuil de pauvreté à 50 % de la médiane s'élevait en 1997 à 545 € par mois et par unité de consommation (uc). Si l'on conserve ce seuil sur l'ensemble de la période (en prenant cependant l'inflation en compte), la proportion de pauvres dans la population décroît régulièrement de 7,2 % en 1996 à 4,8 % en 2000. Il en va de même avec le seuil fixe à 60 % de la médiane de 1997 : le taux passe alors de 13,4 % à 10,2 %. Il y a donc eu entre 1996 et 2000 une forte baisse de la pauvreté *absolue*.

De plus, la baisse de la pauvreté absolue est significative tout au long de la période 1996-2000, alors que la baisse de la pauvreté relative est moins significative et semblerait même avoir été stoppée en fin de période : entre 1999 et 2000, la diminution de la pauvreté absolue est nette, mais la pauvreté relative serait restée constante (seuil à 50 %) voire aurait augmenté (seuil à 60 %) (tableau 2).

## Baisse du nombre d'actifs pauvres et stabilité du nombre d'inactifs pauvres

Pour les besoins de l'analyse, on distingue au sein de la population pauvre les actifs (en emploi ou au chômage) six mois au moins au cours de l'année (dorénavant « actifs »), et

7. Dans le meilleur des cas, la précision (intervalle de confiance à 95 %) est de +/- 0,3 point.

les inactifs ou actifs moins de six mois au cours de l'année (dorénavant « inactifs »). La baisse de la pauvreté relative entre 1996 et 2000 n'a pas également concerné ces deux populations. Avec un seuil à la moitié de la médiane, les actifs pauvres qui étaient 1,72 million en 1996 n'étaient plus que 1,44 million en 2000 (*tableau 5*). En revanche, les effectifs des inactifs pauvres n'ont pas diminué autant : ils étaient 2,37 millions en 1996 et toujours 2,31 millions en 2000. Les inactifs pauvres ont donc vu leur nombre diminuer d'à peine 7 % alors que les effectifs d'actifs pauvres ont été réduits de près de 17 %. Avec un seuil à 60 % de la médiane, les évolutions sont encore plus nettes : à une baisse de 345 milliers du nombre d'actifs pauvres correspond une légère hausse de 45 milliers des inactifs pauvres. Ce phénomène est assez logique puisque la baisse de la pauvreté est liée à une reprise du marché de l'emploi, et concerne ceux qui sont présents sur le marché du travail.

**Tableau 5**  
**Nombre de pauvres suivant les seuils de 1996 à 2000**

En milliers

	Seuil à 50 % de la médiane					Seuil à 60 % de la médiane	
	1996	1997	1998	1999	2000	1996	2000
Actifs 6 mois ou plus dont :	1 724	1 628	1 524	1 439	1 436	2 981	2 636
Emploi salarié 12 mois (S)	465	424	362	385	386	949	953
Emploi salarié et chômage (SC)	413	390	408	400	423	732	734
Ensemble salariés (S+SC)	878	814	771	786	809	1 681	1 687
Emploi non salarié 12 mois (NS)	344	308	286	238	237	503	352
Ensemble travailleurs (NS+S+SC)	1 222	1 122	1 057	1 024	1 046	2 184	2 038
Chômage 12 mois (C)	502	506	467	416	390	797	598
Inactifs ou actifs moins de 6 mois dont :	2 365	2 297	2 282	2 201	2 306	4 647	4 692
Enfants de moins de 16 ans	998	941	908	873	932	1 878	1 905
Etudiants de 17 ans ou plus	409	409	362	337	325	685	574
Inactifs de 16 à 59 ans non étudiants, non retraités	528	569	556	536	578	907	988
Retraités et inactifs de 60 ans ou plus	430	378	457	455	471	1 178	1 225
<b>Total</b>	<b>4 089</b>	<b>3 925</b>	<b>3 806</b>	<b>3 641</b>	<b>3 742</b>	<b>7 628</b>	<b>7 328</b>

Champ : ensemble des individus dont le ménage a un revenu déclaré positif ou nul et n'a pas une personne de référence étudiante.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2000.

## L'évolution complexe de la pauvreté des actifs

La baisse du nombre d'actifs pauvres est d'abord liée à une diminution continue du nombre des chômeurs pauvres<sup>8</sup>, qui est passé de 500 000 à moins de 400 000 entre 1996 et 2000. Globalement le nombre de chômeurs pauvres a ainsi baissé au même rythme que celui du total des chômeurs sur la période. Une analyse plus fine (*encadré 1*) montre que les mécanismes à l'œuvre sont en fait plus complexes : le chômage a beaucoup baissé chez les plus jeunes, qui sont souvent pauvres, ce qui induit une baisse du nombre de chômeurs pauvres ; mais chez les moins jeunes, le nombre de chômeurs pauvres a diminué moins vite que le nombre de chômeurs.

La réduction des effectifs des « travailleurs pauvres »<sup>9</sup> a également été décisive dans la baisse de la pauvreté des actifs sur la période : ceux-ci représentaient plus de 1,2 million d'individus en 1996, contre un peu plus d'un million seulement en 2000 (*encadré 1*).

8. Il s'agit ici des personnes au chômage au moins six mois et n'ayant pas travaillé au cours de l'année.

9. Les « travailleurs » sont ici définis comme les actifs qui ont occupé un emploi au moins 1 mois durant l'année.

## Encadré 1

### Les chômeurs les plus pauvres retrouvent difficilement un emploi

Si l'on excepte les jeunes qui représentent environ un tiers des chômeurs, les chômeurs les plus pauvres ont un taux de retour à l'emploi plus faible que les autres chômeurs. Ce constat pourrait être une cause de décalage entre les évolutions du chômage et de la pauvreté.

#### Une baisse du chômage n'entraîne pas automatiquement une baisse de la pauvreté

Chacun s'attend à ce qu'une baisse du chômage s'accompagne d'une baisse de la pauvreté monétaire relative ou – ce qui revient au même – des inégalités dans le bas de la distribution. De 1997 à 2000, l'évolution est conforme aux attentes : la forte baisse du chômage (– 15 % sur le nombre de chômeurs) s'est bien accompagnée d'une diminution parallèle de la pauvreté des actifs (– 12 % sur le nombre de pauvres appartenant à la population active, qui passe de 1,6 à 1,4 million).

Néanmoins, les évolutions du chômage ne se répercutent pas mécaniquement sur celles de la pauvreté. Il faut en effet se garder de les assimiler : les trois quarts des chômeurs ne sont pas pauvres, et la plupart des actifs pauvres ne sont pas des chômeurs mais des « travailleurs pauvres » [4]. Il se peut donc que le nombre de chômeurs baisse mais pas celui de pauvres, soit parce que le nombre de chômeurs pauvres ne diminue pas (ou pas autant que l'ensemble des chômeurs), soit parce que le nombre de « travailleurs pauvres » ne baisse pas (voire augmente avec le nombre total de personnes en emploi).

Sur la période 1997-2000, on observe un phénomène de ce type parmi les 30-49 ans. Si le nombre de chômeurs pauvres (toutes tranches d'âges confondues) diminue, c'est essentiellement grâce aux jeunes de moins de 30 ans dont le chômage et la pauvreté ont massivement baissé (– 30 % environ). Mais si l'on se restreint aux 30-49 ans, la baisse du chômage (– 17 % sur le nombre de chômeurs) ne s'accompagne pas d'une baisse équivalente de la pauvreté des actifs (– 7 % seulement de chômeurs pauvres et – 9 % sur l'ensemble des pauvres de la population active).

La faiblesse du taux de retour à l'emploi des chômeurs pauvres, mis en évidence par la suite, pourrait être une explication de ce déca-

lage. Les chômeurs les plus défavorisés constitueraient une population particulièrement peu mobile sur le marché du travail. Lorsque la conjoncture du marché du travail s'améliore, ils sortiraient lentement du chômage et donc de la pauvreté. Ainsi une diminution du chômage, comme celle qui s'est produite à partir de mi-1997, commencerait par affecter les effectifs de chômeurs non pauvres avant d'affecter les effectifs de chômeurs pauvres (à l'exception notable des jeunes).

#### À âge donné, le taux de retour à l'emploi croît avec le revenu

Pour mettre en évidence la faiblesse du taux de reprise d'emploi des chômeurs les plus défavorisés, l'enquête Insee-DGI « Revenus fiscaux » a été utilisée comme un panel court suivant les individus sur deux années civiles consécutives. Trois panels ont été exploités : 1996/97, 1997/98, 1998/99. La comparaison du taux de reprise d'emploi des chômeurs pauvres et non pauvres a donc été menée à la fois en période de basse conjoncture (1996/97) et en période de reprise conjoncturelle (les deux années suivantes).

Pour chacune des trois années considérées, nous avons mesuré la probabilité, pour un chômeur en décembre t-1, d'être en emploi en décembre t, conditionnellement au fait que cet individu reste actif en décembre t. Nous avons alors testé si cette probabilité (notée  $P_t$ ) est une fonction croissante du revenu du chômeur ou de celui des autres membres de son ménage durant l'année civile t-1 (noté  $R_{t-1}$ ). En reliant la trajectoire d'activité postérieure à décembre t-1 aux revenus antérieurs à décembre t-1, on évite toute corrélation mécanique entre l'emploi et les revenus.

La variable monétaire prise en compte dans  $R_{t-1}$  est le revenu individuel déclaré au fisc. Il s'agit d'un revenu annuel, qui comprend les salaires, les indemnités de chômage (allocation unique dégressive – AUD – et allocation de solidarité spécifique – ASS –), non compris les primes de licenciements, et d'éventuelles pensions. Un chômeur sur six se situe au-delà de la limite qui sépare le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> décile de la distribution des

### Encadré 1 (suite)

revenus individuels de l'ensemble des actifs (environ 850 € par mois). À l'opposé, un chômeur sur cinq a un revenu nul, n'ayant perçu ni salaires ni indemnités de chômage au cours de l'année  $t-1$  ; si les autres membres de son ménage sont aussi dépourvus de ressources, il peut bénéficier de minima sociaux comme le revenu minimum d'insertion (RMI).

Le taux de retour à l'emploi  $P_t$  est avant tout décroissant avec l'âge, passant de 54 % chez les moins de 30 ans à 9 % chez les plus de 55 ans. Or le revenu des chômeurs  $R_{t-1}$  croît avec l'âge, passant de 300 € par mois en moyenne avant 30 ans à 900 € après 55 ans, ce qui s'explique notamment par les règles d'indemnisation du chômage. Si l'on compare les différentes générations entre elles,  $P_t$  décroît donc avec  $R_{t-1}$  : c'est la génération ayant les

revenus les plus faibles – les jeunes – qui a le taux de retour à l'emploi le plus élevé. Par conséquent, en période de reprise conjoncturelle du marché de l'emploi, ce sont les jeunes chômeurs qui sont les premiers à en profiter en retrouvant un emploi, ce qui entraîne une baisse du taux de pauvreté des jeunes dès le début de la reprise.

Mais le résultat est inverse en intra-générationnel : à âge donné,  $P_t$  augmente avec  $R_{t-1}$ . Si on se restreint aux 30-49 ans, pour chacune des trois années, le taux de retour à l'emploi passe de 1/4 pour les chômeurs sans revenus (tableau a) à 1/2 pour les plus favorisés (4<sup>e</sup> décile et plus). Par conséquent, en période de reprise conjoncturelle, les chômeurs les plus pauvres de leur génération sont les derniers à en bénéficier, ce qui freine la diminution de la pauvreté aux âges médians.

Tableau a

Taux de retour à l'emploi en décembre  $t$  des chômeurs en décembre  $t-1$  âgés de 30 à 49 ans

En %

Déciles de la distribution de revenus de l'ensemble des salariés ou chômeurs	Répartition des chômeurs (moyenne sur 3 ans)	Taux de retour à l'emploi		
		1996/1997	1997/1998	1998/1999
Revenus nuls	19,1	20,7	27,3	26,7
1 <sup>er</sup> décile (hors revenus nuls)	13,6	36,1	37,5	33,3
2 <sup>e</sup> décile	34,2	30,3	30,1	35,5
3 <sup>e</sup> décile	16,6	38,2	42,3	47,9
4 <sup>e</sup> décile et plus	16,5	51,8	56,5	49,8
<b>Ensemble des chômeurs de 30 à 49 ans</b>	<b>100,0</b>	<b>34,3</b>	<b>37,2</b>	<b>37,5</b>

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 1999.

Tableau b

Taux de retour à l'emploi en décembre  $t$  des chômeurs en décembre  $t-1$  âgés de 30 à 49 ans

	Distribution des chômeurs (moyenne sur 3 ans) en %	Revenu individuel mensuel moyen en 1998 (en euros 1999)	Taux de retour à l'emploi (en %)		
			1996/1997	1997/1998	1998/1999
<b>Diplôme</b>					
Sans diplôme	43,9	399	30,8	34,3	33,2
BEPC	8,0	540	38,2	34,1	34,0
CAP-BEP	28,7	528	38,4	36,2	41,8
Baccalauréat	8,8	640	31,9	45,9	38,2
Diplôme supérieur au baccalauréat	10,6	728	38,0	45,4	44,9
<b>Ancienneté de chômage</b>					
Moins de 3 mois	17,7	691	41,8	51,5	47,8
De 3 à 8 mois	24,7	506	42,7	44,7	37,0
De 9 à 14 mois	19,3	500	31,2	37,3	38,2
De 15 à 20 mois	9,2	477	35,7	31,8	38,5
De 20 à 32 mois	13,9	356	23,2	30,8	31,7
33 mois et plus	15,2	219	24,5	19,3	19,1

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 1999.

### Encadré 1 (suite)

#### À diplôme et durée de chômage identique, le taux de retour à l'emploi reste croissant avec le revenu

Le lien entre  $P_t$  et  $R_{t-1}$  (observé à âge donné) s'explique en partie par l'impact du diplôme et de l'ancienneté. Plus le diplôme est élevé et l'ancienneté faible, plus  $P_t$  et  $R_{t-1}$  prennent des valeurs élevées (tableau b). En particulier, l'ancienneté et le revenu sont étroitement liés : compte tenu des règles d'indemnisation du chômage, le revenu d'un chômeur dépend de son ancienneté.

Un modèle LOGIT permet d'isoler l'effet du revenu de celui de l'ancienneté ou du diplôme. Le taux de retour à l'emploi  $P_t$  est expliqué par des caractéristiques permanentes (sexe, âge, niveau de diplôme, situation familiale) et des caractéristiques variables mesurées en t-1 (l'ancienneté de chômage mesurée en décembre, le niveau de revenu  $R_{t-1}$  du chômeur et de son conjoint éventuel sur l'année civile t-1).

Deux caractéristiques conditionnent très fortement le retour à l'emploi des chômeurs : l'âge et l'ancienneté dans le chômage (tableau c). Le diplôme a une influence moins marquée.

Une fois ces trois variables contrôlées, l'effet du revenu sur le retour à l'emploi semble perdurer. En particulier, les chômeurs n'ayant eu aucun revenu personnel en t-1 ont, toutes choses égales par ailleurs, beaucoup plus de difficultés à se reclasser sur le marché du travail.

Plusieurs phénomènes peuvent contribuer à expliquer la corrélation entre le revenu personnel du chômeur l'année t-1 et son retour à l'emploi l'année t. Avoir un revenu faible signifie avoir peu ou pas travaillé l'année précédente (peu de salaires perçus) et n'avoir reçu que très peu d'indemnités chômage. Entre deux chômeurs ayant la même ancienneté de chômage, celui qui perçoit des revenus plus élevés est celui dont la dernière période travaillée a été plus longue et/ou mieux rémunérée. Le revenu reflète donc à la fois le volume d'activité récente du chômeur et son dernier salaire. Or le volume d'activité récente peut jouer le rôle d'un signal pour l'employeur lors d'une

embauche. Il reflète aussi le comportement d'offre de travail (propension du chômeur à accepter des emplois). Quant au dernier salaire, il dépend de la dernière fonction exercée, du niveau de responsabilité, du secteur d'activité, de la motivation, de la personnalité, etc. Les chômeurs les mieux rémunérés seraient ceux qui ont réussi à atteindre des niveaux de rémunération supérieurs aux autres grâce à diverses caractéristiques inobservées. Ces mêmes caractéristiques inobservées contribueraient à un retour vers l'emploi plus rapide. Dans ce cas, l'impact du revenu sur la trajectoire d'emploi en t serait dû à ces caractéristiques inobservées.

Si le revenu personnel du chômeur influence positivement sa probabilité de retrouver un emploi, ce n'est donc pas nécessairement parce que cette variable économique a un effet direct sur la réinsertion (l'effet direct du revenu sur le retour à l'emploi devrait être au contraire désincitatif, les chômeurs bien indemnisés ayant un salaire de réserve élevé) ; il joue en tant que « proxy » d'un ensemble de variables inobservées. Le modèle économétrique ne contrôlant pas l'hétérogénéité individuelle, il n'établit qu'une corrélation et non un lien de causalité entre revenu et reprise d'emploi.

#### L'influence du revenu du conjoint

Le taux de retour à l'emploi augmente non seulement avec le revenu du chômeur lui-même, mais aussi avec celui de son conjoint. Toutes choses égales par ailleurs, les hommes en couple retrouvent plus facilement un emploi que les personnes sans conjoint. Et parmi les hommes en couples, ceux dont la femme travaille et donc apporte des ressources sont encore plus favorisés. Pour les femmes, contrairement aux hommes, la vie en couple ne favorise pas la reprise d'emploi, mais un conjoint à faibles revenus freine le retour à l'emploi.

Au total, on observe que faire partie d'un ménage sans emploi ou presque (personne isolée ou personne en couple dont le conjoint gagne peu) est un handicap pour la sortie de chômage. Hormis une éventuelle homogamie sociale, deux explications peuvent être avancées :

### Encadré 1 (fin)

– lorsqu'il n'y a pas de conjoint ou qu'il gagne peu, il peut exister un effet de trappe à inactivité : la reprise d'emploi de l'individu entraînerait la suppression de certaines allocations et minima sociaux et réduirait *in fine* la hausse du niveau de vie du ménage liée à la reprise d'emploi ; ainsi le retour à l'emploi n'est pas encouragé et l'offre de travail est inférieure à celle des personnes en couple avec un conjoint aux revenus élevés, qui ne touchent pas de presta-

tions sous conditions de ressources en restant au chômage.

– les couples sans emploi ont de mauvaises conditions de vie, ce qui serait un handicap pour retrouver un emploi ; en outre, comme ces personnes sont éloignées du marché du travail, elles se marginaliseraient de la société et auraient plus de mal à se réinsérer sur le marché du travail, même lorsque celui-ci s'améliore

**Tableau c**

**Probabilité d'avoir un emploi en décembre t pour une personne au chômage en décembre t-1**

En %

Régression logistique	1996/97	1997/98	1998/99
<b>Probabilité pour la situation de référence</b>	<b>50</b>	<b>66</b>	<b>45</b>
<b>Âge</b>			
Moins de 30 ans	12	8	14
30-39 ans	référence	référence	référence
40-49 ans	n.s.	- 6	n.s.
50-54 ans	- 11	- 18	- 16
55 ans ou plus	- 40	- 54	- 35
<b>Diplôme</b>			
Sans diplôme	n.s.	n.s.	- 10
BEPC	- 3	n.s.	n.s.
CAP-BEP	- 4	n.s.	n.s.
Baccalauréat	- 2	- 3	n.s.
Diplôme supérieur au baccalauréat	référence	référence	référence
<b>Ancienneté de chômage</b>			
<b>De 1996 à 1998</b> <b>Pour 1999</b>			
Moins de 3 mois	référence	référence	référence
De 3 à 8 mois	n.s.	- 11	n.s.
De 9 à 14 mois	- 7	- 14	- 9
De 15 à 20 mois	n.s.	- 18	- 13
De 20 à 32 mois	- 17	- 18	- 13
33 mois et plus	- 17	- 29	- 17
	///	///	- 20
<b>Déciles de revenus individuels en t-1</b>			
Revenus nuls	- 17	- 23	- 11
1 <sup>er</sup> décile hors revenus nuls	n.s.	- 13	n.s.
2 <sup>e</sup> décile	- 12	- 17	n.s.
3 <sup>e</sup> décile	n.s.	- 10	- 5
4 <sup>e</sup> décile et plus	référence	référence	référence
<b>Composition familiale et revenus du conjoint</b>			
Personne sans conjoint	référence	référence	référence
Femme couple - conjoint dans 1 <sup>er</sup> quartile de revenu	- 18	n.s.	n.s.
Femme couple - conjoint avec revenus > 1 <sup>er</sup> quartile	n.s.	- 6	- 3
Hommes en couple - conjoint sans revenu	n.s.	- 8	9
Hommes couple - conjoint avec revenus > 0	15	12	13
Hébergé	n.s.	- 5	- 3
Autres cas	n.s.	n.s.	0

n.s. : signifie que l'écart de probabilité par rapport à la situation de référence n'est pas significatif (au seuil de 10 %).

Lecture : ces résultats sont issus d'un modèle LOGIT.

Pour un chômeur en décembre 1996 se trouvant dans la situation de référence (âgé de 30-39 ans, ayant un diplôme supérieur au baccalauréat, au chômage depuis moins de 3 mois, se situant dans le 4<sup>e</sup> décile et plus, sans conjoint), la probabilité d'avoir un emploi un an plus tard (en décembre 1997) est de 50 %. Cette probabilité serait plus élevée de 12 % (autrement dit elle serait de 62 %) pour un chômeur se démarquant de la situation de référence uniquement par l'âge, avec un âge de moins de 30 ans. Autrement dit, le fait d'être jeune a un impact significatif et positif sur la probabilité de retour à l'emploi.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 1999.

Cette diminution n'a cependant pas été continue : entre 1999 et 2000, et après trois années de baisse consécutive, le nombre de travailleurs pauvres aurait augmenté [1]. En effet, la diminution du nombre de chômeurs (liée à la baisse générale du chômage) et celle du nombre des salariés (liée à l'évolution des bas salaires) parmi les actifs pauvres sont deux phénomènes distincts qui ne vont pas nécessairement de pair : un chômeur pauvre qui trouve un emploi pourrait devenir un salarié pauvre.

## Les inactifs pauvres : une population stable ?

La stabilité du nombre des inactifs pauvres recouvre des évolutions diverses au sein de la catégorie composite des « inactifs ». Parmi les inactifs pauvres, les retraités ont constitué une population en expansion constante depuis 1996. Ainsi, s'ils étaient 430 000 sous la demi-médiane en 1996, ils étaient plus de 470 000 en 2000. Cette évolution n'est pas seulement le reflet de l'augmentation globale du nombre de retraités au sein de la population française (environ 4 % contre près de 10 % dans la population pauvre) : elle est liée au passage sous le seuil de pauvreté du minimum vieillesse pour une personne seule entre 1997 et 1998.

### Encadré 2

#### Les locataires HLM, une population modeste

Au début de l'année 2002, 3,83 millions de ménages résident dans une habitation à loyer modéré (HLM)<sup>a</sup>, soit 15 % des ménages, proportion semblable à celle observée en 1996. Les locataires HLM constituent une population qui ne peut être assimilée à celle des ménages pauvres. Le nombre de ménages pauvres mesuré à partir de l'enquête Logement 2002 est estimé à 3,1 millions, soit 12,5 % de l'ensemble des ménages<sup>b</sup>. 28 % des ménages pauvres sont locataires du secteur libre, 27 % sont logés en HLM et 24 % sont propriétaires sans charges de remboursement. À l'inverse, tous les ménages locataires HLM ne sont pas pauvres, puisque le taux de pauvreté en HLM, qui est certes supérieur de 10 points à celui observé sur l'ensemble des ménages, s'élève à 22 %.

Le parc locatif privé<sup>c</sup> et le parc HLM accueillent des locataires de profils très différents. La population logée en HLM est sensiblement plus âgée : l'âge moyen y est de 47,1 ans, contre 41,2 dans le secteur libre. Les jeunes ménages (de moins de 30 ans) représentent près du tiers des locataires du secteur libre alors qu'ils sont deux fois moins nombreux en HLM (*tableau d*). Davantage de couples avec enfants et de familles monoparentales sont logés en HLM. En

revanche, le secteur libre accueille un nombre plus important de personnes seules et de couples sans enfant. La population des HLM est majoritairement constituée d'ouvriers et d'employés (respectivement 31 % et 20 %). Ces deux catégories socioprofessionnelles sont nettement moins présentes dans le secteur privé : respectivement 21 % et 15 %.

Les locataires HLM perçoivent début 2002 un revenu annuel moyen avant impôts de 12 260 € par unité de consommation (uc), inférieur de 28 % au niveau de vie moyen de l'ensemble de la population (17 120 €). Le revenu moyen par uc des locataires du secteur libre est

a. Ne sont pas inclus ici les logements sociaux n'appartenant pas à un organisme HLM.

b. Le seuil de pauvreté retenu est le seuil relatif à 50 % de la médiane. Les revenus pris en compte pour le calcul incluent les revenus d'activité professionnelle (y compris les déficits éventuels pour les indépendants), les retraites, les indemnités de chômage, les prestations familiales et les minima sociaux, mais n'incluent pas les loyers fictifs des propriétaires occupants ni les aides au logement. Contrairement aux résultats présentés par ailleurs d'après la source « Revenus fiscaux », les impôts ne sont pas déduits du revenu ; de ce fait les inégalités et le taux de pauvreté apparaissent plus élevés.

c. Hors logements loués vides soumis à la loi de 1948.

## Encadré 2 (suite)

**Tableau d**

### Âge et composition des ménages locataires

En %

	Secteur HLM	Secteur libre	Ensemble de la population
<b>Âge de la personne de référence du ménage</b>			
Moins de 30 ans	15	31	12
De 30 à 39 ans	25	26	18
De 40 à 49 ans	21	16	20
De 50 à 64 ans	20	14	24
Plus de 65 ans	19	13	26
Ensemble	100	100	100
<b>Type de famille</b>			
Personnes seules	31	43	30
Ménages de plusieurs personnes sans famille	4	3	3
Familles monoparentales	16	8	6
Couples sans enfant	16	23	30
Couples avec enfants	33	23	31
Ensemble	100	100	100

Lecture : 15 % des ménages locataires en HLM ont une personne de référence âgée de moins de 30 ans.

Source : Insee, enquête Logement 2002.

de 16 210 €, soit 32 % de plus que les locataires HLM. Toutefois, les niveaux de vie dans le secteur privé sont plus hétérogènes : alors que 25 % des ménages logés en HLM disposent d'un revenu annuel moyen par uc inférieur à 7 610 € et 25 % d'un revenu supérieur à 15 210 €, ils sont respectivement 19 % et 42 % dans le secteur libre. Le parc social accueille une population de plus en plus modeste : dans l'enquête Logement 1996, le niveau de vie moyen y était inférieur de 25 % à celui de l'ensemble de la population. Le loyer acquitté par les ménages locataires HLM représente en moyenne 18 % de leurs ressources, contre 22 % dans le secteur privé. L'écart de taux d'effort s'accroît lorsque l'on tient compte des aides à la personne : au total, les locataires HLM consacrent en moyenne 13 % de leurs ressources à se loger, contre 19 % pour les locataires du parc privé.

La mobilité est plus faible dans le secteur social que dans le parc locatif privé. Corrélativement, les locataires HLM habitent leur logement actuel depuis plus longtemps que ceux du secteur libre : seulement 41 % des locataires occupent leur logement depuis moins de quatre ans dans le secteur HLM alors qu'ils sont près de 63 % dans le secteur libre. Les emménagés récents<sup>d</sup> dans le parc HLM sont pour la plupart d'entre eux d'anciens locataires : 33 % résidaient quatre ans auparavant dans un autre

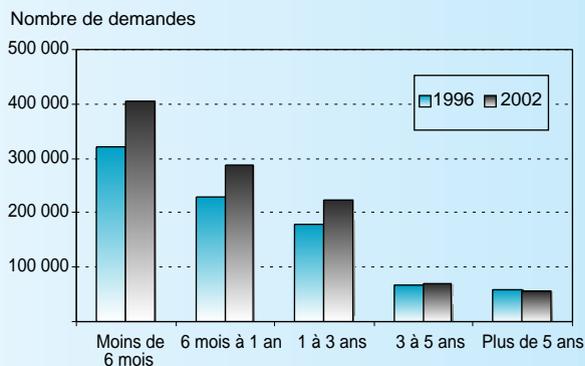
logement du parc HLM et 27 % étaient locataires ou sous-locataires dans le secteur privé. Inversement, parmi les emménagés récents qui quatre ans auparavant habitaient dans le parc HLM, près d'un sur deux réside dans un autre logement HLM en 2002, près d'un tiers est devenu propriétaire et un quart locataire ou sous-locataire du secteur privé.

En 2002, 1 042 700 ménages déclarent avoir déposé ou renouvelé au cours des douze derniers mois une demande de logement HLM, soit 4,2 % de l'ensemble des ménages. Ils étaient 855 200 (3,7 % des ménages) à avoir fait la même démarche en 1996. La demande est généralement assez récente : 39 % datent de moins de six mois et 27 % de moins d'un an (*graphique a*). La majorité des ménages qui demandent un logement du parc social est déjà locataire : 48 % sont déjà des locataires HLM et 37 % sont des locataires du secteur libre (*tableau e*). Suite à leur demande, 171 000 ménages se sont vus proposer un logement qu'ils ont refusé : 42 % ont repoussé l'offre parce que le logement se situait dans un quartier ou un environnement qui ne leur convenait pas.

**d.** Les emménagés récents sont les ménages entrés dans leur logement au cours des quatre années précédant l'année d'enquête (soit de 1998 à 2001).

## Encadré 2 (fin)

### Graphique a Ancienneté de la demande de logement HLM



Source : Insee, enquêtes Logement 1996 et 2002.

### Tableau e

#### Demandeurs HLM suivant le statut d'occupation du ménage

	1996		2002	
	Effectif	En %	Effectif	En %
Propriétaire	51 100	6,0	64 700	6,2
Locataire HLM	388 200	45,4	496 700	47,6
Locataire secteur social hors HLM	19 900	2,3	23 100	2,2
Locataire d'un logement soumis à la loi de 1948	26 800	3,2	12 800	1,2
Locataire secteur privé	323 400	37,8	389 600	37,4
Autres statuts	45 800	5,3	55 800	5,4
<b>Ensemble</b>	<b>855 200</b>	<b>100,0</b>	<b>1 042 700</b>	<b>100,0</b>

Lecture : en 1996, 6,0 % des ménages qui ont déposé ou renouvelé une demande de logement HLM sont propriétaires.

Source : Insee, enquêtes Logement 1996 et 2002.

Parmi les autres catégories d'inactifs pauvres, les enfants et les étudiants ont globalement vu leurs effectifs baisser sur la période : leur niveau de vie est en effet souvent lié aux revenus d'activité de leurs parents. En revanche, cela n'a pas été le cas pour les autres inactifs. Il s'agit là d'une catégorie qui comprend notamment les familles monoparentales inactives et les adultes handicapés inactifs, et dont le taux de pauvreté est très élevé : de l'ordre de 15 % pour le seuil à 50 % de la médiane. Finalement les effectifs des retraités pauvres et des adultes inactifs pauvres non étudiants ont donc crû à la fin de la période retenue<sup>10</sup>, ralentissant ainsi la baisse de la pauvreté liée à une conjoncture de l'emploi favorable. □

10. Rappelons que, puisque nous parlons ici de pauvreté relative, la hausse de la pauvreté de ces catégories d'inactifs signifie simplement que leurs revenus ont stagné ou peu progressé alors que le niveau de vie médian progressait.

---

## Bibliographie

---

- [1] AUDENIS C., LAÏB N., ROUX S. (2002), « L'évolution de l'emploi faiblement rémunéré au cours des dix dernières années », in *L'économie française, édition 2002-2003*, Insee, Éditions Hachette, *Le Livre de Poche*, juin.
- [2] CHAMPAGNE V., MAURICE E. (2001), « L'évolution des revenus et des patrimoines déclarés à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur la fortune dans les années quatre-vingt-dix », in *Rapport au Conseil d'analyse économique sur « Inégalités économiques »*, La Documentation française.
- [3] DURANT D., Banque de France (2003), « Les comptes financiers de la Nation en 2002 – Taux d'endettement en baisse pour les entreprises, en hausse pour les ménages », *Insee première*, n° 899, mai.
- [4] HOURRIEZ J.-M. (2001), « Avoir un emploi et être pauvre », in *France, portrait social*, Insee, édition 2001-2002, octobre.
- [5] HOURRIEZ J.-M. (2003), « Des ménages modestes aux ménages aisés : des sources de revenus différentes », *Insee première*, n° 916, août.
- [6] INSEE (2003), « L'économie française, édition 2003-2004 », Éditions Hachette, *Le Livre de Poche*, juin.
- [7] INSEE (2003), *Note de conjoncture*, juin.
- [8] INSEE (2003), « Comptes nationaux – Premier trimestre 2003 », *Informations rapides*, série « Principaux indicateurs », n° 197, juin.
- [9] LABARTHE J., SAUNIER J.-M. (2003), « Les comptes de la Nation en 2002 – La consommation s'infléchit, la demande des entreprises recule », *Insee première*, n° 894, avril.
- [10] MONTORNÈS J., RAMADIER S., FRATACCI L., BERQUEZ A., ROUSSELOT E. (2003), « Les comptes des administrations publiques en 2002 – Le déficit public dépasse 3 % du produit intérieur brut », *Insee première*, n° 895, avril.
-



## Une croissance démographique originale en Europe

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, la France compte 61,4 millions d'habitants et représente 16 % de la population de l'Union européenne. Elle se classe au deuxième rang après l'Allemagne (82,6 millions d'habitants), devant le Royaume-Uni (59,1 millions) et l'Italie (56,5 millions).

En 2002 et pour la troisième année consécutive, la population française a augmenté de plus de 300 000 personnes. Bien qu'en légère diminution par rapport à 2001 (- 17 000), l'excédent naturel reste le principal facteur de cet accroissement (*tableau 1*). Le solde migratoire, excédent des entrées sur les sorties du territoire, est quant à lui provisoirement estimé à 67 000 personnes (soit 5 000 de plus que l'an passé). Du fait du manque de données, en particulier sur les sorties du territoire, la mesure de ce solde reste difficile. Le calcul réalisé par l'Insee suit, par construction, l'évolution des flux d'immigrants définis par le Haut conseil à l'intégration [4].

**Tableau 1**  
*Évolution générale de la population*

En milliers

Année	Population au 1 <sup>er</sup> janvier	Naissances vivantes	Décès	Solde naturel	Solde migratoire
1994	59 104,3	741,5	528,2	213,3	51
1995	59 315,1	759,7	540,4	219,3	42
1996	59 522,3	764,7	544,7	220,0	38
1997	59 726,4	758,1	539,4	218,7	43
1998	59 934,9	768,6	543,5	225,1	50
1999	60 158,5	776,5	547,4	229,2	47
2000 (p)	60 434,5	808,2	544,7	263,5	52
2001 (p)	60 750,0	804,1	541,5	262,5	62
2002 (p)	61 074,5	795,7	550,2	245,5	67
2003 (p)	61 387,0	-	-	-	-

(p) Résultats provisoires.

Champ : France entière.

Sources : Insee, *statistiques de l'état civil et enquête Villes*.

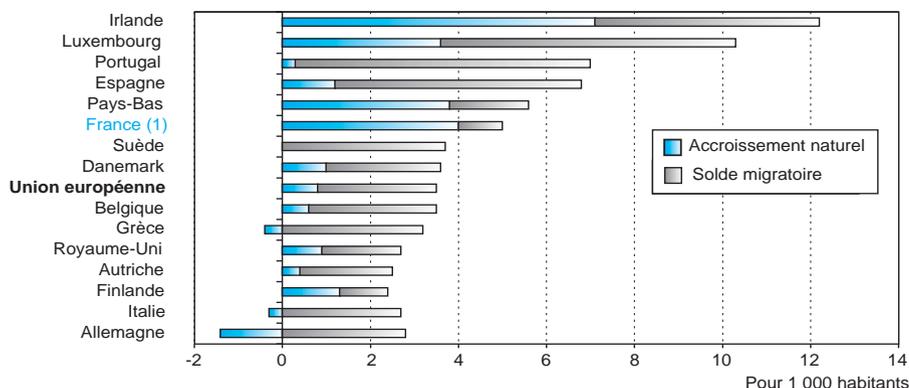
Selon les premières estimations démographiques européennes pour 2002<sup>1</sup>, tous les pays de l'Union devraient connaître une augmentation de leur population. Le rythme de croissance présente toutefois un ralentissement pour la plupart d'entre eux, sauf en Autriche et en Suède où il serait accru. Selon les États membres, l'accroissement varie de + 1 %

1. Ces estimations sont basées sur les données mensuelles provisoires disponibles aux environs du 1<sup>er</sup> décembre 2002. Elles peuvent donc faire l'objet de modifications. Par ailleurs, des recensements de la population se sont déroulés dans la plupart des pays de l'Union en 2000 et 2001, entraînant dans certains cas, et en particulier en Italie et au Royaume-Uni, des résultats inférieurs aux estimations précédemment établies au 1<sup>er</sup> janvier 2001 et 2002.

en Irlande et au Luxembourg à + 0,1 % seulement en Allemagne. Les migrations internationales en demeurent la principale composante : elles constituent plus des trois quarts de l'accroissement total européen et, onze pays parmi les quinze membres de l'Union ont un solde migratoire supérieur à l'excédent naturel (*graphique 1*).

### Graphique 1

#### Accroissement naturel et solde migratoire des pays de l'Union européenne en 2002



(1) France métropolitaine.

Source : Eurostat.

Comme l'an passé, l'Irlande détient le plus fort taux d'accroissement naturel (7,1 pour mille habitants) suivie de la France<sup>2</sup> (4,0 pour mille habitants), des Pays-Bas et du Luxembourg (3,8 et 3,6 pour mille habitants). Ce sont les quatre pays où l'accroissement naturel contribue pour plus de 50 % à l'accroissement total de leur population. Parmi ceux-ci, la France occupe la première place et une position unique au sein de l'Union : le solde naturel représente 80 % de sa croissance démographique. En revanche, l'Allemagne, la Grèce et l'Italie enregistrent plus de décès que de naissances. Ainsi, sans les migrations, ces États verraient leur population diminuer [6].

En 2004, dix nouveaux pays rejoindront l'Union européenne (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie). Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, leur population devrait se composer de 75 millions d'habitants, soit 20 % de l'ensemble des actuels États membres. Elle serait en baisse pour 2002, en raison d'un double excédent des décès sur les naissances et des émigrations sur les immigrations [6, 7].

## Des naissances en légère baisse

En France, il est né 796 000 bébés au cours de l'année 2002. Après deux années de hausses au cours desquelles le nombre de nourrissons avait dépassé les 800 000, la natalité est en légère diminution (- 1 % par rapport à l'année 2001), mais reste à un niveau élevé.

2. En ce qui concerne la France, l'ensemble des données démographiques d'Eurostat et donc, de comparaisons européennes, portent sur le seul territoire métropolitain.

Au sein de l'Union européenne, le nombre de naissances devrait atteindre 3,99 millions en 2002, soit environ 0,3 % de moins qu'en 2001. Après une baisse ininterrompue depuis le milieu des années soixante, la natalité européenne se maintenait légèrement au-dessus des quatre millions par an depuis 1994 [5]. Avec l'année 1999, exception de cette dernière période, 2002 enregistre le niveau le plus faible depuis la guerre. Ainsi, dix pays membres de l'Union verront probablement le nombre de leurs naissances diminuer, la baisse la plus conséquente touchant la Grèce (- 3,5 %). L'Espagne, en revanche, devrait bénéficier de la plus forte hausse (près de 4 %) [6].

La proportion de naissances hors mariage continue de s'accroître en France, comme dans l'ensemble de l'Union européenne. Il subsiste toujours un certain nombre de différences frappantes. En 2001, plus de la moitié (55,5 %) de l'ensemble des enfants suédois sont nés en dehors du mariage. Suivent le Danemark, la France et le Royaume-Uni avec une part de ces naissances supérieure à 40 %. Seuls 4,1 % des enfants nés en Grèce se trouvent dans cette situation (chiffre enregistré en 2000 pour ce pays).

La fécondité française reste stable entre 2000 et 2002 (*encadré*). L'indicateur conjoncturel de fécondité se maintient ainsi à 1,90 enfant par femme après avoir nettement progressé entre 1994 et 2000, passant de 1,68 enfant par femme à 1,90 (*tableau 2*).

**Tableau 2**  
**Fécondité selon l'âge, pour 100 femmes**

Année	Indicateur conjoncturel de fécondité				Âge moyen des mères (1)
	Total	dont			
		15-24 ans	25-29 ans	30 ans ou plus	
1994	168,3	33,7	64,5	70,1	28,8
1995	173,0	32,7	65,8	74,5	28,9
1996	175,0	32,0	65,5	77,5	29,0
1997	174,5	31,4	64,2	78,9	29,1
1998	177,9	31,0	64,6	82,3	29,3
1999	181,0	31,9	64,5	84,6	29,3
2000 (p)	190,0	33,5	66,8	89,7	29,3
2001 (p)	190,7	34,3	66,0	90,4	29,3
2002 (p)	190,4	33,3	65,8	91,3	29,4

(1) Âge moyen calculé à partir des taux de fécondité.  
(p) Résultats provisoires.

Champ : France entière.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes.

En 2001, d'après les données les plus récentes, l'indicateur de fécondité européen s'établit à 1,47 après 1,48 l'année précédente et 1,45 depuis 1997. L'Irlande et la France détiennent les indicateurs les plus élevés de l'Union européenne. L'Irlande a enregistré la plus forte hausse par rapport à 2000, passant de 1,89 à 1,98 enfant par femme. À l'inverse, l'Italie et l'Espagne ont les niveaux de fécondité les plus bas (respectivement 1,24 et 1,25) et le Portugal présente la plus forte baisse (- 0,1).

Le nombre de Françaises ayant donné naissance à des enfants en 2002 a uniquement augmenté parmi les femmes de 30 ans ou plus (+ 1,5 %). L'augmentation observée depuis deux ans chez les jeunes femmes s'est interrompue. La fécondité diminue aussi bien pour les femmes de moins de 25 ans que pour celles âgées de 25 à 29 ans. Cette situation fait donc à nouveau reculer l'âge moyen à la maternité qui s'était stabilisé depuis quelques années. Ainsi, en 2002, les femmes ont accouché en moyenne à 29,4 ans.

## Encadré

### Naissances et fécondité au cours du XX<sup>e</sup> siècle : quelques aspects

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, c'est en 1901 que le plus grand nombre de naissances est enregistré : 920 000 enfants sont nés vivants sur le territoire actuel de la France métropolitaine. Parallèlement, le niveau le plus faible observé en temps de paix (620 000) se situe en 1938 et 1939 [3]. De 1946 à 1974, le nombre annuel de naissances dépasse 800 000 : c'est le « *baby-boom* ». Depuis, il oscille entre 710 000 et 810 000. Il s'élève à 763 000 en 2002.

#### L'indicateur conjoncturel de fécondité

Les naissances annuelles dépendent du nombre de femmes en âge de procréer (de 15 à 49 ans) et de leur fécondité à chaque âge. La fécondité d'une année donnée est mesurée par l'indicateur conjoncturel de fécondité. Il correspond à la somme des taux de fécondité par âge de cette année-là. Avant 1914, il est supérieur à 2,5 enfants par femme. Avec la première guerre mondiale, il chute jusqu'à 1,2 enfant par femme en 1916. Lors de la seconde guerre mondiale, la configuration diffère : il fléchit légèrement dans un premier temps mais se redresse dès 1942. De 1946 à 1964, il se maintient au-dessus de 2,6 enfants par femme pour diminuer ensuite jusqu'en 1976. Depuis lors, il est de l'ordre de 1,8.

#### L'âge moyen à l'accouchement

Pendant les trois premiers quarts du siècle, l'âge moyen des femmes à l'accouchement diminue et passe de 29,4 ans à 26,5 ans. Cette longue période de baisse s'explique en partie par la rarefaction des familles nombreuses. De fait, les naissances chez les femmes de plus de 30 ans diminuent puisque les naissances de rang élevé (quatrième enfant ou plus) proviennent généralement de mères plus âgées. D'autres facteurs interviennent également comme des naissances plus rapprochées et la

précocité croissante de l'âge au mariage. Depuis la fin des années soixante-dix, les maternités sont de plus en plus tardives. L'âge moyen à la naissance du premier enfant augmente dès 1975. En 2000, les femmes accouchent de leur premier enfant à 28 ans en moyenne, soit quatre ans de plus qu'en 1975 et trois de plus qu'à la veille de la première guerre mondiale. En 2002, l'âge moyen à l'accouchement rejoint celui du début du siècle : 29,5 ans.

#### Les naissances hors mariage

Jusqu'au début des années soixante-dix, les naissances de parents non mariés restent marginales : moins d'une sur dix sauf pendant les périodes de guerre. Elles deviennent ensuite plus fréquentes et représentent 10 % des naissances en 1979, 20 % en 1985, près de 44 % en 2001 où elles sont au nombre de 337 000. Cette augmentation résulte du développement de la cohabitation sans mariage.

#### Plus de garçons que de filles

Comme partout dans le monde, il naît en France plus de garçons que de filles : ainsi, parmi les enfants nés vivants, le nombre de garçons pour 100 filles, ou rapport de masculinité à la naissance, est habituellement de 105 ou 105,5 soit 51,2 % ou 51,3 % de naissances masculines [2]. Pendant les deux guerres mondiales, ce rapport s'élève jusqu'à 107,5 garçons pour 100 filles en 1918 et 107 en 1943 sans qu'il soit possible de donner une explication satisfaisante à ce phénomène. Parmi les enfants morts-nés, la prépondérance masculine est particulièrement nette : entre 130 et 140 sont de sexe masculin pour 100 de sexe féminin jusqu'à la fin des années quarante, soit environ 57 % de garçons. Ce rapport se réduit ensuite et tourne autour de 110 depuis 1975.

Les femmes continuent d'être mères d'un peu plus de deux enfants en moyenne à la fin de leur vie féconde. Si l'indice conjoncturel de fécondité synthétise les comportements d'une année donnée, il n'illustre pas les comportements des femmes au long de leur vie. Pour connaître leur descendance finale, il est donc nécessaire d'observer la fécondité d'une génération de femmes au terme de leur vie féconde. Ainsi, les femmes nées en 1952, ayant atteint 50 ans en 2002 et donc achevé leur vie féconde, ont eu 2,12 enfants en moyenne. Celles nées en 1962, qui ont eu 40 ans en 2002, en ont déjà 2,04, soit pratiquement autant que la génération 1952 au même âge (2,09) et donc proche du seuil de remplacement<sup>3</sup>. Une diminution d'ampleur limitée pourrait être constatée pour les générations plus jeunes et la descendance finale pourrait ne pas excéder deux enfants pour les femmes nées après 1970 [9]. Mais la poursuite de l'apport migratoire observé au cours des dernières années devrait compenser ce léger déficit et l'effectif des générations serait maintenu.

## Un peu moins de mariages, un peu plus de Pacs

En 2002, 288 000 mariages ont été célébrés en France, soit 8 000 de moins qu'en 2001 et 17 500 de moins qu'en 2000. Passé l'engouement pour le mariage au cours de cette année millésime, le nombre d'unions rejoint un niveau voisin de celui des années 1996 à 1998. Ainsi, après avoir franchi le seuil des cinq mariages pour mille habitants, le taux de nuptialité est estimé à 4,7 pour mille en 2002.

En raison de l'allongement des études, de la difficulté de trouver un emploi ou du report du mariage au profit d'une autre forme de cohabitation, l'âge moyen au premier mariage a reculé régulièrement depuis 1975 et a augmenté de plus de cinq ans au total pour chacun des deux époux. Depuis 2000, il semble se stabiliser. Ainsi, une femme a en moyenne 28,1 ans et un homme 30,2 ans en 2001, lors de leur premier passage devant le maire.

En 2000, date des dernières données disponibles, 114 000 divorces ont été prononcés en France métropolitaine, soit - 2 % par rapport aux années précédentes (plus de 116 000 par an depuis 1995). L'indicateur conjoncturel de divortialité s'établit ainsi à 382 pour mille mariages. C'est au bout de cinq ans de mariage que le risque de divorce est le plus élevé : 21,4 pour mille. Sur vingt ans, l'augmentation du nombre de divorces concerne tous les mariages quelle qu'en soit la durée. Ainsi, les ruptures après trente années d'union sont trois fois plus fréquentes en 2000 qu'en 1980 [1].

Depuis la loi du 15 novembre 1999 instaurant le pacte civil de solidarité (Pacs) et jusqu'au 31 décembre 2002, 72 600 Pacs ont été enregistrés par les tribunaux d'instance (tableau 3). Au cours de l'année 2000, première année complète d'application de ce dispositif, un peu plus de 22 000 Pacs ont été conclus tandis qu'en 2001, le nombre de ces contrats affichait une baisse de 13 % avec 19 300 enregistrements. En 2002, en revanche, 25 000 pactes ont été signés, semblant montrer que l'attrait de ce type de contrat se maintient [8].

---

3. Le seuil nécessaire au remplacement des générations est de 2,08 enfants par femme : 2 car la femme doit remplacer elle-même et son conjoint, 0,05 car il naît plus de garçons que de filles et 0,03 pour tenir compte de la mortalité avant l'âge moyen à la maternité [1].

**Tableau 3****Le pacte civil de solidarité depuis sa création**

	1999	2000	2001	2002	Ensemble
Déclarations	6 151	22 276	19 632	25 310	73 369
Refus d'inscription (1)	11	140	330	255	736
<b>Enregistrements</b>	<b>6 140</b>	<b>22 136</b>	<b>19 302</b>	<b>25 055</b>	<b>72 633</b>
Modifications	2	45	78	94	219
Dissolutions	7	624	1 872	3 185	5 688
Certificats de non-Pacs (2)	2 013	18 862	61 617	79 439	161 931
Demandes de tiers (3)	694	32 529	307 070	607 439	947 732

(1) Il ne peut y avoir de Pacs entre ascendants et descendants, alliés en ligne directe ou collatéraux jusqu'au troisième degré ou pour une personne déjà pacsée ou déjà mariée (article 512-2 du Code civil) [8].

(2) Un certificat de non-Pacs doit être fourni à l'appui de toute demande d'enregistrement d'un Pacs, une même personne ne pouvant être engagée simultanément dans plusieurs Pacs. Ce certificat est délivré par le greffe du tribunal d'instance du lieu de naissance de chacun des partenaires.

(3) Les tribunaux d'instance sont tenus de communiquer à certains tiers habilités l'information selon laquelle des personnes ont contracté ou non un tel pacte (les notaires, les administrateurs judiciaires, le fisc, les organismes sociaux, etc...) [8].

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la statistique, des études et de la documentation.

Après les deux premières années complètes d'existence, une certaine saisonnalité, opposée à celle des mariages, se dégagait sur la période de signature des Pacs : ils se concluaient plus massivement en hiver alors que 80 % des mariages se célèbrent au printemps et en été. Un an plus tard, cette tendance semble se poursuivre : près des deux tiers d'entre eux se sont enregistrés durant les premier et dernier trimestres de l'année. Si la saisonnalité du mariage semble influencée par la belle saison, il est vraisemblable que celle du Pacs soit au moins en partie liée au rythme des demandes de mutation dans la Fonction publique [8].

Depuis la mise en place du Pacs, près de 5 700 contrats ont été dissous, soit 7,8 % de l'ensemble des contrats enregistrés au cours de cette même période. Environ 600 ont fait l'objet d'une dissolution en 2000, 1 900 en 2001 et près de 3 200 en 2002. Le système statistique ne connaissant pas l'ancienneté des Pacs dissous, il est impossible d'en estimer la « dissolubilité ». Il semble toutefois que les ruptures de pacte interviennent plus rapidement que celles du mariage [8]. Certains événements, comme le mariage ou le décès d'un des partenaires, mettent fin au pacte. Ainsi, 11 % des dissolutions intervenues depuis l'entrée en vigueur du Pacs sont le fait d'un mariage, près de 3 % le sont à la suite d'un décès.

Au 31 décembre 2002, avec 72 600 Pacs enregistrés et 5 700 dissolutions, près de 134 000 personnes sont ainsi liées par ce contrat, soit 22,2 personnes en moyenne pour 10 000 habitants.

## L'écart d'espérance de vie entre hommes et femmes se resserre

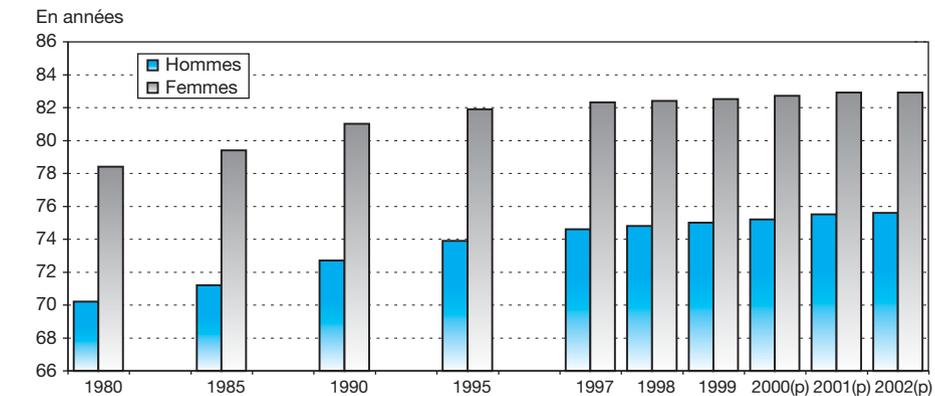
En 2002, le nombre de décès, estimé à 550 000, a augmenté de 1,6 % par rapport à l'année précédente. C'est essentiellement en janvier et février que cette hausse a été la plus importante. Elle est liée à l'épidémie de grippe de l'hiver 2001-2002, plus sévère que celle de l'hiver précédent, fragilisant les populations à risques, en particulier les personnes âgées.

Selon les estimations provisoires d'Eurostat pour 2002, le nombre total de décès devrait augmenter également au sein de l'Union européenne (+ 60 000 décès). Environ les trois quarts des pays membres ont enregistré une hausse de la mortalité dont la plus sensible touche l'Espagne (environ 4 %). La Grèce en revanche devrait connaître une légère baisse d'environ 1 % [6].

Pour sa part, la mortalité infantile continue de diminuer. En France, elle atteint en 2002 le niveau le plus faible jamais observé avec 4,3 décès d'enfants de moins d'un an pour mille naissances vivantes. En Europe, la plupart des pays connaissent une diminution du taux de mortalité infantile dont la plus spectaculaire se situe en Finlande. Déjà parmi les pays ayant le taux de mortalité infantile le plus faible, celle-ci n'enregistre plus que 3,2 décès d'enfants de moins d'un an pour mille naissances vivantes en 2001, tout comme en Suède. L'Espagne présente également un taux inférieur à quatre pour mille. Les taux les plus élevés s'observent en Grèce (5,9 pour mille) en Irlande (5,8 pour mille) et au Luxembourg qui affiche une augmentation de 0,8 point par rapport à l'année précédente [5].

Compte tenu de l'accroissement et du vieillissement de la population française, si les conditions de mortalité de 2002 avaient été strictement identiques à celles de 2001, il aurait pu être dénombré 1 500 décès supplémentaires. La mortalité est donc encore en recul cette année, se traduisant par une stabilité de l'espérance de vie à la naissance pour les femmes à 82,9 ans (sur le seul territoire métropolitain) et à une légère progression pour les hommes à 75,6 ans. Au cours des dernières années, l'espérance de vie s'est accrue plus vite pour les hommes que pour les femmes, réduisant l'écart de longévité entre les deux sexes. Depuis 1994, l'espérance de vie à la naissance a en effet progressé d'environ deux ans pour les hommes, un an seulement pour les femmes (*graphique 2*). En 2002, cet écart atteint 7,3 ans, l'un des plus forts observés au sein de l'Union européenne avec celui de l'Espagne.

**Graphique 2**  
**Évolution de l'espérance de vie à la naissance**



(p) Résultats provisoires.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes.

En 2001, date des dernières données disponibles au niveau européen pour cet indicateur, les femmes ayant l'espérance de vie la plus longue sont les Espagnoles, les Françaises et les Italiennes (82,9 ans). C'est en Irlande et au Danemark où la durée moyenne de vie des femmes est encore inférieure à 80 ans (respectivement 78,5 ans et 79 ans). Pour les hommes, ce sont les Suédois qui ont la longévité la plus élevée (77,5 ans) et les Irlandais la plus faible (73 ans). Dans tous les pays, l'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes. Les écarts les plus faibles se rencontrent en Suède (4,6 ans), au Danemark et au Royaume-Uni (4,7 ans). □

---

## *Bibliographie*

---

- [1] BEAUMEL C., DOISNEAU L., VATAN M. (2002), « La situation démographique en 2000 – Mouvement de la population », *Insee résultats*, série Société, n° 10, octobre.
- [2] DAGUET F. (2002), « Un siècle de fécondité française – Caractéristiques et évolution de la fécondité de 1901 à 1999 », *Insee résultats*, série Société, n° 8, octobre.
- [3] DAGUET F. (2002), « La fécondité en France au cours du XX<sup>e</sup> siècle », *Insee première*, n° 873, décembre.
- [4] DOISNEAU L. (2003), « Bilan démographique 2002 – Légère diminution des naissances », *Insee première*, n° 882, janvier.
- [5] EUROSTAT (2002), « Statistiques sociales européennes – Démographie », *Tableaux détaillés*, Thème 3 – Population et conditions sociales, édition 2002.
- [6] EUROSTAT (2002), « Premières estimations démographiques pour 2002 », *Statistiques en bref*, Thème 3 – Population et conditions sociales, n° 25, décembre.
- [7] PISON G. (2003), « La population de la France en 2002 », *Population et sociétés*, Ined, n° 388, mars.
- [8] RUELLAND N., TONNERRE M. (2003), « Trois années d'application du pacte civil de solidarité », *Infostat justice*, ministère de la Justice, n° 64, mars.
- [9] TOULEMON L. (2003), « La fécondité en France depuis 25 ans », Rapport pour le Haut Conseil de la population et de la famille, janvier.
-

## Protection sociale : hausse sensible des prestations en 2002

En 2002, le montant des prestations de protection sociale versées par l'ensemble des régimes de protection sociale s'élève à 443,3 milliards d'euros (*tableau 1*). Ces prestations sont constituées de prestations sociales attribuées en espèces (retraites, indemnités de chômage, prestations familiales, minima sociaux), de prestations sociales en nature (remboursement de soins, allocations logement) et de prestations de services sociaux (soins de santé dans le secteur public hospitalier) [3]. Elles n'incluent pas les « prestations fiscales », correspondant à la réduction ou à l'exonération d'impôts au titre d'un risque de la protection sociale (il s'agit essentiellement de l'allègement d'impôt sur le revenu consécutif à l'application du quotient familial ou des exonérations d'impôts pour les bénéficiaires de minima sociaux).

**Tableau 1**  
**Compte de la protection sociale en 2002 (\*)**

En milliards d'euros

Emplois		Ressources	
Prestations de protection sociale	443,3	Cotisations liées à l'emploi salarié	294,5
dont : prestations sociales	395,7	Cotisations des travailleurs indépendants	17,2
prestations de services sociaux	47,6	Cotisations sur prestations	0,8
		Autres cotisations	0,3
		Impôts et taxes affectés	88,9
		Contributions publiques	53,1
Frais de gestion	18,4		
Frais financiers	1,0	Produits financiers	4,2
Autres dépenses	4,2	Autres recettes	8,3
<b>Total des emplois</b>	<b>466,9</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>467,3</b>
Solde (non ajusté)	0,4		

(\*) Le compte est présenté ici hors transferts entre régimes (82 milliards d'euros en 2002) qui sont des mouvements internes n'affectant pas l'équilibre du compte (transferts de compensation, prises en charge par l'État de prestations et de cotisations ainsi que la compensation des exonérations).

Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, *compte de la protection sociale*.

La part des prestations de protection sociale dans le produit intérieur brut (PIB), appelée taux de redistribution sociale, s'établit à 29,1 % en 2002. Après avoir atteint le maximum historique de 29,4 % en 1996, ce taux a décliné régulièrement jusqu'en 2000 (28,3 %) avant de remonter dans un contexte économique moins favorable.

Entre 1995 et 2000, la croissance des ressources du compte de la protection sociale a été plus rapide que celle des emplois grâce, d'une part, à l'affectation à la protection sociale de recettes fiscales élevées (en particulier la contribution sociale généralisée – CSG –) et à la forte progression des cotisations, qui va de pair avec le dynamisme de la masse salariale, et d'autre part, au ralentissement global, au moins jusqu'en 2000, de la croissance des prestations versées. Au contraire en 2002, les prestations versées conduisent à une croissance des emplois plus forte que celle des ressources.

## Les prestations de protection sociale croissent plus vite en 2002 qu'en 2001

Les prestations de protection sociale (prestations sociales et transferts sociaux servis aux ménages) s'accroissent de 5,6 % en euros courants en 2002, soit une nette accélération par rapport aux années précédentes (*tableau 2*). En termes réels, elles augmentent de 3,6 %, soit 0,8 point de plus qu'en 2001, la hausse des prix étant un peu supérieure (2,0 % après 1,6 % en 2001). Les prestations du risque vieillesse, l'ensemble le plus important, augmentent de 5,2 % en euros courants (dont + 4,4 % pour les seules pensions de retraites), soit un peu plus vite qu'en 2001. Les prestations maladie continuent d'augmenter à un rythme élevé (+ 6,7 % en valeur). Comme les années précédentes, leur croissance est tirée par la forte progression des dépenses pharmaceutiques et des indemnités journalières d'arrêt maladie. Après le ralentissement observé en 2000, les prestations du risque maternité-famille repartent à la hausse (+ 3,3 % en 2002), sous l'effet de la reprise de la natalité et de diverses mesures de revalorisation. Enfin, le ralentissement de l'économie et la dégradation de la situation de l'emploi se traduisent par une envolée des prestations du risque chômage (+ 13,6 % en 2002). Quant au revenu minimum d'insertion (RMI), qui avait diminué en 2001 pour la première fois depuis sa création, il est à nouveau orienté à la hausse en 2002 (+ 6,1 %), entraînant une augmentation de 3,6 % de l'ensemble des prestations du risque pauvreté-exclusion sociale.

**Tableau 2**  
**Évolution et structure des prestations de protection sociale par risque**

	Évolution en %			Structure 2002	
	2000/1999	2001/2000	2002/2001	En millions d'euros	En %
Santé	5,7	5,7	6,2	154 155	34,8
dont : maladie	6,2	5,7	6,7	125 149	28,2
invalidité	3,7	5,9	3,8	21 758	4,9
accidents du travail	3,8	5,5	5,3	7 249	1,6
Vieillesse - Survie	2,9	4,0	4,9	192 649	43,5
dont : vieillesse	3,0	4,3	5,2	167 374	37,9
survie	2,6	2,6	3,2	25 275	5,7
Maternité - Famille	1,9	3,1	3,3	43 792	9,9
dont : maternité	5,2	3,3	5,6	5 618	1,3
famille	1,4	3,1	3,0	38 174	8,5
Emploi	0,1	4,2	11,2	33 205	7,5
dont : chômage	- 6,5	- 1,0	- 11,7	2 460	0,6
insertion et réinsertion professionnelle	0,8	4,8	13,6	30 746	6,9
Logement	1,1	3,3	4,9	13 439	3,0
Pauvreté - Exclusion sociale	0,7	3,0	3,6	6 029	1,4
<b>Total des prestations</b>	<b>3,5</b>	<b>4,5</b>	<b>5,6</b>	<b>443 269</b>	<b>100,0</b>

Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, *compte de la protection sociale*.

## Croissance soutenue des prestations vieillesse

En 2002, les pensions directes des régimes de retraite de base augmentent de 4,4 % en valeur, à un rythme un peu plus rapide qu'en 2000 et 2001, mais plus lent en termes réels que pendant la décennie précédente. Ce ralentissement tient à plusieurs causes : des revalorisations des pensions du régime général moins favorables, mais aussi la moindre croissance des effectifs concernés. En effet, arrivent à l'âge de la retraite les classes

creuses nées pendant la seconde guerre mondiale, effet auquel peuvent s'ajouter d'éventuels reports de départs, liées à la réforme du régime général de 1993. Toutefois, le niveau moyen des pensions versées est soutenu par l'arrivée de générations nouvelles, notamment les femmes, bénéficiant de durées d'affiliation aux régimes d'assurance vieillesse plus longues que celles de leurs aînées. La progression des prestations vieillesse, encore contenue, s'accéléra à partir des années 2005, avec l'arrivée à l'âge de 60 ans des premières générations du *baby-boom* [2] (*encadré 1*). Ainsi, selon le scénario central des projections de l'Insee [1], la part des 60 ans ou plus – environ un cinquième de la population en 2000 – augmentera de façon marquée jusqu'en 2035 (23 % de la population en 2010, 27 % en 2020, 33 % en 2035).

### Encadré 1

#### Le fonds de réserve des retraites (FRR)

Le fonds de réserve des retraites (FRR) a été instauré par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 1999. Il a été temporairement géré par le fonds de solidarité vieillesse (FSV) au sein d'une section comptable spécifique. Au 1<sup>er</sup> janvier 2002, il est devenu une entité autonome et ses opérations ne sont plus retracées au sein du FSV.

Sa mission est de gérer les sommes qui lui sont affectées afin de constituer des réserves jusqu'en 2020, destinées à contribuer à la pérennité des régimes obligatoires d'assurance vieillesse.

Les ressources du FRR sont constituées par :

- une fraction, fixée par arrêté des ministres de la Sécurité sociale et du Budget, du solde du produit de la contribution sociale de solidarité des sociétés (CSSS) ;
- tout ou partie du résultat excédentaire du FSV, dans les conditions fixées par arrêté des ministres de la Sécurité sociale et du Budget ;
- le versement de l'excédent de la CNAVTS au titre du dernier exercice clos, ce versement pouvant être anticipé en cours d'exercice ;
- une fraction du prélèvement social de 2 %

portant sur les revenus du patrimoine et les produits de placement à partir de 2001 (49 % en 2000) ;

- le versement du produit des licences de téléphonie mobile de 3<sup>e</sup> génération (UMTS) ;
- toute autre ressource affectée au fonds de réserve, ce qui recouvre actuellement les versements de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et l'affectation du produit de la vente des actifs des caisses d'épargne ;
- les produits de placement du FRR.

Au 31 décembre 2001, les réserves du FRR atteignaient 7 milliards d'euros. En 2002, le FRR a perçu 5,8 milliards d'euros de recettes, dont 1,5 milliard d'excédent de la CNAV au titre de l'année 2001 (en droits constatés), 1,6 milliard de recettes de privatisation, 1,1 milliard correspondant au prélèvement de 2 % sur les revenus du capital, comme l'année précédente, 718 millions sur la vente des parts sociales des caisses d'épargne et 619 millions de recettes de la vente des licences UMTS en 2002 (téléphonie mobile de 3<sup>e</sup> génération). L'encours des réserves constituées à la fin 2002 atteint 12,8 milliards d'euros.

S'agissant des retraites complémentaires, l'accord du 10 février 2001 a visé à stabiliser pour les années à venir les taux de cotisation et le niveau des pensions dans le cadre d'un rapprochement des deux principaux régimes complémentaires Agirc et Arrco (avec la création de l'association pour la gestion du fonds de financement de ces deux régimes – AGFF – pour financer le surcoût des départs à 60 ans). Il en résulte une progression régulière des allocations complémentaires (+ 4,3 % en 2001, + 4,4 % en 2002).

Dans le cadre de la prise en charge de la dépendance, une réforme importante a eu lieu en janvier 2002 : la substitution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à la prestation spécifique dépendance (PSD) (*encadré 2*). Les montants versés à ce titre avaient augmenté à vive allure les années précédentes avec la montée en charge de la PSD : 621,6 millions d'euros en 2001 (+ 16,5 %, après + 32 % en 2000) pour 150 000 bénéficiaires. La mise en place de l'APA provoque un changement d'échelle : 1,86 milliard d'euros en 2002 pour plus de 600 000 bénéficiaires. Le montant moyen de la prestation variant peu à champ constant (516 € par mois pour une personne à domicile en 2002), c'est l'augmentation du nombre de bénéficiaires (qui incluent désormais les personnes évaluées en GIR 4<sup>1</sup>) qui explique l'accroissement des montants versés [5]. Par comparaison, l'allocation compensatrice pour tierce personne, réservée désormais aux handicapés de moins de 60 ans, concerne 20 000 bénéficiaires en France métropolitaine pour 45 millions d'euros en 2002.

### Encadré 2

#### De la prestation spécifique dépendance à l'allocation personnalisée d'autonomie

La prestation spécifique dépendance (PSD), instaurée en 1997, s'était substituée à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) désormais réservée aux handicapés de moins de 60 ans. Elle s'adressait aux personnes âgées de 60 ans ou plus les plus lourdement dépendantes, celles relevant des niveaux 1 à 3 de la grille d'évaluation AGGIR (GIR 1 à 3). Placée sous le régime de l'aide sociale, cette prestation était soumise à des conditions de ressources. À la fin de l'année 2001, environ 150 000 personnes âgées de 60 ans ou plus bénéficiaient de la PSD (soit 25 % du nombre estimé de personnes appartenant aux GIR 1 à 3), et 665 millions d'euros y ont été consacrés. La PSD a été remplacée par l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

#### Un droit universel, égal et personnalisé

La nouvelle allocation s'adresse à un public beaucoup plus large puisque d'une part, elle est étendue aux personnes âgées évaluées en GIR 4 et d'autre part, il n'y aura plus de recours sur succession, ni de conditions de ressources pour l'ouverture des droits : seule une participation financière variant de 0 à 80 % du montant du plan d'aide et agissant comme un ticket modérateur, restera à la charge du bénéficiaire dès lors que ses ressources seront supérieures à un seuil de 935 € par mois à domicile et 2 066 € en établissement.

L'élaboration par une équipe médico-sociale d'un plan d'aide personnalisé pour chaque personne âgée tenant compte du niveau de dépendance, de l'environnement du demandeur et, éventuellement, des aides formelles ou informelles dont elle dispose, est un moment central dans le nouveau dispositif. Le montant de l'APA est calculé selon un barème national, à degré d'autonomie et niveau de ressources identiques.

#### Les coûts et les financements

L'APA est cofinancée par l'État (le fonds APA, qui reçoit 0,1 point de CSG), les départements et les caisses de sécurité sociale. Le montant mensuel moyen reçu par les bénéficiaires varie peu par rapport au dispositif précédent : 516 € par mois pour une personne âgée à domicile en 2002, contre 550 en 2001 dans le cadre de la PSD. La légère baisse du montant moyen résulte de l'élargissement du champ des bénéficiaires à la dépendance moyenne. À champ constant, le montant moyen de l'APA est supérieur à celui de la PSD.

L'attribution de l'APA aux personnes dépendantes évaluées en GIR 4, et aux personnes en établissement, a entraîné un changement d'échelle : 665 millions d'euros versés en 2001 au titre de la PSD, 1,86 milliard d'euros en 2002 au titre de l'APA et 150 000 bénéficiaires de la PSD contre plus de 600 000 dans le cadre de l'APA à la fin de 2002.

1. La dépendance est mesurée suivant une grille qui classe les personnes selon 6 niveaux de dépendance. La PSD était auparavant accordée aux personnes les plus dépendantes, classées en GIR 1 à 3. L'APA est étendue aux personnes classées en GIR 4 qui représentent 41 % des bénéficiaires au 31 décembre 2002 (*encadré 2*).

Les montants alloués au titre du minimum vieillesse augmentent de 4,6 % en 2002, après une longue période de baisse régulière qui s'explique par la diminution des effectifs concernés. Cette reprise est due à une revalorisation intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2002 (+ 2,2 %). En outre, les effectifs continuent de diminuer (- 5,3 % fin 2002, - 2,3 % fin 2001) : ces derniers sont estimés à la fin 2002 à 605 000 personnes en France métropolitaine.

## Rebond des prestations familiales en 2001 et 2002

Les prestations familiales progressent en valeur de 3,2 % en 2002, en dépit de la faible croissance du nombre des bénéficiaires (+ 0,2 %). L'augmentation des prestations résulte de la revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (+ 2,1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2002), de la réévaluation des plafonds de ressources applicables à certaines prestations (+ 1,6 % au 1<sup>er</sup> juillet 2002), et de la création de prestations nouvelles (allocation de présence parentale en 2001, congé de paternité en 2002).

Après le recul observé en 2000 et en 2001, le montant global versé au titre des allocations familiales augmente de 1,5 % en 2002. Outre la revalorisation intervenue au 1<sup>er</sup> janvier (+ 2,1 %), plus significative que celle de l'année précédente, cela s'explique par une légère augmentation des effectifs d'allocataires, laquelle résulte de la reprise des naissances observée depuis 2000, qui compense la baisse du nombre des familles nombreuses.

Parmi les autres prestations sans condition de ressources, l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (Afeama) continue de progresser fortement en 2002 (+ 10 %, pour atteindre 2 milliards d'euros), en lien avec la progression des effectifs bénéficiaires. Le supplément familial de traitement, prestation versée aux agents du secteur public, est aussi en progression en 2002 (+ 5 % après + 10 % en 2001). L'allocation parentale d'éducation (APE) voit ses dépenses augmenter de 3,1 % en 2002 (après + 3,8 % en 2001), avec une hausse modérée du nombre des bénéficiaires. Enfin, a été créé le congé de paternité (11 jours), payable sous forme d'indemnités journalières versées par les caisses d'assurance maladie. Le coût estimé en 2002 est de 142 millions d'euros.

En 2002, les prestations familiales sous condition de ressources n'augmentent que très modérément (+ 1,7 % en valeur). Les montants versés au titre du complément familial diminuent, après deux années de légère hausse (l'âge limite de versement ayant été prolongé jusqu'à 21 ans en 2000). La progression régulière des prestations versées au titre de l'allocation pour parent isolé - API - (+ 4,4 %) va de pair avec la poursuite de l'augmentation des effectifs concernés (+ 2,5 % fin 2002, soit plus de 180 000 bénéficiaires). En revanche, les montants versés au titre de l'allocation pour jeune enfant (APJE) « longue », servie aux parents d'enfants de 3 mois à 3 ans diminuent de 2,2 %, après l'augmentation intervenue en 2001 (+ 2,9 %). De même, les montants versés au titre de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) stagnent en 2002, comme en 2001, en liaison avec la baisse du nombre des élèves du primaire et du secondaire. Les bourses d'études retrouvent un niveau de progression de près de 5 % en 2002, après le ralentissement observé en 2001.

Les indemnités journalières de maternité augmentent quant à elles de 5,2 %, après + 3,7 % en 2001 et + 7,7 % en 2000, suivant ainsi la forte progression des naissances enregistrées ces trois années. Si les montants versés croissent davantage que le nombre

de naissances, c'est qu'ils dépendent aussi du salaire moyen perçu par les mères de nouveau-nés.

Les aides au logement augmentent de 4,9 % en 2002, l'âge limite de versement des prestations logement ayant été reculé à 21 ans en 2000<sup>2</sup>. De plus, cela s'inscrit dans le contexte d'une réforme qui a visé à unifier les barèmes d'aide au logement en location et à corriger le dispositif au niveau du RMI. L'aide personnalisée au logement (APL) versée aux résidents dans le parc social, qui pèse pour près de la moitié de l'ensemble des aides au logement, voit ses montants augmenter de 3,6 %. Les autres prestations restent très dynamiques en 2002 : + 6,1 % (après + 8 % en 2001) pour l'allocation logement à caractère familial (ALF, destinée aux jeunes ménages et aux familles avec des personnes à charge) et + 6 % (après + 5,9 % en 2001) pour l'allocation logement à caractère social (ALS, versée à toute personne dont les revenus sont au-dessous d'un certain plafond).

## Nette accélération des prestations chômage

Après une diminution en 2000, les allocations chômage à la charge de l'Unedic augmentent de 21,2 % en 2002, après 7,5 % en 2001. La dégradation de la situation de l'emploi depuis le milieu de l'année 2001, ainsi que la nouvelle convention d'assurance chômage du 1<sup>er</sup> janvier 2001, avec la mise en œuvre du plan d'aide au retour à l'emploi (Pare), à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2001, expliquent cette évolution. En revanche, l'allocation aux chômeurs âgés, qui avait connu une forte progression en 2000 et en 2001, semble stabilisée (1,9 milliard d'euros en 2002). Le nombre de chômeurs indemnisés par le régime d'assurance chômage, après avoir diminué pendant deux ans, est reparti à la hausse dès 2001 (+ 12,9 %) à un rythme qui se maintient en 2002 (+ 12,1 %).

Après deux années de baisse, les montants versés au titre des allocations de solidarité (pour l'essentiel l'allocation de solidarité spécifique, ASS), augmentent de 8,1 % en 2002. Le barème de l'allocation a quant à lui été revalorisé de 2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2002, comme les autres minima sociaux.

Selon les données de l'Unedic, les effectifs totaux de chômeurs indemnisés (assurance et solidarité) ont augmenté de 9,3 % fin 2002 en France métropolitaine, soit une hausse de 12,1 points de la part des chômeurs indemnisés par le régime d'assurance chômage et une diminution de 2,6 points de celle des chômeurs indemnisés par le régime de solidarité. Le taux de couverture global<sup>3</sup> des prestations chômage (assurance et solidarité) continue sa progression amorcée en 2001 passant de 59,4 % au 31 décembre 2001 à 62,7 % un an plus tard.

Les allocations de préretraite du fonds national de l'emploi (FNE) continuent de diminuer (- 15,7 % en 2002), à un rythme un peu supérieur à celui des années précédentes. L'allocation de remplacement pour l'emploi (Arpe), après avoir vivement progressé jusqu'en 2000, s'était stabilisé en 2001 (à 1,5 milliard d'euros) et diminue en 2002 (- 34 %). Seules, les préretraites des agents de l'État au titre du congé de fin d'activité continuent de monter en charge. Au total, l'ensemble des montants versés au titre des

2. Il s'agit des majorations pour enfant qui sont versées depuis 2000 à des ménages ayant des enfants de 21 ans au plus (contre 20 ans auparavant), elles concernent l'APL, l'ALS et l'ALF.

3. Ce taux de couverture est défini par le rapport entre le nombre de chômeurs indemnisés par le régime d'assurance chômage (hors formation) et le régime de solidarité (ASS) sur le nombre total de chômeurs inscrits, hors demandes en fin de mois (DEFM) de catégorie 4 et y compris les dispensés de recherche d'emploi (DRE).

préretraites baisse de 14,7 % en 2002, pour la quatrième année consécutive, accompagnant la diminution continue des effectifs de préretraités.

Les prestations de formation et de réinsertion professionnelle versées aux demandeurs d'emplois diminuent de 11,7 % en 2002, ce qui marque une accentuation par rapport aux années précédentes, en liaison avec une baisse régulière des effectifs depuis quelques années.

Enfin, avec une revalorisation des montants garantis de 2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2002, les montants versés au titre du RMI repartent à la hausse (+ 6,1 %, soit près de 4,9 milliards d'euros en 2002), après la baisse observée en 2001 pour la première fois depuis sa création (décembre 1988). La croissance du nombre d'allocataires, très forte au début des années quatre-vingt-dix, a progressivement ralenti à la fin de la décennie, puis leur nombre a baissé en 2000 et 2001. Si le nombre d'allocataires a continué d'augmenter dans les Dom en 2000 et 2001, à un rythme nettement ralenti, il a diminué de 5,2 % en métropole au 31 décembre 2000, puis de 2,5 % en 2001, dans le contexte de l'amélioration de la situation de l'emploi. En revanche, en 2002, les effectifs de bénéficiaires du RMI augmentent de 1,3 % en métropole et de 3,7 % dans les Dom.

## Une croissance des dépenses de santé plus vive en 2002, du fait d'un effet prix plus important

En 2002, la dépense courante de santé atteint 158 milliards d'euros, soit 2 579 € par habitant. La dépense courante de santé comprend, outre la consommation médicale totale, les indemnités journalières, les subventions reçues par le système de santé, et les dépenses de gestion, de recherche et de formation médicale [4]. La consommation médicale totale s'élève à 138,8 milliards d'euros (dont 3 milliards au titre de la médecine préventive et 135,8 milliards pour la consommation de soins et de biens médicaux). La part de la consommation médicale totale dans le PIB augmente de 0,2 point et s'établit à 9,1 % en 2002 ; cette part s'élevait à 7,9 % en 1990 et à 8,8 % en 1995.

La consommation de soins et de biens médicaux demeure très dynamique : en valeur, elle croît de 6,4 %, contre + 5,7 % en 2001 (*tableau 3*). Alors que la tendance était au ralentissement de la consommation de soins et de biens médicaux entre 1991 et 1996, la croissance s'accélère en valeur depuis 1997. En revanche, en volume, le taux de croissance ralentit et s'établit à 3,9 % en 2002 contre + 4,9 % en 2001, les prix ayant augmenté de 2,4 % en 2002, contre 0,7 % en 2001, notamment pour les soins des médecins (+ 6,2 %), suite aux revalorisations de tarifs.

Les versements effectués par le fonds de la couverture maladie universelle (CMU) au titre de la couverture complémentaire s'élèvent en 2002 à 1,2 milliard d'euros (comme en 2001). Les effectifs de bénéficiaires s'établissent en fin d'année 2002 à 4,5 millions de personnes.

En 2002, ce sont les soins hospitaliers, notamment publics, et les soins ambulatoires qui contribuent le plus à la croissance des dépenses. Celle-ci atteint 5,9 % en valeur pour l'ensemble du secteur hospitalier (1,9 % en volume) et 7,4 % en valeur pour les soins ambulatoires (4,2 % en volume). La consommation de médicaments ralentit avec un taux de croissance de 5,1 % en valeur (6,2 % en volume). Poursuivant une tendance observée depuis plusieurs années, les autres biens médicaux (optique, prothèses, petits matériels et pansements) connaissent une forte croissance (9,3 % en valeur et 7,9 % en volume).

**Tableau 3****Évolution de la consommation médicale totale**

	Évolutions annuelles (en valeur, en %)			En millions d'euros 2002
	2000	2001	2002	
Soins hospitaliers et en sections médicalisées	3,3	4,3	5,9	60 742
<i>Soins hospitaliers</i>	3,1	4,2	5,6	58 451
<i>Soins en sections médicalisées</i>	8,1	6,3	16,2	2 292
Soins ambulatoires	4,5	5,1	7,4	36 206
<i>Médecins</i>	3,9	3,0	7,0	16 939
<i>Auxiliaires médicaux</i>	6,7	5,6	9,3	7 489
<i>Dentistes</i>	3,8	8,8	5,7	7 557
<i>Analyses</i>	7,3	6,7	10,2	3 317
<i>Cures thermales</i>	-2,3	4,0	1,8	904
Transports de malades	8,8	8,8	9,6	2 221
Médicaments	9,5	7,9	5,1	28 572
Autres biens médicaux (1)	13,9	11,7	9,3	8 077
<b>Consommation de soins et de biens médicaux</b>	<b>5,5</b>	<b>5,7</b>	<b>6,4</b>	<b>135 818</b>
<i>Médecine préventive</i>	4,3	4,5	4,9	2 963
<b>Consommation médicale totale</b>	<b>5,5</b>	<b>5,7</b>	<b>6,3</b>	<b>138 781</b>

(1) Optique, prothèses, orthèses, petits matériels et pansements.

Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, comptes de la santé.

Pour l'ensemble des régimes, le taux d'évolution des dépenses entrant dans le champ de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) a été de 7,2 % en 2002, ce qui correspond à un dépassement de l'objectif voté par le Parlement de 3,9 milliards d'euros, dont 2,8 milliards pour les soins de ville.

## Part croissante des impôts et taxes affectés dans le financement de la protection sociale

Concernant le financement de la protection sociale, la part des impôts et taxes affectés s'est accrue avec les relèvements successifs de la CSG en 1993 (+ 1,3 point), 1997 (+ 1 point) et 1998 (+ 4,1 points). Les deux derniers relèvements ont été compensés par une baisse plus importante de la cotisation maladie (baisse de 1,3 point en 1997, de 4,75 points en 1998). Ces hausses successives portent à 7,5 % le taux de CSG sur les salaires, et à 6,2 % le taux appliqué aux revenus de remplacement, indemnités de chômage et retraites lorsque leurs bénéficiaires sont imposables.

En 2000 et 2001, les impôts et taxes affectés ont été en forte hausse, en lien avec la mise en place du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale (Forec) et la modification des circuits de financement des exonérations de cotisations. Le Forec, dont les ressources principales sont des impôts et taxes affectés, compense les exonérations de cotisations liées principalement à la loi sur les 35 heures<sup>4</sup>. La part des impôts et taxes affectés atteint 19 % du total des ressources hors transferts en 2002 (contre 7,2 % en 1995 et 3,1 % en 1990). L'ensemble des cotisations reste cependant majoritaire (66,9 % des ressources hors transferts). □

4. À partir de 1994, la plus grande partie des exonérations de cotisations étaient compensées par des contributions publiques, de l'État vers les régimes de sécurité sociale. Ce rôle revient, à partir de 2000, au Forec, fonds spécial des administrations de sécurité sociale. Le Forec est alimenté en majeure partie par des impôts et taxes affectés (taxes sur les tabacs et alcools, taxe sur les activités polluantes, une contribution sur le bénéfice des sociétés), contribuant ainsi à la forte croissance de ce mode de financement en 2000 et 2001.

---

## **Bibliographie**

---

- [1] BRUTEL C. (2001), « Projections de population à l'horizon 2050 – Un vieillissement inéluctable », *Insee première*, n° 762, mars.
- [2] Conseil d'orientation des retraites (2001), « Retraites : renouveler le contrat social entre les générations – Orientations et débats », *La Documentation française*.
- [3] DUPUIS J.-P., RATTIER M.-O. (2003), « Le compte de la protection sociale en 2002 », *Études et résultats*, Drees, octobre.
- [4] FENINA A., GEFFROY Y. (2003), « Les comptes de la santé en 2002 », *Études et résultats*, Drees, n° 246, juillet.
- [5] KERJOSSE R. (2003), « L'allocation personnalisée d'autonomie au 31 décembre 2002 », *Études et résultats*, Drees, n° 226, mars.
-



## Les effets redistributifs et les avantages familiaux du système socio-fiscal

Le système socio-fiscal répond à de nombreux objectifs. Les prélèvements directs auprès des ménages permettent d'assurer le financement des dépenses publiques, celles de l'État, des collectivités territoriales et du système de protection sociale. Les prestations familiales visent à compenser la charge d'enfants et permettre une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale ; les minima sociaux concernent les ménages les plus défavorisés en raison de leur situation économique ou personnelle (invalidité, monoparentalité...) ; les aides au logement sont attribuées aux ménages de revenu modeste. Une caractéristique importante du système socio-fiscal français est sa composante familiale : en effet, au-delà des prestations familiales *stricto sensu*, l'impôt sur le revenu comprend des réductions pour charge d'enfants et *via* le mécanisme du quotient familial dépend de la taille de la famille, et le montant de nombreuses prestations est modulé selon la composition familiale.

Le système socio-fiscal a connu des changements importants ces dernières années avec notamment la volonté d'encourager au retour à l'emploi : réduction sensible de l'impôt sur le revenu (2000-2003), instauration en 2001 de la prime pour l'emploi (PPE) en faveur des personnes ayant des revenus d'activité d'un montant modeste ou moyen, réforme des allocations logement en 2001-2002 et de la taxe d'habitation en 2000, amélioration des possibilités de cumul entre minima sociaux et revenus d'activité. La législation 2002, quant à elle, se situe dans le prolongement de la législation antérieure. Sur le plan fiscal, conformément aux engagements pris par le Gouvernement, le montant individuel de la PPE (hors majorations liées à la composition familiale) a été doublé<sup>1</sup> et la baisse des taux marginaux d'imposition se poursuit, assortie de plus d'une diminution supplémentaire de 5 % de l'impôt à acquitter (loi de finances rectificative pour 2002). Dans le champ des prestations, la réforme des allocations logement s'achève avec une aide maximale jusqu'à un revenu équivalent à 100 % du revenu minimum d'insertion (RMI) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, contre 75 % auparavant, et l'allocation d'éducation spéciale (AES) est réformée pour une meilleure prise en compte des dépenses occasionnées par les enfants handicapés.

Ce chapitre est consacré à l'analyse des transferts et des prélèvements en 2002. Ceux-ci opèrent une redistribution « horizontale » des revenus entre les ménages de composition différente ainsi qu'une redistribution « verticale » des revenus des ménages les plus riches vers les ménages les plus modestes, les deux dimensions étant dans les faits imbriquées : par exemple, les prestations familiales accordées aux familles nombreuses concernent de fait des ménages dont les revenus sont dans l'ensemble plus modestes. La première partie du chapitre traite de la dimension verticale de la redistribution, tandis

---

1. Dans les faits, la PPE a déjà été doublée en 2001 avec un versement complémentaire (loi de finances rectificative pour 2001) en janvier 2002 au titre des revenus déclarés en 2000.

## Encadré 1

### Le modèle de microsimulation INES

Dans ce chapitre, on utilise le modèle de microsimulation INES, développé conjointement par la Drees et l'Insee. La méthode de microsimulation consiste à appliquer la législation socio-fiscale à un échantillon de ménages représentatif de la population française. Cet échantillon est issu de l'enquête Revenus fiscaux qui combine les informations socio-démographiques de l'enquête sur l'emploi au détail des revenus déclarés à l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

Les dernières données disponibles sont celles de l'enquête Revenus fiscaux de 1999. L'objectif étant d'étudier un échantillon représentatif de la population française en 2002, les revenus primaires et la structure de la population ont fait l'objet d'une actualisation : la structure de la population est calée sur celle de l'enquête sur l'emploi de mars 2002 selon différents critères socio-démographiques et économiques, les revenus fiscaux sont actualisés de manière à reproduire les taux de croissance globaux des revenus catégoriels entre 1999 et 2001. Par manque d'informations sur l'évolution des revenus catégoriels entre 2001 et 2002, le revenu primaire 2002 est évalué en

faisant l'hypothèse que tous les revenus ont crû au rythme de l'inflation.

Les prestations familiales, sociales et les prélèvements au titre de l'année 2002 sont calculés sur barèmes. Pour la plupart des prestations familiales et pour les aides au logement, le barème de juillet 2002 est appliqué aux revenus de l'année 2001. L'impôt sur le revenu et la PPE sont calculés sur la base des revenus de 2001, et les minima sociaux sur la base des revenus de 2002. On aboutit ainsi à une estimation du revenu disponible des ménages en 2002. Par rapport à l'année précédente, cette version du modèle incorpore un module nouveau d'aide à la garde onéreuse d'enfants ; en revanche, la taxe d'habitation n'a pas été actualisée en législation 2002.

#### La définition des familles

Les ménages avec enfant(s) sont les ménages comprenant au moins un enfant âgé de moins de 21 ans, ne percevant pas plus de 55 % d'un Smic annuel : on retient ainsi la définition d'enfants à charge au sens des prestations familiales, les enfants de moins de 21 ans donnant droit au complément familial.

que la seconde partie aborde la dimension horizontale sous l'angle de l'importance des transferts liés à la composante familiale du système socio-fiscal. L'analyse effectuée utilise le modèle de microsimulation INES (*encadré 1*) : les impôts et les prestations sont imputés sur barèmes à un échantillon représentatif des ménages en 2002. L'ampleur et les effets redistributifs des instruments de la politique socio-fiscale sont appréciés au « premier ordre » : les changements de comportements matrimoniaux, de fécondité ou d'offre de travail qu'ils peuvent induire, notamment du fait de leur sélectivité selon le revenu et de leur dimension familiale, ne sont en effet pas pris en compte.

## Les effets généraux du système socio-fiscal

Pour analyser l'ampleur de la réduction des inégalités opérée par le système socio-fiscal en 2002, le choix est fait de partir du revenu initial des ménages et de préciser l'ampleur des transferts et des prélèvements selon le niveau de vie *initial* des ménages (soit le revenu initial rapporté aux unités de consommation du ménage). En effet, une année donnée, le niveau de vie *in fine* des ménages (celui disponible) est la résultante du processus suivant : les ménages disposent initialement du revenu qu'ils tirent de leur acti-

tivité, de leur patrimoine<sup>2</sup> ou de revenus de remplacement<sup>3</sup>, tels que les allocations chômage et les pensions de retraite ; ils perçoivent des transferts fonction de leur situation sociale, économique et familiale ; enfin ils acquittent les prélèvements sociaux (contribution sociale généralisée – CSG –, contribution au remboursement de la dette sociale – CRDS –) et l'impôt au titre de leurs revenus de l'année précédente<sup>4</sup>.

**Tableau 1**

**Poids moyen des prélèvements et des prestations par rapport au revenu initial**

En %

	Ens.	Déciles de niveau de vie initial (1)									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<b>Prélèvements</b>	<b>12,8</b>	<b>0,5</b>	<b>3,0</b>	<b>4,1</b>	<b>5,7</b>	<b>7,7</b>	<b>9,3</b>	<b>10,9</b>	<b>12,4</b>	<b>14,5</b>	<b>21,1</b>
CSG et CRDS	7,2	4,8	5,1	5,5	6,3	7,2	7,6	7,8	7,9	7,9	7,3
Impôt sur le revenu (hors PPE)	6,1	0,1	0,1	0,3	0,6	1,3	2,3	3,5	4,8	6,7	13,8
Prime pour l'emploi (2)	0,6	4,4	2,2	1,6	1,3	0,8	0,6	0,4	0,2	0,1	0,0
<b>Prestations</b>	<b>5,8</b>	<b>119,2</b>	<b>24,1</b>	<b>11,1</b>	<b>6,4</b>	<b>4,2</b>	<b>3,1</b>	<b>2,2</b>	<b>1,6</b>	<b>1,1</b>	<b>0,6</b>
Prestations famille sans condition de ressource (3)	2,0	25,9	8,1	4,2	2,8	2,1	1,6	1,2	0,9	0,6	0,4
Prestations famille sous condition de ressource (4)	0,6	9,4	2,2	1,4	1,0	0,8	0,5	0,3	0,1	0,0	0,0
Aides à la scolarité (5)	0,2	4,9	1,1	0,6	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aides à la garde onéreuse d'enfants (6)	0,4	0,6	0,4	0,5	0,4	0,4	0,6	0,5	0,4	0,3	0,2
Allocation logement (locataires)	1,5	39,1	8,3	3,2	1,3	0,4	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0
Minima sociaux : handicap (7)	0,5	13,1	2,2	0,8	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres minima sociaux (8)	0,7	26,2	1,6	0,5	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
<b>Solde : prestations nettes de prélèvements</b>	<b>- 6,9</b>	<b>118,8</b>	<b>21,1</b>	<b>7,0</b>	<b>0,8</b>	<b>- 3,5</b>	<b>- 6,2</b>	<b>- 8,7</b>	<b>- 10,9</b>	<b>- 13,4</b>	<b>- 20,5</b>

(1) Le niveau de vie initial est le revenu initial divisé par le nombre d'unités de consommation.  
(2) La PPE est un impôt négatif : elle a un impact positif sur le revenu des ménages.  
(3) AF, APE, AES, ASF.  
(4) CF, APJE, API.  
(5) Allocation de rentrée scolaire (ARS), bourses du secondaire.  
(6) Aged, Afeama, complément d'Afeama, subventions crèches.  
(7) Allocation pour adulte handicapé (AAH), complément AAH, minimum invalidité.  
(8) RMI, minimum vieillesse.

Champ : ensemble des ménages dont le revenu initial est positif ou nul et le revenu disponible est positif, hors ménages étudiants.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 1999 (actualisée 2002), modèle INES, calculs Drees et Insee.

En 2002, les prélèvements directs pesant sur le revenu initial, à l'exception des taxes locales, sont de l'ordre de 12,8 % : le taux effectif moyen de prélèvements sociaux est de 7,2 %, l'impôt sur le revenu représente en moyenne 6,1 % des revenus initiaux ; le crédit d'impôt PPE, qui vient en déduction des prélèvements précédents, est d'un montant équivalent à 0,6 % des revenus initiaux. Les prestations reçues par les ménages sont d'un montant inférieur aux prélèvements : elles s'élèvent en effet à 5,8 % du revenu initial, si bien qu'au total le revenu disponible des ménages est en moyenne inférieur de 6,9 % au

2. Les revenus du patrimoine sont ici sous-estimés : ils correspondent aux seuls revenus du patrimoine apparaissant sur la déclaration fiscale et ne prennent pas en compte les revenus exonérés ou soumis à prélèvements libératoires, et certains revenus du patrimoine sous forme de plus-values. Cette limitation est gênante pour la CSG, qui n'est prise en compte que de façon partielle dans cette étude.

3. Les indemnités de chômage et les pensions de retraite sont considérées comme des revenus différés de remplacement dans une logique assurancielle, contrairement aux autres transferts pris en compte ici.

4. Les taxes et les aides locales ne sont pas prises en compte.

revenu initial. Cependant, ce bilan des transferts ignore les taxes indirectes, les taxes et les aides locales [2], et les dépenses publiques (éducation, santé notamment) financées par certains des prélèvements considérés ici : il serait modifié si ces éléments étaient intégrés à l'analyse.

Les prestations familiales constituent la plus grosse part des prestations (3,2 % du revenu initial), devant les allocations logement pour les locataires (1,5 % du revenu initial), les minima sociaux et les prestations liées au handicap (1,2 % du revenu initial)<sup>5</sup>. Plus précisément, les prestations familiales qui sont sans condition de ressources, à savoir les allocations familiales en tête (AF), puis l'allocation parentale d'éducation (APE), l'AES et l'allocation de soutien familial (ASF) représentent 2 % du revenu initial des ménages. Les prestations familiales sous conditions de ressources (complément familial – CF –, allocation pour jeune enfant – APJE –, allocation de parent isolé – API –) et les aides à la scolarité se montent à 0,8 % du revenu initial. Enfin, le montant des aides à la garde onéreuse de jeunes enfants se chiffre à 0,4 % du revenu initial : on comptabilise ici la prise en charge partielle ou totale des cotisations sociales dans le cadre de l'aide à la garde d'enfant à domicile (Aged) ou de l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (Afeama), le complément d'Afeama qui prend en charge tout ou partie du salaire net de l'assistante maternelle agréée et les subventions versées par les caisses d'allocations familiales (CAF) sur barème national dans le cas d'un recours aux crèches.

## Une redistribution des revenus des ménages les plus riches vers les plus pauvres

Rapportées au revenu initial, les prestations sont d'autant plus importantes que les niveaux de vie initiaux sont faibles, l'inverse étant observé pour les prélèvements. Du côté des prélèvements, le barème de l'impôt sur le revenu est progressif et quatre ménages sur dix ne l'acquittent pas en raison de la faiblesse de leurs ressources. Le taux des contributions sociales (CSG et CRDS) est réduit pour certaines catégories de revenu (retraites et indemnités de chômage) et nul pour les chômeurs ou retraités dont les revenus déclarés à l'administration fiscale sont situés sous un certain seuil ; or, en s'élevant dans l'échelle des niveaux de vie, la part des indemnités de chômage décroît et celle des salaires augmente ; tout en haut de l'échelle, les revenus des indépendants et les revenus du patrimoine prennent nettement plus d'importance. La prime pour l'emploi s'adresse aux salariés ou aux travailleurs indépendants, dont les revenus d'activité sont situés aux alentours du Smic (supérieurs à 0,3 Smic annuel et inférieurs en équivalent temps plein sur l'année à 1,4 Smic annuel)<sup>6</sup>. Au total, les prélèvements représentent 0,5 % des revenus initiaux du premier décile des niveaux de vie (les prélèvements au titre de la CSG/CRDS étant globalement quasiment compensés par le versement de la PPE), tandis qu'ils atteignent 21 % dans le dernier décile, où l'impôt en représente la plus grosse part.

---

5. Les prestations sont ici rapportées au revenu initial de l'ensemble des ménages, qu'ils appartiennent ou non au champ visé. Si on les rapporte au revenu initial des seuls ménages éligibles, les prestations les plus ciblées pèsent d'un poids bien plus important. Par exemple, les aides à la garde d'enfants représentent 3,5 % du revenu initial des ménages ayant un enfant de moins de 3 ans.

6. Les conditions d'éligibilité sont élargies dans le cas de couples mono-actifs ou de parents isolés et les ressources fiscales du foyer ne peuvent dépasser un certain plafond qui dépend de la composition du ménage.

L'ensemble des prestations est d'un montant plus élevé dans le bas de l'échelle des niveaux de vie. De fait, les prestations sous conditions de ressources et plus encore les minima sociaux, dont c'est la raison d'être, sont destinés aux ménages modestes et les plus démunis. Les revenus initiaux des ménages situés dans le premier décile de niveau de vie étant particulièrement faibles, les prestations en représentent 119 %. Ces proportions ne sont que de 24 % dans le deuxième décile et de 0,6 % des revenus des ménages dans le dernier décile. Cet effet est attendu compte tenu des règles d'éligibilité et de la répartition inégale des ménages selon les niveaux de vie initiaux. Ainsi, les minima sociaux sont inexistantes pour les ménages des derniers déciles alors qu'ils atteignent 39 % des revenus initiaux des 10 % des ménages les plus pauvres, ce taux étant inférieur à 4 % pour les ménages du deuxième décile aux revenus juste supérieurs. Il en est de même des allocations logement qui bénéficient en priorité aux locataires les plus modestes : leur montant atteint 39 % du revenu initial dans le premier décile ; il diminue ensuite à 8,3 % et 3,2 % dans les deux déciles suivants puis s'annule dans les derniers. De manière attendue, les prestations familiales sous conditions de ressource (CF, APJE, API) sont, proportionnellement au revenu initial, importantes dans les bas niveaux de vie (9,4 % dans le premier décile), même si les plafonds d'exclusion sont relativement hauts. Les aides à la scolarité sont quasiment nulles dans la seconde moitié de la distribution. Néanmoins les autres prestations familiales sans condition de ressources, à l'exception des aides à la garde onéreuse, représentent un pourcentage du revenu initial plus important dans le bas que dans le haut de l'échelle des niveaux de vie : il est de 26 % dans le premier décile, de 8 % dans le deuxième et inférieur à 2 % dans la moitié supérieure des niveaux de vie. La raison en est cette fois-ci davantage structurelle, à savoir une distribution des niveaux de vie différente entre les familles et les ménages sans enfants<sup>7</sup>. Ainsi, 26 % des ménages situés dans le premier décile sont des couples avec enfants, 17 % sont des parents isolés tandis que les couples sans enfants et les célibataires sont respectivement 9 % et 36 %. Dans le dernier décile, les familles sont moins nombreuses (23 % de couples avec enfants et surtout moins de 2 % de familles monoparentales) et les couples sans enfants sont au contraire très représentés (40 %). Quant aux aides à la garde onéreuse de jeunes enfants, leur poids dans les revenus initiaux oscille de 0,2 % à 0,6 % : il faudrait distinguer selon les différents modes de garde (crèches, garde à domicile *versus* à l'extérieur du domicile), qui donnent lieu à des recours différenciés selon le revenu, mais aussi selon les temps de garde, qui influent sur le niveau des cotisations sociales.

Il faut cependant souligner que le choix de rapporter les transferts au revenu initial amplifie leur importance dans le bas de l'échelle des niveaux de vie : mécaniquement, le poids d'un transfert universel et forfaitaire sera d'autant plus important que le niveau de vie initial est faible. Or, les écarts de niveau de vie avant transferts sont très marqués : le niveau de vie initial des 10 % des ménages les plus pauvres est de 3 640 € par unité de consommation (uc) en moyenne, soit à peine 20 % du niveau moyen de l'ensemble des ménages (19 181 € par uc), et celui des 10 % des ménages les plus riches est 2,8 fois plus important que le niveau moyen. Ce niveau varie selon la composition familiale et les conditions d'activité : ainsi, celui des familles avec enfants est inférieur de 19 % à celui des ménages sans enfants (17 061 € par uc contre 21 042 € par uc, l'écart étant encore plus important en se restreignant aux seules familles monoparentales dont le niveau de vie moyen est de 11 120 € par uc).

---

7. Les enfants sont dans ce chapitre les enfants à charge au sens du complément familial et des aides au logement : ils doivent avoir moins de 21 ans, et leurs ressources ne doivent pas dépasser 55 % du Smic annuel.

## Du niveau de vie initial au niveau de vie final : l'impact différencié des prélèvements et des prestations selon la composition du ménage

Après transferts, le niveau de vie disponible des ménages s'élève en moyenne à 17 850 € annuels par uc, soit 93,1 % du niveau de vie initial. Cette diminution est en moyenne plus importante pour les ménages sans enfants que pour les familles : leurs niveaux de vie moyens s'élèvent *in fine* respectivement à 89,4 % et à 98,3 % de leur niveau de vie initial, sous l'effet essentiellement des prestations, les prélèvements diminuant le niveau de vie initial dans des proportions similaires (0,4 point supplémentaire pour les ménages sans enfants).

**Tableau 2**

**Du niveau de vie initial au niveau de vie final : l'impact différencié des prélèvements et des prestations selon la composition du ménage**

		Niveau de vie initial (1) A	Impact des prélèvements (en %)	Impact des prestations (en %)			Niveau de vie disponible (1) B	Évol. du niveau de vie (en %) (B-A)/A
				Prestations familiales	Allocation logement	Minima sociaux		
<b>Ensemble des ménages</b>		<b>19 181</b>	<b>- 12,8</b>	<b>3,2</b>	<b>1,5</b>	<b>1,1</b>	<b>17 850</b>	<b>- 6,9</b>
Ménages sans enfants	<b>Ensemble</b>	<b>21 042</b>	<b>- 12,9</b>	<b>0,0</b>	<b>1,1</b>	<b>1,2</b>	<b>18 803</b>	<b>- 10,6</b>
	Couples	23 450	- 13,8	0,0	0,4	0,6	20 457	- 12,8
	Célibataires	17 718	- 11,7	0,0	2,4	1,6	16 355	- 7,7
Ménages avec enfants (2)	<b>Ensemble</b>	<b>17 061</b>	<b>- 12,5</b>	<b>7,7</b>	<b>2,1</b>	<b>1,0</b>	<b>16 765</b>	<b>- 1,7</b>
	Couples	18 220	- 13,0	7,5	1,4	0,5	17 577	- 3,5
	Parents isolés	11 118	- 9,0	15,5	10,5	4,2	13 467	21,1
	Familles nombreuses (3)	12 550	- 10,6	21,8	4,4	1,5	14 684	17,0
	Parents d'au moins un enfant de moins de 3 ans	15 363	- 11,1	17,0	3,4	0,7	16 895	10,0
Parents d'enfant(s) de plus de 3 ans	17 592	- 12,9	5,1	1,7	1,1	16 724	- 4,9	

(1) Le niveau de vie initial (resp. disponible) est le revenu initial (resp. disponible) divisé par le nombre d'unités de consommation en euros annuels.  
(2) Enfant de moins de 21 ans et gagnant moins de 55 % du Smic annuel.  
(3) Les familles nombreuses sont les familles de trois enfants ou plus.

Lecture : le niveau de vie initial moyen de l'ensemble des ménages est de 19 181 € par an ; les prélèvements diminuent ce niveau de vie de 12,8 % ; les prestations familiales l'augmentent de 3,2 %, les allocations logement de 1,5 %... Après prélèvements et prestations, le niveau de vie disponible est de 17 850 € par an, inférieur de 6,9 % au niveau de vie initial.

Champ : ensemble des ménages dont le revenu initial est positif ou nul et le revenu disponible est positif, hors ménages étudiants.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 1999 (actualisée 2002), modèle INES, calculs Drees et Insee.

Au sein des familles, les parents isolés, partant certes d'un niveau de vie initial en moyenne très modeste, voient leur niveau de vie augmenter de 21 %. Le niveau de vie des familles nombreuses<sup>8</sup>, initialement légèrement supérieur, augmente de 17 %. Les parents d'enfant(s) âgé(s) de plus de trois ans voient leur niveau de vie diminuer en moyenne de 5 % alors que le niveau de vie moyen de ceux qui ont encore un jeune enfant à charge augmente, lui, de 10 %. Le niveau de vie initial des parents de jeunes enfants est au départ plus faible (de 13 % en moyenne) mais *in fine* il est du même ordre que

8. On appelle ici familles nombreuses les familles de trois enfants ou plus.

celui des parents d'enfants plus âgés, sous l'effet des prélèvements un peu inférieurs (qui font respectivement diminuer les niveaux de vie de 11 % et 13 %) mais surtout des prestations (qui les augmentent de 21 % et 8 %) : les prestations familiales améliorent davantage le niveau de vie des parents de jeune(s) enfant(s), sous l'effet principalement de l'APJE, de l'APE<sup>9</sup> ou des aides à la garde onéreuse d'enfants.

**Tableau 3**

**Contributions des différents transferts à la réduction des inégalités pour les ménages avec enfants (\*)**

	Transfert rapporté au revenu disponible (1)	Pseudo-gini/revenu initial (2)	Indice de progressivité (3)	Effet sur les inégalités (4)	Contribution à la réduction des inégalités (en %) (5)
Revenu initial	103,1	0,4			
CSG et CRDS	- 8,3	0,4	0,0150	- 0,0012	1
Impôt sur le revenu	- 5,2	0,8	0,4340	- 0,0227	24
Prime pour l'emploi	0,6	- 0,4	- 0,7405	- 0,0048	5
Prestations familiales sans condition de ressources	4,3	- 0,2	- 0,5613	- 0,0242	25
Prestations familiales sous condition de ressources	1,3	- 0,3	- 0,6827	- 0,0088	9
Aides à la scolarité	0,5	- 0,5	- 0,9100	- 0,0044	5
Aide à la garde onéreuse d'enfants	0,9	0,3	- 0,0973	- 0,0009	1
Allocations logement (locataires)	2,0	- 0,7	- 1,0311	- 0,0208	22
Minima sociaux : handicap	0,3	- 0,7	- 1,0560	- 0,0036	4
Autres minima sociaux	0,4	- 0,8	- 1,1846	- 0,0050	5
Revenu disponible	100,0	0,3	- 0,0965	- 0,0965	100

(\*) Enfant de moins de 21 ans et gagnant moins de 55 % du Smic annuel.

Lecture : tous les revenus, prélèvements et transferts sont divisés par le nombre d'uc du ménage. La colonne (1) décrit le rapport entre le revenu ou le transfert et le revenu disponible (les taux peuvent ainsi différer légèrement de ceux du tableau 1, où le dénominateur est le revenu initial).

La colonne (2) présente le pseudo-Gini (suivant le revenu initial) du revenu ou du transfert considéré. Cette valeur est soustraite au pseudo-Gini du revenu initial pour obtenir la « progressivité » d'un transfert. La colonne (3) : pour un prélèvement, la progressivité est d'autant plus forte que le coefficient est positif ; pour une prestation, plus elle est ciblée sur les bas revenus, plus le coefficient est négatif (la PPE se lit ici comme une prestation puisqu'il s'agit d'un impôt négatif).

La colonne (4) donne l'effet de chaque transfert sur les inégalités : par exemple, la baisse du pseudo-Gini entre revenu initial et revenu disponible est de 0,0965 (0,3611-0,2647), dont 0,0227 au titre de l'impôt sur le revenu. La colonne (5) estime les contributions en % : l'impôt sur le revenu contribue pour 24 % à la réduction des inégalités.

Champ : ensemble des ménages dont le revenu initial est strictement positif, hors ménages étudiants.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 1999 (actualisée 2002), modèle INES, calculs Drees et Insee.

L'indice de pseudo-Gini permet une mesure synthétique des inégalités et de l'impact des différents prélèvements et prestations sur leur réduction [3] : il correspond à la concentration des transferts et des prélèvements par rapport au revenu initial, pondérés par leur importance dans celui-ci. Globalement, les inégalités se réduisent sensiblement suite aux transferts (le pseudo-Gini passe de 0,355 pour le revenu initial à 0,276 pour celui disponible<sup>10</sup>) : 41 % de cette réduction est imputable aux prélèvements hors PPE (dont 35 % pour l'impôt sur le revenu), 5 % à la PPE et 54 % aux diverses prestations.

9. Toutefois, l'APE est versée sous condition de réduire ou de stopper son activité professionnelle, ce qui engendre une baisse des revenus initiaux du ménage.

10. Pour les revenus, l'indice de pseudo-Gini est proche de 0 quand les inégalités sont faibles, et proche de 1 quand les inégalités sont élevées.

**Tableau 4****Contributions des différents transferts à la réduction des inégalités pour les ménages sans enfants (\*)**

	Transfert rapporté au revenu disponible (1)	Pseudo-gini/ revenu initial (2)	Indice de progressivité (3)	Effet sur les inégalités (4)	Contribution à la réduction des inégalités (en %) (5)
Revenu initial	111,9	0,3483			
CSG et CRDS	- 7,3	0,4463	0,0979	- 0,0072	11
Impôt sur le revenu	- 7,6	0,7436	0,3953	- 0,0299	45
Prime pour l'emploi	0,6	- 0,3153	- 0,6636	- 0,0040	6
Prestations familiales sans condition de ressources	0,0	-	-	0,0000	0
Prestations familiales sous condition de ressources	0,0	-	-	0,0000	0
Aides à la scolarité	0,0	-	-	0,0000	0
Aide à la garde onéreuse d'enfants	0,0	-	-	0,0000	0
Allocations logement (locataires)	1,3	- 0,7352	- 1,0836	- 0,0140	21
Minima sociaux : handicap	0,4	- 0,7727	- 1,1211	- 0,0046	7
Autres minima sociaux	0,6	- 0,7851	- 1,1334	- 0,0073	11
Revenu disponible	100,0	0,2813	- 0,0670	- 0,0670	100

(\*) Enfant de moins de 21 ans et gagnant moins de 55 % du Smic annuel.

Lecture : voir *tableau 3*.

Champ : ensemble des ménages dont le revenu initial est strictement positif, hors ménages étudiants.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 1999 (actualisée 2002), modèle INES, calculs Drees et Insee.

Alors qu'initialement les niveaux de vie sont plus inégalitaires parmi les familles que parmi les ménages sans enfants (pseudo-Gini s'élevant respectivement à 0,361 et 0,348), l'importance des transferts dont bénéficient les familles est telle, qu'*in fine*, l'inégalité de leurs niveaux de vie est plus faible que celle des ménages sans enfants : la baisse de l'indice de pseudo-Gini est de 0,097 pour les familles contre 0,067. La réduction des inégalités chez les familles est pour 70 % à attribuer aux prestations sociales contre 39 % pour les ménages sans enfants. Pour les familles, près de 40 % de la réduction des inégalités provient des seules aides directement liées aux enfants. Si les prestations familiales *stricto sensu* ont un poids si fort dans la réduction de l'inégalité des niveaux de vie des familles, c'est avant tout dû à leur part très forte dans le revenu disponible, qui compense leur ciblage relativement faible. En effet, les prestations familiales sans condition de ressource, qui en représentent la plus grosse part, sont relativement peu concentrées sur les bas niveaux de vie (pseudo-Gini de - 0,200 contre par exemple - 0,670 pour les allocations logement). Cependant, leur poids dans le revenu disponible des familles s'élevant à 4,3 %, ces prestations réduisent au total sensiblement l'inégalité des niveaux de vie initiaux (l'indice de Gini diminue de 0,024, soit davantage que sous l'effet des allocations logement qui entraînent une diminution de 0,021).

## La politique familiale vue à travers les seules prestations familiales

La politique sociale française se caractérise par une dimension familiale forte. Dans sa conception la plus restrictive, la politique familiale peut être identifiée aux prestations dont l'attribution est conditionnée par la présence d'enfants. Sur le champ des presta-

tions monétaires considérées<sup>11</sup>, les prestations familiales représentent environ la moitié (52 %) des transferts versés à l'ensemble de la population<sup>12</sup>. Ces aides ont des modalités d'attribution diverses. Certaines sont versées sous condition de ressources, avec un degré de sélectivité variable, d'autres non [1, 6]. Certaines sont versées dès le premier enfant, d'autres ciblent les familles nombreuses. Bien que chacune d'elles réponde à un besoin spécifique, on les répartit généralement en quatre groupes (*encadré 2*). Les *allocations d'entretien* ont pour objet d'aider les parents à faire face à la charge de l'entretien et de l'éducation de leurs enfants. Les *allocations de naissance et pour le jeune enfant* sont des aides versées spécifiquement aux parents de jeune(s) enfant(s). On distingue aussi les *aides aux familles monoparentales* et les *aides aux parents d'enfant handicapé*.

Depuis une quinzaine d'années, les prestations liées à la naissance et au jeune enfant ont connu une croissance rapide. Ces prestations visent à répondre à des besoins propres aux parents de jeunes enfants, notamment en matière de garde<sup>13</sup>. Elles représentent les trois quarts des allocations versées aux familles qui ont un jeune enfant. Du fait de la spécificité de ces prestations, les traits saillants de la politique familiale sont relativement différents selon que l'on s'intéresse aux familles avec jeune(s) enfant(s) ou aux familles n'ayant que des enfants de plus de trois ans.

En ce qui concerne les familles qui n'ont pas d'enfant de moins de trois ans, la politique familiale présente plusieurs caractéristiques majeures (*graphique 1*).

– Les couples avec un seul enfant ne bénéficient que très peu de prestations familiales (la France se distingue en ne versant les allocations familiales, véritable pilier des prestations familiales, qu'à partir du deuxième enfant). Ils ne peuvent toucher que des aides liées à la scolarité (17 % d'entre eux) si leur enfant a plus de six ans, des aides à la garde (2 % d'entre eux) s'ils font garder leur enfant de trois à six ans, ou l'AES si leur enfant est handicapé (environ 1 % d'entre eux).

– Les prestations versées par enfant sont progressives avec le rang de l'enfant. À niveau de vie avant redistribution fixé, les montants perçus par enfant sont croissants avec la taille de la famille (*graphique 1*). C'est une caractéristique intrinsèque de la redistribution opérée par les prestations familiales. Elle est lisible dans le barème des allocations familiales. Le montant annuel net perçu pour deux enfants à charge est de 1 306 €, soit 653 € par enfant. Pour les familles de trois enfants, le montant perçu est de 2 980 €, soit 993 € par enfant. Le complément familial n'est, lui, versé qu'à partir du troisième enfant.

– À nombre d'enfants identique, les familles monoparentales bénéficient de prestations supérieures aux autres familles. Pour environ 30 % d'entre elles, l'allocation de soutien familial représente un apport financier non négligeable. De plus, elles remplissent plus souvent les conditions de ressources, leur niveau de vie étant souvent modeste comparativement aux autres familles, mais aussi parce que les plafonds de ressources leur sont relativement favorables<sup>14</sup>.

---

11. Hors revenus de remplacement, action sociale.

12. Y compris API, AES, subventions des CAF aux crèches, bourses et supplément familial de traitement des fonctionnaires.

13. Les aides à la garde sont pré-affectées à une dépense donnée. Elles ont donc un statut particulier par rapport aux autres prestations qui constituent un supplément de revenu dont les familles sont libres de disposer.

14. Pour l'ARS et les bourses de lycée.

## Encadré 2

### Les prestations familiales dans le modèle INES

*Les prestations familiales d'entretien :*

Les **allocations familiales (AF)** sont versées à toutes les familles assumant la charge de deux enfants ou plus âgés de moins de 20 ans. Le montant est modulé selon le nombre et l'âge des enfants (109 € par mois pour deux enfants, 140 € par enfant supplémentaire, majorés de 31 € à partir de 11 ans, et 55 € à partir de 16 ans)

Le **complément familial (CF)** est servi aux familles ayant au moins trois enfants âgés de 3 à 21 ans, sous condition de ressources. Un seul complément est versé par famille, de 142 € par mois.

L'**allocation de rentrée scolaire (ARS)** est versée à la rentrée scolaire pour chaque enfant à charge scolarisé de 6 à 18 ans, sous conditions de ressources (250 € par an).

**Les bourses de collège et de lycée** sont attribuées à des enfants appartenant à des ménages très modestes.

**Le supplément familial de traitement des fonctionnaires (SFT)** est un complément de rémunération imposable variable selon le nombre d'enfants et le niveau de traitement brut.

*Les prestations familiales pour l'accueil et la garde du jeune enfant :*

L'**allocation pour jeune enfant (APJE)** est versée sous condition de ressources (identiques à celles du CF), du cinquième mois de grossesse jusqu'au troisième anniversaire d'un des enfants (157 € par mois). L'APJE courte est versée pendant la grossesse et jusqu'au troisième mois, et l'APJE longue prend ensuite le relais. L'APJE est servie par famille, avec néanmoins un cumul possible entre l'APJE longue et l'APJE courte.

L'**allocation parentale d'éducation (APE)** vise à compenser un arrêt (APE à taux plein) ou une réduction de l'activité professionnelle (APE à taux partiel) destinés à élever un enfant de moins de trois ans, après le congé maternité. Elle n'est pas versée pour le premier enfant. Des conditions minimales d'activité antérieure à la naissance de l'enfant sont exigées mais pas de condition de ressources. L'APE n'est pas cumulable avec l'APJE (sauf pendant la grossesse) et le complément familial. L'APE à taux plein est de 487 € par mois.

L'**aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (Afeama)** est une prise en charge de l'intégralité des cotisations salariales et patronales dues pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée pour la garde d'un enfant de moins de 6 ans. Un complément, modulé selon le revenu, est destiné à compenser une partie du coût restant (entre 131 et 200 € par mois). Il est divisé par deux pour un enfant de 3 à 6 ans.

L'**allocation de garde d'enfant à domicile (Aged)** compense une partie des cotisations sociales dues pour la garde à domicile d'un enfant de moins de 6 ans, sous condition d'activité professionnelle minimale. L'Aged est modulée selon les ressources et l'âge du dernier enfant.

*Les prestations familiales en faveur des familles monoparentales :*

L'**allocation de soutien familial (ASF)** est servie sans condition de ressources lorsqu'un parent doit assurer seul la charge de ses enfants, l'autre parent étant décédé ou ne faisant pas face à son obligation d'entretien (102 € par mois à taux plein).

L'**allocation de parent isolé (API)** assure un minimum de ressources aux personnes seules qui assument la charge d'un enfant. C'est donc une allocation différentielle après prise en compte de toutes les ressources de la personne, y compris les prestations familiales, à l'exception de l'APJE courte, de l'Afeama, l'ARS et l'AES. Elle est servie pendant une période d'un an maximum mais est prolongée jusqu'à trois ans pour un jeune enfant (revenu garanti de 684 € par mois, majoré de 171 € par enfant supplémentaire).

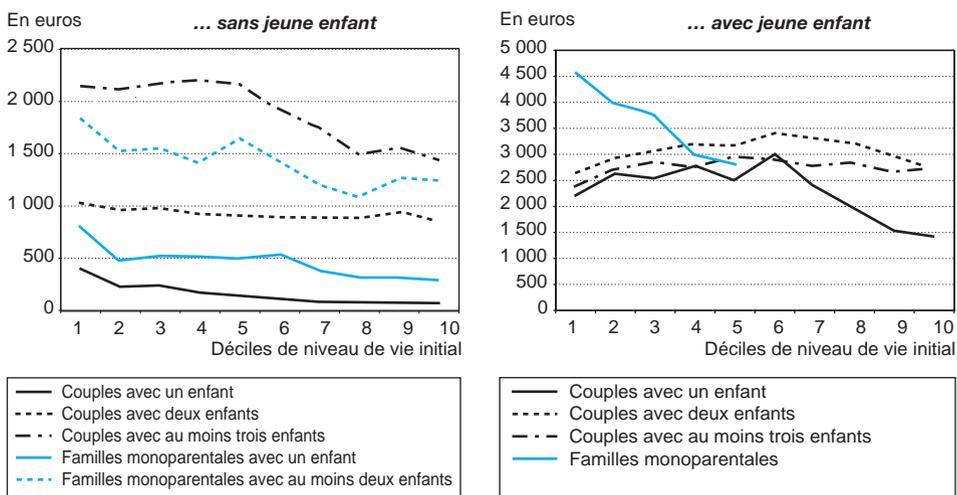
*Les prestations familiales en faveur des familles ayant un enfant handicapé :*

L'**allocation d'éducation spéciale (AES)** est accordée sans condition de ressources aux parents d'un enfant handicapé. Son montant varie en fonction du degré de dépendance (entre 109 et 1 026 € par mois). Une **allocation de présence parentale** peut également être versée en cas d'interruption d'activité d'un des parents.

– Les prestations sont dans l'ensemble redistributives en faveur des ménages moyens ou modestes. Cette dimension est présente explicitement dans la mise sous condition de ressources de certaines prestations. Par ailleurs, la plupart de celles qui sont sans condition de ressources ont un effet redistributif parce qu'elles ciblent particulièrement les familles nombreuses ou monoparentales, aux revenus plus modestes. Sous l'effet conjugué de ces effets de structure et de mise sous condition de ressources de certaines allocations, les montants de prestations familiales perçus par enfant décroissent avec le niveau de vie.

## Graphiques 1 et 2

### Montant de prestations familiales moyen par enfant (\*) pour les familles...



(\*) Enfant de moins de 21 ans et gagnant moins de 55 % du Smic annuel. Un jeune enfant est un enfant âgé de moins de 3 ans.

Note 1 : les ménages sont classés selon leur décile de niveau de vie initial. Les déciles sont calculés sur l'ensemble des ménages dont le revenu initial est strictement positif, hors ménages étudiants.

Note 2 : en raison de la faiblesse des effectifs, les familles monoparentales ne sont pas représentées à partir du 6<sup>e</sup> décile pour le graphique 2.

Champ : ensemble des ménages avec enfant(s) dont le revenu initial est positif ou nul et le revenu disponible est positif, hors ménages étudiants.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 1999 (actualisée 2002), modèle INES, calculs Drees et Insee.

Les familles avec au moins un enfant de moins de trois ans bénéficient d'aides spécifiquement versées pendant cette période de la vie de leur enfant. Certaines prennent la forme d'un complément ou d'un substitut de revenu (APE), d'autres participent au financement d'un mode de garde particulier. En moyenne, elles perçoivent un montant de prestation par enfant nettement supérieur à celui des familles sans jeune enfant (2 800 € contre 850 € par an). Cette moyenne masque cependant de grandes disparités selon les configurations et les situations familiales (graphique 2).

– Contrairement à la plupart des allocations en direction des familles sans jeune enfant, la majorité des prestations spécifiques de cet âge sont attribuées dès le premier enfant. Les familles bénéficient à la fois de l'allocation pour jeune enfant (APJE) et le cas échéant d'aides à la garde.

- Les prestations sont globalement peu progressives avec le nombre d'enfants, malgré la forte progressivité des allocations familiales. Les familles nombreuses ne bénéficient pas du complément familial. Les aides réservées aux familles avec jeune(s) enfant(s) sont peu modulées en fonction du nombre total d'enfants. Ainsi, le montant versé au titre de l'APJE ou de l'APE est le même quel que soit le nombre d'enfants (même lorsque deux d'entre eux ont moins de trois ans). Parmi les familles qui bénéficient de l'APE, les familles ayant trois enfants ont donc un montant d'APE rapporté au nombre d'enfants plus faible que les familles en ayant deux. Par ailleurs, les familles d'un enfant sont certes exclues du dispositif d'APE, mais, comportant plus de femmes actives que les familles plus nombreuses, elles font plus garder leur enfant et perçoivent des montants plus élevés d'aides à la garde.
- Les familles monoparentales perçoivent plus de prestations que les couples. Près de la moitié (44 %) d'entre elles reçoivent l'ASF. Les plus précaires d'entre elles bénéficient de l'allocation pour parent isolé (API) (40 %).
- La redistributivité verticale est nettement moins marquée que pour les familles n'ayant pas de jeune enfant. Le ciblage relatif de l'APJE est en partie contrebalancé par les aides à la garde qui bénéficient plus aux ménages aisés ou intermédiaires, plus souvent actifs. L'APE s'adresse en apparence à des ménages modestes. Toutefois, on ignore ici le revenu que gagnait antérieurement le parent qui a interrompu son activité.

## La politique familiale si on retient une définition extensive de son périmètre

Si l'on veut appréhender la politique familiale dans sa globalité, il convient néanmoins de ne pas se limiter aux seules prestations familiales *stricto sensu*. En effet, certaines prestations relevant de la politique du logement ou de l'exclusion sociale (minima sociaux) ont une dimension familiale. Ainsi, un couple qui vit avec un Smic mensuel et un loyer de 300 € dans une ville moyenne, perçoit chaque mois environ 180 € d'allocation logement s'il a un enfant, et moins de 100 € s'il n'a pas d'enfant. De même, le barème de l'impôt sur le revenu tient compte des charges de famille à travers le système du quotient familial ou des réductions pour frais de garde et pour scolarité : à revenu égal, une famille avec enfants paie un impôt moindre qu'une famille sans enfants. Par exemple, un couple percevant 4 000 € de salaires mensuels nets doit 1 400 € en moins d'impôt sur le revenu s'il a un enfant au lycée que s'il n'a pas d'enfant<sup>15</sup>.

Dans une définition extensive, la plupart des composantes du système de redistribution concourent donc à la redistribution vers les familles. Le montant de la dimension familiale de cette aide est plus difficile à estimer. Nous avons procédé de la façon suivante : pour chaque famille, nous avons calculé le montant de l'ensemble des prestations auxquelles les familles auraient droit, et le montant des prélèvements auxquelles elles seraient soumises, si elles n'avaient pas d'enfant. On isole ainsi le surcroît de revenu disponible imputable à la présence d'enfants<sup>16</sup>. Ce montant a ensuite été divisé par le nombre d'enfants pour obtenir un surcroît de revenu disponible par enfant.

15. Retenir la baisse d'impôt imputable aux enfants est l'objet de controverses. Pour certains, le quotient familial permet d'imposer les ménages en fonction de leur capacité contributive, qui dépend de la composition familiale. Il ne s'agit pas ici de trancher dans ces débats mais d'identifier tous les mécanismes par lesquels, à revenus initiaux fixés, une famille aura un revenu disponible supérieur à celui d'un ménage sans enfant. La façon dont est calculé l'impôt, tout comme le versement de prestations spécifiques, y concourt.

16. On pourra se référer à [4] pour une analyse alternative en simulant la « disparition » du benjamin de chaque famille.

Les mécanismes de redistribution envers les familles qui ne transitent pas par les prestations familiales sont loin de représenter des montants négligeables. Les prestations familiales ne représentent que 62 % du surcroît de revenu disponible imputable aux enfants estimé dans ce chapitre. Le reste transite par des mécanismes fiscaux (27 %) et la familiarisation des aides au logement (10 %) et des minima sociaux (1 %) <sup>17</sup>. Notons que les avantages en matière de sécurité sociale des branches « santé » (prise en charge gratuite des ayants-droits, maternité) et « retraite » [1], et les avantages locaux (aides sociales, abattements de taxe d'habitation) et extra-légaux (associations caritatives, grandes entreprises de réseaux) [2] ne sont pas pris en compte. Ils représentent des montants importants qui n'ont pu être modélisés ici.

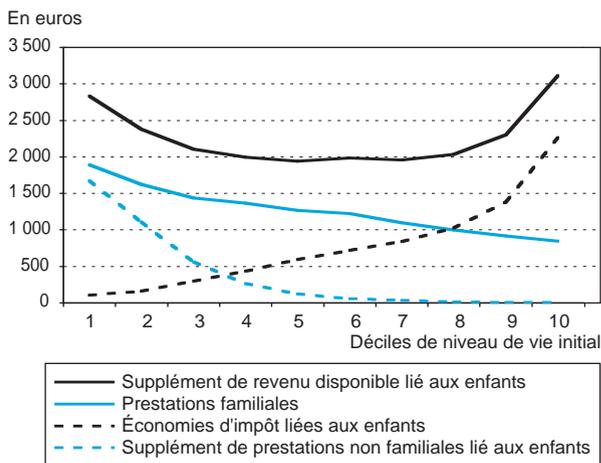
### Graphique 3 Composantes du surcroît de revenu disponible moyen par enfant (\*)

(\*) Enfant de moins de 21 ans et gagnant moins de 55 % du Smic annuel.

Note : voir note 1 des graphiques 1 et 2.

Champ : ensemble des ménages avec enfant(s) dont le revenu initial est positif ou nul et le revenu disponible est positif, hors ménages étudiants.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 1999 (actualisée 2002), modèle INES, calculs Drees et Insee.



Contrairement à ce que laissait penser le seul examen des prestations familiales, les couples avec un seul enfant de plus de trois ans sont loin d'être exclus de la politique familiale. Les ménages les plus modestes bénéficient d'un surcroît de revenu disponible provenant de la familiarisation de l'allocation logement et du RMI <sup>18</sup>. Les ménages les plus aisés bénéficient quant à eux d'économies d'impôts. En moyenne, parmi les ménages imposables, un couple avec un enfant de plus de trois ans, économise 1 000 € par an en impôt par rapport à ce qu'il aurait payé sans la présence de cet enfant.

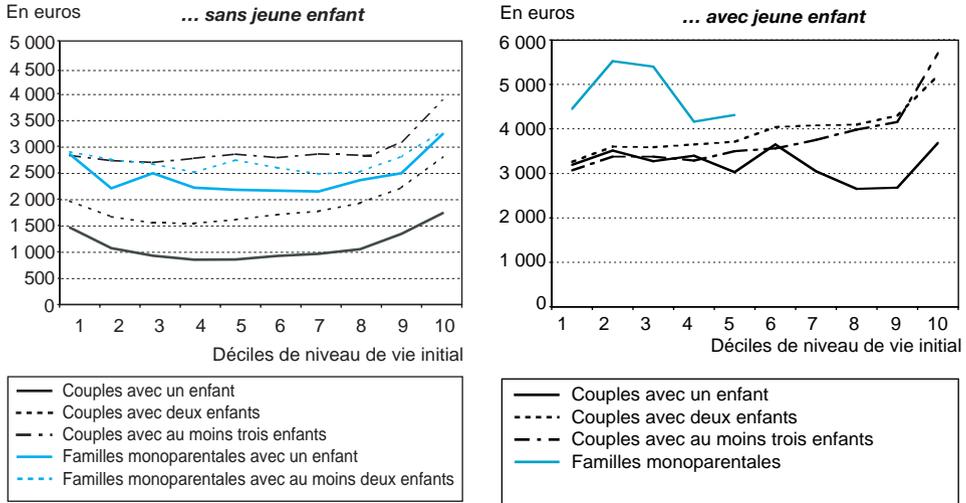
La prise en compte de tous les mécanismes qui concourent à accroître le revenu disponible d'une famille du fait de la présence d'un enfant ne change toutefois pas les conclusions que l'on pouvait dresser en terme de progressivité selon la taille de la famille. Le surcroît moyen de revenu disponible apporté par un enfant est croissant avec le rang de l'enfant dans une famille sans jeune enfant, mais est relativement indépendant du rang de l'enfant dans les familles avec jeune enfant. La majoration pour enfant des prestations autres que familiales est sensiblement la même quel que soit le rang de l'enfant. Le

17. La faiblesse de ce chiffre vient du classement de l'API au sein des prestations familiales et non au sein des minima sociaux. Les familles monoparentales les plus modestes bénéficient de l'API alors que sans leur(s) enfant(s), elles percevraient le RMI. Le montant de minima sociaux tels que nous les avons regroupés est donc supérieur sans la présence d'enfant à ce qu'il serait avec. Mais ce n'est là qu'un effet de vase communicant.

18. Ils bénéficient également de nombreuses aides sociales locales et extra-légales, et, pour certains d'entre eux, de la couverture maladie universelle (CMU) [2].

## Graphiques 4 et 5

### Surcroît moyen de revenu disponible apporté par un enfant (\*) dans une famille...



(\*) Enfant de moins de 21 ans et gagnant moins de 55 % du Smic annuel. Un jeune enfant est un enfant âgé de moins de 3 ans.

Notes : voir graphiques 1 et 2.

Champ : ensemble des ménages avec enfant(s) dont le revenu initial est positif ou nul et le revenu disponible est positif, hors ménages étudiants.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 1999 (actualisée 2002), modèle INES, calculs Drees et Insee.

surcroît de RMI lié aux enfants est dégressif au-delà du premier enfant par effet de vase communicant avec les prestations familiales : ces dernières sont prises en compte dans le calcul des ressources des bénéficiaires du RMI, or elles sont très progressives avec la taille de la famille, et le barème du RMI ne prévoit pas une telle progressivité [4]. En revanche, l'économie d'impôt générée par le troisième enfant est plus importante que celle générée par les deux premiers<sup>19</sup>. Parmi les familles ayant un jeune enfant néanmoins, celles qui ont peu d'enfants, et donc des mères plus souvent actives, ont plus recours à la garde onéreuse, et ont plus de réductions d'impôt liées à la garde.

De la même manière, retenir une définition extensive des transferts familiaux ne modifie pas les conclusions sur l'importance des aides dont bénéficient les familles monoparentales. Pour toutes les familles, à nombre d'enfants et niveau de vie fixés, le surcroît de revenu disponible est un peu supérieur pour les familles monoparentales comparativement aux couples. Les parents isolés sont avantagés pour les prestations autres que familiales. En outre, l'économie d'impôt est un peu accrue pour les familles monoparentales.

Pour les familles sans jeune(s) enfant(s), le surcroît de revenu disponible apporté par un enfant suit un profil en « U » en fonction de la place des ménages dans l'échelle des niveaux de vie. Il diffère en cela du montant moyen de prestations par enfant qui diminue avec l'aisance financière des ménages. Pour schématiser, on peut dire que la redis-

19. Dans le quotient familial, les deux premiers enfants comptent pour 1/2 part chacun quand le troisième compte pour une part. L'avantage procuré par ces parts est cependant plafonné.

tribution vers les familles transite plutôt par les prestations pour les ménages les plus modestes, puis plutôt par les mécanismes fiscaux pour les plus aisés. À la croisée de ces deux instruments, les ménages aux niveaux de vie médians bénéficient d'un plus faible surcroît de revenu disponible lié à l'enfant. Ce profil en « U » est accentué par le fait que les ménages les plus modestes sont plus souvent des familles monoparentales ou nombreuses, par ailleurs davantage bénéficiaires des aides. □

---

## **Bibliographie**

---

- [1] ALBOUY V., ROTH N. (2003), « Les aides publiques en direction des familles : ampleur et incidences sur les niveaux de vie », *Haut Conseil de la population et de la famille*, février.
- [2] ANNE D., L'HORTY Y. (2002), « Transferts sociaux locaux et retour à l'emploi », *Économie et statistique*, Insee, n° 357-358.
- [3] INSEE (2002), « Du revenu initial au revenu disponible : le point sur le système socio-fiscal en 2001 », in *France, portrait social*, éd. 2002-2003, octobre.
- [4] LEGENDRE F., LORGNET J.-P., THIBAUT F. (2002), « La redistribution au bénéfice des familles : l'apport de Myriade », *Recherches et prévisions*, n° 66.
- [5] LE MINEZ S., LHOMMEAU B., PUCCI M. (2002), « L'impact des prestations familiales sur le revenu des ménages en 2001 », *Études et résultats*, Drees, n° 174, mai.
- [6] LE MINEZ S., LHOMMEAU B., PUCCI M. (2002), « Bilan redistributif de la politique familiale en 2001 », in *La Société française, Données sociales*, Insee, novembre.
-



# Chronologie

## Année 2002

### Janvier

- 1<sup>er</sup>** Mise en circulation des pièces et billets en euros dans douze États membres de l'Union européenne.
- 1<sup>er</sup>** Revalorisation du revenu minimum d'insertion (RMI) de 2 %. Son montant est pour la première fois identique en métropole et dans les départements d'Outre-mer. Reconstitution de la prime de fin d'année.
- 1<sup>er</sup>** Entrée en vigueur de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) instituée par la loi du 20 juillet 2001.
- 2.** Loi rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- 17.** Publication de la loi de modernisation sociale comportant divers volets :
- une réforme du licenciement économique qui vise à renforcer la protection des salariés, à accroître les capacités d'intervention des représentants du personnel et à responsabiliser davantage les employeurs ;
  - la création d'un congé de reclassement, s'appliquant aux entreprises de plus de 1 000 salariés en cas de licenciements économiques ;
  - un volet consacré aux contrats à durée déterminée visant à endiguer leur développement et à renforcer la protection des salariés concernés ;
  - la validation des acquis de l'expérience : toute personne ayant depuis au moins trois ans une expérience, y compris bénévole, peut voir ses compétences professionnelles reconnues par un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification ;
  - un volet sur la définition, la prévention et la sanction du harcèlement moral ;
  - différentes dispositions relatives aux personnes handicapées et âgées. L'accueil familial à titre onéreux est réformé et les droits des handicapés sont renforcés.
- 22.** Loi relative à l'accès aux origines des personnes adoptées et pupilles de l'État. Cette loi tend à concilier le droit de l'enfant à connaître ses origines et celui des femmes à accoucher anonymement.

### Février

- 27.** Publication de la loi relative à la démocratie de proximité. Ce texte vise à une meilleure association des citoyens aux décisions locales et permet une meilleure conciliation du mandat local avec une activité professionnelle ; il révisé les modalités d'indemnisation des élus locaux. Dans un autre registre, des compétences sont transférées aux régions en matière de formation professionnelle et d'apprentissage. La loi réforme également le système de recensement de la population française, en instaurant une technique d'enquêtes annuelles de recensement.

## *Mars*

4. Loi relative au nom de famille. Les enfants pourront faire figurer les noms de leurs deux parents sur leur état civil.
4. Loi relative à l'autorité parentale qui renforce la coparentalité et le droit pour l'enfant d'être élevé par ses deux parents et harmonise les conditions d'exercice de l'autorité parentale.
4. Loi aménageant la loi du 15 juin 2000 sur la présomption d'innocence et les droits des victimes.
4. Loi relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. La loi précise les droits fondamentaux de la personne, l'information et l'accès au dossier médical des usagers.

## *Avril*

21. 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles.

## *Mai*

5. 2<sup>e</sup> tour des élections présidentielles. Jacques Chirac est réélu.
7. Présentation du nouveau Gouvernement, Jean-Pierre Raffarin est nommé Premier ministre.

## *Juin*

9. 1<sup>er</sup> tour des élections législatives.
16. 2<sup>e</sup> tour des élections législatives.

## *Juillet*

- 1<sup>er</sup> Revalorisation du Smic de 2,4 % correspondant à l'application des mécanismes légaux. Plutôt qu'un « coup de pouce », le Gouvernement se prononce en faveur d'un retour à un « Smic unique ».
- 1<sup>er</sup> Les plafonds de ressources applicables pour certaines prestations familiales sont revalorisés de 1,6 %.
- 1<sup>er</sup> Publication au Journal officiel de l'arrêté ministériel approuvant l'accord du 5 juin 2002 sur la revalorisation des honoraires des médecins généralistes. L'acte de soins est facturé à 20 €, complété le cas échéant par une majoration de maintien à domicile ou une indemnité de déplacement. En contrepartie, les médecins s'engagent à prescrire davantage de médicaments génériques.

## *Août*

2. L'amendement Carrez est adopté par l'Assemblée nationale. Le traitement des ministres augmente de 70 % en moyenne, celui du Premier ministre, de 50 %.
6. Publication de la loi portant amnistie sur certains faits commis avant le 17 mai 2002. Les dispositions retenues conduisent à une amnistie sensiblement moins importante que celle qui résultait des précédentes lois.
29. Loi portant création d'un dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise dit « contrats jeunes ». Le dispositif est réservé aux embauches à contrat à durée indéterminée, dans les établissements de moins de 250 salariés, béné-

ficiant aux jeunes âgés de 16 à 23 ans ayant un niveau de formation inférieur au baccalauréat. Le soutien de l'État sera acquis pendant trois ans (deux ans à taux plein, la troisième année à 50 %). Cette durée permettra aux jeunes embauchés de prétendre à la validation des expériences et d'obtenir ainsi une qualification selon des modalités qui seront définies par les partenaires sociaux. Un décret précisera les modes de gestion du dispositif. Cette loi entrera en application de façon rétroactive au 1<sup>er</sup> juillet 2002.

29. Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI). Parmi les principales mesures : moyens financiers supplémentaires destinés à la police et à la gendarmerie ; création d'un conseil de sécurité intérieure présidé par le président de la République ; création d'une force de réserve de policiers en retraite volontaires ; extension des compétences dévolues aux Groupes d'intervention régionaux (GIR) à la lutte contre l'immigration clandestine et au contrôle des gens de voyage ; levée du secret professionnel pour les agents du fisc et des douanes en cas d'enquêtes sur les trafics illégaux.

### *Septembre*

2. Un décret assouplit la durée légale du travail en portant le quota d'heures supplémentaires autorisées à 180 heures (au lieu de 130 heures).
10. Après validation par le Conseil constitutionnel, la loi d'orientation et de programmation pour la justice est publiée au Journal officiel. Un des objectifs de la loi est de traiter plus efficacement la délinquance des mineurs ce qui implique une réforme de l'ordonnance de 1945, l'instauration de sanctions dès l'âge de 10 ans et la création de centres éducatifs fermés. La loi pose les fondements d'une justice de proximité (voir la loi sur les juges de proximité).
12. Le ministre de la Culture annonce le gel de la redevance pour l'audiovisuel public en 2002.

### *Décembre*

3. À l'occasion de la Journée internationale des handicapés, installation du nouveau conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) dont la composition et les missions sont élargies.
20. Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2003. La loi tente de contenir le déficit prévisionnel du régime général de la Sécurité sociale pour 2003 sous la barre de 4 milliards d'euros. Elle prévoit pour cela la hausse des droits de consommation sur les tabacs et la création d'une taxe sur les bières fortes. D'autres mesures sont également prévues :
- l'augmentation des sommes accordées au fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale (Forec) et au fonds de solidarité vieillesse (FSV) ;
  - la création du « forfait générique » ;
  - le versement des allocations familiales pendant un an (le montant sera fixé par décret) aux familles ayant au moins trois enfants à charge dont l'aîné atteint 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003.
30. Loi de finances rectificative pour 2002. Parmi les principales mesures :
- l'aménagement de plusieurs articles du code général des Impôts pour prendre en compte la situation de garde alternée des enfants en cas de divorce ;

- l'exonération des charges patronales dans les zones franches urbaines est reconduite pour cinq ans jusqu'au 31 décembre 2005 ;
  - la loi sur le contrôle des fonds publics accordés aux entreprises est abrogée ;
  - les chèques-vacances : les modalités d'accès sont élargies, l'employeur peut les proposer à l'ensemble des salariés.
- 30.** Publication de la loi de finances pour 2003. Parmi les principales mesures :
- les taux du barème de l'impôt sur le revenu sont réduits ;
  - le montant de la prime pour l'emploi est majoré pour les personnes n'occupant pas un emploi à temps plein. Les montants et seuils de la prime sont réévalués ;
  - le taux de TVA (5,5 %) sur les services d'aide à la personne et sur les travaux portant sur les logements est reconduit jusqu'au 31 décembre 2003 ;
  - le congé de fin d'activité pour les fonctionnaires et agents non titulaires des trois fonctions publiques fait l'objet d'une extinction progressive ;
  - la création d'une taxe OMI (Office de migrations internationales) qui sera due par les étrangers qui sollicitent un premier titre de séjour ;
  - la prime de l'État versée en fin de période d'épargne pour les PEL et CEL est désormais liée à la réalisation du prêt immobilier. Cette mesure a pris effet au 12 décembre 2002.

## Année 2003

### Janvier

- 3.** Publication de la loi portant relance de la négociation collective en matière de licenciements économiques. Cette loi prévoit la suspension du volet « licenciements économiques » de la loi de modernisation sociale et modifie également plusieurs dispositions relatives au contrat à durée déterminée ou encore au harcèlement moral.
- 17.** Publication de la loi relative aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi. Cette loi comporte trois volets :
- l'assouplissement des 35 heures, par la voie de la négociation collective sur le contingent d'heures supplémentaires ;
  - l'harmonisation du Smic et des garanties mensuelles de rémunération liées aux 35 heures ;
  - la refonte des allègements des charges sociales et patronales.

### Février

- 3.** Publication de la loi visant à aggraver les peines punissant les infractions à caractère raciste, antisémite ou xénophobe.
- 3.** Promulgation de la loi relative à la conduite sous l'influence de substances classées comme stupéfiants.
- 26.** Promulgation de la loi relative aux juges de proximité. Il s'agit de la mise en place d'une juridiction autonome nouvelle, composée d'un ou plusieurs juges

de proximité qui ne seront pas des magistrats professionnels et qui exerceront une part limitée des fonctions assurées par les magistrats des juridictions de première instance. L'objectif dans les cinq ans à venir est de recruter 300 juges de proximité.

### *Mars*

18. Publication de la loi sur la sécurité intérieure. Principales mesures : le racolage passif, les rassemblements « menaçants ou hostiles » dans les parties communes d'immeubles, les réseaux d'exploitation de la mendicité, la mendicité « agressive » sont passibles de nouvelles incriminations.
26. Présentation par le ministre délégué à la Famille des mesures de lutte contre l'absentéisme scolaire qui seront applicables dès la rentrée 2003 : abrogation du dispositif actuel de suspension des allocations familiales, soutien à la responsabilité parentale et en dernier recours, renforcement de la sanction pénale par une amende de 750 € maximum.
29. Loi constitutionnelle portant sur l'organisation décentralisée de la République. La loi entend renforcer le pouvoir des collectivités territoriales en les dotant d'une autonomie financière.

### *Avril*

- 1<sup>er</sup> Publication au Journal officiel de la loi modifiant le dispositif de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Elle modifie la date d'ouverture du droit à l'APA à domicile et renforce le contrôle de l'aide.
10. Plusieurs mesures sont adoptées par le Comité interministériel à l'intégration :
  - généralisation du « contrat d'accueil et d'intégration » qui propose aux nouveaux arrivants un accompagnement social en échange d'un engagement à suivre des cours de français et de formation civique ;
  - actions contre l'intolérance et pour l'égalité des droits ; etc.
18. Le ministre de la Santé annonce une baisse du taux de remboursements (de 65 à 35 %) de 617 médicaments dont l'efficacité est jugée insuffisante.
29. Lors de la Conférence de la famille, le Gouvernement annonce la création d'une prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ; le développement de l'offre de places de garde et de services aux familles ; l'incitation des entreprises à mener des actions de politique familiale.

### *Mai*

2. Loi relative aux assistants d'éducation. Ce texte crée un nouveau statut appelé à remplacer celui des maîtres d'internat et des surveillants d'externat. Les assistants d'éducation auront vocation à servir dans les collèges et les lycées ainsi que dans les écoles où ils prendront le relais des maîtres d'internat et des surveillants d'externat ainsi que des « emplois-jeunes » qui avaient été conçus comme un dispositif transitoire.
19. Promulgation de la loi relative à la création d'un chèque-emploi-associatif dont l'entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Ce dispositif qui s'adresse aux associations à but non lucratif vise à faciliter l'embauche et le paiement du salarié, de simplifier les déclarations et le calcul des charges sociales.

## Juin

13. Publication de la loi « renforçant la lutte contre la violence routière ». Elle aggrave les peines des conducteurs auteurs d'homicides involontaires, introduit le permis de conduite probatoire pour les jeunes, le contrôle de vitesse automatisé (dans 30 départements pilotes d'ici fin 2003).
26. Le patronat et trois organisations syndicales (CFDT, CFTC et la CFE-CGC) sont parvenus à un protocole d'accord modifiant le régime spécifique d'indemnisation du chômage des intermittents du spectacle. Ce texte, qui doit être soumis aux pouvoirs publics, prévoit de faire une distinction entre les conditions et la durée d'indemnisation des techniciens de celle des artistes.

## Juillet

- 1<sup>er</sup> Augmentation du Smic de 5,3 %, ce qui correspond à l'effet cumulé d'un « coup de pouce » prévu par la loi « Fillon » du 17 janvier 2003 et de la hausse de l'indice des prix à la consommation.
2. Publication de la loi urbanisme et habitat. Cette loi était initialement centrée sur la sécurité des ascenseurs et le développement de l'offre de terrains constructifs. Elle comporte également diverses dispositions relatives, d'une part, à la participation des employeurs à l'effort de construction et, d'autre part, aux organismes d'habitations à loyer modéré.
21. Loi pour l'initiative économique. Le texte vise à favoriser la création ou la reprise d'entreprises par les salariés, à mobiliser l'épargne de proximité et à simplifier l'acte de création.
24. La loi d'orientation et de programmation pour la ville est adoptée. Parmi les mesures : fixer des objectifs précis à la politique de la ville pour une période de cinq ans (2004-2008) ; instaurer 41 nouvelles zones franches urbaines et réformer la loi « Niertz » sur le surendettement des ménages.
24. La loi portant réforme des retraites a été définitivement adoptée et publiée au Journal officiel du 14 août 2003. Le recours déposé au Conseil constitutionnel par plusieurs députés qui estiment que la loi n'accorde pas les mêmes droits aux hommes et aux femmes et ne tient pas compte de la pénibilité du travail a été rejeté. Cette loi, qui exclut de son champ d'application les régimes spéciaux, a pour objectif d'assurer l'équilibre des régimes de retraite à l'horizon 2020. Elle prévoit notamment l'allongement de la durée d'assurance de l'ensemble des assurés du régime général, des régimes alignés et des régimes fonctionnaires. Ces derniers voient leur durée de cotisation progressivement alignée sur celle des salariés du privé.
27. Le Gouvernement annonce une baisse de 0,75 point du livret A dont le taux passe de 3 % à 2,25 % à compter du 1<sup>er</sup> août 2003. Cette mesure qui concerne également le livret bleu, le Codevi, le livret jeune et le CEL permettra de financer le logement social et les infrastructures de transports à long terme.
30. Loi relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. Parmi les principales mesures : amélioration de l'information des riverains d'usines à risque, en associant davantage les salariés et les sous-traitants des établissements de type « Seveso » à la prévention des risques, et nouveau dispositif de maîtrise de l'urbanisme autour des sites dangereux.

# La vie familiale des immigrés

Catherine Borrel et Chloé Tavan (\*)

---

*En 1999, 2,9 millions d'immigrés vivent en couple ou sont à la tête d'une famille monoparentale. Les 2 millions de familles auxquelles ils appartiennent comptent 6,9 millions de personnes dont moins de la moitié sont immigrées. Plus du tiers des immigrés vivant en couple sont en union avec une personne non immigrée. Mais, quand les deux conjoints sont immigrés, l'endogamie reste très forte : dans neuf cas sur dix, les conjoints ont la même origine. Plus du tiers des immigrés étaient en couple à leur arrivée en France. La vie familiale des immigrés a connu les mêmes évolutions que celle de l'ensemble de la population : personnes seules et familles monoparentales plus nombreuses, ruptures et remises en couple plus fréquentes. Si les femmes immigrées forment leur première union au même âge que les autres, les calendriers matrimoniaux des hommes immigrés sont nettement plus retardés que ceux de l'ensemble des hommes. Ce retard est particulièrement accusé pour les immigrés d'Algérie ou d'Afrique subsaharienne. Comme l'ensemble de la population, les immigrés débutent de plus en plus souvent leur vie de couple sans être mariés, mais ce mode d'entrée en union reste encore peu fréquent pour les immigrés venus du Maghreb ou de Turquie. Le mariage intervenant plus vite après la mise en couple pour les immigrés, ils se marient désormais plus jeunes que l'ensemble de la population. Malgré un âge au premier enfant relativement proche, les immigrés ont eu, en fin de vie féconde, davantage d'enfants. Ces écarts de descendance finale ne tiennent pas seulement à des différences de composition sociale.*

En 1999, la France métropolitaine compte 4,3 millions d'immigrés, soit 7,4 % de l'ensemble de la population (*encadré 1*). Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger. Tous les immigrés ne sont pas des étrangers, plus d'un tiers ont acquis la nationalité française, et tous les étrangers ne sont pas immigrés puisque certains, essentiellement des enfants, sont nés en France. Une fraction des immigrés, 190 000, résident dans une collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, centres d'hébergement...). Sur les 4,1 millions vivant dans un logement, 3,4 millions vivent en famille (*encadré 1*), 510 000 sont seuls et 228 000 habitent avec d'autres personnes sans avoir de lien familial direct avec elles.

---

(\*) Insee, Cellule « Statistiques et études sur l'immigration ».

## Encadré 1

### Définitions

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, la **population immigrée** est composée des personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées dans cette catégorie. La définition conventionnelle de la population immigrée se référant à deux caractéristiques constantes, la qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré. Les immigrés seront ici comparés à l'« **ensemble de la population** », c'est-à-dire l'ensemble des personnes résidant en France métropolitaine en 1999, qu'elles soient immigrées ou non.

Une **famille** est définie comme un ensemble d'au moins deux personnes vivant dans le même logement et formé soit d'un couple, marié ou non, et éventuellement de ses enfants, soit d'un adulte et de son ou ses enfant(s) – on parle alors conventionnellement de famille

monoparentale. Les familles dont les membres ne cohabitent pas (conjoint qui serait resté « au pays ») ne sont donc pas comptabilisées. Un **enfant** est une personne vivant en famille avec au moins un de ses parents, quel que soit son âge.

Un **couple mixte** est un couple constitué d'une personne immigrée et d'une personne non immigrée, mariées ou non.

Les périodes de **vie de couple** correspondent à des périodes de vie commune corésidente d'au moins six mois, avec ou sans mariage.

L'**âge** est ici calculé en différence de millésimes, soit l'âge en années révolues au 31 décembre 1999. Une personne née le 1<sup>er</sup> septembre 1959 est considérée comme ayant 40 ans tout au long de l'année 1999. Plus généralement, l'âge aux différents événements sera l'âge atteint au 31 décembre de l'année en cours. Les durées sont également calculées en différence de millésimes. L'âge médian est celui qui partage la population en deux effectifs de même taille.

Qui sont les familles des immigrés ? Leurs formes se sont-elles modifiées depuis dix ans ? L'histoire familiale des immigrés diffère-t-elle de celle de l'ensemble des résidents ? Le dernier recensement de la population, et l'enquête « Étude de l'Histoire Familiale » qui lui était associée (*encadré 4*), permettent d'apporter des éléments de réponse.

## *Les adultes immigrés vivent plus souvent en famille*

Sur les 3 380 000 immigrés de tous âges vivant en famille, 2 680 000 vivent en couple, 490 000 sont des enfants et 210 000 des chefs de famille monoparentale. La proportion de personnes vivant dans une famille apparaît plus faible chez les immigrés que pour l'ensemble de la population : respectivement 82 % et 87 %, mais cela provient de la plus faible part des enfants (*encadré 1*) parmi les immigrés<sup>1</sup>. Si l'on se restreint aux seuls adultes, les immigrés vivent un peu plus souvent en famille que l'ensemble de la population (80 % contre 77 %). En particulier, plus de 90 % des immigrés nés au Portugal ou en Turquie vivent en famille. La vie en famille est aussi plus fréquente pour les personnes originaires

1. Par définition, la population immigrée comporte peu d'enfants, si ce n'est ceux accompagnant ou venus rejoindre un parent migrant [7]. Les enfants d'immigrés nés en France ne sont en effet pas comptabilisés comme immigrés.

du Maroc, d'Afrique subsaharienne ou d'Asie du Sud-Est. Il s'agit d'une immigration récente, composée d'une population relativement jeune. En revanche, les personnes appartenant aux vagues d'immigration anciennes, telles que les natifs d'Italie ou, dans une moindre mesure, d'Espagne, sont souvent nettement plus âgées et vivent de ce fait plus souvent seules. Dans ces populations, plus de la moitié des adultes a 60 ans ou plus.

Les immigrés nés en Algérie ou dans un pays d'Afrique subsaharienne sont, un peu plus fréquemment que les autres, chefs d'une famille monoparentale : sur l'ensemble des adultes vivant en famille, 12 % de ceux originaires d'Afrique subsaharienne et 11 % de ceux nés en Algérie sont dans ce cas, contre 7,2 % pour l'ensemble des immigrés et 6,6 % pour l'ensemble de la population.

Depuis 1990, on observe chez les immigrés les mêmes tendances que dans l'ensemble de la population : augmentation de la proportion de personnes seules et de familles monoparentales [12, 13].

Les natifs d'Asie ou d'Afrique hors Maghreb cohabitent plus fréquemment avec d'autres personnes sans avoir de lien familial direct avec elles : 7 à 8 % pour les immigrés nés en Asie, 9 % pour ceux nés en Afrique subsaharienne, contre 6 % pour l'ensemble des immigrés et 3 % pour l'ensemble de la population.

### *Les immigrés sont davantage mariés*

Plus de six personnes immigrées sur dix sont mariées ou remariées, contre seulement quatre sur dix pour l'ensemble des personnes résidant en France. Cet écart tient en partie à leur répartition par sexe et âge, mais pas seulement puisque à structure par âge et sexe comparable, ils sont toujours plus nombreux à être mariés (48 % contre 42 %). Alors que la part des personnes mariées a diminué entre 1990 et 1999 pour l'ensemble de la population [1], elle est restée stable pour les immigrés. En raison du nombre élevé de personnes âgées parmi les immigrés originaires d'Europe – hors Portugal –, la proportion de veufs est plus importante dans ces populations : 20 % pour les immigrés natifs d'Espagne, 16 % parmi ceux venant d'Italie, contre seulement 7,3 % parmi l'ensemble des immigrés. La part de divorcés au sein des immigrés est voisine de celle de l'ensemble de la population (respectivement 5,4 % et 5,1 %)<sup>2</sup>. Toutes deux sont en augmentation depuis 1990. Les divorcés restent cependant rares parmi les immigrés de Turquie (2 %).

### *Plus de la moitié des couples comportant au moins un immigré sont des couples mixtes*

Près d'un million d'immigrés sont en union avec une personne non immigrée, soit plus d'un tiers des immigrés vivant en couple. Autrement dit, plus de la moitié des couples (53 %) composés d'au moins un immigré sont des couples « mixtes » (*encadré 1*). La proportion de couples mixtes a par ailleurs légèrement progressé depuis 1990. Les hommes immigrés forment, un peu plus souvent que les femmes, une union mixte (38 % contre 34 %). À leur arrivée en France, les hommes sont en effet plus souvent célibataires que les femmes (*encadré 2*). Mais ce sont surtout les écarts selon l'origine géographique qui sont nets. À l'exception des hommes nés au Portugal, plus de la moitié des immigrés européens ont formé un couple mixte. À l'opposé, seulement 14 % des

2. À structure par âge comparable, elle est cependant légèrement inférieure : 4,1 %.

## Encadré 2

### Mise en couple et migration : un calendrier décalé selon le sexe

La migration entretient une double relation avec l'histoire familiale des immigrés : d'une part, la décision de migrer dépend en grande partie de la situation familiale dans le pays d'origine<sup>a</sup> [16] ; d'autre part, la migration a une incidence sur le destin conjugal et familial des individus [5]. S'il est impossible de mesurer véritablement l'incidence de la migration sur l'histoire familiale<sup>b</sup>, il est tout de même possible de regarder comment se positionnent les principales étapes de constitution de la famille par rapport à la migration.

Plus du tiers des immigrés (39 %) étaient en couple à leur arrivée en France<sup>c</sup> (encadré 4) et près d'un quart (27 %) avaient déjà eu un enfant. Ces proportions varient bien évidemment selon l'âge à la migration : plus la personne quitte tardivement son pays, plus sa probabilité d'avoir déjà un passé familial lorsqu'elle s'installe en France est forte. Les personnes arrivées après l'âge de 29 ans étaient deux fois plus souvent en couple au moment de la migration que celles qui ont quitté leur pays entre 18 et 24 ans (respectivement 79 % et 37 %).

Les hommes ont par ailleurs plus souvent formé une famille après la migration. En particulier, moins d'un tiers d'entre eux étaient en couple lors de la migration, contre près de la moitié pour les femmes (graphique a). Ce décalage de calendriers selon les sexes peut s'interpréter comme la conséquence du regroupement familial : les femmes rejoignent

un époux ou un promis déjà installé en France. Les hommes attendraient d'être installés avant de fonder une famille avec une personne immigrée ou non, alors que pour les femmes, la formation d'un couple constituerait en soi un motif de migration [20] (encadré 4).

Enfin, l'histoire familiale lors de l'arrivée en France varie également selon les modèles familiaux du pays d'origine et les motifs de migration : à l'immigration de travail constituée essentiellement d'hommes célibataires, a succédé une immigration familiale. À structure par sexe et âge à l'arrivée identique, les immigrés turcs et portugais, appartenant à une immigration récente, avaient, avant de migrer, plus souvent constitué un couple et donné naissance à un enfant ; à l'inverse, les immigrés venus d'Espagne ou d'Afrique, hors Maghreb, sont plus souvent venus célibataires. En effet, un tiers des immigrés venus d'Espagne étaient en couple lors de leur migration, contre la moitié pour ceux originaires de Turquie (graphique a).

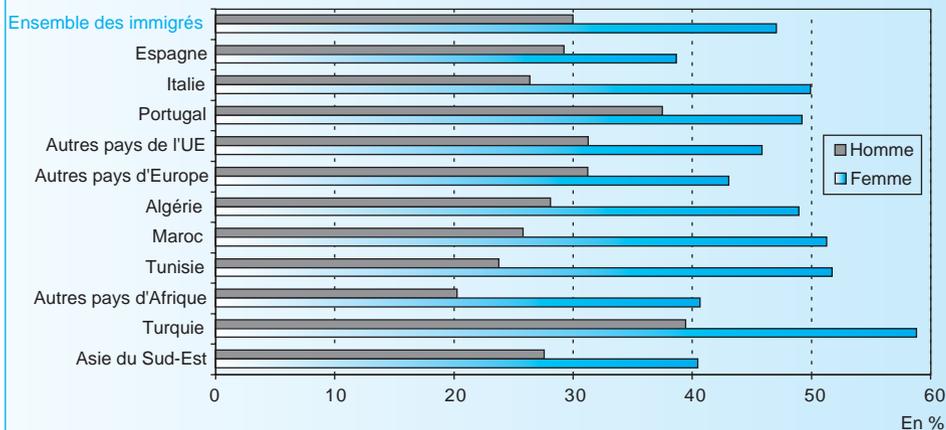
a. Avec l'arrêt officiel de l'immigration en 1974, la composante familiale de l'immigration s'est renforcée : depuis cette date, l'immigration s'effectue principalement dans le cadre du regroupement familial [7].

b. Nous n'observons en effet que les personnes ayant migré et nous ne pouvons donc pas comparer leur destin familial avec celui des personnes restées au pays.

c. Cette proportion, basée sur des données rétrospectives, est vraisemblablement sous-estimée (encadré 4).

## Graphique a

### Être en couple lors de la migration



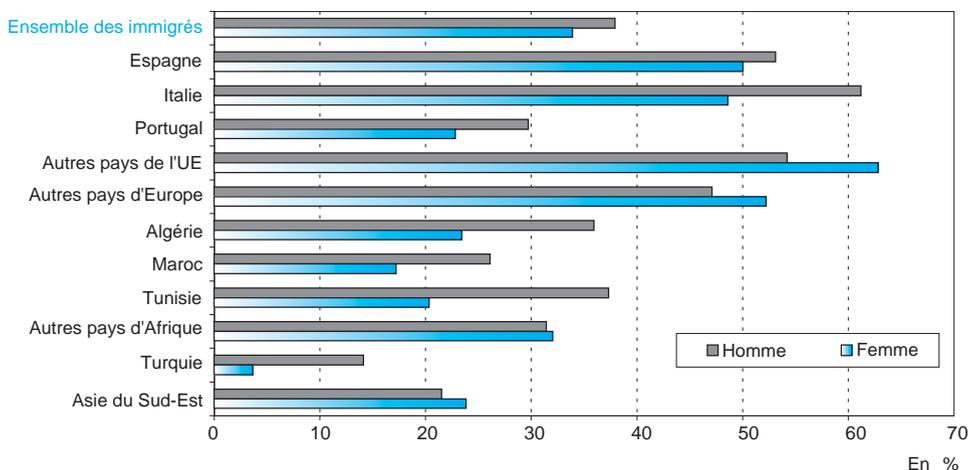
Note : les proportions pour les différents pays sont des proportions fictives « à structure par âge à l'arrivée contrôlée ». Elles correspondent aux proportions que l'on observerait si les immigrés originaires d'un pays donné avaient la même structure par âge à l'arrivée que l'ensemble des immigrés.

Lecture : 30 % des hommes immigrés étaient en couple lors de leur arrivée en France. À structure par âge à l'arrivée identique, cette part atteint 29 % pour les hommes venus d'Espagne.

Champ : personnes immigrées de 18 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale, 1999.

## Graphique 1 Les unions mixtes



Lecture : 34 % des hommes immigrés en couple sont en union avec une femme non immigrée.

Champ : immigrés vivant en couple.

Source : Insee, recensement de la population, 1999.

hommes et 4 % des femmes nés en Turquie vivent avec un conjoint non immigré (*graphique 1*). Ces différences selon l'origine géographique ne reflètent pas seulement d'éventuelles différences dans la propension à la mixité, mais aussi des différences dans l'histoire migratoire : l'ancienneté de la présence en France, le statut conjugal et l'âge à l'arrivée sont autant de facteurs qui interviennent dans la formation d'un couple mixte.

En revanche, quand les deux conjoints sont immigrés, l'endogamie reste très forte : dans neuf cas sur dix, les conjoints ont la même origine<sup>3</sup>. La quasi-totalité des couples d'immigrés (98 %) où la femme est née en Turquie sont formés avec un homme originaire du même pays. Cette proportion est aussi élevée pour les couples dont la femme est née au Portugal ou dans un pays du Maghreb (respectivement 97 % et 92 %). Seuls 85 % des couples d'immigrés formés par des femmes natives du Vietnam ou du Laos et 79 % de ceux où la femme est née dans un pays de l'Union européenne (autre que l'Espagne, l'Italie ou le Portugal) sont endogames.

Si la vie en famille est un mode de vie très répandu, elle semble revêtir des formes différentes selon le pays de naissance. Comment se sont construites ces différences au cours de l'histoire individuelle de chacun ? Les immigrés ont-ils été concernés par les transformations qui ont affecté la famille en France au cours des dernières décennies, à savoir le report des seuils familiaux, le déclin du mariage et la réduction de la taille des familles ?

3. L'origine est définie ici de manière large : on considère comme endogame un couple formé de deux personnes nées dans la même zone géographique, l'Afrique subsaharienne, par exemple, mais pas nécessairement dans le même pays.

### Encadré 3

#### Familles des immigrés, quelle définition ?

En 1999, 2,9 millions d'immigrés vivent en couple ou sont à la tête d'une famille monoparentale. Compte tenu des mariages mixtes, il y a ainsi 2 millions de familles dont la personne de référence, ou son conjoint, est immigrée. Ces familles regroupent 6,9 millions de personnes dont plus de la moitié ne sont pas immigrées. Il s'agit des conjoints de couples mixtes et surtout des enfants nés après la migration.

Une grande partie de ces familles, 859 000, est formée d'un couple d'immigrés avec ou sans enfants. Pour 524 000 familles, l'homme est immigré, mais sa conjointe ne l'est pas et pour 440 000 familles, c'est l'inverse.

Bien qu'ayant comme point commun le fait d'avoir à leur tête au moins une personne

immigrée, ces familles ne se ressemblent guère. Leur milieu social d'appartenance, mesuré par la catégorie socioprofessionnelle de l'homme, varie selon le type de famille : pour 43 % des familles formées d'un couple d'immigrés, l'homme est ouvrier, contre seulement 23 % pour celles dont seule la femme est immigrée. La représentation du monde ouvrier y est proche de celle constatée pour l'ensemble des familles : 24 %.

La taille des familles d'immigrés est elle aussi sensible au type de famille. Le nombre moyen d'enfants de 18 ans ou moins est de 1,1 dans les familles d'immigrés dans leur acception large, contre 1,3 quand les deux adultes sont immigrés et 0,9 quand un seul des conjoints est immigré.

## Des unions plus tardives pour les hommes immigrés...

Les femmes immigrées, quel que soit leur pays d'origine, forment leur premier couple à un âge proche de l'ensemble des femmes. Les immigrées d'origine algérienne constituent toutefois une exception notable puisque dès les générations nées en 1950-1959, elles ont différé leur calendrier matrimonial de manière importante : entre les générations 1940-1949 et 1960-1969, leur âge médian au premier couple (*encadré 1*) a augmenté de trois ans, alors que sur la même période, il n'était retardé que de six mois pour l'ensemble des femmes<sup>4</sup> (*graphique 2*). Si les jeunes femmes venues d'Algérie ont adopté un calendrier de mise en couple proche de celui de l'ensemble des femmes, elles se démarquent du modèle du pays d'accueil puisqu'elles exercent plus rarement une activité professionnelle et habitent plus longtemps au domicile parental<sup>5</sup>. Leur célibat prolongé pourrait alors s'interpréter comme une volonté de se démarquer du modèle traditionnel du mariage précoce sans pour autant rompre avec leurs parents [9, 19].

À l'inverse, les calendriers matrimoniaux des hommes immigrés sont nettement plus tardifs que ceux de l'ensemble des hommes, avec d'importantes différences selon les pays d'origine : si les immigrés portugais ou turcs forment leur première union tôt<sup>6</sup>, même plus tôt que l'ensemble des hommes, les natifs d'Afrique subsaharienne et des pays du Maghreb, notamment de l'Algérie et du Maroc<sup>7</sup>, s'installent en couple beaucoup plus tardivement (*graphique 2*).

4. Cette singularité avait déjà été mise en évidence pour les étrangères algériennes qui avaient célébré leur mariage entre 1975 et 1979 (ce qui correspond grossièrement à la génération de naissance 1950-1959) : leur âge au mariage avait reculé rapidement pour s'établir à un niveau supérieur à celui des Françaises [9].

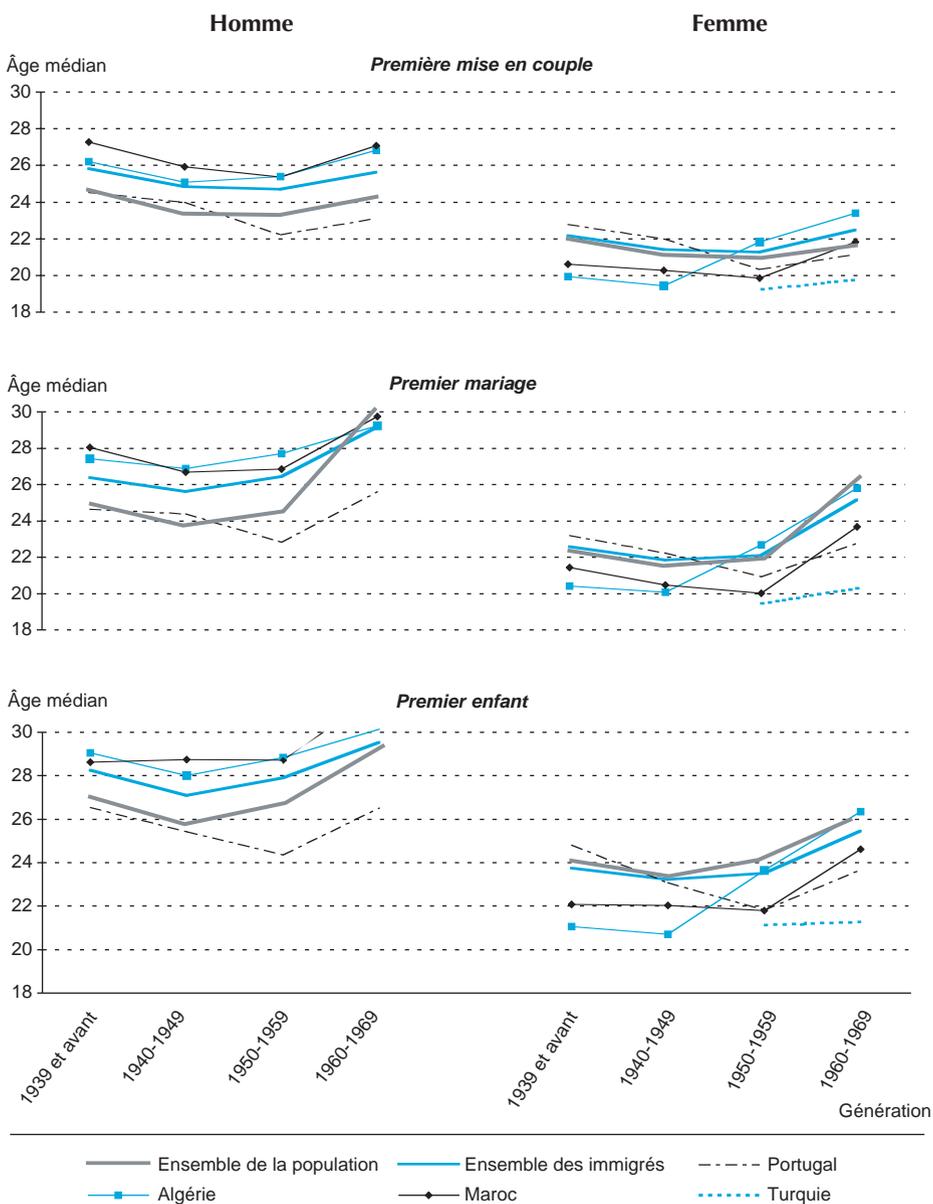
5. 72 % des femmes nées entre 1960 et 1969 occupent effectivement un emploi, contre 40 % pour les immigrées venues d'Algérie de même âge. De même, seules 4 % des femmes de cette génération vivent encore avec leurs parents, contre 10 % pour les jeunes femmes originaires d'Algérie.

6. Ce qui est certainement à mettre en regard avec la forte proportion d'immigrés turcs ou portugais ayant migré en étant en couple (*encadré 2*).

7. Des contraintes d'effectifs ne permettent pas d'étudier sur ce point les hommes venus de Tunisie, mais le résultat obtenu sur l'ensemble des immigrés tunisiens, hommes et femmes confondus, tend à indiquer que ceux-ci ne se distinguent pas par des mises en couple particulièrement tardives.

## Graphique 2

### Âges médians au franchissement des principaux seuils familiaux



Note : les âges médians sont ici calculés sur l'ensemble de la population, c'est-à-dire y compris ceux qui n'ont pas connu l'événement. Pour la génération 1960-1969, dans certains cas, l'âge médian calculé n'a pas encore été atteint les plus jeunes de la génération, ce qui tend à une légère sur-estimation de l'âge médian. La tendance n'est toutefois pas modifiée. Lecture : la moitié des hommes immigrants nés en 1939 ou avant avaient déjà vécu en couple à 25,8 ans, avaient déjà été mariés à 26,4 ans et avaient déjà eu un enfant à 28,2 ans.

Champ : personnes âgées de 30 ans ou plus.

Source : Insee, enquête *Étude de l'histoire familiale*, 1999.

L'entrée en couple tardive des jeunes hommes [11], relativement aux femmes, est donc encore plus marquée pour les immigrés. Pour les générations nées en 1960-1969, le décalage des calendriers de mise en couple entre les sexes est de 2,6 ans pour l'ensemble de la population, contre 3,1 ans pour les immigrés. L'existence de normes sociales sexuellement différenciées est habituellement avancée pour justifier les différences de calendrier entre les sexes : les garçons devraient s'établir professionnellement avant de s'engager dans une vie de couple alors que les filles pourraient accéder au statut adulte directement par la mise en couple ou le mariage [11]. L'écart observé entre les hommes immigrés et l'ensemble des hommes pourrait alors refléter des plus grandes difficultés d'insertion professionnelle rencontrées par cette population [8] et/ou un poids plus fort de cette norme sociale pour les hommes immigrés, dû notamment au fait qu'ils partagent plus souvent leur vie avec une femme inactive<sup>8</sup>. La mise en couple particulièrement tardive des hommes immigrés venus d'Algérie, du Maroc ou d'Afrique subsaharienne peut ainsi être mise en regard avec leur entrée également tardive sur le marché du travail, notamment pour les générations nées entre 1960 et 1969 : par rapport à l'ensemble des immigrés, il faut attendre au moins un an et demi de plus pour que la moitié d'entre eux obtiennent leur premier emploi. Plus généralement, la durée écoulée entre l'obtention du premier emploi et la formation de la première union est légèrement plus longue pour les hommes immigrés que pour l'ensemble des hommes. Obtenir son premier emploi permet d'envisager de fonder un foyer, mais la stabilité de cet emploi est, elle aussi, déterminante. Ainsi, le fait d'avoir connu une phase d'instabilité professionnelle (c'est-à-dire une alternance de périodes d'emploi et d'inactivité ou de chômage) plutôt qu'une expérience professionnelle continue augmente, pour tous les hommes, la probabilité de former tardivement leur première union. Cet effet est cependant encore plus marqué pour les immigrés, signe de la plus grande sensibilité de leur calendrier de mise en couple à leur situation professionnelle<sup>9</sup>.

### *... qui se traduisent par une plus faible durée de vie en couple à l'âge de 45 ans*

Les ruptures ont fortement augmenté au fil des générations, mais à un rythme moindre pour les immigrés. Alors que pour les générations nées avant 1935, les séparations avant l'âge de 45 ans étaient aussi rares pour les immigrés que pour l'ensemble des résidents (environ 7 %), pour celles nées entre 1945 et 1954, la part des personnes ayant rompu une union s'élève à 23 % pour l'ensemble de la population, contre 19 % pour les immigrés<sup>10</sup>. Les immigrés venus de l'Europe du Sud (Italie, Espagne

---

8. C'est le cas pour 12 % des hommes immigrés de la génération 1960-1969 n'ayant pas rompu leur première union, contre seulement 5 % pour l'ensemble des hommes de la même génération.

9. Ce résultat a été obtenu grâce à une régression logistique, effectuée sur les hommes âgés d'au moins 30 ans et ayant débuté leur vie professionnelle avant de se mettre en couple. La variable dépendante, c'est-à-dire celle que l'on cherche à expliquer, est le fait de s'être mis en couple après l'âge correspondant au troisième quartile de sa génération ou d'être encore célibataire au jour de l'enquête. Les variables explicatives sont : le fait d'être immigré, la durée entre le premier emploi et la mise en couple, la trajectoire professionnelle (emploi continu *versus* alternance d'emploi et d'inactivité ou de chômage) et une variable traduisant l'interaction entre la qualité d'immigré et la trajectoire professionnelle. C'est cette dernière variable qui permet de saisir un effet de l'expérience professionnelle propre aux immigrés.

10. Des résultats similaires sont observés si on inclut les séparations dues au décès du conjoint. Inclure les fins d'union par décès conduit à un taux de rupture plus élevé pour les femmes et sensiblement inchangé pour les hommes (en raison des taux de mortalité différenciés des hommes et des femmes), mais ne modifie pas les écarts entre immigrés et ensemble de la population.

et Portugal) ou de Turquie se sont moins fréquemment séparés de leur conjoint tandis que ceux originaires du reste de l'Europe, de l'Algérie ou de l'Afrique subsaharienne ont plus souvent mis fin à leur première union. Pour les générations 1945-1954, la proportion de personnes ayant connu une rupture atteint 28 % pour les immigrés venus du reste de l'Union européenne et 23 % pour ceux venus d'Algérie, contre seulement 9 % pour les natifs du Portugal. Ces différences ne tiennent certainement pas aux seules différences dans l'histoire féconde (la présence d'enfants rendrait les unions moins fragiles [17]) : les immigrés originaires d'Algérie ont souvent rompu une union au cours de leur vie alors même qu'ils sont plus fréquemment à la tête de familles nombreuses.

Ces ruptures plus fréquentes au fil des générations s'accompagnent cependant, pour les immigrés comme pour l'ensemble des résidents, de remises en couple également plus nombreuses depuis les générations 1935-1944 [18] : 60 % des personnes nées entre 1945 et 1954 et séparées de leur conjoint avant l'âge de 35 ans se sont remises en couple dans la décennie suivant leur séparation<sup>11</sup>. Cette part est sensiblement la même pour les immigrés. Pour eux comme pour l'ensemble de la population, les chances de refaire sa vie de couple restent plus élevées pour les hommes que pour les femmes [4, 13, 17]. Immigrés et ensemble de la population ont donc des comportements de remise en couple très proches, ce qui pourrait s'expliquer par le profil très spécifique des immigrés ayant rompu une union<sup>12</sup>.

Au final, compte tenu des influences contraires des débuts d'union plus précoces<sup>13</sup>, des ruptures et des remises en couple de plus en plus fréquentes, la durée passée avec un conjoint à l'âge de 45 ans reste globalement stable au fil des générations. Un niveau légèrement inférieur est observé pour les personnes immigrées. À l'âge de 45 ans, les immigrés ont vécu, toutes générations confondues, 18,2 ans en union en moyenne, contre 18,5 ans pour l'ensemble de la population<sup>14</sup>. Les femmes ont vécu en moyenne presque deux ans de plus en couple que les hommes, écart qui reflète principalement le décalage entre les calendriers masculins et féminins d'entrée en union. Cet écart entre les sexes est cependant davantage marqué pour les immigrés en raison des mises en couple plus tardives des hommes. Les femmes immigrées ont ainsi passé en moyenne trois ans de plus en couple que leurs homologues masculins. Ces différences entre hommes et femmes sont particulièrement nettes pour les ressortissants des pays du Maghreb, pour lesquels les calendriers masculins sont très tardifs. Pour ces pays, l'écart de durée de vie en couple à 45 ans entre hommes et femmes s'élève à cinq ans environ.

---

**11.** Le taux de remise en couple est certainement légèrement sous-estimé en raison du questionnaire qui ne décrit que la première et la dernière union. Ainsi, si un individu connaît deux unions avant l'âge de 45 ans et une troisième après, il ne décrira pas la seconde union et on considèrera qu'il ne s'est pas remis en couple avant l'âge de 45 ans.

**12.** Ils sont par exemple plus souvent cadres que l'ensemble des personnes s'étant séparées de leur conjoint. Or le statut social a une influence sur les chances de remises en couple : une position sociale élevée favoriserait la formation d'une nouvelle union suite à une rupture [4].

**13.** L'âge au premier couple, avant d'augmenter, a diminué jusque dans les générations 1940-1949.

**14.** Si on ne considère que les personnes ayant connu une union, des résultats comparables sont observés : la durée moyenne de vie en couple à 45 ans est alors de 19,8 ans pour l'ensemble de la population, contre 19,1 ans pour les immigrés.

## *Des cohabitations hors mariage moins fréquentes chez les immigrés*

Si le couple demeure un mode de vie familiale largement majoritaire, ses formes ont beaucoup évolué : il est désormais plus fragile, mais surtout il se construit de plus en plus souvent en dehors des liens du mariage [1, 6]. La cohabitation hors mariage s'est imposée dans les générations les plus récentes comme principal mode d'entrée en union [6, 15]. Ainsi, parmi les personnes nées dans les années soixante, sept sur dix débutaient leur première union hors mariage, contre seulement une sur dix parmi celles nées avant 1940. Ce mouvement, bien que partagé par tous, est de moindre ampleur pour les immigrés : 49 % des immigrés appartenant aux générations les plus récentes avaient débuté leur vie de couple sans être mariés, contre 14 % pour ceux des générations les plus anciennes. Les immigrés venus du Maghreb ou de Turquie sont encore peu nombreux à s'installer en couple non marié<sup>15</sup> : moins d'un tiers des immigrés tunisiens ou turcs de la génération 1960-1969 ont ainsi formé une union sans se marier.

En trente ans, les mariages après une période de vie commune ont fortement progressé [15] : les personnes ayant officialisé leur union après une période de vie commune sont, pour les générations 1960-1969, sept fois plus nombreuses que pour les générations d'avant 1940. Ainsi le mariage change de fonction : il consacre moins la formation d'un couple que son « officialisation » [1]. Dans le même temps, le nombre de personnes ayant cohabité avant le mariage n'a que triplé pour les immigrés. Les immigrés restent donc davantage attachés à l'institution du mariage. Cela peut tenir à des facteurs culturels, mais aussi à l'aspect sélectif de la migration, qui est constituée en grande partie de femmes mariées rejoignant leur époux dans le cadre du regroupement familial<sup>16</sup> [20]. Ainsi, les contraintes juridiques liées au regroupement familial incitent certainement les immigrés à se marier.

## *Un recul de l'âge au premier mariage moins marqué pour les immigrés*

Le recul de l'âge à la première mise en couple ainsi que les légitimations d'union désormais plus tardives se traduisent, à partir des générations 1960-1969, par un ajournement considérable de l'âge au mariage : si la moitié des personnes nées avant 1940 avaient déjà convolé à 23,7 ans, il n'en est de même qu'à 28,4 ans pour la génération 1960-1969. Les immigrés retardent également leur mariage, mais dans une moindre mesure (*graphique 2*). Ils se marient désormais plus tôt que l'ensemble de la population : la moitié des immigrés nés entre 1960 et 1969 étaient déjà mariés à 27,1 ans. Le recul de l'âge au premier mariage n'est pas seulement la conséquence mécanique du report de la mise en couple, mais il traduit également un changement de comportement moins répandu chez les immigrés : le développement de périodes de cohabitation pré-nuptiale. Les âges de mise en couple et de mariage, largement confondus par le passé, sont désormais nette-

15. Ceci semble corroborer l'hypothèse émise pour expliquer le retard des immigrées venues d'Algérie dans leur mise en couple : soit elles adoptent le modèle culturel d'origine et s'installent dans une forme « traditionnelle » de vie de couple, soit elles n'y adhèrent pas et restent alors célibataires.

16. Depuis 1974, l'immigration de main-d'œuvre a pratiquement cessé. Les entrées s'effectuent désormais essentiellement dans le cadre de la famille ou des demandes d'asile.

ment déconnectés : pour l'ensemble de la génération 1960-1969, il faut attendre 1,8 an en moyenne pour que le couple devienne légitime, contre à peine plus d'un an pour les immigrés de la même génération. Les calendriers conjugaux et matrimoniaux des immigrés sont donc plus resserrés.

Si les immigrés du Portugal et de Turquie, déjà très précoces en ce qui concerne la mise en couple, sont encore très en avance, ceux du Maghreb, qui se distinguaient par des mises en couple très tardives, ont un âge au premier mariage proche de celui de l'ensemble des immigrés. Cela tient à une phase de cohabitation pré-nuptiale plus brève chez les immigrés originaires du Maghreb (elle y est inférieure à un an), ce qui compense leur retard à la formation du premier couple.

### *Des âges au premier enfant désormais proches*

Parallèlement aux transformations affectant les calendriers conjugaux et matrimoniaux et à la plus grande maîtrise de la fécondité [18], l'arrivée des enfants a elle aussi été retardée. Dans les générations 1960-1969, la moitié des immigrés comme de l'ensemble de la population avait déjà eu un enfant vers 27 ans et demi, soit environ un an et demi plus tard que dans les générations nées avant 1940 (*graphique 2*). La ressemblance des calendriers d'accès à la parentalité entre immigrés et ensemble de la population tient là encore à une désynchronisation des étapes familiales [11] moins marquée pour les immigrés : alors que pour l'ensemble de la population, la période de vie en couple sans enfant s'allonge continuellement au fil des générations (elle a doublé entre les générations les plus anciennes et les générations les plus récentes, passant de 1,6 an à 3,1 ans en moyenne), cette durée semble s'être stabilisée autour de 2,3 ans depuis les générations 1950-1959 pour les immigrés. Le « retard » à la première mise en couple des immigrés est ainsi compensé en partie par des calendriers plus resserrés.

Mais ce modèle d'accès tardif à la parentalité varie selon le pays d'origine : à la fécondité tardive des immigrés originaires d'Italie, d'Algérie ou du Maroc, s'oppose la précocité de ceux venus du Portugal ou de Turquie. Dès l'âge de 23 ans, la moitié des immigrés turcs est déjà parent alors qu'il faut attendre par exemple six ans de plus pour que la même proportion d'immigrés italiens le devienne [14].

### *Les immigrés ont en moyenne plus d'enfants à 45 ans*

Malgré un âge au premier enfant relativement proche, les immigrés ont eu, à la fin de leur vie féconde<sup>17</sup>, 3,2 enfants en moyenne, soit 0,8 de plus que pour l'ensemble de la population<sup>18</sup> (*graphique 3*). Cet écart de descendance finale<sup>19</sup> s'est accru au fil des générations<sup>20</sup> : alors que les immigrées des générations antérieures à 1935 avaient donné naissance à 0,5 enfant de plus, en moyenne, que l'ensemble des femmes, pour les générations

17. La fin de la vie féconde est définie différemment pour les femmes et pour les hommes afin de tenir compte non seulement du décalage des calendriers masculins, mais aussi de la plus longue vie féconde des hommes. Nous nous intéresserons donc au nombre total d'enfants eus ou adoptés à l'âge de 45 ans pour les femmes et de 55 ans pour les hommes.

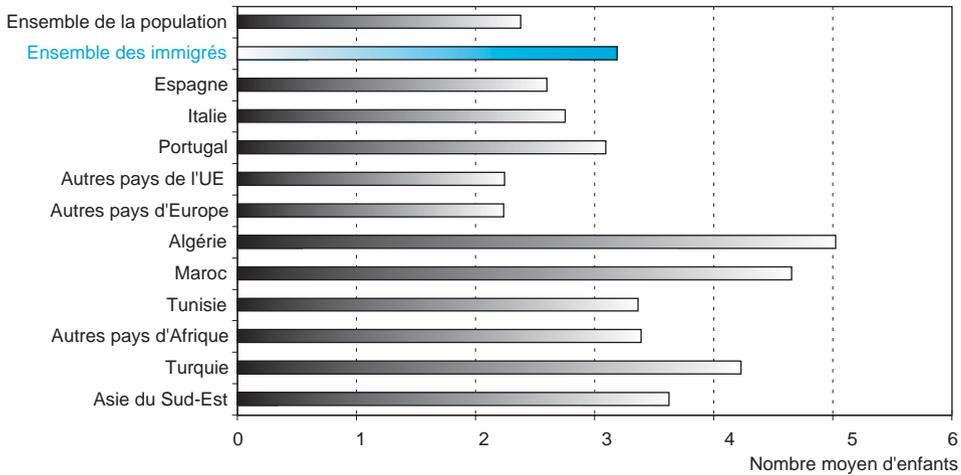
18. Ce résultat n'est pas modifié si on se restreint aux seules personnes ayant mis au monde au moins un enfant : les pères et mères immigrés ont en moyenne 3,5 enfants, contre 2,7 pour l'ensemble des pères et mères résidant en France.

19. On entend ici par descendance finale le nombre moyen d'enfants eus ou adoptés en fin de vie féconde.

20. En raison des effectifs et de la définition différente de l'âge de fin de la vie féconde selon le sexe, l'analyse générationnelle ne peut porter que sur les femmes, pour lesquelles on observe trois générations.

### Graphique 3

#### Nombre moyen d'enfants en fin de vie féconde



Champ : femmes âgées de plus de 45 ans et hommes âgés de plus de 55 ans.

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale, 1999.

1945-1954, la différence est d'un enfant en moyenne<sup>21</sup>. Le nombre d'enfants en fin de vie féconde des immigrés venus d'Europe, à l'exception du Portugal, se situe à des niveaux voisins de celui de l'ensemble de la population ; à l'inverse, il est particulièrement élevé pour les immigrés originaires de Turquie, d'Algérie ou du Maroc. Pour ces deux derniers pays, il dépasse en effet 4,5 enfants, soit deux fois plus que pour l'ensemble de la population. Et plus du tiers d'entre eux ont eu six enfants ou plus, alors que cette proportion ne s'élève qu'à 6 % pour l'ensemble de la population. Les écarts de descendance finale selon le lien à la migration et l'origine géographique tiennent partiellement à des différences de composition sociale<sup>22</sup>. La prise en compte de la position sociale n'annule cependant pas l'écart avec l'ensemble de la population : à structure sociale identique, les immigrés ont un nombre moyen d'enfants encore supérieur à celui de l'ensemble des résidents (2,9 contre 2,4).

### Les calendriers de constitution de la famille : le modèle de l'antériorité du mariage demeure dominant chez les immigrés

Les changements dans les modes de formation de la famille ont consisté non seulement en un recul de l'âge au franchissement des principales étapes, mais aussi et surtout en une nouvelle organisation des seuils familiaux. Au fil des générations, les calendriers de constitution de la famille se sont ainsi diversifiés : alors que par le passé, prédominait

21. Ceci tient essentiellement à un changement dans l'origine géographique des immigrés [2, 7] : ceux venus d'Espagne et d'Italie, pays à fécondité relativement faible, sont désormais moins nombreux, tandis que ceux originaires de pays à forte fécondité (pays d'Afrique subsaharienne et Turquie notamment) voient leur part progresser [14].

22. Les immigrés appartiennent en effet majoritairement à des groupes sociaux [3] qui ont une fécondité relativement élevée [10].

nettement le modèle de l'antériorité du mariage, dans les générations récentes, la cohabitation prénuptiale ou la formation d'une cellule familiale en dehors des liens du mariage sont devenues des modes de formation de la famille tout aussi répandus, voire davantage. Ces transformations sont également partagées par les immigrés, bien que le modèle traditionnel y reste plus présent : l'entrée dans la vie conjugale ou familiale par le mariage a concerné encore 42 % des immigrés nés en 1960-1969, contre 24 % pour l'ensemble de la population de même âge. Par ailleurs, la désynchronisation des seuils, marque du déclin du modèle traditionnel d'entrée dans la vie adulte [11], est moins manifeste pour les immigrés : alors qu'au cours des générations, la phase de formation de la famille, mesurée comme la durée entre les deux étapes extrêmes, s'est allongée de façon constante pour l'ensemble de la population, elle est restée relativement stable pour les immigrés.

**Tableau 1**  
**Âges à la mise en couple**

	Homme		Femme	
	1 <sup>er</sup> quartile	3 <sup>e</sup> quartile	1 <sup>er</sup> quartile	3 <sup>e</sup> quartile
<b>Ensemble de la population</b>	<b>21,6</b>	<b>26,5</b>	<b>19,4</b>	<b>24,0</b>
<b>Ensemble des immigrés</b>	<b>22,1</b>	<b>28,5</b>	<b>19,1</b>	<b>25,0</b>
Espagne	22,0	27,9	19,8	25,2
Italie	22,0	27,3	19,3	24,1
Portugal	21,1	25,4	19,1	23,8
Autres pays de l'Union européenne	22,1	29,3	20,0	25,3
Autres pays d'Europe	22,6	29,1	19,8	26,2
Algérie	22,4	29,1	17,8	25,1
Maroc	22,6	29,6	17,5	23,9
Tunisie	22,8	29,1	18,6	24,5
Autres pays d'Afrique	23,7	30,5	19,2	26,1
Turquie	19,4	25,8	17,3	22,2
Asie du Sud-Est	22,5	29,3	19,5	25,8

Lecture : parmi les hommes immigrés qui se sont mis en couple, un quart l'ont fait avant l'âge de 22,1 ans et un quart après l'âge de 28,5 ans.

Champ : personnes âgées de 30 ans ou plus s'étant mis en couple.

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale, 1999.

De même, les calendriers de constitution des familles diffèrent selon les pays d'origine du point de vue de leur précocité ou retard relatif, mais aussi de l'ordre dans lequel sont franchies les principales étapes. On peut distinguer trois groupes de pays.

Le premier, composé des immigrés venus de l'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal), du Maghreb et de la Turquie, partage le fait d'être resté davantage fidèle au modèle traditionnel caractérisé par l'antériorité du mariage. Mais, au sein de ce groupe, tous ne franchissent pas ces étapes au même moment de leur existence (*tableau 1*). Ainsi, alors que les immigrés d'Espagne ou d'Italie forment leur famille à des âges proches de ceux de l'ensemble des immigrés, les immigrés originaires de Turquie sont beaucoup plus précoces. Cette précocité se retrouve également pour les hommes venus du Portugal. Les immigrés des pays du Maghreb se distinguent eux par de grandes différences entre les sexes : si les calendriers féminins sont globalement très précoces, ceux des hommes sont très tardifs. La situation des femmes immigrées d'Algérie est particulière car leur âge à la mise en couple ou au mariage est soit très jeune, comme pour l'ensemble des femmes du Maghreb, soit très avancé<sup>23</sup>.

23. On retrouve là encore la particularité de la situation des femmes venues d'Algérie.

#### Encadré 4

### L'enquête « Étude de l'Histoire Familiale » de 1999

#### Champ et contenu de l'enquête

L'enquête « Étude de l'Histoire Familiale » (EHF) a été réalisée en mars 1999 conjointement au recensement de la population. Jusqu'alors restreinte aux femmes de moins de 65 ans, cette édition innove en interrogeant les hommes et les personnes âgées de 65 ans ou plus. Environ 145 000 hommes et 235 000 femmes âgés de 18 ans ou plus et vivant en logement ordinaire, c'est-à-dire hors collectivités (prisons, maisons de retraite, foyers de travailleurs...), ont ainsi rempli un bulletin complémentaire sur le thème de leur histoire familiale. Alors que le recensement ne saisit que la situation familiale actuelle et le lien entre des personnes corésidentes, l'enquête EHF permet d'approcher de façon globale la dynamique de la constitution familiale à travers notamment un calendrier rétrospectif repérant les dates de formation et de rupture d'unions, de mariage, de naissance des enfants. Plus précisément, chaque individu, dénommé *ego* par la suite, décrit au plus deux unions (la première et la dernière dans le cas où il en a connu plus de deux). Les calendriers incomplets ou incohérents ont été corrigés grâce à des imputations se fondant sur différentes caractéristiques individuelles. L'âge au premier enfant, ou au deuxième, est calculé par la différence entre la date de naissance de l'enfant et celle d'*ego* pour les enfants eus et par la différence entre la date de début de vie commune et la date de naissance d'*ego* pour les enfants adoptés.

#### Des informations enrichies par le recensement

Les informations de l'enquête EHF ont été enrichies par celles contenues dans le bulletin individuel du recensement qui se déroulait simultanément. On dispose ainsi, depuis l'édition de 1999, d'une information essentielle concernant les immigrés : l'année d'arrivée en France. Il est dès lors possible de regarder comment se positionnent les différents événements familiaux par rapport à cette date. Il a été supposé que si un événement intervenait la même année que la migration, alors cet événement avait eu lieu *avant* la migration. De même, si la migration intervient entre la fin de la première union et le début de la seconde, il a été considéré que la personne n'était pas en couple lors de la migration. S'il est possible de positionner la naissance de chacun des enfants par rapport à la migration, l'enquête ne permet pas de savoir si l'en-

fant a migré avec son parent ou l'a rejoint plus tard : la question portant sur la date à partir de laquelle l'enfant a vécu avec la personne ne concerne que les enfants adoptés ou les beaux-enfants. Il en est de même pour les mises en couple : les personnes classées « en couple lors de la migration » comprennent aussi celles qui ont migré seules et ont été rejointes plus tard par leur conjoint.

#### Les limites des données de stock

Une limite inhérente aux enquêtes de « stock » est de ne renseigner que sur les seules personnes résidant en France au jour de l'enquête et d'ignorer les personnes nées ou venues en France et ayant quitté le territoire français depuis. L'enquête EHF ne décrit pas en particulier l'histoire familiale de l'ensemble des immigrés venus en France, mais seulement celle de ceux *présents* en France lors du recensement de 1999. Du fait des départs, les immigrés observés en 1999 se distinguent certainement, quant à leur histoire familiale, de l'ensemble des immigrés venus s'installer en France. En effet, on peut penser que la propension au retour dans le pays de naissance dépend de la situation conjugale lors de la migration et de la situation conjugale actuelle : les retours touchent vraisemblablement en priorité des hommes mariés ayant gardé leurs attaches au pays d'origine sans avoir jamais regroupé leur famille ou, plus généralement des personnes venues en couple [20] ; à l'inverse, la constitution d'une famille en France pour les personnes arrivées célibataires devrait freiner les retours [16]. L'enquête EHF interroge les personnes, immigrées ou non, sur leur intention de retourner vivre dans leur région d'enfance et permet ainsi de saisir d'éventuelles différences de comportement selon le statut conjugal à l'arrivée. Il en ressort que parmi les immigrés âgés de 40 à 60 ans et arrivés en France après l'âge de 18 ans, 35 % de ceux qui sont arrivés en couple et dont l'union est toujours en cours souhaitent retourner dans la région de leur enfance, contre 29 % pour ceux arrivés célibataires ce qui semble corroborer l'hypothèse que les retours dépendent bien de l'histoire conjugale antérieure à la migration. Cet aspect sélectif des retours introduit donc certainement un biais dont il est cependant difficile de mesurer l'ampleur.

Les immigrés venus du reste de l'Europe (dont les autres pays de l'Union européenne) ont, contrairement aux pays précédents, plus souvent connu une période de cohabitation avant de se marier et sont nombreux à avoir débuté leur vie familiale plus tardivement. À l'exception de leurs âges au franchissement des seuils familiaux très élevés, leur modèle familial s'approche de celui observé pour l'ensemble de la population.

Enfin, les immigrés d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud-Est ont davantage connu des parcours familiaux atypiques : ils ont plus souvent eu leur premier enfant sans être mariés, voire sans vivre avec un conjoint. Ils ont par ailleurs formé tardivement leur première union. □

---

## Bibliographie

---

[1] BEAUMEL C., KERJOSSE R., TOULEMON L. (1999), « Des mariages, des couples et des enfants », *Insee première*, n° 624, janvier.

[2] BOËLDIEU J., BORREL C. (2000), « Recensement de la population de 1999 : la proportion d'immigrés est stable depuis 25 ans », *Insee première*, n° 748, novembre.

[3] BOËLDIEU J., BORREL C. (2001), « Recensement de la population de 1999 : de plus en plus de femmes immigrées sur le marché du travail », *Insee première*, n° 791, juillet.

[4] CASSAN F., MAZUY M., CLANCHÉ F. (2001), « Refaire sa vie de couple est plus fréquent pour les hommes », *Insee première*, n° 797, juillet.

[5] COURGEAU D. (1987), « Constitution de la famille et urbanisation », *Population*, Ined, n° 1.

[6] DAGUET F. (1996), « Mariage, divorce et union libre », *Insee première*, n° 482, août.

[7] DAGUET F., THAVE S. (1996), « La population immigrée – Le résultat d'une longue histoire », *Insee première*, n° 458, juin.

[8] DAYAN J.-L., ÉCHARDOUR A., GLAUDE M. (1996), « Le parcours professionnel des immigrés en France : une étude longitudinale », *Économie et statistique*, Insee, n° 299.

[9] DESPLANQUES G. (1985), « Nuptialité et fécondité des étrangères », *Économie et statistique*, Insee, n° 179.

[10] DESPLANQUES G. (1985), « Fécondité et milieu social », *Économie et statistique*, Insee, n° 175.

[11] GALLAND O. (1995), « Une entrée plus tardive dans la vie adulte », *Économie et statistique*, Insee, n° 283-284.

[12] KOHLER C., THAVE S. (1997), « Les immigrés et leur famille au recensement de 1990 », *Insee résultats*, série Démographie-Société, n° 56-57.

[13] LABARTHE G. (2002), « Les structures familiales », in *La société française. Données sociales*, Insee.

- [14] LEGROS F. (2003), « La fécondité des étrangères en France : une stabilisation entre 1990 et 1999 », *Insee première*, n° 898, mai.
- [15] LÉRIDON H., VILLENEUVE-GOKALP C. (1994), « Constance et inconstances de la famille – Biographies familiales des couples et des enfants », *Travaux et documents*, Ined, cahier n° 134.
- [16] RICHARD J.-L. (1997), *Dynamiques démographiques et socio-économiques de l'intégration des jeunes générations d'origine immigrée en France*, Thèse.
- [17] ROBERT-BOBÉE I. (2001), « Vers une baisse du nombre moyen d'enfants par femme ? Une simulation à comportements inchangés », in *France portrait social*, Insee, édition 2001-2002, octobre.
- [18] ROBERT-BOBÉE I., MAZUY M. (2004), « Calendriers de constitution des familles et âge de fin d'études », in *Histoires de familles, histoires familiales*, Ined-Insee, à paraître.
- [19] RUDE-ANTOINE E. (1999), « Trajectoires familiales, transformations des rôles et des statuts », in *Immigration et intégration, l'état de savoir*, sous la direction de Philippe Dewitte, p. 196-204.
- [20] TRIBALAT M. (1991), « Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui : apport démographique, dynamique familiale et économique de l'immigration étrangère », *Travaux et documents*, Ined, cahier n° 131.
-

# La dynamique des salaires et du coût du travail entre 1996 et 2000

Fabrice Romans et Géraldine Séroussi (\*)

---

*Dans un contexte économique marqué par une forte croissance et de nombreuses créations d'emploi, les salaires du secteur marchand, nets de cotisations sociales et déflatés des prix à la consommation, ont connu des évolutions particulièrement dynamiques entre 1996 et 2000. Plusieurs facteurs ont contribué à ce résultat : la baisse des cotisations salariales, le recul de l'inflation et la hausse du niveau de qualification. Les salaires des cadres du tertiaire ont évolué plus rapidement que l'ensemble des salaires du secteur privé, alors que les plus bas salaires se sont concentrés autour du Smic. La hausse du coût du travail, dont le salaire est la principale composante, a été plus modérée pour les entreprises ayant négocié une réduction du temps de travail avec leurs salariés, en raison des allègements de charges patronales qui leur ont été octroyés à cette occasion.*

Après quatre années de stabilité de l'emploi salarié de 1992 à 1996, les quatre dernières années du XX<sup>e</sup> siècle ont été une période faste sur le marché du travail, en nombres d'emplois créés. En effet, à la fin de l'année 2000, le secteur concurrentiel non agricole s'était accru de plus d'un million et demi de salariés par rapport à fin 1996. Au cours de l'année 2000, 500 000 emplois nouveaux ont été créés. Le secteur des services, qui fut à l'origine de près des trois quarts des nouveaux emplois, a été particulièrement dynamique. Cette évolution très favorable de l'emploi s'est inscrite dans un contexte de forte croissance économique et de politiques publiques orientées vers l'aide aux publics les plus en difficulté (jeunes, chômeurs de longue durée, personnes peu qualifiées), les allègements de charges patronales ciblées sur les plus bas salaires et l'aménagement et la réduction du temps de travail [10, 17].

---

(\*) Insee, Division « Salaires et revenus d'activité ».

## Accroissement du pouvoir d'achat pour les salariés du privé entre 1996 et 2000...

Net de tous prélèvements à la source, le salaire net moyen<sup>1</sup> a augmenté de 8,2 % entre 1996 et 2000, après avoir progressé de 6,9 % entre 1992 et 1996. Hors inflation, la différence est beaucoup plus marquée : en moyenne, le salaire réel moyen du secteur privé et des entreprises publiques a augmenté de 4 %, alors qu'il avait baissé de 0,8 % entre 1992 et 1996 (*tableau 1*). La bonne conjoncture et la baisse des prélèvements à la source ont donc dynamisé le pouvoir d'achat moyen des salariés entre 1996 et 2000.

**Tableau 1**

**Comparaison des évolutions du salaire moyen entre 1992 et 1996 et entre 1996 et 2000**

En %

	Évolution entre 1992 et 1996	Évolution entre 1996 et 2000
Salaire brut nominal	10,8	7,5
Incidence des prélèvements à la source (1)	- 3,9	0,7
Salaire net nominal	6,9	8,2
Inflation (2)	7,7	4,2
Salaire net réel	- 0,8	4,0

(1) Les prélèvements à la source sont les cotisations sociales à la charge des salariés, y compris CSG et CRDS.

(2) Indice des prix à la consommation, y compris tabac, tous ménages.

Lecture : l'augmentation des prélèvements à la source entre 1992 et 1996 a joué négativement sur l'évolution du salaire net, à hauteur de 3,9 points.

Champ : emplois à temps complet du secteur concurrentiel non agricole, hors apprentis et stagiaires.

Source : Insee, *déclarations annuelles de données sociales (DADS)*.

Au niveau macroéconomique, cette hausse du salaire réel perçu par les salariés est le résultat de plusieurs facteurs. D'abord, le net ralentissement de l'inflation à partir de 1997 ne s'est pas répercuté complètement sur les salaires nominaux, ces derniers étant moins sensibles aux mouvements de l'inflation depuis le milieu des années quatre-vingt [19]. En effet, les négociations salariales ont le plus souvent débouché sur des accords portant sur des longues périodes. L'évolution des salaires nominaux a ainsi capté partiellement et avec retard les mouvements de l'évolution des prix à la consommation. Ensuite, la baisse du taux de chômage, de 12,1 % fin 1996 à 8,9 % fin 2000, a créé un climat plus propice aux revalorisations de salaires. Enfin, la hausse du niveau de qualification des emplois salariés a participé à cette évolution du salaire moyen : en effet, l'effectif des cadres et des dirigeants salariés d'entreprise, dont le salaire net de cotisations sociales est, en moyenne, 2,6 fois plus élevé que celui des ouvriers, a augmenté de 15 % entre 1996 et 2000<sup>2</sup>, contre 5 à 6 % pour les autres catégories de salariés [3, 23].

Par ailleurs, la baisse des prélèvements à la source (cotisations salariales, contribution sociale généralisée – CSG – et contribution au remboursement de la dette sociale – CRDS –), due notamment au basculement des cotisations « maladie » sur la CSG, a

1. Salaire annuel moyen pour les salariés à temps complet du secteur privé et des entreprises publiques, net de tous prélèvements à la source (*encadré 1*).

2. Source DADS, salariés à temps complet, effectifs convertis en année-travail (*encadré 1*). L'enquête sur l'emploi donne la même évolution, de mars 1996 à mars 2000, pour les effectifs des salariés à temps complet [8, 13].

## Encadré 1

### Source et définitions sur les salaires

Les données sur les salaires et les effectifs, mis à part pour le taux de temps partiel (qui est issu d'une exploitation des enquêtes annuelles sur l'emploi), sont calculées à partir d'un traitement statistique des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Ces déclarations sont celles que les entreprises adressent annuellement à l'administration sociale et fiscale. Tous les salariés à temps complet comme à temps non complet (temps partiel, intérimaire...), présents ou non toute l'année, des entreprises privées ou publiques du secteur marchand non agricole, sont concernés. Ces déclarations ne concernent quasiment pas le personnel domestique. En pratique, on les exclut de l'exploitation statistique, ainsi que les agents de l'État et des collectivités locales. Ici, ne sont également pas considérés les apprentis et les stagiaires. En revanche, les contrats mis en place dans le

cadre de la politique de l'emploi (contrats de qualification, notamment) sont pris en compte dans les DADS et dans cette étude.

Les salaires nets comprennent les primes, indemnités diverses et la rémunération des heures supplémentaires. Ils sont nets de toutes cotisations sociales, y compris la CSG déductible et la CRDS. Pour les salariés à temps complet, les effectifs sont convertis en années-travail au prorata de leur durée de présence dans l'établissement.

Le salaire nominal correspond au salaire versé en monnaie courante. Par opposition, le salaire réel est calculé en retirant les évolutions de prix à la consommation à l'évolution des salaires nominaux. L'évolution du salaire réel permet de connaître l'évolution du pouvoir d'achat du salarié.

contribué à hauteur de 0,7 point à la hausse du salaire net moyen. À l'inverse, cette contribution avait été fortement négative entre 1992 et 1996 (-3,9 points), en raison de la création de la CRDS et de l'augmentation de la CSG et des cotisations « chômage » [4, 14].

### *... malgré un contexte de modération salariale liée à la réduction du temps de travail*

En matière de politique d'emploi, la situation économique favorable a permis le recentrage des dispositifs d'aide sur les publics les plus défavorisés, notamment les moins qualifiés et les chômeurs de longue durée. La politique d'allègements des charges patronales sur les bas salaires, instaurée en 1993 et renforcée en 1995, a été poursuivie au travers des lois « Aubry » sur la réduction du temps de travail (*encadré 2*).

Les lois « Aubry » ont eu pour principal effet de réduire fortement la durée moyenne hebdomadaire de travail, qui est passée de 38,6 heures fin décembre 1996 à 36,6 heures fin décembre 2000<sup>3</sup>. Pour 90 % des salariés, la réduction du temps de travail n'a entraîné aucune perte de salaire : une compensation a été réalisée sous la forme d'une hausse de salaire horaire ou d'une prime spécifique incluse dans le salaire de base. Cependant,

3. Il s'agit de la durée hebdomadaire collective moyenne, pour les salariés des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel non agricole (source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre (Acemo) du ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité). Elle diffère légèrement de la durée habituelle (resp. effective) individuelle, durée habituellement (resp. effectivement) faite au cours d'une semaine de référence mesurée par l'enquête annuelle sur l'emploi.

## Encadré 2

### Les principaux dispositifs d'exonérations de charges patronales

La réduction dégressive des cotisations sur les bas et moyens salaires a été instituée en 1993 et renforcée en 1995. Cette dernière réduction concerne les salaires jusqu'à 1,3 Smic. Au niveau du Smic, l'exonération de cotisations patronales atteint 18 % du salaire. Cette réduction a pour but d'abaisser le coût du travail peu qualifié et ainsi de favoriser l'embauche de personnes à faibles qualifications.

Les allègements de charge liés à la réduction du temps de travail (RTT) ont été créés par les lois Aubry sur les « 35 heures ». La première loi, du 13 juin 1998, institue une aide incitative pour les entreprises effectuant une réduction négociée du temps de travail au moins égale à 10 % de la durée initiale de travail. Pour les entreprises ayant signé un accord de RTT en 1998, l'aide initiale annuelle s'élevait à 1 372 € par salarié. Elle s'amenuise au fil du temps, pour atteindre 610 € par salarié et par an, cinq ans après la mise en œuvre de la RTT. Cette aide concerne les entreprises ayant appliqué la RTT avant la baisse de la durée légale le 1<sup>er</sup> février 2000 pour les entreprises de plus de 20 salariés et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour les entreprises

de 20 salariés ou moins. La seconde loi Aubry sur les « 35 heures » du 19 janvier 2000 fixe la durée légale du temps de travail et institue un système d'allègement de charges patronales portant sur les salariés passés aux « 35 heures » : une aide annuelle pérenne de 610 € par salarié et un allègement dégressif « bas et moyens salaires » pour les salaires en dessous du seuil de 1,8 fois le Smic et qui atteint 26 % du salaire pour un salarié rémunéré au niveau du Smic. Cette ristourne remplace avantageusement, pour les entreprises passées aux « 35 heures », la ristourne sur les bas salaires.

Au-delà de ces mesures d'encouragement à la création d'emplois et à la réduction du temps de travail, coexistent d'autres dispositifs d'exonérations de cotisations patronales, plus ciblées, parmi lesquels se trouvent principalement les mesures en faveur de publics particuliers (contrat de qualification, contrat initiative emploi...) et les mesures pour le développement économique de zones géographiques défavorisées (outre-mer, zones franches urbaines, zones de revitalisation rurale).

pour plus de la moitié des salariés concernés par un accord de réduction du temps de travail (RTT), cette compensation s'est accompagnée d'un gel ou d'une augmentation moindre des salaires sur une durée moyenne de deux ans environ [22]. Compte tenu du calendrier des passages aux « 35 heures », cette modération salariale a pris effet dès 1998 avec les premiers accords signés sous couvert de la loi « Aubry 1 » et a joué pleinement dès janvier 2000, date de la baisse légale de la durée du travail pour les entreprises de plus de 20 salariés.

### *Entre 1996 et 2000, une évolution plus avantageuse pour les cadres des secteurs les plus rémunérateurs*

Si le salaire net annuel moyen des cadres s'élevait à 39 000 € en 2000, d'importants écarts existent selon le secteur d'activité de l'établissement : un cadre exerçant dans le secteur des services aux particuliers gagnait en moyenne 30 000 € en 2000, contre 46 000 € pour un cadre du secteur financier. Quant aux professions intermédiaires, leur salaire net moyen s'élevait à 22 000 € environ, avec une faible dispersion par secteur d'activité, malgré un léger avantage pour les agents de maîtrise de l'industrie. Les ouvriers et les employés gagnaient en moyenne 15 000 € environ sur l'année 2000, les

moins bien rémunérés se trouvant dans les services aux particuliers et les mieux rémunérés dans les transports et les activités financières [2].

Entre 1996 et 2000, l'éventail des salaires s'est élargi vers le haut et resserré vers le bas. Dans le haut de la hiérarchie salariale, les cadres de la finance, de l'immobilier et du commerce ont connu les plus fortes revalorisations (*tableau 2*). En revanche, dans le secteur de l'industrie et des transports, le salaire moyen des cadres a évolué assez faiblement, compensant à peine la hausse des prix à la consommation. Plus bas dans la hiérarchie salariale, ce sont les salaires les plus faibles qui ont été les plus revalorisés ; les salaires des professions intermédiaires ont, quant à eux, évolué à peine plus vite que l'inflation<sup>4</sup>.

**Tableau 2**

**Évolution des salaires nets moyens par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité entre 1996 et 2000**

	Toutes catégories		Cadres et dirigeants salariés		Professions intermédiaires		Employés		Ouvriers	
	Salaire moyen (1)	Évol. 96/00 (en %)	Salaire moyen (1)	Évol. 96/00 (en %)	Salaire moyen (1)	Évol. 96/00 (en %)	Salaire moyen (1)	Évol. 96/00 (en %)	Salaire moyen (1)	Évol. 96/00 (en %)
<b>Tous secteurs d'activité</b>	<b>19 700</b>	<b>8,2</b>	<b>39 800</b>	<b>8,5</b>	<b>21 500</b>	<b>4,6</b>	<b>14 900</b>	<b>4,8</b>	<b>15 100</b>	<b>7,4</b>
Industrie (2)	20 300	8,1	40 900	4,4	22 700	4,5	16 100	6,1	15 500	7,9
Construction	16 800	6,3	35 800	7,1	22 100	5,0	15 400	6,8	14 700	7,7
Commerce	18 200	8,1	37 100	11,3	19 900	5,4	13 400	6,9	14 000	7,1
Services dont :	22 000	8,4	40 500	9,7	21 300	4,7	14 900	3,7	14 800	6,7
Transport	19 500	6,3	38 700	4,3	22 200	4,4	16 500	4,6	16 400	7,9
Activités financières	27 900	13,0	46 000	16,4	22 200	6,5	18 300	4,3	16 100	5,5
Activités immobilières	20 000	6,8	40 300	13,8	21 100	5,9	14 500	3,5	13 800	6,0
Services aux entreprises	23 700	7,9	40 900	7,8	21 100	3,1	16 000	3,7	14 400	5,1
Services aux particuliers	16 200	10,0	30 400	10,9	19 800	9,6	13 000	8,6	13 900	6,8

(1) Salaire moyen 2000, en euros.

(2) Comprend les industries agroalimentaires, l'industrie manufacturière et l'énergie.

Champ : emplois à temps complet du secteur concurrentiel non agricole, hors apprentis et stagiaires.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

## Un resserrement des bas salaires vers le Smic

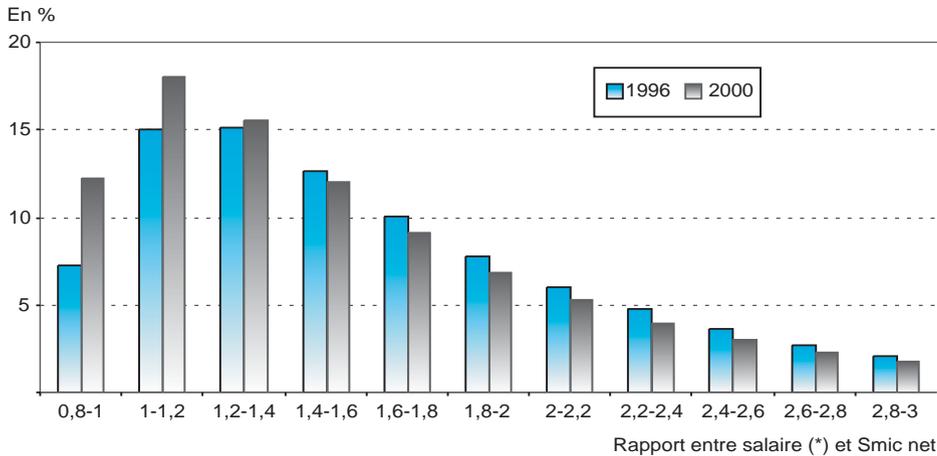
En bas de l'échelle salariale, l'éventail des salaires a plutôt eu tendance à se resserrer autour du salaire minimum : la proportion de salariés à temps plein rémunérés en dessous d'un salaire équivalent à 1,2 fois le Smic<sup>5</sup> est passée de 22 % en 1996 à 30 % en 2000 (*graphique 1*). De 1996 à 2000, le montant mensuel du Smic a augmenté de 11 % (contre 7,3 % entre 1992 et 1996), soit une évolution plus rapide que celle du salaire moyen. Certes, les augmentations du salaire minimum se diffusent dans la hiérarchie salariale [7] mais cette diffusion n'est pas complète (les salariés rémunérés légèrement

4. Cette analyse ne prend pas en compte la prime pour l'emploi, qui est un crédit d'impôt dégressif, octroyée pour la première fois en 2001 sur la base des salaires versés en 2000 et qui est équivalente à un allègement des cotisations payées par les salariés. Si on tenait compte de cette prime, on aurait une augmentation plus importante du revenu net disponible pour les plus faibles rémunérations.

5. Salaire minimum interprofessionnel de croissance, net de cotisations sociales, sur la base de 39 heures hebdomadaires. La seconde loi « Aubry » sur la réduction du temps de travail a par ailleurs créé des garanties mensuelles de rémunération pour les salariés passés aux « 35 heures », dont les revalorisations sont légalement moins élevées que celles du Smic horaire (*encadré 2*).

## Graphique 1

### Un resserrement des salaires autour du Smic entre 1996 et 2000



(\*) Salaire net annualisé des salariés à temps complet.

Note : les emplois rémunérés en deçà du Smic correspondent le plus souvent à des emplois aidés (contrat de qualification, d'orientation) pour lesquels le différentiel entre le Smic et la rémunération est compensé par une obligation de formation de la part de l'entreprise.

Lecture : 7,3 % des salariés gagnaient entre 0,8 et 1 fois le Smic en 1996 contre 12,2 % en 2000.

Champ : emplois à temps complet du secteur concurrentiel non agricole, hors apprentis et stagiaires.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

au-dessus du Smic ne bénéficient pas toujours de la totalité de la hausse du Smic) et reste limitée au bas de l'échelle (jusqu'à environ 1,3 fois le Smic). De plus les salariés rémunérés au niveau du Smic ou des garanties mensuelles de rémunération ont leur pouvoir d'achat garanti par des mécanismes de revalorisation, ce qui n'est pas le cas des salariés rémunérés légèrement au-dessus des minima légaux, qui ont vu leur salaire freiné par les accords de modération salariale liée à la RTT.

Toutefois, ce resserrement dans le bas de la hiérarchie salariale n'est pas le seul fait des faibles augmentations de salaires pour les salariés payés légèrement au-dessus du Smic. Il est également le résultat des politiques de l'emploi en faveur des personnes les moins qualifiées qui contribuent au renforcement du nombre d'emplois à faibles rémunérations, d'où une augmentation mécanique de la part des bas salaires dans l'emploi total [1]. Le développement des contrats aidés rémunérés en dessous du Smic (du type contrat d'orientation, contrat de qualification...) a en particulier accentué l'augmentation de la part des bas salaires. De ce fait, la part des salariés à temps plein rémunérés en dessous du Smic passe de 7 % en 1996 à 12 % en 2000 [6].

## La réorganisation du travail liée à la RTT a entamé certaines primes

La modération salariale liée à la réduction du temps de travail n'a pas porté seulement sur le salaire de base, mais s'est également traduite dans les rémunérations annexes et en particulier dans les primes. En effet, les salariés passés aux « 35 heures », outre la modé-

ration de leur salaire de base, ont vu le montant de leurs primes écorné au moment de la mise en place des lois sur la réduction du temps de travail [3]. La part des primes dans la rémunération globale a ainsi diminué entre 1999 et 2000, surtout pour les ouvriers pour lesquels elle est passée de 13,9 % en 1999 à 12,7 % en 2000<sup>6</sup>. Cette diminution a concerné surtout les primes liées aux contraintes de poste. En effet, à activité et à structure de qualification données, les entreprises passées aux « 35 heures » ont attribué en 2000 moins de primes de contrainte de poste que les entreprises restées à « 39 heures ». Cette limitation des primes de contrainte a surtout concerné les ouvriers, pour lesquels ce type de primes est une composante importante de la rémunération. De même, l'annualisation et la modulation du temps de travail ont entraîné la transformation de certaines heures supplémentaires en heures prises en compte dans la durée légale, ce qui a induit un manque à gagner pour les ouvriers et les employés.

### *Un fort développement du temps partiel dans les années quatre-vingt-dix*

Au cours des années quatre-vingt-dix, le temps partiel s'est développé. En effet, d'après les enquêtes annuelles sur l'emploi [8], la proportion de salariés du secteur marchand travaillant à temps partiel est passée de 10,7 % en mars 1991 à 14,9 % en mars 1996, puis à 16,7 % en janvier 1999. Cette proportion a légèrement fléchi depuis 1999, pour atteindre 16,4 % en mars 2000, en partie sous l'effet de la réduction du temps de travail amenant certains salariés à passer à « temps plein ». La prise en compte du développement du salariat à temps partiel accentuerait l'augmentation de la part des salariés à « bas salaires » : d'une part, car travaillant moins, ceux-ci ont une rémunération annuelle moins élevée ; d'autre part, les salariés à temps partiel, plus souvent que les salariés à temps complet, sont employés sur des postes à faible qualification et ont donc un salaire horaire également moins élevé. Néanmoins, le développement du temps partiel n'est pas uniquement le résultat de la conjoncture économique ou des politiques d'emploi, puisque dans la majorité des cas il résulte d'un choix du salarié<sup>7</sup>.

### *Du salaire perçu par les salariés au coût horaire payé par les entreprises*

Le coût de la main-d'œuvre est constitué de l'ensemble des charges versées par les employeurs, quel qu'en soit le destinataire, dans la mesure où ces charges sont liées à la main-d'œuvre (*encadré 3*). Il comprend notamment les traitements et salaires bruts, mais aussi les cotisations sociales versées par les employeurs (déduction faite des subventions et allègements reçus) et également toutes les autres taxes et impôts liés à l'emploi de la main-d'œuvre. Le coût de la main-d'œuvre est essentiellement constitué par les salaires et traitements (68,1 % de l'ensemble du coût en 2000) ; l'autre principale composante est constituée par les charges patronales versées (27,7 % du coût total). En 1996, les salaires et traitements représentaient 65,1 % du coût total et les charges patronales

6. Source : enquête annuelle Acemo du ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité ; champ : salariés des entreprises de 10 salariés ou plus.

7. En 2000, les salariés ayant « choisi » d'exercer une activité à temps partiel représentaient 38,4 % de l'ensemble des salariés à temps partiel.

### Encadré 3

#### Les enquêtes « Coût de la main-d'œuvre »

Les enquêtes Coût de la main-d'œuvre sont des enquêtes obligatoires, quadriennales et coordonnées au niveau européen. Ces enquêtes existent depuis 1966 et, depuis 1999, elles s'inscrivent dans un cadre réglementaire européen. Elles sont réalisées en alternance avec les enquêtes Structure des salaires.

Le règlement cadre européen du 9 mars 1999 stipule qu'il convient d'actualiser régulièrement les statistiques sur les salaires et les coûts pour tenir compte des changements intervenant dans la structure de la main-d'œuvre, la répartition des salaires et la composition des dépenses des entreprises au titre des salaires et des cotisations patronales.

Les deux dernières enquêtes portant sur le coût de la main-d'œuvre se réfèrent aux années 1996 et 2000.

Pour chaque enquête, un règlement de la Commission européenne fournit la liste des variables à envoyer à Eurostat, le service statistique de la Communauté européenne, le champ de l'enquête détaillé selon chaque variable (taille, secteur d'activité, région européenne), ainsi que les modalités d'envoi.

Si les règlements européens fixent les variables qui sont imposées aux pays membres, chaque pays, selon le principe de subsidiarité, est libre

d'organiser comme il l'entend la collecte des informations, du moment que les réponses respectent certaines normes de qualité. En France, la collecte de l'information demandée s'est faite pour partie grâce à une enquête adressée à un échantillon d'établissements et pour partie grâce à l'information recueillie dans les déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Les établissements interrogés dans les enquêtes sont un échantillon d'établissements des entreprises de plus de 10 salariés, implantées en France métropolitaine, des secteurs de l'industrie (y compris l'énergie), de la construction, du commerce et des services du secteur privé (secteurs C à K de la nomenclature européenne NACE<sup>a</sup>). En 2000, le nombre d'établissements constituant l'échantillon s'élevait à 25 000.

Le tirage de l'échantillon d'établissements respecte un principe d'interrogation alternée avec les autres enquêtes pour les établissements ayant moins de 200 salariés. En revanche, tous les établissements de 200 salariés ou plus sont interrogés.

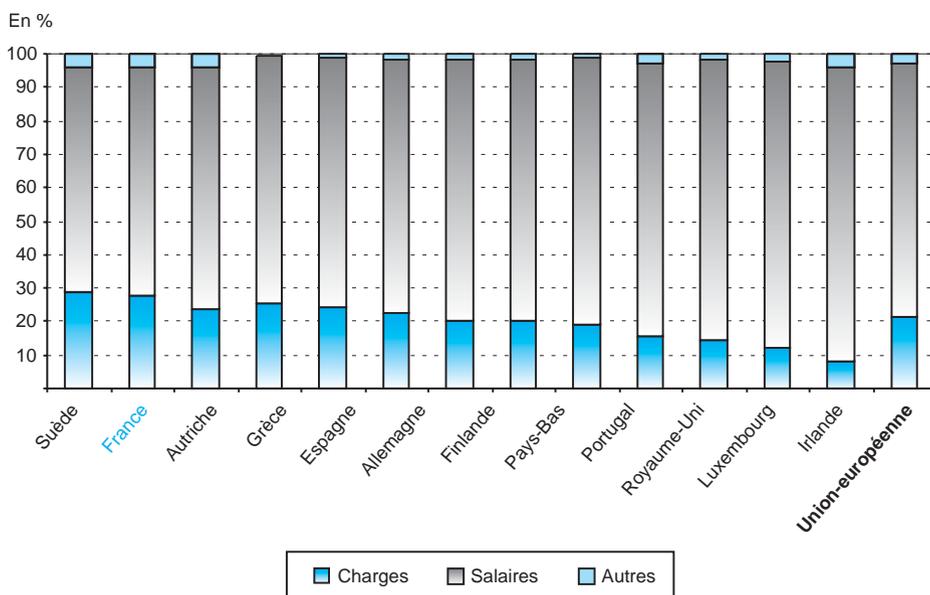
a. C : industries extractives, D : industrie manufacturière, E : énergie, F : construction, G : commerce, H : hôtels et restaurants, I : transports et communications, J : activités financières, K : activités immobilières et services aux entreprises.

31,5 % [12]. La part restante, constituée notamment par la formation du patrimoine (intéressement, participation, abondement d'un plan d'épargne entreprise) est passée de 3,4 % du coût total en 1996 à 4,3 % en 2000 [15]. Avec une telle structure de coût, la France détient une des parts salariales les plus faibles de la Communauté européenne derrière la Suède (*graphique 2*). *A contrario*, la part représentée par les traitements et salaires est, dans certains pays membres de la Communauté européenne, proche de 90 % (c'est le cas notamment au Danemark, où elle atteint, en 2000, 87,7 % du coût total, reflétant notamment les modalités différentes de financement des prestations sociales et des impôts) [5, 20, 21].

Le coût moyen horaire supporté par les entreprises dépend non seulement du coût moyen versé (aux salariés, aux organismes de sécurité sociale et de formation professionnelle, à l'administration des impôts...), mais également du nombre d'heures travaillées par les

## Graphique 2

### Structure du coût de la main-d'œuvre en 2000



Note : la décomposition par type de charges n'était, au 15 juillet 2003, pas encore disponible pour l'Italie. La Belgique n'a pas répondu à l'enquête.

Champ : établissements des entreprises de plus de 10 salariés des secteurs C à K de la NACE (encadré 3).

Sources : Instituts nationaux européens de statistiques et Eurostat, enquêtes Coût de la main-d'œuvre, 2000.

salariés de l'entreprise. Pour une année donnée, ces heures ne sont pas toutes payées au même taux horaire (certaines sont payées au titre des heures supplémentaires, d'autres en complément d'une période de chômage partiel...). Dans ce total d'heures travaillées sont donc exclus tous les jours d'absences, quel qu'en soit le motif de congés (maladie, maternité, accidents du travail...). C'est pourquoi les changements législatifs concernant la durée du travail ont une influence sur l'évolution du coût horaire moyen, défini comme le rapport du coût moyen versé par l'entreprise sur le nombre total d'heures travaillées. Ainsi, l'augmentation des salaires mensuels et la baisse de la durée du travail ont entraîné, entre 1996 et 2000, une hausse de près de 10 % du coût horaire moyen pour l'ensemble des établissements des entreprises de plus de 10 salariés. Celui-ci s'élevait à 24,4 € en 2000, contre 22,1 € en 1996<sup>8</sup>.

**8.** Le coût horaire moyen de la main-d'œuvre demeure plus élevé en France que dans l'ensemble des pays membres. En 1996, dans l'industrie, le coût horaire s'élevait à 22,3 € en France, contre 20,0 € pour l'ensemble des quinze pays membres et à 22,0 € dans les services, contre 18,6 € pour les quinze pays membres [9, 18].

En 2000, les coûts horaires moyens dans l'industrie et les services s'échelonnaient entre 8,1 € (au Portugal) et 28,6 € (en Suède). Il s'élevait à 24,4 € en France, contre 22,2 € pour la moyenne de quatorze des quinze États membres dont les résultats sont disponibles à ce jour (en raisons de difficultés majeures, les résultats belges n'étaient pas encore connus au 15 juillet 2003) [16, 20].

## Des évolutions de charges patronales liées aux changements de législation et à la structure des emplois

Entre 1996 et 2000, deux changements majeurs sont à signaler. D'une part, les principales hausses enregistrées sur les taux de cotisations patronales ont concerné les charges versées pour les retraites complémentaires (tableau 3). Cette situation est nouvelle, puisque, dans le début des années quatre-vingt-dix, les principales hausses portaient essentiellement sur les taux concernant les assurances « chômage » [4]. Ces hausses ont davantage concerné les plus bas salaires (hausse de plus d'un tiers des taux pour les non-cadres, contre une hausse de près de 20 % pour les cadres gagnant un montant supérieur à un plafond de la Sécurité sociale). Néanmoins, les allègements mis en place dès 1993, qui touchent les salariés payés au Smic ou un peu plus, continuent d'être appliqués sur cette période [11] et compensent largement la hausse du taux de retraite complémentaire, pour les salaires inférieurs à 1,3 Smic<sup>9</sup>. La structure par catégorie socioprofession-

**Tableau 3**  
**Taux de retraite complémentaire entre 1996 et 2000**

	En %	
	Taux en fin d'année 1996	Taux en fin d'année 2000
Non-cadres	3,375	4,5
Cadres		
Tranche A (jusqu'à 1 fois le plafond)	3,375	4,5
Tranche B (de 1 à 4 fois le plafond)	10,625	12,5
Tranche C (de 4 à 8 fois le plafond)	10,625	12,5

Remarque : au total, le taux de cotisations patronales globales versées pour les salariés au-dessous d'un plafond de la sécurité sociale s'établissait à 39,97 % en 1996 et à 40,76 % en 2000.

Compte tenu des allègements de charges patronales concernant les plus bas salaires (exonérations des cotisations d'allocations familiales à partir de juillet 1993 et de l'allocation « maladie-maternité-invalidité-décès » à partir de septembre 1995), ces taux sont, pour un salarié payé au Smic, de 21,77 % en 1996 et de 22,56 % en 2000.

Sources : législation sociale et Insee.

**Tableau 4**  
**Répartition des effectifs par catégorie socioprofessionnelle selon le secteur d'activité en 2000**

	Cadres et dirigeants salariés (en %)	Professions intermédiaires (en %)	Employés (en %)	Ouvriers (en %)	Effectif total
<b>Secteur d'activité</b>					
Industrie (1)	13,6	22,2	7,6	56,6	3 600 800
Construction	8,3	12,9	4,5	74,3	1 039 700
Commerce	14,9	25,9	32,2	27,1	2 099 700
Services dont :	18,6	29,5	32,1	19,8	6 525 920
<i>Transports</i>	9,8	16,5	15,6	58,1	892 600
<i>Activités financières</i>	29,1	45,3	24,9	0,7	590 300
<i>Activités immobilières</i>	15,9	25,4	42,9	15,7	202 800
<i>Services aux entreprises</i>	27,0	28,3	26,3	18,3	2 180 600
<i>Services aux particuliers</i>	13,9	21,5	46,1	18,4	721 500
<b>Tous secteurs d'activité</b>	<b>15,8</b>	<b>25,6</b>	<b>23,3</b>	<b>35,2</b>	<b>13 266 120</b>

(1) Comprend les industries agroalimentaires, l'industrie manufacturière et l'énergie.

Champ : emplois à temps complet du secteur concurrentiel non agricole, hors apprentis et stagiaires.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

9. À partir de 1996, la réduction de cotisations sociales patronales sur les bas salaires atteint environ 18 % du salaire au niveau du Smic et environ 6 % pour les salaires égaux à 1,2 fois le Smic, alors que la hausse des taux de retraite complémentaire, de 1995 à 2000, est de 1,5 % pour les salaires inférieurs au plafond de la Sécurité sociale.

nelle joue donc un rôle important dans les différences de coût horaire moyen constatées selon les secteurs d'activité (*tableau 4*). On peut notamment souligner que près des trois quarts des salariés travaillant dans la construction sont des ouvriers (c'est aussi le cas de près de 60 % des salariés travaillant dans les transports), alors que près des trois quarts des salariés travaillant dans les activités financières sont des cadres ou des professions intermédiaires (c'est également le cas pour plus de la moitié des salariés travaillant dans les services aux entreprises).

## Un coût horaire moyen de 24,4 € en 2000, qui cache de fortes disparités

Selon le secteur d'activité considéré, le coût horaire moyen des établissements des entreprises de plus de 10 salariés passe d'un peu plus de 20 € dans la construction, les transports<sup>10</sup>, les services aux particuliers et le commerce à plus de 34 € dans le secteur financier (*tableau 5*). Ces différences reflètent, pour une bonne part, les différences de structure par catégorie socioprofessionnelle. Elles peuvent également se comprendre par les différences de structure par taille existant dans chaque secteur d'activité concerné : par exemple, dans le secteur de la construction, 11 % seulement des établissements comptent plus de 1 000 salariés, contre 38 % des établissements du secteur financier.

**Tableau 5**  
**Coût horaire de la main-d'œuvre par secteur d'activité en 2000**

En euros

<b>Secteur d'activité</b>	
Industrie (1)	23,8
Construction	20,5
Commerce	21,0
Services	27,7
dont : <i>Transports</i>	20,7
<i>Activités financières</i>	34,5
<i>Activités immobilières</i>	26,7
<i>Services aux entreprises</i>	27,3
<i>Services aux particuliers</i>	20,7
<b>Tous secteurs d'activité</b>	<b>24,4</b>
(1) Comprend les industries agro-alimentaires, l'industrie manufacturière et l'énergie.	

Champ : établissements des entreprises de plus de 10 salariés des secteurs C à K de la NACE (*encadré 3*).

Source : Insee, enquête Coût de la main-d'œuvre, 2000.

On peut ainsi plus aisément comprendre les différences existant entre le coût horaire moyen de chaque tranche de taille considérée (*tableau 6*). Le coût horaire moyen varie de 21,8 € pour les établissements ayant une taille comprise entre 10 et 49 salariés à 25,9 € pour les établissements de 500 salariés ou plus. Les écarts constatés entre les différents niveaux de coût horaire ne s'expliquent cependant pas uniquement à travers la structure par catégorie socioprofessionnelle des établissements concernés, ni uniquement par leur taille, ni simplement par leur secteur d'activité d'appartenance. En effet, la mise en place des « 35 heures » a entraîné, pour les entreprises ayant mis en œuvre cette loi, une relative modération du coût horaire du travail. En particulier, entre 1996 et

<sup>10</sup>. L'enquête Coût de la main-d'œuvre 2000 française prend en compte uniquement les agences de voyage.

**Tableau 6****Évolution du coût horaire de la main-d'œuvre par taille d'établissement entre 1996 et 2000**

En euros

	Coût horaire de la main-d'œuvre		Évolution 1996-2000 (en %)
	1996	2000	
De 10 à 49 salariés	18,7	21,8	16,5
De 50 à 249 salariés	20,5	23,7	15,6
De 250 à 499 salariés	22,7	26,7	17,6
De 500 salariés et plus	25,6	25,9	1,2
<b>Toutes tailles</b>	<b>22,1</b>	<b>24,4</b>	<b>10,4</b>

Champ : établissements des entreprises de plus de 10 salariés des secteurs C à K de la NACE (encadré 3).

Source : Insee, enquêtes Coût de la main-d'œuvre, 1996 et 2000.

2000, la hausse moyenne du coût de la main-d'œuvre a été très faible pour les grands établissements (+ 1,2 % pour les établissements de plus de 500 salariés, contre une hausse moyenne de 10,4 % pour l'ensemble des établissements des entreprises de plus de 10 salariés). De plus, dans les grands établissements (500 salariés ou plus), le coût horaire moyen est plus faible en 2000 pour ceux passés aux « 35 heures » (24,1 €) que pour les autres (26,0 €)<sup>11</sup>. Ceci s'explique par l'impact des baisses de charges octroyées au moment de la mise en place des lois « Aubry » (encadré 2) : les grandes entreprises ont été les premières à en bénéficier, d'où un impact important sur le coût global de la main-d'œuvre en 2000. Les lois sur la réduction du temps de travail ont ainsi contribué à la modération de l'évolution du coût du travail dans les grandes entreprises. □

11. Néanmoins, en raison de la structure par taille et secteur d'activité de ces établissements, le coût horaire moyen pour les établissements passés aux « 35 heures » avant 2000, s'élève à 24,7 €, contre 24,3 € pour les autres établissements (ceux passés aux « 35 heures » en 2000 ou après).

---

## Bibliographie

---

- [1] AUDENIS C., LAÏB N., ROUX S. (2002), « L'évolution de l'emploi faiblement rémunéré au cours des dix dernières années », in *L'économie française, édition 2002-2003*, Insee, Éditions Hachette, *Le Livre de Poche*, juin.
- [2] BEAUVOIS M. (2002), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services », *Insee résultats*, série Société, n° 7, octobre.
- [3] BRIZARD A. (2002), « La rémunération des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus en 2000 », *Premières informations*, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Dares, n° 22.2, mai.
- [4] CASACCIA M., SEROUSSI G. (2001), « Séries longues sur les salaires – Édition 2000 », *Insee résultats*, série Emploi-revenus, n° 172, janvier.
- [5] CLARE R., PATERNOSTER A. (2002), « Enquête sur les coûts de la main-d'œuvre 2000 – Pays candidats », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales, n° 23.
- [6] COMBAULT P. (2001), « En juillet 2000, 13,6 % des salariés ont bénéficié du relèvement du Smic horaire ou de la garantie mensuelle de rémunération », *Premières informations*, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Dares, n° 27.1, juillet.
- [7] CSERC (1999), « Le Smic, salaire minimum de croissance », Rapport du Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts, *La Documentation française*.
- [8] DOGUET B. (2002), « Emploi départemental et sectoriel de 1989 à 2000 », *Insee résultats*, série Société, n° 11, décembre.
- [9] FRIEZ A. (1998), « Le coût de la main-d'œuvre en France et en Allemagne en 1996 », *Insee première*, n° 622, décembre.
- [10] FRIEZ A. (1999), « Les salaires depuis 1950 », in *La Société française, Données sociales*, Insee.
- [11] GUBIAN A., PONTHEUX S. (2000), « Emplois non qualifiés, emplois à bas salaires et mesures d'allègement du coût du travail », *Premières synthèses*, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Dares, n° 51.1, décembre.
- [12] GUIGON C. (2000), « Le coût de la main-d'œuvre en 1996 », *Insee résultats*, série Emploi-revenus, n° 159, janvier.
- [13] INSEE (2000), « Enquête sur l'emploi de mars 2000 – Résultats détaillés », *Insee résultats*, série Emploi-revenus, n° 165-166, août.
- [14] INSEE (2003), « L'évolution des salaires jusqu'en 2000 », *Synthèses*, n° 68.
- [15] INSEE (2003), « Le coût de la main-d'œuvre en 2000 », *Insee résultats*, série Société, à paraître.

- [16] INSEE (2003), « Le coût de la main-d'œuvre en France et en Allemagne en 2000 », *Insee première*, à paraître.
- [17] MARCHAND O. (1999), « Population active, emploi et chômage au cours des années quatre-vingt-dix », in *La société française, Données sociales*, Insee.
- [18] NOBRE A. (1999), « Coûts de la main-d'œuvre 1996 », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales, n° 10.
- [19] PASSERON V., ROMANS F. (2002), « Prévoir l'évolution des salaires en France », *Note de conjoncture*, Insee, décembre.
- [20] PATERNOSTER A. (2003), « Enquête sur les coûts de la main-d'œuvre 2000 – États membres », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales, n° 7.
- [21] PATERNOSTER A. (2003), « Enquête sur les coûts de la main-d'œuvre 2000 – États membres et Pays candidats », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales, n° 18.
- [22] PHAM H. (2002), « Les modalités de passage à 35 heures en 2000 », *Premières synthèses*, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Dares, n° 06.3, février.
- [23] RASOLOFOARISON J., SÉROUSSI G. (2002), « Les salaires dans les entreprises en 2000 – Des salaires horaires toujours dynamiques », *Insee première*, n° 833, mars.
-

# Les systèmes de retraite en Europe à l'épreuve des changements démographiques

Laurent Caussat et Michèle Lelièvre (\*)

---

*Les États membres de l'Union européenne connaissent des différences importantes quant à leurs situations démographiques, aux niveaux et conditions de vie des personnes âgées, ainsi qu'à l'organisation de leurs systèmes de retraite. Cependant, ils sont appelés à relever au cours des prochaines années des défis d'ampleur comparable, liés aux conséquences économiques et sociales de l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses nées au lendemain de la dernière guerre mondiale et à l'élévation continue de l'espérance de vie. Tous les pays européens ont mis en œuvre des réformes de leurs systèmes de retraite, afin de parvenir à garantir aux retraités de demain un remplacement convenable de leurs revenus d'activité dans des conditions d'équilibre financier des régimes de retraite publics comme privés. L'adaptation des régimes de retraite aux changements démographiques constitue désormais un sujet de coopération entre États membres, dont on peut escompter le développement de statistiques et d'études qui permettront d'améliorer la comparaison des systèmes européens de retraite.*

Les systèmes de retraite des quinze États membres de l'Union européenne diffèrent profondément par l'architecture des prestations qu'ils versent aux assurés comme par leurs modes de régulation et notamment la place qu'ils réservent au secteur privé. Cela tient naturellement à la variété des expériences historiques qu'ont connues les sociétés européennes. Cela tient également à la diversité des besoins de revenu des retraités selon les pays, qui dépend de certaines caractéristiques socio-économiques, comme la propension à la cohabitation entre générations.

Cependant, les quinze États membres ont en commun d'avoir, dès les prochaines années, à relever le défi des changements démographiques majeurs que constitueront, d'une part, l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses nées au lendemain de la dernière guerre mondiale, et d'autre part, à plus long terme, l'allongement de la durée moyenne de la vie. Sur ce plan, malgré des différences sensibles dans les évolutions qui attendent les différents pays, la perspective future est celle d'un changement global des structures démographiques, avec, dans l'ensemble de l'Union européenne, la probabilité

---

(\*) Laurent Caussat et Michèle Lelièvre font partie de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) au ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité.

d'un doublement d'ici à 2050 du nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus rapporté au nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans.

Face à ces défis, les États membres de l'Union européenne ont mis en œuvre, selon des calendriers variables, des réformes de leurs systèmes de retraite visant à garantir leur viabilité à long terme. Il paraît donc pertinent d'examiner ces différentes réformes, afin notamment d'entrevoir la mesure dans laquelle elles concilient le financement à long terme des retraites et la capacité à répondre durablement au besoin des individus de remplacer de façon adéquate leurs revenus d'activité pendant la période d'inactivité à la fin de leur vie.

La présente contribution se propose de mettre en perspective les stratégies d'adaptation des régimes de retraite aux changements démographiques mises en œuvre dans les quinze pays de l'Union européenne. Elle s'appuie sur les premiers acquis du processus original de coopération en matière de retraite décidé par les États membres depuis le sommet de Lisbonne en mars 2000. La première partie expose la variété des situations démographiques, des structures sociales et familiales, des marchés du travail et des systèmes de retraite, qui constituent l'environnement général dans lequel se déploient les politiques suivies par les États membres en matière de retraite. La seconde partie présente les enjeux démographiques et financiers à long terme à l'œuvre dans la recherche de l'équilibre des systèmes de retraite, ainsi que les grands traits des réformes d'ores et déjà mises en œuvre par les États membres à la mi-2003.

## *La population des ménages de retraités européens aujourd'hui*

Environ 123 millions de personnes, soit 33 % de la population de l'Union européenne, vivaient en 1999 dans des ménages ordinaires dont un membre au moins percevait une pension, selon le panel communautaire des ménages réalisé par Eurostat. Ces ménages, qui ne prennent pas en compte les personnes vivant en ménages collectifs – maisons de retraite, etc. – seront désignés dans la suite par le terme « ménages de retraités ». Le

**Tableau 1**

**Individus vivant dans des ménages percevant une retraite en 1999**

	Population	
	En millions	En % de l'ensemble de la population
Allemagne - D	25,50	31
Autriche - A	2,90	36
Belgique - B	3,10	30
Danemark - DK	1,20	22
Espagne - E	15,00	39
Finlande - FIN	1,30	25
France - F	16,90	30
Grèce - EL	4,35	42
Irlande - IRL	0,87	23
Italie - I	25,50	45
Luxembourg - L	0,11	26
Pays-Bas - NL	2,80	18
Portugal - P	3,80	38
Royaume-Uni - UK	17,00	29
Suède - S	2,69	31
<b>Union européenne - UE</b>	<b>123,02</b>	<b>33</b>

Source : Eurostat, panel communautaire des ménages (vague 6), 1999 ; calculs Drees.

nombre de ménages de retraités varie dans chaque pays en fonction de la démographie, des spécificités sociales et réglementaires. En particulier, cette population est plus importante là où la cohabitation de plusieurs générations au sein d'un même ménage est très répandue, c'est-à-dire principalement en Europe du Sud. De plus, en Italie, des dispositifs institutionnels avantageux institués dès 1969 avec la « pension d'ancienneté » ont contribué à développer une importante génération de jeunes retraités, issus en particulier du secteur public (*tableau 1*).

En moyenne, près de 42 % des ménages de retraités vivent en couple en 1999, et 38 % au sein de ménages complexes – qui comprennent plus d'une famille ou d'une personne isolée, notamment les ménages au sein desquels cohabitent trois générations –, particulièrement fréquents dans la partie méridionale de l'Union européenne (Espagne, Grèce, Italie, Portugal) ainsi qu'en Autriche et en Irlande. À l'inverse, la cohabitation entre générations adultes est résiduelle dans l'ensemble des pays nordiques de l'Union européenne (*tableau 2*). Les individus isolés représentent seulement 20 % de la population des ménages de retraités et les femmes sont quatre fois plus nombreuses que les hommes à vivre seules en Europe. Cette disparité entre genres tient à des facteurs tant démographiques – l'espérance de vie des femmes est plus élevée que celle des hommes – que socioculturels – elles se remarient ou se remettent en couple moins fréquemment que les hommes aux âges élevés.

**Tableau 2**

**Répartition des ménages de retraités selon la composition familiale en 1999**

En %

	Couples	Ménages complexes (1)	Isolés hommes	Isolés femmes	Autres ménages	Ensemble
Allemagne	41,2	30,2	4,5	22,5	1,6	100,0
Autriche	31,5	48,8	3,3	15,5	1,0	100,0
Belgique	48,4	28,5	4,1	16,7	2,2	100,0
Danemark	66,9	7,7	4,3	19,1	2,1	100,0
Espagne	27,3	64,4	1,6	6,1	0,5	100,0
Finlande	53,4	18,4	5,3	21,5	1,4	100,0
France	53,7	27,2	3,6	14,8	0,7	100,0
Grèce	38,3	49,9	2,3	8,7	0,8	100,0
Irlande	31,8	48,7	6,0	12,5	1,0	100,0
Italie	31,0	56,0	2,4	10,2	0,5	100,0
Luxembourg	48,3	30,7	4,5	16,0	0,5	100,0
Pays-Bas	55,6	8,7	8,4	24,5	2,7	100,0
Portugal	30,8	59,9	1,7	6,7	0,9	100,0
Royaume-Uni	53,8	15,3	7,3	22,0	1,7	100,0
Suède	63,6	n.s.	11,1	21,1	4,2	100,0
<b>Union européenne</b>	<b>41,5</b>	<b>37,9</b>	<b>4,0</b>	<b>15,4</b>	<b>1,2</b>	<b>100,0</b>

(1) Les ménages complexes sont ceux qui comptent plus d'une famille ou d'une personne isolée. Ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent trois générations.

n.s. : non significatif.

Source : Eurostat, panel communautaire des ménages (vague 6), 1999 ; calculs Drees.

Ces différences dans les structures démographiques expliquent certains écarts dans les niveaux de vie relatifs des ménages de retraités (*tableau 3*). Globalement, ceux-ci disposent d'un niveau de vie légèrement inférieur à l'ensemble de la population [8]. Dans certains pays cet écart est plus important, soit parce que les régimes de protection sociale ne sont pas arrivés à maturité (Portugal, Grèce), soit parce que les ménages complexes (Danemark), qui disposent le plus souvent d'un revenu plus élevé que les autres du fait de la cohabitation fréquente avec des personnes d'âge actif, sont relativement rares.

**Tableau 3****Niveau de vie relatif des ménages de retraités en Europe selon la configuration familiale en 1998***(niveau de vie de l'ensemble des ménages de chaque pays = 100)*

En %

	Ensemble	Couples	Ménages complexes	Isolés hommes	Isolés femmes
Allemagne	99	103	103	100	87
Autriche	95	103	95	103	78
Belgique	89	93	91	85	79
Danemark	86	92	94	77	65
Espagne	94	93	96	98	68
Finlande	91	101	90	90	68
France	95	102	89	101	80
Grèce	91	89	96	90	69
Irlande	94	100	102	67	61
Italie	103	104	106	109	82
Luxembourg	101	96	110	136	87
Pays-Bas	102	106	94	129	89
Portugal	90	93	92	95	60
Royaume-Uni	96	104	132	86	71
Suède	101	112	n.s.	89	77
<b>Union européenne</b>	<b>95</b>	<b>102</b>	<b>103</b>	<b>100</b>	<b>82</b>

Note : le niveau de vie est déterminé par l'ensemble des revenus disponibles après impôt du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (une unité pour le premier adulte, 0,5 unité pour chaque autre personne âgée de 15 ans ou plus, 0,3 unité pour chaque autre personne âgée de moins de 15 ans).

Lecture : les ménages de retraités formés de couples ont en Belgique un niveau de vie moyen égal à 91 % du niveau de vie moyen de l'ensemble des ménages belges.

Source : Eurostat, panel communautaire des ménages (vague 6) 1999 ; calculs Drees.

Cependant, la Suède, qui compte encore moins de ménages complexes que les deux autres pays d'Europe du Nord, connaît une situation des ménages de retraités plus favorable en termes de niveau de vie, ce qui reflète la générosité du système de retraite.

Les ménages de retraités de l'Union européenne ont un risque de pauvreté identique à celui de l'ensemble de la population : 9 % en 1998 au seuil de pauvreté égal à 50 % de la médiane des niveaux de vie nationaux et 15 % avec un seuil de 60 % (tableau 4). C'est dans les pays aux niveaux de vie relatifs des ménages de retraités les plus bas que les taux de pauvreté de ces ménages sont en général les plus élevés. Le taux de pauvreté des ménages de retraités est ainsi élevé en Grèce et au Portugal, où il avoisine 25 % et 17 % en moyenne pour des seuils respectivement égaux à 60 % et 50 % du niveau de vie médian. Il apparaît également important dans certains pays uniquement au seuil de 60 % au Danemark, en Irlande et dans une moindre mesure en Belgique et au Royaume-Uni, où il demeure au-dessus de la moyenne européenne.

Dans les pays d'Europe du Nord et les îles Britanniques, le taux de pauvreté des ménages de retraités serait bien plus élevé sans l'effet sur le niveau de vie des transferts sociaux autres que les retraites, principalement les aides au logement. Avant transferts sociaux autres que les retraites, le taux de pauvreté chez les ménages âgés atteint en effet 20 % en Suède et environ un tiers dans les autres pays précités en 1998.

Enfin la pauvreté touche plus particulièrement certains groupes sociaux parmi les ménages de retraités, notamment les femmes isolées, qui sont un quart à vivre sous le seuil de pauvreté de 60 % du niveau de vie médian dans l'ensemble de l'Union européenne, et plus de la moitié au Portugal.

**Tableau 4**

**Taux de pauvreté monétaire des ménages de retraités en Europe en 1998**

En %

	Ensemble de la population		Ménages de retraités	
	Seuil de 50 %	Seuil de 60 %	Seuil de 50 %	Seuil de 60 %
Allemagne	6	11	6	10
Autriche	7	12	7	15
Belgique	7	13	10	18
Danemark	6	11	10	24
Espagne	13	19	10	16
Finlande	5	11	5	13
France	8	15	8	16
Grèce	14	21	19	26
Irlande	11	18	9	22
Italie	12	18	9	14
Luxembourg	6	13	3	7
Pays-Bas	6	11	4	8
Portugal	13	21	16	25
Royaume-Uni	11	19	9	17
Suède	5	9	2	7
<b>Union européenne</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>15</b>

Note : le taux de pauvreté correspond à la proportion de ménages qui, dans chaque pays, ont un niveau de vie inférieur à un seuil égal selon les cas à 50 % ou 60 % de la médiane de la distribution des niveaux de vie. Le seuil de pauvreté est défini au niveau de chaque pays.

Source : Eurostat, panel communautaire des ménages (vague 6), 1999 ; calculs Drees.

## Les marchés du travail dans l'Union européenne

Les hommes retraités d'aujourd'hui ont fréquemment bénéficié pendant leur période d'activité d'un emploi stable et d'une croissance de leurs revenus pendant une longue carrière professionnelle : le retraité d'âge médian a en effet connu la période des « trente glorieuses » sur laquelle s'est bâtie l'essentiel de sa vie professionnelle. Le chômage n'a fortement augmenté qu'à partir du début des années quatre-vingt dans la plupart des pays de l'Union européenne. Seules les générations les plus jeunes de retraités ont donc pu pâtir durant la fin de leur carrière de la montée du chômage ou de l'augmentation des formes atypiques d'emploi (contrats à durée déterminée, intérim, stages...) plus ou moins développées selon les pays. Toutefois, la montée en régime des dispositifs de préretraite, de prestations d'invalidité dans certains pays (Pays-Bas, Royaume-Uni, Danemark) et d'une indemnisation du chômage relativement généreuse au cours des années quatre-vingt ont pu en partie compenser les effets des changements des conditions d'emploi (tableau 5).

Le profil de carrière professionnelle continue et complète s'observe moins fréquemment chez les femmes, notamment chez les plus âgées d'entre elles. Ce n'est en effet véritablement qu'à partir du milieu des années quatre-vingt que la participation des femmes au marché du travail a connu un essor rapide : de 1987 à 1997, les nouveaux emplois occupés par les femmes ont représenté 90 % des emplois supplémentaires de toute l'Union européenne. De surcroît, le travail à temps partiel a toujours été plus répandu chez les femmes (33 % en 1998). Par ailleurs, le taux de chômage des femmes a toujours été plus élevé que celui des hommes (près de 9 % en moyenne européenne en 2001 contre 6,4 % pour les hommes), excepté au Royaume-Uni et en Irlande. Les interruptions de carrières ont été aussi plus fréquentes chez les femmes actives, surtout pour celles qui ont eu des enfants. À cela s'ajoute leur forte représentation dans les formes atypiques d'emploi.

**Tableau 5**

**Évolution des marchés du travail européens sur longue période**

	Femmes								Hommes							
	Taux d'activité (1)				Taux de chômage (2)				Taux d'activité (1)				Taux de chômage (2)			
	1960	1974	1990	2001	1960	1974	1990	2001	1960	1974	1990	2001	1960	1974	1990	2001
Allemagne	49,2	50,6	71,0	71,4	0,9	2,5	8,5	8,1	94,4	88,5	80,9	78,8	1,1	1,9	5,2	7,7
Autriche	52,1	52,8	61,4	62,5	3,3	1,9	5,0	4,3	92,0	85,9	80,4	79,4	1,9	0,7	3,1	3,0
Belgique	36,4	42,4	46,4	54,2	2,5	3,9	10,4	7,4	85,5	83,1	71,7	73,5	3,6	1,8	4,0	6,0
Danemark	43,5	63,2	78,3	75,9	1,4	3,6	7,6	4,9	99,5	89,9	87,1	83,8	2,1	3,5	6,8	3,8
Espagne	26,0	33,0	40,6	51,7	1,4	3,2	19,8	15,5	99,5	90,8	77,7	78,0	2,6	2,9	9,6	7,5
Finlande	65,6	65,5	73,3	72,4	0,6	1,9	2,7	9,7	91,4	80,4	80,4	77,6	1,7	1,5	3,6	8,6
France	46,6	50,6	58,1	62,0	2,3	4,8	11,3	10,5	94,6	85,1	76,1	74,8	0,9	1,7	6,6	7,1
Grèce	41,6	32,6	42,2	48,7	8,2	2,9	10,8	15,4	91,8	82,5	76,9	76,2	5,1	1,7	3,9	6,7
Irlande	34,8	34,2	42,0	57,1	3,5	3,3	14,6	3,7	99,0	91,1	79,2	79,7	6,4	6,1	12,8	3,9
Italie	38,7	33,7	41,9	47,3	7,3	9,4	13,5	12,9	93,0	83,6	74,4	74,1	4,7	3,5	6,2	7,3
Luxembourg	32,6	37,3	42,8	52,0	n.d.	n.d.	2,5	2,4	91,3	92,2	77,6	76,0	n.d.	0,1	1,2	1,7
Pays-Bas	26,2	29,7	52,7	67,1	0,5	2,2	8,5	3,0	97,8	84,2	79,8	84,3	0,7	2,9	4,1	1,9
Portugal	19,9	51,2	58,3	64,6	10,7	2,4	6,7	5,1	104,4	96,1	82,0	79,6	0,0	1,3	3,3	3,2
Royaume-Uni	46,1	54,3	66,7	68,1	1,1	0,8	6,4	4,4	99,1	91,8	87,6	83,0	1,4	2,8	7,2	5,5
Suède	50,1	64,9	80,0	73,4	2,5	2,4	1,7	4,9	98,5	88,5	82,7	76,9	1,3	1,7	1,7	5,2
<b>Union européenne</b>	<b>42,0</b>	<b>45,5</b>	<b>55,8</b>	<b>60,2</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>11,5</b>	<b>8,7</b>	<b>95,7</b>	<b>87,5</b>	<b>79,7</b>	<b>78,1</b>	<b>n.d.</b>	<b>2,4</b>	<b>9,2</b>	<b>6,4</b>

(1) Population active en proportion de la population âgée de 15 à 64 ans.

(2) Demandeurs d'emploi en proportion de la population active.

n.d. : non disponible.

Note : dans la colonne 1990, il s'agit des données 1992 pour l'Allemagne, 1993 pour l'Italie, 1994 pour l'Autriche, 1993 pour le taux de chômage de l'Union européenne.

Sources : OCDE et Eurostat à partir de 1990.

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, les marchés du travail européens ont enregistré une diminution importante du taux de chômage. Dans ce contexte favorable, la tendance à l'accroissement de la participation des femmes à l'activité économique s'est poursuivie, quoique à un rythme légèrement ralenti par rapport à l'évolution antérieure. En revanche, le taux d'activité global des hommes a poursuivi son mouvement séculaire de déclin, et ce dans l'ensemble des pays européens à l'exception de la Belgique, de l'Irlande et des Pays-Bas.

**L'activité des travailleurs âgés**

L'âge légal de départ à la retraite tend à converger vers 65 ans en moyenne au sein de l'Union européenne, pour les hommes comme pour les femmes. Plusieurs pays ont prévu un alignement progressif à long terme de l'âge légal de départ en retraite des femmes, plus bas, sur celui des hommes : il s'étalera sur une période transitoire allant jusqu'en 2033 en Autriche, comprise entre 2010 et 2020 au Royaume-Uni, et entre 1997 et 2009 en Belgique. Toutefois, les personnes se retirent généralement avant cette limite légale, c'est pourquoi il importe de raisonner sur les âges effectifs de cessation d'emploi, de fin d'activité ou de liquidation de la retraite – ces trois événements n'étant que rarement simultanés – pour comparer les pays en matière de vieillissement actif et analyser les transitions entre le marché du travail et la retraite (tableau 6).

Les pays anglo-saxons (Irlande, Royaume-Uni), nordiques et le Portugal ont l'âge effectif de cessation d'activité le plus élevé : les personnes ne se retirent pas en moyenne avant 62 ans, alors que la moyenne européenne s'établit légèrement en dessous de 60 ans. Ces pays enregistrent également les meilleures performances en matière d'activité aux âges élevés : les taux d'activité y sont plus élevés qu'ailleurs, ainsi que les taux d'emploi. Les pays scandinaves arrivent en tête avec des taux d'emploi de 64,3 % dans la classe d'âge

**Tableau 6**

**Activité des travailleurs âgés et âge effectif de cessation d'activité en 2001**

	Taux d'activité des 55-64 ans (en %)		Taux de chômage des 55-64 ans (en %)		Âge effectif de cessation d'activité (1)				Âge légal de départ à la retraite (2)	
					Femmes	Hommes	Total		Femmes	Hommes
S	68,4	D	12,0	IRL	62,2	63,2	63,1	B	62	65
DK	58,9	FIN	9,0	UK	61,0	63,1	62,1	DK	65	65
UK	54,0	E	8,6	S	61,9	62,1	62,0	D	65	65
P	52,1	<b>UE</b>	<b>6,8</b>	P	61,5	62,0	62,0	EL	65	65
FIN	50,0	S	5,9	DK	61,1	62,2	61,9	E	65	65
IRL	47,9	F	5,8	FIN	61,4	61,6	61,6	F	60	60
D	42,8	A	5,6	NL	60,3	61,1	60,9	IRL	65	65
E	42,3	I	4,6	D	60,4	60,9	60,7	I	57-65	57-65
<b>UE</b>	<b>41,0</b>	EL	4,1	E	60,2	60,7	60,6	L	65	65
NL	39,9	DK	4,0	<b>UE</b>	<b>59,1</b>	<b>60,5</b>	<b>59,9</b>	NL	65	65
EL	39,6	UK	3,3	EL	57,7	61,2	59,6	A	60	65
F	32,6	B	3,0	A	58,6	60,0	59,6	P	65	65
A	29,0	IRL	2,6	I	59,2	59,6	59,4	FIN	65	65
I	28,2	P	2,6	F	58,0	58,2	58,1	S	65	65
B	26,0	NL	1,5	B	55,9	57,8	57,0	UK	60	65
L	24,9	L	0,3	L	55,3	57,5	56,8			

(1) L'âge effectif de cessation d'activité est calculé selon une méthodologie mise en œuvre par l'OCDE [14], basée sur l'évaluation d'une espérance de durée d'activité à partir des taux d'activité par âge.  
 (2) En Belgique, l'âge sera progressivement relevé de 62 à 65 ans pendant une période transitoire allant de 1997 à 2009. Au Danemark, l'âge légal est de 67 ans pour ceux qui ont atteint 60 ans le 1<sup>er</sup> juillet 1999. En Grèce, l'âge légal est de 60 ans pour les femmes assurées avant le 31 décembre 1992. En Irlande, l'âge légal pour les pensions contributives de vieillesse est de 66 ans. En Italie, dans le nouveau système, l'âge légal varie entre 57 et 65 ans. En Autriche, entre 2024 et 2033, l'âge légal de la retraite des femmes sera progressivement augmenté pour atteindre celui des hommes. Au Royaume-Uni, il est prévu une élévation progressive de l'âge de départ à la retraite des femmes à 65 ans entre 2010 et 2020.

Note : l'Union européenne a pour objectif de porter à 50 % le taux d'emploi des 55-64 ans et d'augmenter de cinq ans l'âge effectif de cessation d'activité d'ici à 2010.  
 Source : Eurostat, enquête sur les forces de travail ; calculs Commission européenne.

des 55-64 ans en Suède et de 56,6 % au Danemark. Ces taux atteignent également 52,2 % au Royaume-Uni et 50,7 % au Portugal.

À l'inverse, les Luxembourgeois, les Belges et les Français se retirent plus tôt qu'ailleurs en Europe : l'âge effectif de cessation d'activité atteint un minimum de 57 ans environ, et même de 55 ans pour les femmes. Il faut souligner que l'âge légal de départ en retraite est toutefois le plus bas de l'Union européenne en France (60 ans) ainsi qu'en Belgique pour les femmes. Ces pays ont ainsi, avec l'Italie et l'Autriche, les taux d'activité et d'emploi après 55 ans les plus faibles.

Au total, seulement quatre pays – Suède, Danemark, Royaume-Uni, Portugal – dépassent le seuil de 50 % pour le taux d'emploi des 55-64 ans retenu comme objectif pour l'ensemble de l'Union européenne à l'horizon 2010.

### *Les systèmes de retraite des États membres de l'Union européenne*

L'organisation de la couverture vieillesse connaît des modalités très diversifiées dans les quinze États membres de l'Union européenne. Sans doute cette diversité est-elle

largement due à l'histoire et aux traditions nationales, les différents systèmes de protection sociale s'étant développés dans des contextes institutionnels et politiques qui ne peuvent se comparer les uns avec les autres.

Il est cependant possible de repérer un certain nombre de traits fondamentaux qui permettent d'opérer des regroupements dans les différents systèmes de protection sociale. Un premier caractère distinctif est la taille des régimes qui assurent une couverture de base du risque vieillesse. Dans les pays d'Europe du Nord (Danemark, Finlande, Suède), aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni existent d'importants régimes de base qui versent des pensions à toutes les personnes âgées, sous condition de résidence et selon des formules qui prennent plus ou moins en compte les autres revenus de la personne ou du ménage. En tout état de cause, le montant de ces pensions est sans lien avec les revenus perçus au cours de la carrière professionnelle. On reconnaît là les traits des systèmes de protection sociale dits « *beveridgiens* », qui s'opposent à l'organisation couramment en vigueur dans plusieurs pays d'Europe continentale (Allemagne, Autriche, France), où l'essentiel des pensions reçues par les retraités sont liées aux gains perçus pendant la période d'activité et ne sont soumises à aucune condition de ressources.

Un second facteur de clivage réside dans l'organisation des régimes complémentaires de retraite liés à la carrière professionnelle. Caractérisés par un lien étroit entre cotisations versées et prestations promises, ces régimes sont institués dans les quinze pays selon des modalités très variables. Ils ont parfois un caractère obligatoire (Finlande, France, Suède), même lorsque, comme en Suède, ils sont organisés en capitalisation. Assez fréquemment, comme en Allemagne, aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni, ils sont institués à titre facultatif dans le cadre de l'entreprise, au moyen d'accords collectifs ou à l'initiative unilatérale de l'employeur [4]. Le caractère facultatif de ces régimes est dans bien des cas, et particulièrement aux Pays-Bas, équilibré par une intervention régulatrice importante des pouvoirs publics, portant notamment sur les conditions d'adhésion aux régimes, la situation des salariés en cas de changement d'employeur, les règles relatives aux placements financiers des organismes gestionnaires. D'une façon générale, le secteur financier privé est souvent un acteur important de la gestion de ces régimes, même dans les pays où ils sont obligatoires (Finlande et Suède notamment), et où la mise en œuvre de la réglementation peut être déléguée au secteur privé.

L'existence de régimes complémentaires de retraite organisés dans le cadre de l'entreprise se conjugue souvent avec le développement de plans individuels d'épargne en vue de la retraite. Ainsi, dans certains pays, le poids financier de la retraite par capitalisation est considérable : les actifs financiers détenus par les régimes privés de retraite représentent 81 % du produit intérieur brut au Royaume-Uni, et même 166 % aux Pays-Bas. À l'inverse, la France se caractérise par la place très marginale de ces dispositifs de retraite préfinancée.

## ***Des changements démographiques majeurs qui entraînent des besoins de financement importants***

Les États membres de l'Union européenne vont être confrontés dans des conditions sensiblement identiques à un double défi. Tout d'abord, l'arrivée prochaine à l'âge de la retraite des générations nombreuses nées au lendemain de la seconde guerre mondiale va entraîner une modification importante de la structure par âge de la population. Parallèlement, la poursuite de l'élévation de la durée moyenne de la vie va, elle aussi,

contribuer à augmenter le ratio de dépendance démographique (nombre de personnes âgées de plus de 65 ans sur nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans).

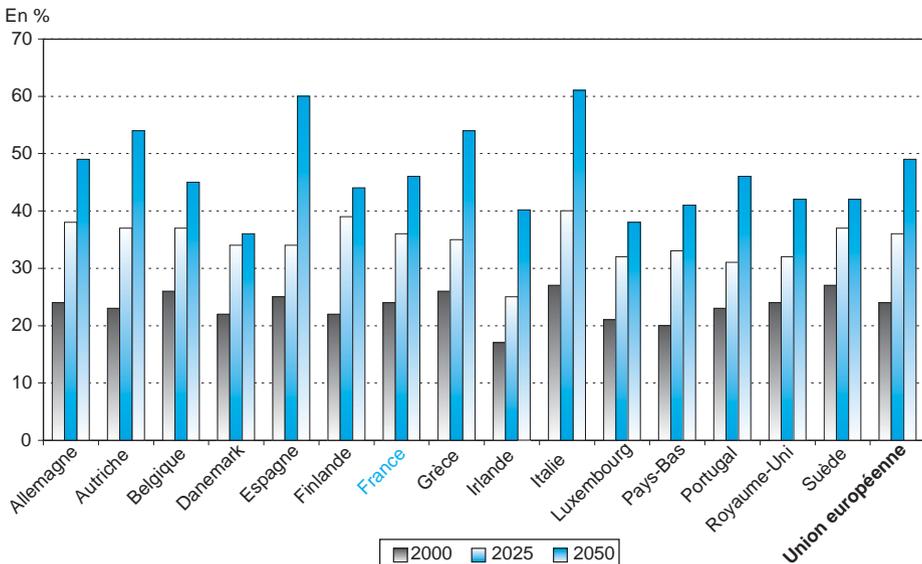
La population européenne est d'ores et déjà entrée dans un processus de vieillissement, du fait principalement de la baisse de l'indicateur de fécondité et de la mortalité. En 1999, le nombre annuel de naissances enregistrées dans l'Union européenne est tombé à son minimum historique de l'après-guerre, en dessous de 4 millions environ. L'indicateur conjoncturel de fécondité est ainsi passé de 2,59 en 1960 à 1,47 en 2001. Les pays du sud de l'Europe, qui enregistraient il y a vingt ans les niveaux de fécondité les plus élevés, sont, avec l'Irlande, ceux où il a le plus chuté. Aujourd'hui, c'est en Espagne et en Italie qu'il est le plus faible (1,24 en moyenne en 2001) et au contraire en Irlande et en France qu'il reste au niveau le plus élevé, même s'il a connu un net recul depuis trente ans. Le dynamisme de la Suède, remarqué au cours de la décennie quatre-vingt, comme dans les autres pays nordiques de l'Union européenne, a marqué le pas depuis 1990 : l'indicateur de fécondité y a enregistré un net recul, pour se reprendre depuis deux ans seulement, mais, à 1,57 en 2001, il reste cependant loin du niveau correspondant au remplacement des générations.

En 1998, les plus de 65 ans représentent 16 % de l'ensemble de la population des résidents de l'Union européenne et 24 % de la population des 15-64 ans. En quarante ans, cette tranche d'âge a augmenté de 45,5 %. La part des très âgés (3,7 %), c'est-à-dire des plus de 80 ans, a connu la croissance démographique la plus rapide, et particulièrement en Finlande. C'est en Suède que la proportion des personnes très âgées est la plus importante (5 %), du fait d'une part du caractère légèrement plus précoce du *baby-boom* dans ce pays, et d'autre part d'une espérance de vie plus élevée qu'ailleurs [2].

Le *graphique 1* donne l'évolution prévue du ratio du nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus à celui des personnes âgées de 15 à 64 ans – ou ratio de dépendance – entre 2000

### Graphique 1

#### Population âgée de 65 ans ou plus, en % des personnes âgées de 15 à 64 ans



Source : Eurostat, projections démographiques.

**Tableau 7**

**Espérance de vie à la naissance**

En années

	Hommes				Femmes			
	1980	2000	2025	2050	1980	2000	2025	2050
Allemagne	69,9	74,7	78,7	80,0	76,6	80,8	83,9	85,0
Autriche	69,0	75,0	77,9	81,0	76,1	81,2	83,5	86,0
Belgique	70,0	75,3	79,7	80,5	76,8	81,4	84,9	85,5
Danemark	71,2	75,2	78,6	79,4	77,3	76,6	82,1	83,1
Espagne	72,5	74,9	77,5	79,0	78,6	82,1	84,5	85,0
Finlande	69,2	73,9	78,2	80,0	77,6	81,1	84,0	85,0
France	70,2	74,8	78,8	80,0	78,4	82,8	85,9	87,0
Grèce	72,2	75,9	80,0	81,0	76,8	81,0	83,9	85,0
Irlande	70,1	74,0	77,7	79,0	75,6	79,4	82,8	84,0
Italie	70,6	75,5	79,6	81,0	77,4	82,0	85,0	86,0
Luxembourg	69,1	74,4	79,3	80,0	75,9	80,8	84,1	85,0
Pays-Bas	72,7	75,5	78,7	80,0	79,3	80,9	83,6	85,0
Portugal	67,7	72,0	76,1	78,0	75,2	79,2	82,6	84,0
Royaume-Uni	70,2	75,2	78,9	80,0	76,2	80,0	83,6	85,0
Suède	72,8	77,3	79,5	82,0	78,8	82,0	83,9	86,0
<b>Union européenne</b>	<b>70,5</b>	<b>75,0</b>	<b>78,7</b>	<b>80,0</b>	<b>77,2</b>	<b>81,3</b>	<b>84,3</b>	<b>85,5</b>

Source : Eurostat, projections démographiques.

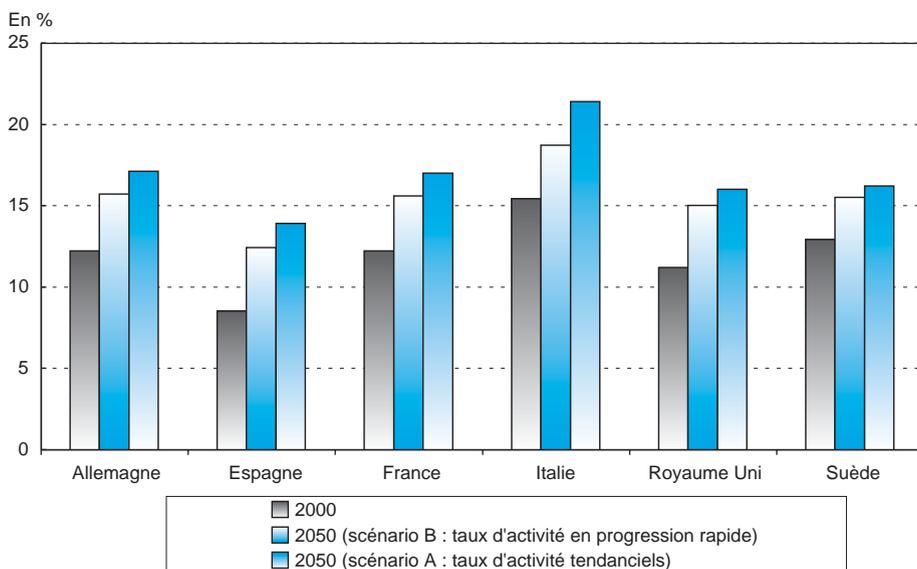
et 2050, selon le scénario central réalisé par Eurostat en 2001. Au sein de ces évolutions globales, le rôle de l'augmentation de l'espérance de vie est tout à fait déterminant, puisque celle-ci est appelée à progresser pendant cette période de 5 ans pour les hommes et de 4,2 ans pour les femmes (tableau 7). Les gains d'espérance de vie se mesurent également au fait que la part des personnes très âgées – 80 ans ou plus – dans l'ensemble des personnes âgées de 65 ans ou plus devrait passer de 23 % en 2000 à 37 % en 2050.

Les évolutions ainsi projetées font apparaître des différences importantes entre États membres. Alors que l'écart entre le pays qui compte la plus faible part de personnes âgées – l'Irlande – et celui qui en compte le plus – la Suède – est aujourd'hui limité à 10 points, il devrait passer à 21 points en 2050, opposant l'Irlande et l'Italie avec des ratios de dépendance de respectivement 40 % et 61 % de personnes âgées de 65 ans ou plus par personne âgée de 15 à 64 ans.

Aussi les États membres de l'Union européenne sont-ils confrontés à une pression importante sur les charges financières dues au paiement des retraites qui seront dispensées dans le futur par les régimes publics comme privés. Une étude récente – [3], et encadré 1 pour une présentation de la méthodologie mise en œuvre – s'est attachée à décrire les incidences tendanciennes du vieillissement de la population sur les dépenses de protection sociale, dont les dépenses de retraite, dans six pays européens (Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni, Suède). Reposant sur les projections démographiques réalisées par Eurostat, et considérant deux hypothèses alternatives d'évolution des taux d'activité de 2000 à 2050 (au même rythme qu'entre 1970 et 2000 dans le premier scénario « A », à un rythme accéléré sous l'effet d'une progression plus forte de l'activité féminine dans le second scénario « B »), ces travaux suggèrent que la progression de la part des charges de retraite publiques et privées dans le produit intérieur brut serait d'au moins cinq points dans le scénario « A » et encore d'au moins trois points dans le scénario « B » dans cinq des six pays étudiés (graphique 2). Seule la Suède devrait connaître une progression plus modérée de la charge de ses pensions en proportion du produit intérieur brut (+ 2,6 % dans le scénario « B », et + 3,3 % dans le scénario « A »), ce en raison de sa structure démographique relativement plus favorable due à la relative précocité du *baby-boom* dans ce pays. L'Italie se caractérise par un niveau de

## Graphique 2

### Évolution de la part des dépenses de retraite dans le produit intérieur brut



Source : Algava et Plane (2001) [3].

dépenses de retraite relativement élevé en 2000, et conserverait sa position relative jusqu'en 2050. L'Espagne quant à elle part d'un niveau de ses charges de retraite relativement bas en 2000, mais se rapprocherait des cinq autres pays à l'horizon du milieu du siècle. Les trois autres pays européens (Allemagne, France, Royaume-Uni) connaîtraient enfin des évolutions tendanciennes très similaires de leurs charges de retraite, de 11 % (Royaume-Uni) et 12 % (Allemagne, France) du produit intérieur brut en 2000 à, respectivement, 16 % et 17 % en 2050 dans le scénario « B ».

## Les réformes des systèmes de retraite dans les États membres de l'Union européenne

Confrontés à des défis de même nature – même si, comme on vient de le voir, l'ampleur des difficultés à résoudre varie considérablement selon les pays –, les quinze États membres de l'Union européenne réagissent selon des modalités compatibles avec leurs institutions et leurs contextes économiques et sociaux propres. Il s'ensuit naturellement une certaine diversité des stratégies retenues par les pays européens. Cependant, il est possible, au sein de cette diversité, de distinguer certains traits communs, et aussi d'identifier des expériences nationales dont les succès sont riches d'enseignement pour les autres États. Le commentaire suivant s'efforce de restituer la diversité des stratégies nationales des quinze pays à partir des rapports qu'ils ont remis à l'automne 2002 dans le cadre du processus de coopération institué à l'échelon européen en matière de retraite [9], et aussi en tenant compte des conclusions de travaux antérieurs en matière de comparaison internationale des systèmes de retraite [6, 15].

En premier lieu, peu de pays prévoient de faire massivement recours à la hausse des prélèvements obligatoires pour équilibrer leurs régimes publics de retraite. Dans sa réforme de 1998, l'Allemagne prévoit une hausse très progressive de 19,5 % à 22 % au maximum du taux de cotisation à son régime général de retraite d'ici à 2030. La réforme finlandaise mise en œuvre en 2000 prévoit une très légère augmentation des cotisations sociales. La Suède a inscrit dans sa réforme complète de 1999 le principe d'assurer durablement l'équilibre de son régime de retraite de base avec un taux de cotisation laissé constant à 18,5 % d'ici à 2050. Cependant, plusieurs pays qui ne font pas référence à la hausse des prélèvements sociaux dans leurs stratégies de moyen terme reconnaissent ne pas avoir encore pris les mesures propres à assurer l'équilibre à long terme de leurs systèmes de retraite, ce qui suggère que des marges de manœuvre existent dans ces pays en matière de relèvement des recettes des régimes.

L'action sur le montant des pensions constitue un volet important des réformes en cours des régimes de retraite dans les pays européens. Le plus souvent, cette action emprunte la voie de changements du mode de calcul des pensions, notamment en déterminant les pensions par référence à la moyenne des salaires perçus pendant une partie de plus en plus longue de la carrière professionnelle (France), voire au cours de l'ensemble de la carrière (Finlande, Portugal). Les règles d'indexation des pensions liquidées sont également revues en baisse dans plusieurs pays, notamment en Allemagne. Cependant, ces stratégies tendant à peser sur le montant moyen des pensions sont contrebalancées, dans d'autres pays comme l'Irlande ou le Royaume-Uni, par des mesures tendant à améliorer les droits individuels à pension en sorte de faire diminuer la pauvreté parmi les personnes âgées. En France, la nouvelle réforme qui entrera en vigueur en 2004 aura pour effet d'atténuer, pour les pensions les plus faibles obtenues après une carrière complète,

#### Encadré 1

##### Les projections des charges de retraite dans les États membres de l'Union européenne

Plusieurs exercices de projection de l'impact du vieillissement sur les économies européennes en général, ou sur leurs finances publiques et leurs systèmes de retraite en particulier, ont été réalisés au cours des années récentes. L'étude privilégiée ici est celle d'Algava et Plane (2001) [3]. Cependant, il existe une autre étude réalisée en 2000 par le groupe de travail sur le vieillissement du Comité de la politique économique auprès du Conseil de l'Union européenne [11], dont la méthodologie et les conclusions diffèrent de la précédente. Il importe donc d'identifier les causes de ces divergences.

L'étude d'Algava et Plane s'attache à décrire les incidences tendancielles du vieillissement de la population sur les dépenses de protection sociale, essentiellement les dépenses de

retraite et d'assurance maladie, dans six pays européens (Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni, Suède). Les dépenses de retraite considérées sont constituées des prestations versées aux ménages au titre des risques « vieillesse » et « survie » enregistrés dans le système SESPROS d'Eurostat, qui permet de comparer les dépenses sociales des quinze États membres de l'Union européenne [1]. Elles comprennent donc non seulement les dépenses supportées par les régimes de retraite légalement obligatoires, mais aussi les dépenses de retraite des régimes assurant à titre facultatif une garantie collective, dans le cadre professionnel, de remplacement des revenus d'activité. Le caractère tendanciel de l'étude tient au fait que le montant moyen des pensions est supposé progresser comme les salaires moyens nets de cotisations sociales.

### Encadré 1 (fin)

L'évolution du montant total des pensions jusqu'en 2050 se déduit donc de cette pension moyenne et des projections d'effectifs de retraités découlant des projections démographiques d'Eurostat. Par ailleurs, ces projections sont réalisées à l'aide d'un cadrage macro-économique élémentaire : croissance rapide du produit intérieur brut – PIB – (3 % par an en volume) jusqu'à l'atteinte d'un taux de chômage de 5 % (3,5 % pour la Suède), puis au rythme combiné de l'évolution de la population active et de la productivité du travail (1,75 % par an). L'évolution de la population active suit deux scénarios : le premier, dit scénario « A », suppose la poursuite des tendances aujourd'hui à l'œuvre (hausse de l'activité féminine, baisse de l'activité aux âges extrêmes) ; le second, dit scénario « B », prend en compte une accélération de la participation des femmes au marché du travail et une augmentation des taux d'activité aux âges élevés.

Dans le cas de la France, il est à noter que cette projection tendancielle conduit en 2050 à un poids des dépenses de retraite dans le PIB de 17 % dans le scénario « A » et de 15,6 % dans le scénario « B », contre 12,2 % en 2000. Le scénario « B » paraît ainsi conduire à des résultats cohérents avec ceux des projections nationales qui peuvent lui être comparées : 15,8 % de dépenses de retraite dans le PIB en 2040 dans le scénario 2 du rapport « Charpin » de 1999 [7], 15,7 % à 16 % en 2040 dans le scénario central du Conseil d'orientation des retraites rendu public en 2001 [10]. Dans ce scénario « B », l'évolution tendancielle du montant moyen des pensions, qui ne prend pas en compte l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la réforme de 1993 et qui joue donc dans le sens de la hausse du ratio dépenses de retraite/PIB, semble donc approximativement compensée par le surcroît de croissance permis par la progression plus forte des taux d'activité. Ce second effet ne jouant pas dans le scénario « A », l'évolution du poids des dépenses de retraite dans le PIB y est logiquement plus dynamique.

Le rapport du Comité de la politique économique [11] utilise comme l'étude précédente les projections démographiques d'Eurostat. Cependant, ses projections ne portent que sur les dépenses des régimes publics de retraite. De plus, elles se fondent sur des hypothèses différentes de réduction progressive du taux de chômage vers un niveau d'équilibre qui varie selon les pays entre 4 et 7 %. Enfin, l'évolution des dépenses de retraite prend en compte l'incidence future des mesures d'ores et déjà votées, à l'instar en France des dispositions de la réforme de 1993. Ceci explique les écarts entre les évaluations produites par les deux études. Ces écarts sont limités en France (15,8 % pour le ratio dépenses de retraites/PIB en 2040, soit un niveau presque égal à celui trouvé dans le scénario « B » de l'étude d'Algava et Plane), en conséquence du caractère public de la quasi-totalité des régimes de retraite. Ils sont en revanche beaucoup plus importants au Royaume-Uni (4,4 % en 2050 contre 15 % dans le scénario « B » de l'étude précédente), du fait de la contribution limitée dans ce pays des régimes publics de retraite au remplacement des revenus d'activité. D'autres divergences peuvent également être observées, notamment dans le cas de l'Italie où les taux d'activité des plus de 55 ans connaissent une forte progression dans la projection du Comité de la politique économique en raison des incidences attendues des réformes des systèmes de pension engagées dans ce pays.

L'hypothèse d'évolution tendancielle du montant moyen des pensions constitue une limite importante de l'étude d'Algava et Plane. De plus, elle ne couvre que six des quinze États membres de l'Union européenne. Cependant, cette étude a été privilégiée dans cette présentation, en raison de la nécessité, pour réaliser une comparaison pertinente des défis auxquels les pays européens sont confrontés en matière de retraite, de prendre en compte l'ensemble des dépenses de retraite et non celles des seuls régimes publics.

la réduction à long terme du taux de remplacement programmée par la précédente réforme de 1993. En Grèce, de plus, le remodelage des régimes de retraite destiné à garantir un revenu décent aux personnes âgées s'accompagnera de la poursuite de la maturation du système de retraite – c'est-à-dire l'arrivée progressive à l'âge de la retraite de personnes ayant eu une carrière complète – qui pèsera aussi à la hausse sur le montant moyen des pensions. D'une façon plus générale, les réformes en cours dans certains pays visent à diminuer le nombre de régimes et à rapprocher leurs législations (Grèce, Autriche), ou à établir une distinction plus claire entre prestations contributives d'assurance liées aux gains et prestations non contributives relevant de la redistribution générale – comme les minima de ressources en faveur des personnes âgées – financées par le budget de l'État (Espagne).

La plupart des États membres ont stabilisé depuis plusieurs années l'âge de référence auquel les assurés peuvent partir en retraite. On citera ainsi l'Allemagne qui a récemment aligné à 65 ans l'âge « normal » de la retraite pour les hommes et les femmes. La France ne prévoit pas de revenir sur l'âge minimal de 60 ans permettant de faire valoir des droits à la retraite, mais vient de programmer une élévation régulière de la durée d'assurance requise pour obtenir une pension complète (40 années pour tous les régimes en 2008, 41 ans en 2012, 42 ans si nécessaire en 2020). Dans ce contexte de stabilisation, les États membres comptent davantage sur l'amélioration des taux d'activité au voisinage de ces âges de retraite de référence pour relever l'âge effectif de la cessation définitive d'activité, conformément à l'objectif adopté en avril 2002 au sommet de Barcelone tendant à reculer de cinq ans cet âge effectif d'ici à 2010. Les politiques visant à améliorer la participation au marché du travail comportent des volets significatifs relatifs aux travailleurs âgés de 50 ans ou plus, particulièrement au Royaume-Uni dans le cadre du programme global « New Deal » visant à rendre l'emploi plus attractif auprès des catégories éloignées du marché du travail. Les possibilités d'accès aux préretraites ou aux retraites anticipées ont également été limitées en Belgique, au Danemark, aux Pays-Bas, en Autriche ou en Finlande [12]. En France, la nouvelle réforme interdit la mise à la retraite d'office avant 65 ans et institue des pénalités financières à l'endroit des entreprises qui mettront en place des régimes de préretraite « maison ». Dans le même esprit, les possibilités de cumuler une retraite et des revenus d'activité ont été assouplies ou vont l'être en Belgique, en France au Portugal et en Suède. Ces mesures s'accompagnent souvent d'incitations financières à la prolongation de l'activité, avec des majorations / minorations de pensions – dénommées « surcotes » / « décotes » – en cas de départ en retraite après / avant l'âge de référence : de nombreux pays ont peu ou prou mis en œuvre de telles incitations, comme en Allemagne, aux Pays-Bas, en Autriche, au Portugal, en Finlande ou dernièrement en France. Il convient enfin de citer les cas de l'Italie (en 1995) et de la Suède (en 1999) [5] qui ont mis en place des barèmes de retraite visant à la neutralité actuarielle, c'est-à-dire assurant la neutralité financière pour les régimes de retraite des arbitrages individuels entre montants et durée moyenne de service des pensions<sup>1</sup>.

Dans la très grande majorité des pays, ce sont les régimes de retraite obligatoires de base qui assurent l'essentiel des revenus perçus par les retraités. Les réformes envisagées dans

---

1. Plus précisément, des barèmes de retraite sont dits actuariellement neutres lorsque, par rapport à un âge pris pour référence, l'anticipation – respectivement le report – d'un an par l'assuré de son départ en retraite se traduit par une diminution – respectivement une augmentation – du montant de sa pension, telle que la valeur actualisée des prestations, qui seront versées par le régime, nettes des cotisations versées par l'assuré, reste inchangée par rapport à la situation en cas de départ en retraite à l'âge de référence.

ces pays n'entendent en aucun cas remettre en cause ce primat, bien que certains d'entre eux (Allemagne, Italie, Autriche, Portugal) prévoient de créer des incitations fiscales aux régimes de retraite facultatifs institués dans le cadre professionnel ou aux dispositifs individuels d'épargne en vue de la retraite. Au Royaume-Uni, où le taux de remplacement des revenus d'activité assuré par les régimes publics de retraite est singulièrement bas, les orientations du Gouvernement visent d'une part à favoriser le développement des dispositifs individuels d'épargne [13], mais aussi, d'autre part, à accroître les droits à la retraite des travailleurs à faibles revenus, au moyen d'une amélioration du régime complémentaire d'État et du « Pension Credit » qui allège le fardeau des cotisations sociales sur les bas salaires. Les Pays-Bas, qui se caractérisent par un poids significatif des régimes de retraite organisés dans le cadre professionnel, développent une politique originale fondée sur la régulation publique de ces régimes, dans le but d'atteindre l'objectif de la généralisation de ces régimes à l'ensemble des salariés. Le Royaume-Uni met également l'accent sur cette politique de régulation, avec des audits réguliers des fonds de pension professionnels menés par l'autorité de régulation.

Enfin, les années récentes ont été marquées, dans une majorité d'États membres, par la création de fonds de réserve destinés à lisser la montée des charges de retraite qui doit intervenir entre 2005 et 2040. Le Luxembourg et la Suède disposaient déjà de tels fonds : en Suède, le « fonds intermédiaire », créé en 1960, avait accumulé en 2000 des actifs représentant environ 26 % du produit intérieur brut. À la faveur de l'amélioration des finances publiques intervenue dans la deuxième partie des années quatre-vingt-dix, cinq pays (Belgique, Grèce, Espagne, France, Portugal) ont créé des fonds de réserve, dont les actifs restent cependant dans l'ensemble limités.

### *Vers une coopération européenne en matière de retraites*

La connaissance des systèmes européens de retraite et des réformes à l'œuvre dans les États membres de l'Union européenne a connu un développement soutenu au cours des dernières années, depuis la décision, prise au sommet de Lisbonne en mars 2000, de mettre en œuvre une méthode originale de coopération en matière de protection sociale, dénommée « méthode ouverte de coordination ». Cette méthode a pour but de favoriser la détermination d'objectifs communs aux États membres en matière de pilotage des systèmes de retraite, de constituer un ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer les avancées réalisées par chaque État membre dans la réalisation des objectifs communs, et de permettre ainsi aux États membres d'explicitier leurs stratégies nationales, dans le cadre de rapports remis à périodicité régulière. Ces stratégies font l'objet d'une « évaluation par les pairs » au sein des comités compétents du Conseil européen, et doivent permettre de dégager les meilleures pratiques en matière de régulation des systèmes de retraite.

Il ne s'agit nullement de promouvoir un quelconque « modèle » européen. Ce sont les gouvernements, parfois conjointement avec les partenaires sociaux, qui conservent la totalité des prérogatives en matière de pilotage des évolutions des systèmes de retraite des États membres. On peut en revanche escompter de ce processus le développement de statistiques et d'études économiques qui permettront d'améliorer la comparaison des systèmes européens de retraite. □

---

## Bibliographie

---

- [1] ABRAMOVICI G. (2003), « La protection sociale : dépenses de pensions », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales, n° 11.
- [2] AGLIETTA M., BLANCHET D., HÉRAN F. (2002), « Démographie et économie », Rapport du Conseil d'analyse économique, *La Documentation française*, n° 35, février.
- [3] ALGAVA E., PLANE M. (2001), « Vieillesse et protection sociale : une projection comparée pour six pays de l'Union européenne », *Études et résultats*, Drees, n° 134, septembre.
- [4] BONNET C., BURDILLAT M., COÉFFIC N., COLIN C., LELIÈVRE M., SALZMANN B. (2001), « Les systèmes de retraite complémentaire non obligatoires dans sept pays », *Études et résultats*, Drees, n° 131, août (d'après l'étude réalisée par Y. Chassard et G. Tamburi, B. Brunhes Consultants).
- [5] CAUSSAT L., LELIÈVRE M. (2003), « Les stratégies nationales en matière de pension des pays nordiques membres de l'Union européenne », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, à paraître.
- [6] CHAGNY O., DUPONT G., STERDYNIAK H., VERONI P. (2001), « Les réformes des systèmes de retraite en Europe », *Revue de l'Observatoire français des conjonctures économiques*, n° 78, juillet.
- [7] CHARPIN J.-M. (1999), « L'avenir de nos retraites », Rapport au Premier ministre, *La Documentation française*.
- [8] COHEN-SOLAL M. et LELIÈVRE M. (2003), « Niveau et risque de pauvreté parmi les retraités des pays européens », *Études et résultats*, Drees, n° 213, janvier.
- [9] COMMISSION EUROPÉENNE (2003), Rapport conjoint de la Commission et du Conseil européen sur les objectifs et méthodes de travail dans le domaine des pensions.
- [10] CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (2001), « Retraites : renouveler le contrat social entre les générations », *La Documentation française*.
- [11] ECONOMIC POLICY COMMITTEE (2001), « Budgetary challenges posed by ageing populations : the impact on public spending on pensions, health and long-term care for the elderly and possible indicators of the long-term sustainability of public finances », octobre.
- [12] GUILLEMARD A.-M. (2002), « L'Europe continentale face à la retraite anticipée – Barrières institutionnelles et innovations en matière de réforme », *Revue française de sociologie*, n° 43-2.
- [13] LELIÈVRE M. (2002), « Éléments de contexte et enjeux du *Stakeholder Pension* le nouveau plan de retraite individuel du *New Labour* au Royaume-Uni », *Revue française des affaires sociales*, n° 2.
- [14] SCHERER P. (2002), « Age of Withdrawal from the Labour Force in OECD Countries », *Labour Market and Social Policy*, Occasional Papers, OCDE, n° 49.
- [15] VERNIÈRE L. (2002), « Panorama des réformes des retraites à l'étranger », *Questions de retraite*, hors série, janvier.

Par ailleurs, les rapports de stratégie nationale en matière de retraite des quinze États membres sont disponibles sur le site Internet de l'Union européenne : [http://europa.eu.int/comm/employment\\_social/soc-prot/pensions/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/employment_social/soc-prot/pensions/index_fr.htm)

---

---

# FICHES THÉMATIQUES

---

Le ralentissement de l'activité économique amorcé en 2001 se poursuit en 2002 : le produit intérieur brut (PIB) ne progresse que de 1,2 % en volume.

Pour la première fois depuis 1996, les investissements des entreprises contribuent négativement à la croissance : de nombreux chocs (hausse du prix du pétrole, baisse des indices boursiers, incertitudes géopolitiques) conjugués à un climat économique morose dans toute la zone euro maintiennent les entreprises dans une position d'attente. Elles reportent à nouveau leurs investissements et réduisent leurs stocks.

Le principal soutien de l'activité reste la consommation des ménages, qu'il s'agisse de celle financée par les ménages eux-mêmes ou de celle prise en charge par les administrations publiques. Cette dernière est vigoureuse en raison d'un accroissement des dépenses de santé, de la mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie et d'une hausse des aides au logement. La croissance de la consommation financée par les ménages fléchit pour la première fois depuis 1997 : d'une progression oscillant autour de 3 %, elle est de 1,2 % en volume en 2002.

La croissance du revenu disponible brut des ménages reste soutenue (+ 3,9 % après + 4,8 % en 2001). Depuis trois ans, les raisons de ce dynamisme sont chaque fois différentes. En 2000, la reprise sur le marché de l'emploi expliquait principalement cette croissance ; en 2001, l'accélération des salaires contrebalançait le ralentissement amorcé sur le marché de l'emploi. En 2002, le ralentissement économique se

répercute sur les revenus d'activité et de la propriété. En revanche, de fortes baisses d'impôt et la croissance des prestations sociales limitent le ralentissement du pouvoir d'achat : il progresse de 1,9 % en 2002 après des augmentations de l'ordre de 3 % en 2000 et 2001. Cependant, cette hausse ne se répercute pas intégralement sur les dépenses de consommation des ménages, la dégradation du marché du travail les incitant à constituer une épargne de précaution. En deux ans, le taux d'épargne progresse de un point et s'élève à 16,7 % en 2002.

Le déficit public, au sens du traité de Maastricht, dépasse les 3 % du PIB pour la première fois depuis 1997 (3,1 %). Le ralentissement économique conjugué aux allègements d'impôt limite les rentrées fiscales. À l'opposé, les dépenses continuent de croître. Le besoin de financement de l'État passe de 34,4 milliards d'euros en 2001 à 57,5 milliards en 2002. Après trois années d'excédent, les administrations de sécurité sociale redeviennent aussi déficitaires avec un besoin de financement de 4,4 milliards d'euros, en raison notamment d'une forte croissance des versements de prestations de chômage et de maladie.

Les prix à la consommation augmentent de 2,0 % en moyenne annuelle. Le passage à l'euro au 1<sup>er</sup> janvier 2002, dont on craignait l'effet sur les prix, n'a eu qu'un effet inflationniste très limité. L'évolution des prix s'explique principalement par la hausse des taxes sur le tabac, l'augmentation des loyers et la revalorisation des honoraires des médecins.

#### DÉFINITION

**Évolutions aux prix de l'année précédente** - Les agrégats des comptes nationaux en volume, c'est-à-dire corrigés de l'évolution générale des prix, sont issus de comptes en volume chaînés. Pour une année donnée, les agrégats en volume sont obtenus en enchaînant, à partir du niveau constaté en 1995, les indices annuels d'évolution en volume calculés aux prix de l'année précédente. Cette méthode conduit à des évolutions des agrégats plus satisfaisantes sur le long terme, puisqu'elles tiennent compte de la déformation de la structure des prix relatifs.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

« Les comptes de la Nation en 2002 », *Insee première*, n° 894, avril 2003.

« L'économie française », *Le Livre de Poche*, Insee, édition 2003-2004, juin 2003.

« Comptes nationaux – Rapport sur les comptes de la Nation 2002 », *Insee résultats – Cédérom*, série Économie, n° 9, juillet 2003.

**Tableau 1**

**Ressources et emplois de biens et services**

	Évolution 2002/2001 (en %)			Valeurs 2002 (en milliards d'euros)	Contribution à la croissance du PIB 2002
	Volume (1)	Prix	Valeur		
<b>Produit intérieur brut (PIB)</b>	<b>1,2</b>	<b>1,8</b>	<b>3,0</b>	<b>1 520,8</b>	<b>1,2</b>
Importations	0,6	- 2,8	- 2,2	380,2	0,2
<b>Total des emplois finals</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9</b>	<b>2,0</b>	<b>1 901,0</b>	<b>-</b>
Consommation effective des ménages	2,0	1,9	3,9	1 053,8	1,4
dont dépenses de consommation :					
- des ménages	1,2	2,0	3,2	823,0	0,7
- individuelle des administrations publiques (APU)	5,1	1,6	6,8	220,6	0,7
Consommation effective des APU	2,6	1,9	4,5	142,4	0,2
Formation brute de capital fixe	- 1,6	1,3	- 0,3	296,0	- 0,3
dont :					
- sociétés non financières et entreprises individuelles	- 2,9	0,5	- 2,4	163,7	- 0,3
- ménages	0,8	2,8	3,6	73,1	0,0
- administrations publiques	- 1,5	1,8	0,3	46,4	- 0,1
Variation de stocks (en contribution au PIB)	(- 0,4)	-	-	- 4,3	- 0,4
Exportations	1,5	- 1,6	- 0,1	411,6	0,4

(1) Volumes issus des comptes chaînés en base 1995 ; évolutions en volume aux prix de l'année précédente.

Source : Insee, comptes de la Nation (base 1995).

**Tableau 2**

**Équilibre du produit intérieur brut : taux d'évolution en volume (\*)**

En %

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Ressources</b>							
Produit intérieur brut (PIB)	1,1	1,9	3,4	3,2	3,8	2,1	1,2
Importations	1,6	6,9	11,6	6,2	14,6	1,3	0,6
<b>Total</b>	<b>1,2</b>	<b>2,8</b>	<b>4,9</b>	<b>3,8</b>	<b>5,9</b>	<b>1,9</b>	<b>1,1</b>
<b>Emplois</b>							
Dépenses de consommation finale des ménages	1,3	0,1	3,4	3,2	2,7	2,6	1,2
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	2,3	2,1	- 0,1	1,5	2,8	2,9	4,1
Dépenses de consommation finale des ISBLSM (1)	1,9	3,2	3,3	4,6	- 1,0	14,6	1,9
Formation brute de capital fixe	0,0	- 0,1	7,0	8,3	7,8	1,9	- 1,6
Acquisitions, nettes des cessions, d'objets de valeur	- 3,4	11,7	20,2	8,1	12,6	6,6	- 3,3
Exportations	3,5	11,8	8,3	4,3	12,6	1,6	1,5

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

(\*) Comptes chaînés, évolutions aux prix de l'année précédente.

Source : Insee, comptes de la Nation (base 1995).

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2003, la **population active** s'élève à 27,1 millions de personnes, dont 14,6 millions d'hommes et 12,5 millions de femmes (*tableau 1*) selon la **nouvelle enquête sur l'emploi**. Elle continue sa progression soutenue : + 307 000 personnes en un an (+ 1,1 %), après + 239 000 entre mars 2001 et mars 2002 contre + 180 000 en moyenne annuelle entre 1997 et 2001.

Globalement, le **taux d'activité** des personnes en âge de travailler (15-64 ans) atteint 69 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2003 (+ 0,5 point en un an).

Confortant les tendances de long terme, les taux d'activité des femmes et des hommes se rapprochent. L'activité féminine progresse à tous les âges (*graphique 1*), sauf entre 15 et 19 ans où elle baisse. C'est pourtant aux âges où elles assument les charges familiales les plus lourdes que leur taux d'activité augmentent le plus : désormais moins de 20 % des femmes de 25 à 49 ans n'ont pas d'activité professionnelle et n'en cherchent pas. Pour les hommes la tendance est inverse : leur taux d'activité diminue pour tous ceux qui ont moins de 55 ans.

Pour les jeunes, l'activité est très faible entre 15

et 19 ans (de l'ordre de 11 % pour les hommes et de 6 % pour les femmes), en lien avec les différences observées au niveau de l'apprentissage et de la durée des études initiales. Entre 20 et 24 ans, les taux d'activité se situent autour de 47 % pour les femmes et 56 % pour les hommes. Depuis 10 ans, les taux d'activité des hommes et des femmes entre 50 et 64 ans ne cessent de se rapprocher mais de façon assez irrégulière : pour les hommes, il atteint 67,2 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2003 (*graphique 2*). Pour les femmes, il est de 12 points de moins (contre 17,6 points en 1993) : les comportements d'activité de celles nées après la guerre sont différents, elles sont plus actives que leurs aînées.

Selon un autre concept neutralisant les effets démographiques, l'**espérance d'activité à 50 ans**, le constat sur la participation au marché du travail des plus âgés est le même : les espérances entre hommes et femmes se rapprochent régulièrement de 0,1 an en moyenne par an. En 2003 les hommes ont, à 50 ans, une durée moyenne d'activité de 9,1 années (jusqu'à 64 ans inclus). Pour les femmes, la durée moyenne d'activité atteint 7,7 années (*graphique 3*).

### DÉFINITIONS

**Population active** - Elle regroupe la population active occupée et les chômeurs « au sens du BIT ».

**Nouvelle enquête sur l'emploi** - Depuis juillet 2001, l'Insee a mis en place une nouvelle enquête sur l'emploi qui se substitue à l'ancienne enquête annuelle. Alors que celle-ci se déroulait sur un mois (mars en général), la nouvelle enquête s'effectue tout au long de l'année. Le questionnaire a été profondément remanié de façon à le rendre plus comparable à celui des enquêtes équivalentes réalisées dans les autres pays européens (enquêtes sur les forces de travail). Par ailleurs, les techniques de collecte ont été modifiées et les méthodes de codification des diplômes et professions améliorées. Ces changements expliquent que la continuité des séries entre ancienne et nouvelle enquête ne soit pas toujours parfaitement assurée.

**Taux d'activité** - Il s'agit, pour une tranche d'âge donnée, du rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés + chômeurs au sens du BIT) et la population totale.

**Espérance d'activité à 50 ans (ou durée moyenne)** - Il s'agit de la durée hypothétique d'activité entre 50 et 64 ans pour une génération qui connaîtrait à chaque âge les conditions d'activité du moment (somme des taux d'activité âge par âge).

### POUR EN SAVOIR PLUS

« Enquête sur l'emploi du premier trimestre 2003 », *Insee première*, n° 909, juillet 2003.

« La nouvelle enquête Emploi, l'activité et le chômage », *Économie et statistique*, Insee, n° 362, juillet 2003.

**Tableau 1**  
**Population active et taux d'activité**

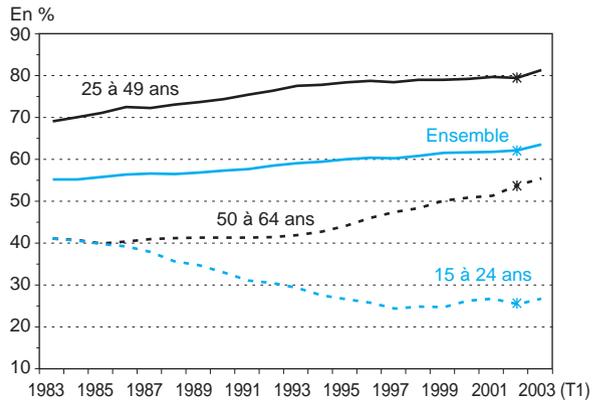
	Mars 2000	Mars 2001	1 <sup>er</sup> trimestre 2002	1 <sup>er</sup> trimestre 2003
<b>Population active totale (1) (en milliers)</b>	<b>25 852</b>	<b>26 044</b>	<b>26 765</b>	<b>27 072</b>
dont : hommes	14 029	14 110	14 625	14 607
femmes	11 823	11 934	12 140	12 465
<b>Taux d'activité (2) (en %)</b>				
<b>Ensemble</b>	<b>68,0</b>	<b>68,0</b>	<b>68,5</b>	<b>69,0</b>
<b>Hommes</b>	<b>74,4</b>	<b>74,3</b>	<b>75,1</b>	<b>74,6</b>
15-19 ans	11,4	11,0	12,2	10,7
20-24 ans	55,5	56,2	55,0	55,8
25-49 ans	94,8	94,8	94,7	94,2
50-59 ans	80,8	80,5	82,5	82,7
60-64 ans	15,5	15,5	21,3	20,6
<b>Femmes</b>	<b>61,7</b>	<b>61,8</b>	<b>62,0</b>	<b>63,4</b>
15-19 ans	5,9	6,2	6,1	5,5
20-24 ans	46,9	46,9	43,7	47,2
25-49 ans	79,3	79,6	79,6	81,1
50-59 ans	65,0	64,8	67,0	67,8
60-64 ans	13,5	13,0	15,3	18,0

(1) Ensemble des personnes de 15 ans ou plus.  
(2) Rapport entre la population active et l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans.

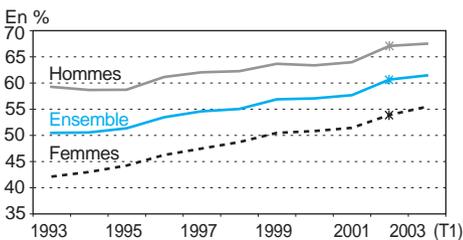
Source : Insee, enquêtes annuelles sur l'emploi 2000 et 2001, enquête sur l'emploi en continu à partir de 2002.

**Graphique 1**  
**Taux d'activité des femmes selon la tranche d'âge**

Note : taux d'activité en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2001, taux d'activité du premier trimestre de l'année à partir de 2002, le changement de série est signifié par une \*.  
Champ : personnes de 15 à 64 ans.  
Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.

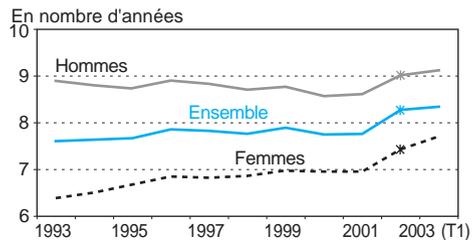


**Graphique 2**  
**Taux d'activité des personnes de 50 à 64 ans**



Note : taux d'activité en mars de chaque année sauf celle du recensement (janvier en 1999) jusqu'en 2001, du premier trimestre de l'année à partir de 2002, le changement de série est signifié par une \*.  
Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.

**Graphique 3**  
**Espérance d'activité à 50 ans**



Lecture : entre 50 et 64 ans, les femmes de 50 ans passent en moyenne 6,4 années en activité en 1993, 7,7 années en 2003.  
Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2003, la **population active occupée** est estimée à 24,4 millions de personnes d'après la **nouvelle enquête sur l'emploi**. La progression de l'emploi a fortement ralenti : l'économie française compte seulement 70 000 emplois de plus qu'un an plus tôt (*tableau 1*). Le nombre de postes augmente au sein de l'emploi salarié tandis qu'il diminue légèrement chez les non salariés.

Dans ce contexte de ralentissement économique, l'apprentissage, l'intérim et les contrats aidés sont en baisse. En un an, le nombre d'apprentis se replie de 6,9 % (- 20 000) ; le nombre d'intérimaires recule pour sa part de 3,4 % (- 15 000), touchant surtout les hommes. Seul le nombre de personnes titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD) est stable dans le secteur privé, en légère hausse dans le secteur public (+ 7 000).

Au contraire, le nombre d'emplois stables (contrat à durée indéterminé - CDI -) est en nette progression dans le secteur privé (+ 165 000), la construction et le tertiaire étant les secteurs qui recrutent le plus.

Les emplois supplémentaires profitent exclusivement aux femmes : + 176 000 emplois salariés. Dans le même temps, l'effectif masculin perd plus de 90 000 postes. Au total, le taux de féminisation progresse en 2003 et atteint 47,1 %, contre 46,4 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2002.

La progression de l'emploi féminin est assez

contrastée selon le secteur et le type d'emploi. Si le taux de féminisation augmente parmi les CDI de la Fonction publique (+ 1,5 point), c'est avant tout dans le secteur privé que de nouveaux CDI sont créés pour les femmes (+ 133 000 postes, soit + 2,2 % de CDI). Le nombre d'emplois à durée limitée, tous secteurs confondus, augmente de 10 000 postes parmi les CDD mais diminue de 25 000 parmi les contrats aidés.

La baisse globale de l'emploi masculin masque également des évolutions aux profils différenciés : les emplois permanents comptent 32 000 postes de plus dans le secteur privé, 77 000 de moins dans le secteur public ; quant aux emplois à durée limitée, ils diminuent dans chacun des secteurs.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2003, la proportion d'actifs occupés à temps partiel est quasiment stable à 16,5 % (*graphique 1*). Cette forme d'emploi est en recul pour les femmes (- 0,6 point) contrairement aux hommes (+ 0,1 point).

La proportion de personnes travaillant à temps partiel mais qui souhaiteraient travailler davantage diminue depuis le milieu des années 90 (au-delà de la rupture de série en 2002). Le taux de **sous-emploi**, parmi les personnes à temps partiel, passe à 26,6 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2003, perdant 0,5 point en un an (*graphique 2*). Amélioration du marché du travail, ajustement des rythmes de travail aux « 35 heures » sont susceptibles d'avoir contribué à cette baisse.

#### DÉFINITIONS

**Population active occupée** - Mesurée chaque année par l'enquête sur l'emploi, elle comprend toutes les personnes de 15 ans ou plus, qui travaillent au moment de l'enquête, qu'elles soient salariées, qu'elles soient à leur compte ou qu'elles aident un membre de leur famille dans son travail.

**Nouvelle enquête sur l'emploi** - Voir fiche 2.

**Sous-emploi** - Pour le BIT, l'emploi inclut notamment les personnes dites en sous-emploi « qui travaillent involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité et qui étaient à la recherche d'un travail supplémentaire ou disponibles pour un tel travail ». Dans l'enquête sur l'emploi, cette notion regroupe les personnes travaillant à temps partiel, recherchant un temps complet ou voulant travailler davantage et les personnes à temps complet ayant travaillé malgré elles moins que d'habitude.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

« Enquête sur l'emploi du premier trimestre 2003 », *Insee première*, n° 909, juillet 2003.

« La nouvelle enquête emploi, l'activité et le chômage », *Économie et statistique*, Insee, n° 362, juillet 2003.

Tableau 1

## La population active occupée selon le statut des emplois

En milliers

	Premier trimestre 2002			Premier trimestre 2003		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Non salariés</b>	<b>1 914</b>	<b>887</b>	<b>2 801</b>	<b>1 889</b>	<b>899</b>	<b>2 788</b>
<b>Salariés</b>	<b>1 354</b>	<b>1 480</b>	<b>2 834</b>	<b>1 305</b>	<b>1 469</b>	<b>2 774</b>
Intérimaires	314	129	443	291	137	428
Apprentis	196	94	290	191	79	270
Secteur privé	577	768	1 345	557	779	1 336
dont : <i>contrats à durée déterminée</i>	436	607	1 043	428	616	1 044
<i>stagiaires et contrats aidés (1)</i>	141	161	302	129	163	292
Secteur public	267	489	756	266	474	740
dont : <i>contrats à durée déterminée</i>	166	340	506	172	341	513
<i>stagiaires et contrats aidés (1)</i>	101	149	250	94	133	227
<b>Total</b>	<b>3 268</b>	<b>2 367</b>	<b>5 635</b>	<b>3 194</b>	<b>2 368</b>	<b>5 562</b>

(1) Certains sont à durée déterminée, d'autres non.

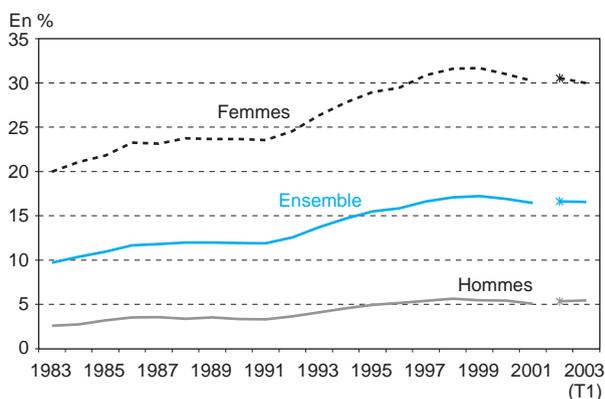
Source : Insee, enquêtes sur l'emploi en continu.

### Graphique 1

#### Proportion d'actifs occupés à temps partiel

Note : taux en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2001, taux au premier trimestre de l'année à partir de 2002, la rupture de série est signifiée par une \*.

Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.

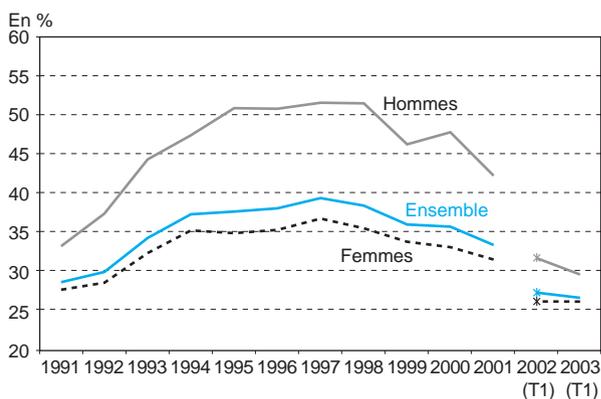


### Graphique 2

#### Taux de sous-emploi parmi les emplois à temps partiel

Note : taux en mars de chaque année sauf celle du recensement (janvier en 1999) jusqu'en 2001, taux au premier trimestre de l'année à partir de 2002, la rupture de série est signifiée par une \*.

Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.



Au 1<sup>er</sup> trimestre 2003, le nombre de *chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT)* est de 2 685 000 personnes en moyenne non corrigé des variations saisonnières, soit 9,9 % de la population active (*tableau 1*) selon la *nouvelle enquête sur l'emploi*. Après plusieurs années de baisse et une légère remontée en 2002, le *taux de chômage* est en hausse de 0,8 point par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2002, ce qui correspond à environ 240 000 chômeurs supplémentaires.

Cette remontée du chômage concerne autant les hommes (+ 101 000 chômeurs) que les femmes (+ 137 000). Le taux de chômage masculin progresse ainsi de 0,7 point en un an, celui des femmes de 0,8 point.

Les jeunes de 15 à 24 ans sont les premiers touchés par cette hausse, le retournement s'amorçant dès avril 2001 pour les hommes avec le repli du travail temporaire et l'atténuation des effets de certains dispositifs (emplois-jeunes, formation en alternance). Cette situation est caractéristique des phases de retournement conjoncturel, qui voient la situation des jeunes sur-réagir par rapport à celles des autres catégories d'actifs. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2003, 21,4 % des jeunes sont au chômage.

Pour les personnes âgées de 25 à 49 ans, le taux de chômage augmente de 0,9 point entre les 1<sup>ers</sup> trimestres 2002 et 2003. Il progressait régu-

lièrement depuis la mi-2001. Cependant le chômage des hommes de cet âge change de tendance dès l'été 2001, tandis que le retournement pour les femmes n'a lieu que début 2002. Cette évolution s'explique par les pertes d'emplois dans l'industrie et le ralentissement dans la construction, alors que le tertiaire continue d'en créer.

Pour les 50-64 ans, le taux de chômage est en très légère hausse : 7,2 % contre 6,8 % un an auparavant.

Toutes les catégories socioprofessionnelles sont touchées par la hausse du chômage, des ouvriers (+ 0,2 point) aux cadres (+ 0,5 point), excepté les employés (- 0,3 point). Ce phénomène s'explique par la meilleure résistance du tertiaire où les employés sont plus nombreux.

Plus de 1,1 million de chômeurs recherchent un emploi depuis plus d'un an, soit 43 % d'entre eux (*tableau 2*). En 2003, le chômage de longue durée repart à la hausse après trois années de décrue. Il continue de toucher les actifs les plus âgés : 67 % des chômeurs de plus de 50 ans sont au chômage depuis plus d'un an. Pour 43 % d'entre eux, ils y sont même depuis plus de 2 ans : le chômage de longue durée est typique des chômeurs âgés.

À la mi-2003, 63 % des *demandeurs d'emploi* sont indemnisés (+ 2 points en un an, + 6,1 points en deux ans) (*graphique 1*).

#### DÉFINITIONS

*Chômeurs au sens du BIT* - Il s'agit des personnes sans emploi au moment de l'enquête, immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi.

*Nouvelle enquête sur l'emploi* - Voir fiche 2.

*Taux de chômage* - Rapport entre le nombre de chômeurs et la population active, laquelle correspond à la somme des personnes occupant un emploi et des chômeurs.

*Demandeurs d'emploi* - Ils sont répartis en 8 catégories. Les plus importantes sont : les catégories 1 à 3 (personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée - à temps plein ou à temps partiel - ou d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier) et les catégories 6 à 8 qui se distinguent des précédentes, du seul fait qu'il s'agit de demandeurs non immédiatement disponibles.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

« Enquête sur l'emploi du premier trimestre 2003 », *Insee première*, n° 909, juillet 2003.

« La nouvelle enquête Emploi, l'activité et le chômage », *Économie et statistique*, Insee, n° 362, juillet 2003.

Tableau 1

Nombre de chômeurs et taux de chômage (au sens du BIT)

En %

	Mars 2000	Mars 2001	1 <sup>er</sup> trimestre 2002	1 <sup>er</sup> trimestre 2003
<b>Nombre de chômeurs (en milliers)</b>	<b>2 590</b>	<b>2 285</b>	<b>2 447</b>	<b>2 685</b>
dont : <i>hommes</i>	1 185	1 004	1 188	1 289
<i>femmes</i>	1 405	1 281	1 259	1 396
<b>Taux de chômage</b>				
<b>Ensemble</b>	<b>10,0</b>	<b>8,8</b>	<b>9,1</b>	<b>9,9</b>
Hommes	8,4	7,1	8,1	8,8
Femmes	11,9	10,7	10,4	11,2
15-24 ans	20,7	18,7	20,2	21,4
25-49 ans	9,5	8,4	8,6	9,5
50-64 ans	7,6	6,1	6,8	7,2
65 ans ou plus	0,3	0,8	1,0	1,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3,7	3,1	3,4	3,9
Professions intermédiaires	5,5	4,7	4,4	4,6
Employés	12,4	11,0	9,2	8,9
Ouvriers	12,4	10,9	10,6	10,8

Source : Insee, enquêtes annuelles sur l'emploi 2000 et 2001, enquête sur l'emploi en continu à partir de 2002.

Tableau 2

Caractéristiques des chômeurs (au sens du BIT)

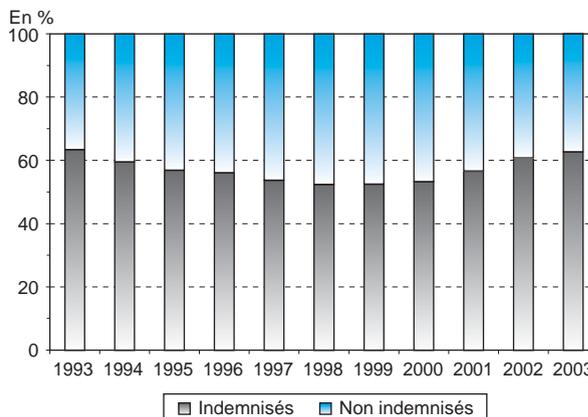
En %

	Mars 2000	Mars 2001	1 <sup>er</sup> trimestre 2002	1 <sup>er</sup> trimestre 2003
<b>Personnes au chômage depuis un an ou plus</b>				
<b>Ensemble</b>	<b>40,1</b>	<b>35,3</b>	<b>40,0</b>	<b>42,7</b>
Hommes	38,9	35,0	37,8	42,7
Femmes	41,2	35,6	42,1	42,8
<b>Personnes au chômage depuis deux ans ou plus</b>				
<b>Ensemble</b>	<b>22,2</b>	<b>20,1</b>	<b>23,2</b>	<b>22,6</b>
Hommes	21,2	20,1	23,0	22,6
Femmes	23,0	20,2	23,5	22,5
<b>Circonstance de la recherche d'emploi</b>				
Fin d'emploi à durée déterminée	40,4	40,4	38,2	37,9
Licenciement	25,3	25,0	23,6	24,0
Démission	6,7	7,5	11,3	10,9
Autres circonstances	27,6	27,0	29,9	27,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, enquêtes annuelles sur l'emploi 2000 et 2001, enquête sur l'emploi en continu à partir de 2002.

Graphique 1

Chômeurs indemnisés et non indemnisés



Champ : chômeurs de catégories 1 à 3, 6 à 8, et dispensés de recherche d'emploi ; évaluations en milieu d'année.

Source : Unedic.

En 2002, 1 336 000 personnes sont entrées dans les dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi, soit une baisse de 14,9 % par rapport à l'année précédente (*tableau 1*), touchant chacune des grandes catégories de mesures.

Dans le secteur marchand, le recul des embauches en *emplois aidés* se poursuit en 2002 (-18,1 %), en particulier pour celles relatives à l'abattement en faveur du temps partiel (-44 %), ainsi que pour les entrées en contrat initiative emploi (-40 %). Le dispositif d'exonération à l'embauche du premier salarié a en outre été supprimé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002. En revanche, environ 50 000 personnes bénéficient du contrat « jeunes en entreprises » mis en place à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2002 et visant à faciliter l'insertion durable des jeunes sans qualification sur le marché du travail.

Dans le secteur non marchand, les entrées dans les mesures d'aides continuent de diminuer (-4,4 %); celles en contrats emploi solidarité baissent légèrement (-4 %) après plusieurs années de forte chute; celles en contrats emploi-consolidé (y compris avenants de reconduction) cessent quant à elles d'augmenter (-3 %); celles en emplois-jeunes fléchissent pour la deuxième année consécutive (-10 %).

L'entrée en vigueur mi-2001 de la nouvelle convention Unedic explique le repli des mesures d'*accompagnement des restructurations* (-40,5 %). La mise en œuvre du plan d'aide au retour à l'emploi (Pare) entraîne ainsi la suppression du dispositif des conventions de

conversion et l'extinction progressive des entrées dans celui de l'allocation de remplacement pour l'emploi (Arpe). Parmi les mesures de préretraites financées par l'État, la montée en charge du dispositif de cessation anticipée de certains travailleurs salariés permet de compenser la baisse tendancielle du nombre de préretraités de l'allocation spécifique du fonds national pour l'emploi.

Sous l'effet de la baisse des entrées, le nombre de bénéficiaires des dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi diminue de près de 250 000 personnes en 2002 dont près des trois quarts parmi les emplois aidés du secteur marchand (*graphique 1*).

Au total, les politiques de soutien à l'emploi ont moins d'impact en 2002 que les années passées. Le repli des entrées dans les dispositifs spécifiques a un effet net défavorable sur l'évolution du chômage. Les mesures générales d'aides à l'emploi (réduction collective du temps de travail - RTT -, allègements de cotisations sur les bas salaires...) ont produit l'essentiel de leurs effets avant 2002; en particulier les effets favorables à court terme de la RTT se sont sensiblement atténués.

En 2001, la *dépense pour l'emploi* représente 52 milliards d'euros, soit 3,6 % du produit intérieur brut (PIB), comme l'année précédente (*tableau 2*). Après une baisse en 2000, les dépenses d'indemnisation du chômage progressent de 6 %. En revanche, celles consacrées aux retraits d'activité continuent de diminuer (-9 %).

#### DÉFINITIONS

**Emplois aidés** - Dispositifs qui visent, dans les secteurs marchand et non marchand, à favoriser l'emploi, en abaissant les coûts salariaux - comme le contrat initiative emploi qui prévoit un allègement de charges et le versement d'une prime aux employeurs qui embauchent des chômeurs de longue durée - ou de formation en alternance.

**Accompagnement des restructurations** - Mesures visant à favoriser le reclassement professionnel des salariés et les départs en préretraite totale ou progressive.

**Dépense pour l'emploi** - Le ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité publie un agrégat représentatif de l'effort de la collectivité en faveur de l'emploi, qui additionne les dépenses d'indemnisation du chômage, au titre des préretraites, et en faveur de l'emploi. Les allègements généraux de charges sociales sont exclus de la dépense pour l'emploi.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

« En 2002, un marché du travail gagné par le ralentissement conjoncturel », *Premières synthèses*, Dares, n° 31.2, juillet 2003.

**Tableau 1**

**Flux d'entrées dans les divers dispositifs de la politique de l'emploi**

En milliers

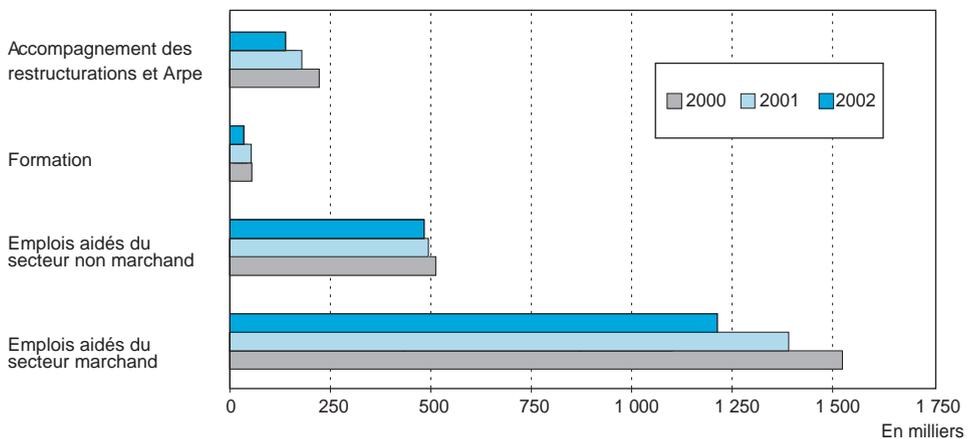
	2001	2002	Évolution 2002/2001 (en %)
Emplois aidés dans le secteur marchand	800	655	- 18,1
dont : <i>abaissement des coûts salariaux</i>	306	186	- 39,3
<i>formations en alternance</i>	443	416	- 6,2
Emplois aidés dans le secteur non marchand	500	479	- 4,4
Actions d'insertion et de formation auprès des adultes	147	130	- 12,0
Accompagnement des restructurations et préretraites	122	73	- 40,5
<b>Total</b>	<b>1 570</b>	<b>1 336</b>	<b>- 14,9</b>

Sources : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité (Dares), CNASEA, ANPE, Unedic.

**Graphique 1**

**Bénéficiaires de la politique spécifique de l'emploi**

Stocks estimés en fin d'année



Sources : ANPE, CNASEA, Dares, Unedic.

**Tableau 2**

**Dépenses pour l'emploi**

En millions d'euros

	1997	1998	1999	2000	2001
<b>Dépenses passives</b>	<b>23 861</b>	<b>24 502</b>	<b>24 929</b>	<b>24 536</b>	<b>25 425</b>
Indemnisation du chômage	19 415	20 181	20 853	20 675	21 913
Incitation au retrait d'activité	4 446	4 321	4 076	3 860	3 512
<b>Dépenses actives</b>	<b>24 366</b>	<b>24 738</b>	<b>26 402</b>	<b>26 476</b>	<b>27 018</b>
Formation professionnelle	12 677	12 765	12 891	12 657	12 808
Promotion de l'emploi	7 663	7 851	9 209	9 471	9 914
Autres	4 026	4 122	4 302	4 348	4 296
<b>Total</b>	<b>48 227</b>	<b>49 240</b>	<b>51 331</b>	<b>51 012</b>	<b>52 443</b>
<i>En % du produit intérieur brut (PIB)</i>	3,9	3,8	3,8	3,6	3,6

Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Dares.

À la rentrée 2002, les élèves, apprentis et étudiants forment un ensemble d'un peu plus de 14,9 millions de personnes, en légère hausse de 0,3 % par rapport à l'année précédente (tableau 1). Les effectifs du premier degré continuent de diminuer (-0,1 %), essentiellement en raison de la baisse des effectifs des cours préparatoires à moyens (-0,4 %), alors que ceux de l'enseignement préélémentaire progressent (+0,5 %). Les effectifs du premier cycle du second degré diminuent pour la septième année consécutive (-0,3 %). Cette situation tient à l'évolution démographique des générations scolarisées au collège : depuis quelques années, les générations qui quittent ce cycle sont plus nombreuses que celles qui entrent en sixième. Le second cycle général et technologique et le second cycle professionnel connaissent des augmentations (respectivement +0,4 % et +0,5 %).

Les effectifs de l'enseignement supérieur, toutes filières confondues, enregistrent une hausse de 2,1 % après la quasi-stabilité de la rentrée précédente. Le nombre d'étudiants augmente en particulier à l'université, en classes préparatoires aux grandes écoles, en écoles d'ingénieurs, en écoles de commerce et dans les écoles paramédicales et sociales mais diminue en IUT et STS.

Après un essor important, le nombre d'apprentis diminue pour la deuxième année consécutive.

En près de vingt ans, les effectifs du premier degré ont baissé de près de 12 %, ceux du second degré ont en revanche augmenté de 5,4 % avec une hausse de 34 % du second cycle général et technologique et une baisse de près de 13 % du second cycle professionnel. Les effectifs d'apprentis se sont accrus de 53 %. C'est l'enseignement supérieur qui a connu la plus forte hausse : près de 87 % de plus d'étudiants entre 1980 et 2002.

Avant 18 ans, les **taux de scolarisation** atteints dans les années 90 ne varient plus que de manière marginale. Pour les jeunes âgés de 18 à 20 ans, ils continuent à diminuer cette année, mais de manière moins importante que l'année précédente. À l'inverse, la baisse des taux à 21 et 22 ans observée lors des deux dernières rentrées se confirme très nettement. Enfin, après 25 ans, de légers progrès de scolarisation continuent à être réalisés (graphique 1).

Depuis le milieu des années 80, l'**espérance de scolarisation** s'est accrue de 1,6 ans : de 17,3 ans en 1986, elle s'élève et se stabilise à 19 ans durant les années 1996 à 1998. Elle revient et se maintient ensuite à 18,9 ans (tableau 2).

#### DÉFINITIONS

**Taux de scolarisation** - Pour une population d'une tranche d'âges donnée, il s'agit du rapport entre l'effectif d'élèves, apprentis et étudiants de cette tranche d'âges et l'effectif de la population totale correspondante.

**Espérance de scolarisation** - L'espérance de scolarisation d'une année donnée est obtenue en additionnant les taux de scolarisation observés aux différents âges cette année-là. Cette espérance représente la durée (hypothétique) de la scolarité d'un enfant entrant à l'école, s'il rencontrait tout au long de son parcours scolaire les conditions de scolarisation du moment. Tous les modes de scolarisation, y compris l'apprentissage, sont pris en compte.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

« L'état de l'École », *ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche*, Dep, n° 13, 2003, à paraître.

« Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation », *ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche*, Dep, édition 2003, à paraître.

**Tableau 1**

**Effectifs d'élèves et d'étudiants**

En milliers

	1980-1981	1990-1991	2001-2002	2002-2003
<b>Premier degré</b>	<b>7 396,3</b>	<b>6 953,3</b>	<b>6 535,0</b>	<b>6 529,2 (p)</b>
dont : <i>préélémentaire</i>	2 456,5	2 644,1	2 554,4	2 566,0
CP-CM2	4 810,0	4 218,0	3 924,1	3 908,9
<b>Second degré (1)</b>	<b>5 307,4</b>	<b>5 709,7</b>	<b>5 598,8</b>	<b>5 596,1</b>
dont : <i>1<sup>er</sup> cycle</i>	3 257,6	3 249,4	3 278,8	3 269,1
<i>2<sup>e</sup> cycle général et technologique</i>	1 124,4	1 607,4	1 504,1	1 509,6
<i>2<sup>e</sup> cycle professionnel</i>	798,8	726,2	695,0	698,5
<b>Ens. scolaire sous tutelle d'autres min., divers (2)</b>	<b>215,1</b>	<b>220,4</b>	<b>230,9</b>	<b>233,4</b>
<b>Apprentissage</b>	<b>244,1</b>	<b>226,7</b>	<b>373,3</b>	<b>373,0 (p)</b>
<b>Enseignement supérieur</b>	<b>1 181,1</b>	<b>1 717,1</b>	<b>2 164,8</b>	<b>2 209,2</b>
dont : <i>classes préparatoires aux grandes écoles</i>	40,1	64,4	70,7	72,0
<i>sections de techniciens supérieurs (STS)</i>	67,9	204,9	246,9	245,1
<i>instituts universitaires de technologie (IUT)</i>	53,7	74,3	118,1	115,5
<i>universités (hors IUT et formations d'ingénieurs)</i>	796,1	1 091,1	1 251,2	1 270,8
<i>écoles d'ingénieurs</i>	37,0	57,7	98,2	102,4
<i>écoles de commerce</i>	15,8	46,1	70,4	74,7
<i>écoles paramédicales et sociales</i>	91,7	74,4	103,0	111,9
<b>Total général</b>	<b>14 344,0</b>	<b>14 827,3</b>	<b>14 902,6</b>	<b>14 940,9</b>

(1) Sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

(2) Préparations diverses, formations complémentaires post niveau V spécial « santé », second degré agriculture.

(p) Données provisoires.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

**Tableau 2**

**Espérance de scolarisation**

En années

	1985-1986	1995-1996	1999-2000	2000-2001	2001-2002
<b>Total</b>	<b>17,1</b>	<b>19,0</b>	<b>18,9</b>	<b>18,9</b>	<b>18,9</b>
Garçons	17,0	18,8	18,7	18,7	18,6
Filles	17,2	19,2	19,1	19,1	19,1
À partir de 13 ans	6,9	8,7	8,6	8,5	8,5

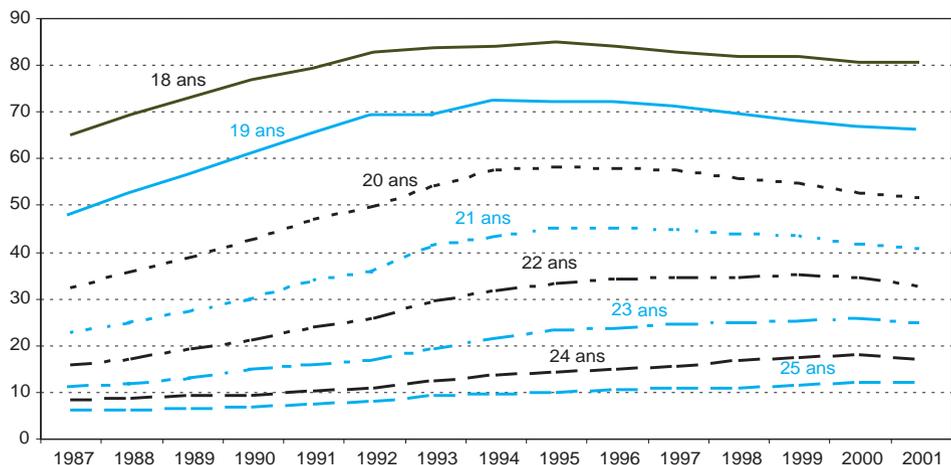
Note : le taux de scolarisation est de 100 % de 4 à 12 ans.

Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

**Graphique 1**

**Taux de scolarisation de la population de 18 à 25 ans**

En %



Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

Lors de la session 2002, sur 628 400 candidats passant le baccalauréat (en métropole et dans les Dom), soit 6 500 de moins que l'année précédente, près de 500 000 obtiennent leur diplôme. Le **taux de réussite** global s'établit ainsi à 78,6 %, comme en 2001. D'après les résultats provisoires de la session de juin 2003 en métropole, le taux de réussite serait en hausse (80,1 %).

En 2002, le taux de succès au baccalauréat général progresse de 0,9 point et reste le plus élevé (80,3 %). La série littéraire (L, 82,2 % de réussite) enregistre le meilleur score et la série économique et sociale (ES, 79,4 %) le plus faible (*tableau 1*). Alors que depuis quelques années, le taux de réussite au baccalauréat technologique se rapprochait de celui du baccalauréat général, ce n'est plus le cas en 2002 où l'écart se creuse et atteint 3,5 points. En effet, avec un taux de succès de 76,8 %, le baccalauréat technologique est en recul de 1,3 point par rapport à la session précédente. Le baccalauréat professionnel connaît également une réussite moindre à la session 2002 : 76,6 %, soit - 0,9 point par rapport à 2001.

Toutes séries confondues le taux de succès des filles est de 81 %, soit 5,2 points au-dessus de celui des garçons. À la session 2002, 82,3 % des filles obtiennent leur diplôme dans les

séries générales et 77,5 % des garçons. L'écart en faveur des filles s'observe pour chacune des séries ES, L et S. Dans les séries technologiques, l'écart est encore plus important et atteint 6 points en moyenne. Sur l'ensemble du baccalauréat professionnel, le taux de réussite des filles dépasse celui des garçons de 3,4 points, même dans les séries du domaine de la production. Les candidates sont plus nombreuses à se présenter aux baccalauréats général (57,7 %, mais 44,2 % seulement pour la série S) et technologique (51 %). Elles sont en revanche minoritaires sur l'ensemble du baccalauréat professionnel (42,4 %), avec de fortes variations selon les spécialités.

En 2002, la **part d'une génération qui atteint le niveau du baccalauréat** s'élève à 69,1 % : 34 % dans une filière générale, 21 % dans une filière technologique et 14 % dans une filière professionnelle (*tableau 2*). La **part de cette génération titulaire du baccalauréat** atteint 61,8 % : 32,6 % dans une série générale, 17,8 % dans une série technologique et 11,5 % dans une série professionnelle. Depuis 1985, la proportion de bacheliers dans une génération a plus que doublé, cette forte progression résultant de la croissance des séries technologiques et de l'essor des séries professionnelles depuis 1987 (*graphique 1*).

### DÉFINITIONS

**Taux de réussite** - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des candidats présentés à l'examen.

**Part d'une génération qui atteint le niveau du baccalauréat** - Il s'agit de la somme des rapports entre les entrées en classe terminale générale, technologique ou professionnelle et des effectifs des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, tel le brevet professionnel.

**Part d'une génération titulaire du baccalauréat** - Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux.

### POUR EN SAVOIR PLUS

« Le baccalauréat – Session 2002 – Résultats définitifs », *Note d'information*, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, n° 03.34, juin 2003.

« Résultats provisoires du baccalauréat – France métropolitaine – Session de juin 2003 », *Note d'information*, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, n° 03.42, juillet 2003.

**Tableau 1**

*Réussite à la session 2002 (résultats définitifs) et 2003 (résultats provisoires)*

	Session 2002					Taux de réussite 2003 (1)
	Présentés		Taux de réussite			
	Total	% filles	Ensemble	Garçons	Filles	
<b>Baccalauréat général</b>	<b>321 548</b>	<b>57,7</b>	<b>80,3</b>	<b>77,5</b>	<b>82,3</b>	<b>83,6</b>
Littéraires	61 236	82,8	82,2	78,6	82,9	84,4
Sciences économiques et sociales	99 405	64,1	79,4	75,9	81,4	81,3
Scientifiques	160 907	44,2	80,1	78,0	82,8	84,7
dont : mathématiques	48 778	38,6	82,8	86,4	84,2	-
sciences de la vie et de la Terre	52 594	58,0	69,8	79,7	75,6	-
physique-chimie	48 915	41,3	78,7	84,1	80,9	-
<b>Baccalauréat technologique</b>	<b>184 783</b>	<b>51,0</b>	<b>76,8</b>	<b>73,8</b>	<b>79,8</b>	<b>76,7</b>
<b>Baccalauréat professionnel</b>	<b>122 094</b>	<b>42,4</b>	<b>76,6</b>	<b>75,2</b>	<b>78,6</b>	<b>75,9</b>
<b>Ensemble</b>	<b>628 425</b>	<b>52,8</b>	<b>78,6</b>	<b>75,8</b>	<b>81,0</b>	<b>80,1</b>

(1) Résultats provisoires France métropolitaine (hors Dom).

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

**Tableau 2**

*Part d'une génération accédant au niveau du baccalauréat*

En %

	1980	1990	1995	2000	2001	2002
Baccalauréat général	22,1	33,4	36,5	34,2	33,9	33,9
Baccalauréat technologique et brevet de technicien	11,9	17,6	20,9	21,7	21,1	21,1
Baccalauréat professionnel	0,0	5,0	11,1	14,0	14,2	14,0
<b>Ensemble (1)</b>	<b>34,0</b>	<b>56,0</b>	<b>68,5</b>	<b>69,9</b>	<b>69,2</b>	<b>69,1</b>
dont Éducation nationale	33,0	54,0	64,3	63,4	62,8	62,9

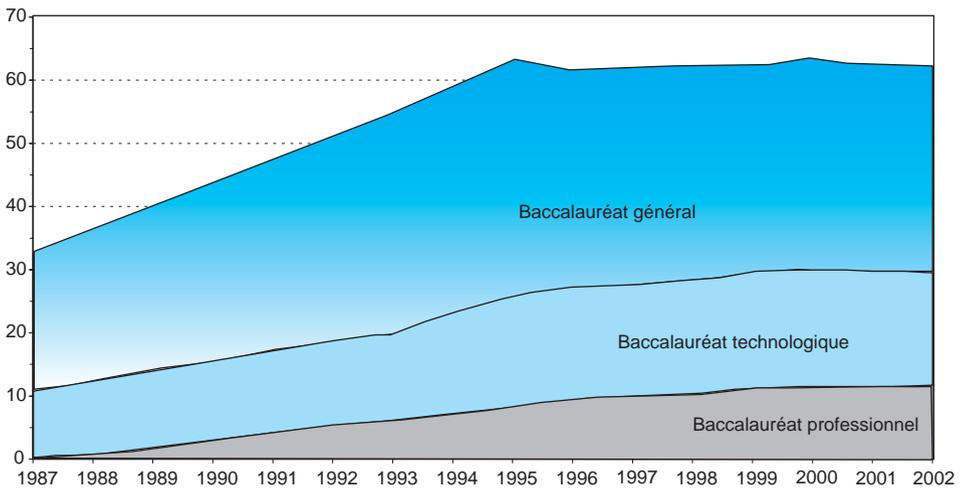
(1) Apprentissage et formations agricoles compris.

Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

**Graphique 1**

*Proportion de bacheliers dans une génération*

En %



Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

Le système éducatif français s'est fixé comme objectif d'assurer à tous les élèves une formation ou qualification minimale, dite de **niveau V**. Durant les années 80, l'accès à ce niveau croît fortement, passant de 80 % en 1980 à plus de 92 % au début des années 90, taux qui se maintient depuis. Sur les 763 000 jeunes sortis de formation initiale en 2001, 64 % terminent avec au moins le niveau baccalauréat, 37 % avec un niveau supérieur (*tableau 1*). Les sortants sans qualification concernent un nombre stable d'élèves : près de 60 000 interrompent chaque année leurs études sans avoir obtenu une formation qualifiante (8 % en 2001). Ils quittent le système éducatif en fin de collège ou abandonnent la préparation d'un CAP ou d'un BEP avant d'avoir atteint l'année terminale, mais, parmi eux, 22 % ont le brevet.

Avec le ralentissement économique, le risque de chômage pour les jeunes sortis depuis un à quatre ans du système éducatif est reparti à la hausse entre mars 2001 et mars 2002 (16,6 % puis 18,1 %), alors que pour les plus anciens, cinq à dix ans après leur sortie du système éducatif, il a peu évolué (+ 0,1 point). Cette situation est caractéristique des phases de retournement conjoncturel : les jeunes, entrants sur le

marché du travail et plus souvent employés en intérim ou en CDD, sont plus sensibles que leurs aînés à la conjoncture (*tableau 2*).

Les atouts des jeunes sortis depuis un à quatre ans sont fonction de leur niveau d'éducation. Les plus diplômés sont les premiers bénéficiaires de l'embellie sur le marché du travail (dès 1997), alors que les personnes sans diplôme en bénéficient plus tardivement et moins nettement. En mars 2002, la remontée du chômage a concerné tous les jeunes en phase d'insertion, quel que soit leur diplôme : le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est repassé au-dessus de 10 % (17 % en mars 1997). Il était quatre fois plus élevé pour les jeunes sans diplôme et plus de deux fois supérieur pour ceux qui ont un CAP ou un BEP. Il a atteint 15,6 % pour les bacheliers se présentant sur le marché du travail (*graphique 1*). Sur moyenne période, la hiérarchie des taux de chômage selon le diplôme est stable mais les écarts se creusent plus ou moins en fonction de la conjoncture. Ainsi, le taux de chômage des plus diplômés réagit fortement à la situation économique, alors que pour les jeunes sans diplôme, celui-ci reste constamment au-dessus de 40 % depuis 1993.

### DÉFINITIONS

**Sorties de niveaux I, II, III** - Comprend les sortants de l'enseignement supérieur long (I, II), diplômés de grandes écoles, de licence universitaire ou davantage, de même que les sortants de l'enseignement supérieur court (III), diplômés de brevets de technicien supérieur, d'un diplôme universitaire de technologie, etc.

**Sorties de niveau IV** - Comprend les sortants du niveau « IV supérieur », venant du supérieur mais qui n'y ont pas obtenu de diplôme, de même que les sortants du « IV secondaire » issus de terminale ou d'un niveau équivalent, avec ou sans le baccalauréat.

**Sorties de niveau V** - Comprend les élèves qui ont terminé la préparation d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou d'un brevet d'études professionnelles (BEP) mais ne sont pas tous diplômés : un petit nombre sortent de seconde ou de première.

**Sorties de niveaux VI et Vbis** - Ce sont les personnes non qualifiées, issues de l'enseignement spécial secondaire (SES, etc.), ou qui n'ont pas atteint la dernière année d'un CAP ou BEP, ou ceux qui sortent d'une classe de premier cycle du secondaire.

### POUR EN SAVOIR PLUS

« L'état de l'École », ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, n° 13, 2003, à paraître.

« Coup de frein à l'insertion professionnelle des jeunes en 2002 », Note d'information, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, n° 03-05, janvier 2003.

**Tableau 1**

**Sorties du système éducatif : répartition par niveau et par année de sortie**

En %

	1997	1998	1999	2000	2001
<b>Effectif total</b>	<b>752 000</b>	<b>749 000</b>	<b>768 000</b>	<b>760 000</b>	<b>763 000</b>
Niveau I, II, III (Deug et plus)	37,5	37,9	37,4	36,1	37,2
Niveau IV (baccalauréat)	29,9	29,4	28,0	29,3	27,0
Niveau V (CAP-BEP)	25,0	25,0	26,8	27,2	27,9
Niveaux VI et Vbis (sans qualification)	7,6	7,7	7,8	7,4	7,9

Sources : Insee, enquêtes sur l'emploi ; ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

**Tableau 2**

**Taux de chômage (au sens du BIT) selon le diplôme et la durée écoulée depuis la sortie du système éducatif**

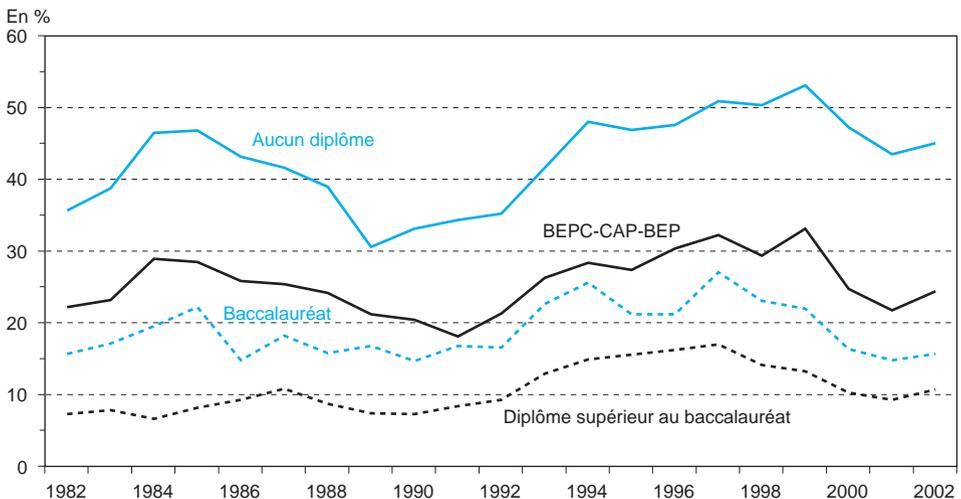
En %

	Sortis depuis...				Ensemble de la population	
	1 à 4 ans		5 à 10 ans		1997	2002
	1997	2002	1997	2002		
Diplômes d'enseignement supérieur	17,1	10,6	7,8	5,3	7,7	5,5
Baccalauréat	26,9	15,6	11,0	7,9	11,4	8,1
BEPC, CAP, BEP	32,3	24,2	16,4	14,2	11,4	8,4
Aucun diplôme ou certificat d'études seul	50,9	45,0	32,0	28,9	17,5	14,1
<b>Ensemble</b>	<b>26,8</b>	<b>18,1</b>	<b>15,0</b>	<b>10,5</b>	<b>12,3</b>	<b>8,9</b>

Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.

**Graphique 1**

**Taux de chômage (au sens du BIT) selon le diplôme, de 1 à 4 ans après la fin des études**



Note : taux de chômage en mars de chaque année sauf celles du recensement (avril en 1982, janvier en 1990 et 1999).

Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.

En 2002, la *dépense intérieure d'éducation* (DIE) atteint 103,6 milliards d'euros soit 6,9 % du produit intérieur brut (PIB). Elle correspond à une dépense de 1 730 € par habitant et 6 470 € par élève ou étudiant (*tableau 1*).

Entre 1980 et 1991, la part de la DIE dans la richesse nationale fluctue entre 6,4 % et 6,8 % du PIB, puis progresse sensiblement et atteint 7,4 % en 1993. De 1994 à 1996, elle se maintient à 7,3 % pour diminuer ensuite par paliers jusqu'en 2000 (7 %), où le PIB connaît une croissance importante (plus de 3 % par an). En 2002, la part de la DIE dans le PIB se stabilise à 6,9 %. La croissance de la DIE n'est plus que de 1 % pour une progression du PIB de 1,2 % (*graphique 1*).

L'État assure 64,5 % du financement de la DIE, et le seul ministère de l'Éducation nationale 57,1 %. La part des collectivités territoriales s'élève à 20,9 %. Elle s'accroît dans le second degré, le supérieur et la formation continue, suite aux transferts de charges de l'État. La part des ménages représente 6,4 % et celle des autres administrations publiques et caisses d'allocation familiales 1,8 %, notamment par le biais de l'allocation de rentrée scolaire.

L'évolution de la DIE s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui du coût de chaque élève. La *dépense annuelle moyenne par élève* ou étudiant aug-

mente, entre 1980 et 2002, de 2,3 % par an en prix constants, suite au poids croissant des enseignements du second degré et du supérieur, à l'amélioration de l'encadrement dans le premier degré et à la revalorisation du statut des enseignants (*tableau 2*).

En 2002, la dépense d'éducation consacrée au premier degré représente 28,3 milliards d'euros, celle destinée au second degré 45 milliards et celle du supérieur 17 milliards.

La part de la dépense consacrée au premier degré dans la DIE est de 27,3 % en 2002. La dépense moyenne par élève du premier degré connaît une forte croissance depuis 1980 (+ 72 %, en prix constants), en raison de la baisse des effectifs scolarisés et de la revalorisation des carrières des enseignants.

Sur la même période, en prix constants, la dépense destinée au second degré augmente à un rythme de 2,5 % par an et la dépense moyenne par élève progresse de 56 % pour atteindre 8 120 € en 2002.

Enfin, la part de la dépense dans la DIE pour le supérieur connaît depuis vingt ans une croissance annuelle moyenne de 3,4 % (en prix constants). Son poids dans la DIE s'élève à 16,4 % en 2002 contre 13,3 % en 1980. Entre ces deux dates, la dépense moyenne par étudiant augmente de 26 % ; les effectifs progressent quant à eux de 86 %.

#### DÉFINITIONS

*Dépense intérieure d'éducation (DIE)* - Total des dépenses effectuées en France métropolitaine pour des activités d'enseignement : dépenses d'enseignement de type scolaire de tous niveaux (y compris maternelle) dans les établissements publics et privés, dépenses pour les formations extra-scolaires (enseignement à distance, formation continue), dépenses pour les activités d'organisation du système d'enseignement (administration générale, recherche sur l'éducation), dépenses de cantines, internats, médecine scolaire, transport scolaire, ainsi que les achats de livres et fournitures scolaires et les dépenses de rémunération des enseignants en formation.

*Dépense moyenne par élève* - Elle prend en compte la totalité des dépenses, à l'exception des activités extra-scolaires et de formation continue, divisée par le nombre d'élèves.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

« Le coût de l'éducation en 2002 – Évaluation provisoire du compte », *Note d'information*, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, 2003, à paraître.

« Le compte de l'éducation – Résultats 1999 à 2002 », *Les dossiers d'Éducation et formations*, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, 2003, à paraître.

« L'état de l'École », ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, n° 13, 2003, à paraître.

**Tableau 1**

**Dépense intérieure d'éducation (DIE)**

	1980	1990	2000	2001	2002
<b>DIE aux prix 2002 (en euros)</b>					
Total (en milliards)	61,4	78,7	101,8	102,6	103,6
Par habitant	1 140	1 390	1 710	1 720	1 730
<b>Dépense moyenne par élève</b>	<b>3 930</b>	<b>4 880</b>	<b>6 320</b>	<b>6 380</b>	<b>6 470</b>
<b>Structure du financement initial de la DIE (en %)</b>					
État	69,1	64,2	64,5	64,5	64,5
<i>dont ministère de l'Éducation nationale</i>	60,8	57,1	57,1	57,0	57,1
Collectivités territoriales	14,3	18,9	21,0	20,7	20,9
Autres administrations publiques et CAF (1)	0,4	0,7	1,9	1,9	1,8
Entreprises	5,5	6,2	6,1	6,4	6,4
Ménages	10,7	10,0	6,5	6,5	6,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) CAF : caisses d'allocations familiales.

Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

**Tableau 2**

**Dépense intérieure d'éducation (DIE) selon les niveaux d'enseignement**

En milliards d'euros

	1980	1990	2000	2001	2002
<b>DIE pour le premier degré (1)</b>					
aux prix courants	8,6	18,1	26,8	27,4	28,3
aux prix 2002	19,1	22,0	27,7	27,9	28,3
part dans la DIE totale (en %)	31,1	27,9	27,3	27,2	27,3
<b>Dépense moyenne par élève en € : aux prix 2002</b>	<b>2 600</b>	<b>3 240</b>	<b>4 350</b>	<b>4 380</b>	<b>4 460</b>
<b>DIE pour le second degré (2)</b>					
aux prix courants	12,2	29,0	42,8	43,7	45,0
aux prix 2002	27,1	35,2	44,4	44,5	45,0
part dans la DIE totale (en %)	44,2	44,8	43,6	43,4	43,4
<b>Dépense moyenne par élève en € : aux prix 2002</b>	<b>5 200</b>	<b>6 220</b>	<b>7 930</b>	<b>8 020</b>	<b>8 120</b>
<b>DIE pour le supérieur (3)</b>					
aux prix courants	3,7	9,7	16,2	16,6	17,0
aux prix 2002	8,1	11,8	16,8	16,9	17,0
part dans la DIE totale (en %)	13,3	14,9	16,5	16,4	16,4
<b>Dépense moyenne par étudiant en € : aux prix 2002</b>	<b>6 910</b>	<b>7 490</b>	<b>8 510</b>	<b>8 540</b>	<b>8 680</b>

(1) Comprend l'ensemble des dépenses liées aux enseignements primaires et élémentaires.

(2) Comprend l'ensemble des dépenses liées à l'enseignement du secondaire (premier et deuxième cycles), à l'exception des dépenses consacrées à l'apprentissage.

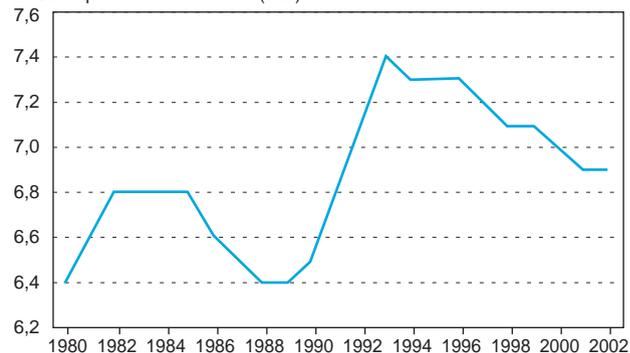
(3) Ne comprend pas les activités de formation continue et de recherche des universités (mais retient les salaires des enseignants chercheurs).

Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

**Graphique 1**

**Dépense intérieure d'éducation dans le produit intérieur brut**

En % du produit intérieur brut (PIB)



Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

En 2001, le salaire brut moyen pour les emplois à temps complet du *secteur privé et semi-public* s'est établi à 2 170 € par mois, soit une progression *estimée* à 3,2 % par rapport à 2000. Compte tenu de la hausse des prix à la consommation de 1,7 % en moyenne annuelle en 2001, il a évolué de 1,5 % en euros constants. Le poids des prélèvements à la source sur les salaires – cotisations sociales à la charge des salariés, contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) – a diminué légèrement (-0,1 point) sous l'effet de la baisse des taux de cotisations « chômage » (-0,1 point pour les salaires en dessous d'un plafond de la sécurité sociale, notamment). Ainsi, le salaire net de tous prélèvements a progressé de 1,7 % en pouvoir d'achat, soit 1 730 € par mois (*tableau 1*). Le *Smic* a été relevé de 4,05 % le 1<sup>er</sup> juillet 2001, pour tenir compte de la forte hausse du taux de salaire horaire ouvrier et de l'accéléra-

tion de l'inflation. Combinée à l'effet en année pleine de la revalorisation de juillet 2000 (+ 3,2 %), cette hausse s'est traduite par une progression du Smic brut de 3,9 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2001 (+ 1,9 % en euros constants).

En raison de la poursuite de la mise en place des lois « Aubry » sur la réduction du temps de travail, les salaires horaires ont augmenté davantage que les salaires mensuels. Net de prélèvements, le salaire horaire s'est accru de 3,6 % en euros constants pour les salariés à temps complet, de 3,5 % pour ceux à temps non complet (temps partiel, essentiellement).

En moyenne, une femme salariée à temps complet dans le secteur privé a perçu une rémunération nette inférieure de 18,4 % à celle d'un homme salarié. Selon la catégorie socio-professionnelle, cet écart est de 24,4 % parmi les cadres, de 8,6 % parmi les professions intermédiaires.

#### DÉFINITIONS

**Secteur privé et semi-public** - Les données portant sur l'évolution des salaires sont issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Le champ des rémunérations couvert correspond aux salariés à temps complet, hormis les salariés agricoles, les employés de maison, les apprentis et stagiaires, les agents de l'État et des collectivités locales.

**Estimation** - En 2001, en raison de déclarations effectuées en euros par certaines entreprises de façon difficilement identifiable, les résultats définitifs de l'exploitation de ces déclarations pour cette année ne sont pas encore disponibles. Ces résultats sont donc provisoires. Ils ne permettent pas d'effectuer l'intégralité des calculs habituellement diffusés en particulier les calculs de dispersion.

**Smic** - Salaire minimum interprofessionnel de croissance, le Smic est le salaire horaire au-dessous duquel l'heure travaillée ne peut être rémunérée (excepté pour certaines catégories de travailleurs : assistantes maternelles, jeunes sous contrat d'apprentissage, etc.). Il est revalorisé dès que le glissement des prix à la consommation hors tabac dépasse 2 % depuis la dernière revalorisation. Chaque 1<sup>er</sup> juillet, au moins, il est réajusté pour que son pouvoir d'achat progresse au cours des douze mois écoulés d'au moins la moitié du pouvoir d'achat du taux de salaire horaire ouvrier. On parle de « coup de pouce », lorsque le réajustement est supérieur à ce minimum réglementaire.

**Rapport interdécile** - C'est le rapport entre le niveau de salaire au-dessus duquel se situent les 10 % de salariés les mieux rémunérés et le niveau au-dessous duquel se situent les 10 % les moins bien rémunérés.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

« L'évolution des salaires jusqu'en 2001 », *Synthèses*, Insee, à paraître.

« Séries longues sur les salaires », *Insee résultats*, série Société, à paraître.

« La rémunération des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus en 2001 », *Premières synthèses*, Dares, n° 22-1, mai 2003.

**Tableau 1**

**Salaire net annuel selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle**

	Salaire net annuel 2001 en euros courants			Évolution 2001/2000 en euros constants (%)		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
<b>Ensemble</b>	<b>20 770</b>	<b>22 250</b>	<b>18 150</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
Cadres et chefs d'entreprise	40 740	43 410	32 800	1,8	1,8	1,8
Professions intermédiaires	21 910	23 190	19 950	1,8	2,0	1,8
Employés	15 360	16 310	14 910	1,8	1,8	1,8
Ouvriers	15 450	15 910	12 970	1,7	1,8	1,8

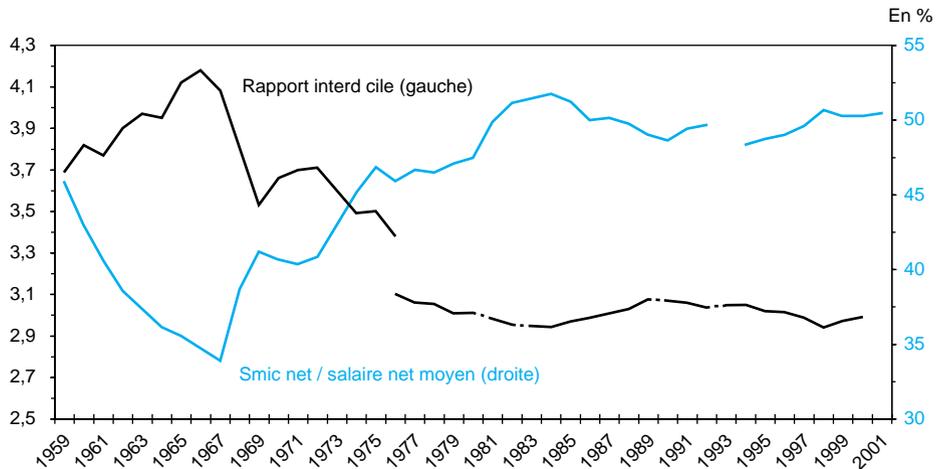
Note : les résultats sont issus de l'exploitation avancée des déclarations annuelles de données sociales (DADS) de l'année 2001 (hors salariés agricoles, employés de maison, agents de l'État et des collectivités territoriales, mais y compris apprentis-stagiaires).

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

**Graphique 1**

**Dispersion des salaires et évolution relative du Smic depuis 1959**



Note : il y a une rupture de série en 1976. En effet, à partir de cette date, la suppression des « faux bas salaires » ne rend pas les données totalement comparables avec les années précédentes. Par ailleurs, les points correspondant aux années 1981, 1983, 1990 (pas d'exploitation des DADS) et 1993 (modification du traitement) ont été obtenus par interpolation. Le rapport interdécile n'est pas disponible pour 2001.

Lecture de l'évolution du rapport interdécile (axe de gauche) : en 1960, le salaire net perçu par le moins rémunéré des 10 % de salariés du haut de la distribution des salaires était 3,8 fois supérieur au salaire perçu par le plus rémunéré des 10 % de salariés du bas de la distribution des salaires.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

En 2001, les agents titulaires et non titulaires des services civils de l'État travaillant en métropole (1,86 million) ont perçu un **salaire moyen brut** annuel de 28 294 €, soit 2 358 € par mois. Ce salaire correspond à un **traitement indiciaire brut** de 23 814 € et à des compléments annuels (indemnités de résidence, supplément familial, primes et rémunérations annexes) de 4 481 € en moyenne.

Une fois prélevés 2 323 € de cotisations sociales et 2 171 € pour la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), la rémunération moyenne nette de prélèvements est de 23 800 € soit 1 983 € par mois (*tableau 1*).

Entre 2000 et 2001, le salaire moyen brut a augmenté de 1,9 % en euros courants. Dans la Fonction publique, les taux de charges sociales ayant peu évolué entre ces deux dates, la part des prélèvements dans le salaire brut est resté stable à 15,9 %. Le salaire net a crû quant à lui de 2,0 % en euros courants. Compte tenu d'une inflation toujours importante (+ 1,7 % en moyenne annuelle en 2001), le salaire net n'a progressé que de 0,3 % en euros constants.

À **structure constante**, c'est-à-dire à corps, grade et échelon identiques, le salaire moyen, en brut comme en net, a augmenté de 1,8 % en euros courants entre 2000 et 2001. Trois raisons expliquent cette progression : deux revalorisations générales intervenues en mai et en juin

2001 (respectivement + 0,5 % et + 0,7 %) ; l'attribution différenciée de points d'indice aux bénéficiaires des bas salaires en mai, puis en juillet ; enfin, l'impact de l'effet report de l'année 2000 et des mesures catégorielles statutaires indiciaires. La forte inflation enregistrée en 2001 a annulé l'effet des revalorisations salariales : le salaire moyen à structure constante n'a progressé que de 0,1 % en euros constants, en brut comme en net (*tableau 2*).

Entre 2000 et 2001, l'effectif des agents civils de l'État, évalué en « année-travail à temps complet », a augmenté de 0,9 %. La part des corps les plus qualifiés s'est accrue et, au sein de chaque corps, celle des grades et des échelons les plus élevés. Ainsi, les agents de catégorie A représentent 51,4 % de l'ensemble des titulaires (+ 3,8 % par rapport à 2000) tandis que le nombre d'agents de catégorie B a diminué (- 5,8 %), baisse due pour l'essentiel aux transferts d'emplois en catégorie A. L'impact de ces modifications de structure ou **glissement vieillissement-technicité (GVT)** a contribué pour 0,2 % à l'évolution du salaire net moyen.

En 2001, la moitié des agents titulaires de l'État a perçu un salaire net de prélèvements supérieur à 1 879 €. En bas de l'échelle des salaires, 10 % ont gagné moins de 1 275 € alors qu'à l'autre extrémité, 10 % des agents ont perçu plus de 3 046 € soit 2,4 fois plus (*tableau 3*).

## DÉFINITIONS

**Salaires moyen (brut ou net) dans la Fonction publique** - Il s'obtient en divisant la masse salariale (brute ou nette) par le nombre de salariés à plein temps évalué en année-travail, à partir d'une exploitation au 1/12<sup>e</sup> des fichiers de paie de la Fonction publique d'État. Ainsi, un salarié ayant travaillé durant 6 mois à temps complet et perçu 7 500 € compte pour 0,5 année-travail rémunérée à 15 000 € par an. Les effectifs mentionnés sont issus du fichier complet.

**Traitement indiciaire brut** - Il s'obtient en multipliant l'indice nouveau majoré par la valeur du point.

**Indice de salaire à structure constante** - On le calcule en figeant la structure des effectifs par corps, grade et échelon, au niveau atteint l'année n-1.

**Glissement vieillissement-technicité (GVT) « solde »** - Il mesure l'effet des modifications de la répartition des agents de l'État entre les différents postes de travail. L'effet global, dit « GVT solde », résulte des promotions offertes chaque année aux agents en place (« GVT positif » ou effet de carrière) et des conséquences du remplacement des fonctionnaires partant à la retraite par de nouveaux agents jeunes et donc moins rémunérés (« GVT négatif » ou effet d'entrées-sorties).

## POUR EN SAVOIR PLUS

« Les salaires des agents de l'État au 31 décembre 2001 », *Insee première*, n° 923, septembre 2003.

**Tableau 1**

**Éléments du salaire annuel moyen net de prélèvements en 2000 et 2001**

	Niveau moyen (en euros)		Évolution 2001/2000 (en %)	
	2000	2001	Euros courants	Euros constants
<b>Salaire brut (a)</b>	<b>27 767</b>	<b>28 294</b>	<b>+ 1,9</b>	<b>+ 0,2</b>
Traitement indiciaire brut	23 467	23 814	+ 1,5	- 0,2
Compléments de traitement (1)	4 299	4 481	+ 4,2	+ 2,5
<b>Cotisations sociales salariales (b)</b>	<b>2 291</b>	<b>2 323</b>	<b>+ 1,4</b>	<b>- 0,3</b>
<b>Contributions sociales : CSG et CRDS (c)</b>	<b>2 134</b>	<b>2 171</b>	<b>+ 1,7</b>	<b>+ 0,0</b>
<b>Salaire net de prélèvements = (a) - (b) - (c)</b>	<b>23 342</b>	<b>23 800</b>	<b>+ 2,0</b>	<b>+ 0,3</b>

(1) Indemnité de résidence, supplément familial, primes et rémunérations annexes.

Champ : agents des services civils de l'État, France métropolitaine.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État 2000 (semi-définitif) et 2001 (provisoire).

**Tableau 2**

**Décomposition de l'évolution du salaire moyen en euros constants**

En %

	1996/95	1997/96	1998/97	1999/98	2000/99	2001/00
<b>Salaire moyen</b>						
Traitement indiciaire brut	+ 0,5	+ 0,3	+ 1,1	+ 1,3	- 0,2	- 0,2
Salaire brut	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,8	+ 1,3	+ 0,3	+ 0,2
Salaire net de prélèvements	- 0,1	+ 0,3	+ 0,8	+ 1,2	+ 0,3	+ 0,3
<i>dont effet de structure</i>	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,4	+ 0,2
<b>Salaire à structure constante</b>						
Traitement indiciaire brut	- 0,4	- 0,6	+ 0,5	+ 0,9	- 0,5	- 0,6
Salaire brut	- 0,3	- 0,5	+ 0,3	+ 0,9	- 0,1	+ 0,1
Salaire net de prélèvements	- 1,0	- 0,4	+ 0,3	+ 0,8	- 0,1	+ 0,1
<b>Salaire net des personnes en place</b>	<b>+ 1,1</b>	<b>+ 1,7</b>	<b>+ 2,5</b>	<b>+ 3,0</b>	<b>+ 2,2</b>	<b>+ 2,2</b>
<i>Indice des prix à la consommation</i>	+ 2,0	+ 1,2	+ 0,7	+ 0,5	+ 1,7	+ 1,7

Lecture : entre 2000 et 2001, le salaire net de prélèvements s'est accru en euros constants de 0,3 % (0,1 % à structure constante et 0,2 % dû aux modifications de structure).

Champ : agents des services civils de l'État, France métropolitaine.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État de 1995 à 2001 (semi-définitif pour 2000, provisoire pour 2001).

**Tableau 3**

**Salaires mensuels nets de prélèvements en 2000 et 2001 selon le statut**

	Évolution 2001/2000 des effectifs (en %)	Salaire mensuel net de prélèvements (euros courants)		Évolution 2001/2000 (en %, en euros constants)		
		2000	2001	De la moyenne	À structure constante	RMPP (1)
<b>Ensemble</b>	<b>+ 0,9</b>	<b>1 945</b>	<b>1 983</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 2,2</b>
<i>dont titulaires</i>	<b>+ 0,8</b>	<b>2 026</b>	<b>2 064</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 2,1</b>
Catégorie A	+ 3,8	2 465	2 490	- 0,7	+ 0,0	+ 2,4
Catégorie B	- 5,8	1 810	1 846	+ 0,3	- 0,1	+ 1,8
Catégorie C	+ 0,2	1 463	1 494	+ 0,4	+ 0,2	+ 1,8
<b>Distribution des salaires (2)</b>						
1 <sup>er</sup> décile (D1)	-	1 247	1 275	-	-	-
<b>5<sup>e</sup> décile (médiane)</b>	-	<b>1 848</b>	<b>1 879</b>	-	-	-
9 <sup>e</sup> décile (D9)	-	2 997	3 046	-	-	-
D9/D1	-	2,40	2,39	-	-	-

(1) Rémunération moyenne des personnes présentes sur les deux années : 2000 et 2001.

(2) Agents titulaires.

Lecture : en 2001, 10 % des agents titulaires ont perçu un salaire net de prélèvements inférieur à 1 275 €. Le salaire médian net de prélèvements s'est élevé à 1 879 €.

Champ : agents des services civils de l'État, France métropolitaine.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État de 2000 (semi-définitif) et 2001 (provisoire).

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2003, les personnes actives occupées travaillant à temps complet déclarent une *durée hebdomadaire habituelle* de travail de 40 h et 30 mn en moyenne, soit 12 mn de moins qu'un an auparavant (*tableau 1*). Cette baisse de la durée du travail profite avant tout aux femmes qui gagnent 18 mn en un an.

Pour leur part, les seuls salariés déclarent travailler 38 h et 50 mn en moyenne les semaines pleines – c'est-à-dire sans congé, ni absence, ni jour férié –, soit autant que début 2002. Un peu plus de 2 millions d'entre eux, soit 12 %, ont un contrat ne prévoyant pas de durée hebdomadaire de travail mais un nombre de jours de travail par an sans précision des horaires ou une durée totale annuelle. Ils déclarent alors effectuer plus de 44 h en moyenne par semaine. En revanche, lorsque le contrat de travail prévoit une durée hebdomadaire, celle-ci est de 36 h en moyenne auxquelles s'ajoutent les heures supplémentaires, soit 2 h en moyenne.

En 2001 et pour la deuxième année consécutive, le nombre d'*accidents du travail déclarés* diminue légèrement (*tableau 2*) ; celui des accidents du trajet baisse également : - 2,7 % en un an, - 6,4 % en 2 ans. En revanche, les maladies professionnelles poursuivent leur progression, ininterrompue depuis 1995 : en lien avec les changements dans la procédure de reconnaissance

des maladies, comme celles liées à la présence d'amiante dans les locaux professionnels, leur nombre a enregistré une accélération en 1999 (+ 39 % en un an) et a triplé depuis 1991.

En dépit d'un contexte économique moins favorable qu'en 1999 et 2000, la négociation collective reste aussi vigoureuse en 2002 qu'en 2001. Après plusieurs années marquées par la question de la réduction du temps de travail, les partenaires sociaux abordent de nouveaux sujets comme le travail de nuit ou l'épargne salariale. La négociation interprofessionnelle reste constante avec la signature de 43 textes. Deux thèmes se dégagent : la pérennisation du système d'assurance chômage et les systèmes de retraite Agirc et Arrco. La négociation de branche est relativement stable. Parmi les thèmes négociés, celui de la prévoyance et de la retraite complémentaire connaît la plus forte évolution : 9,5 % des accords l'abordent contre 6 % en 2001. Enfin, la négociation d'entreprise confirme son dynamisme avec environ 28 000 textes signés dans plus de 20 000 entreprises, concernant près de 4 millions de salariés. Sur dix textes signés, quatre ont pour objet la mise en œuvre de dispositifs de participation, d'intéressement ou d'épargne salariale, soit un tiers de l'ensemble des thèmes (*graphique 2*).

### DÉFINITIONS

**Durée hebdomadaire habituelle** - Dans la nouvelle enquête sur l'emploi dite « en continu » (voir *fiche 2*), trois mesures de la durée hebdomadaire du travail sont désormais disponibles : la durée effective de travail au cours de la « semaine de référence », la durée hebdomadaire théorique de travail prévue dans le contrat de travail et la durée hebdomadaire habituelle. Les données présentées pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2002 et 2003 découlent de cette dernière mesure. Dans l'ancienne enquête annuelle sur l'emploi, il s'agissait de l'horaire hebdomadaire déclaré comme habituel par les personnes interrogées (*graphique 1*). Ce n'était donc ni la durée effectivement travaillée pendant la semaine précédant l'enquête, ni a fortiori la durée de travail contractuelle dans l'entreprise, dite durée « affichée ».

**Accidents du travail, du trajet, maladies professionnelles déclarés** - Il s'agit des accidents et maladies survenus chaque année, déclarés et dont le caractère professionnel a été reconnu par la Sécurité sociale.

### POUR EN SAVOIR PLUS

« La négociation collective en 2002 », *Bilans et rapports*, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Éditions législatives, juin 2003.

« Enquête sur l'emploi du premier trimestre 2003 », *Insee première*, n° 909, juillet 2003.

« La nouvelle enquête Emploi, l'activité et le chômage », *Économie et statistique*, Insee, n° 362, juillet 2003.

**Tableau 1**

*Durée habituelle de travail en moyenne par semaine (\*)*

	1 <sup>er</sup> trimestre 2002	1 <sup>er</sup> trimestre 2003
<b>Ensemble</b>	<b>40 h 42</b>	<b>40 h 30</b>
Hommes	41 h 42	41 h 42
Femmes	38 h 54	38 h 36

(\*) Durée habituelle déclarée par les personnes dans le cadre de leur emploi principal.

Champ : actifs occupés travaillant à temps complet.

Source : Insee, enquêtes sur l'emploi en continu.

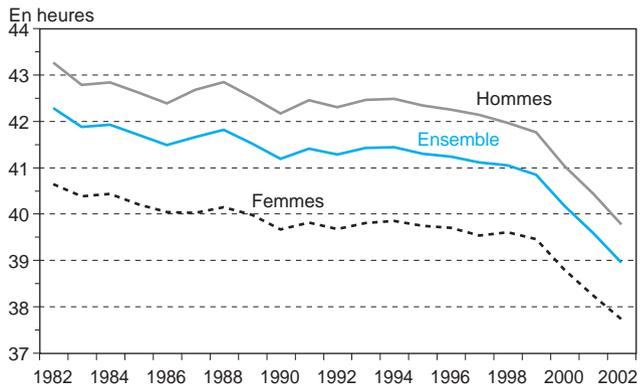
**Graphique 1**

*Durée hebdomadaire du travail (\*)*

(\*) Durée hebdomadaire habituelle déclarée en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999).

Champ : actifs occupés travaillant à temps complet.

Source : Insee, enquêtes annuelles sur l'emploi.



**Tableau 2**

*Accidents du travail, du trajet et maladies professionnelles déclarés*

En milliers

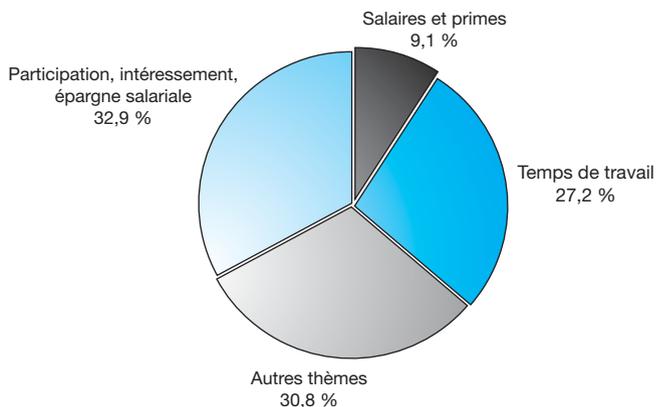
	1997	1998	1999	2000 (1)	2001 (1)
Accidents du travail	1 317,9	1 337,9	1 362,0	1 361,1	1 357,2
Accidents du trajet	126,5	130,0	136,9	131,8	128,2
Maladies professionnelles	15,6	17,4	24,2	30,1	32,9

(1) Données estimées.

Source : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés.

**Graphique 2**

*Répartition des thèmes négociés dans les accords d'entreprise signés en 2002*



Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Dares.

Le **revenu disponible brut** perçu par l'ensemble des ménages progresse de 3,9 % en 2002, soit légèrement moins que les deux années précédentes (+ 4,8 % en 2001, + 4,7 % en 2000). Le dynamisme des revenus d'activité s'infléchit en 2002. La première raison en est la décélération de l'emploi salarié : l'économie française continue certes de créer des emplois (+ 95 000) mais à un niveau nettement en deçà des deux années précédentes (283 000 créations nettes en 2001, 619 000 en 2000). Ces créations sont insuffisantes pour absorber l'augmentation de la population active. Il en résulte une hausse du taux de chômage qui passe de 8,8 % fin 2001 à 9,1 % fin 2002. Par ailleurs, la croissance des salaires individuels ralentit en 2002 et les revenus de la propriété diminuent de 4,5 %, en raison de la baisse des revenus financiers. La croissance soutenue des prestations sociales en espèces (+ 5,1 % en 2002) et la poursuite du programme d'allègement d'impôt amorcé en 2000 viennent limiter l'impact du ralentissement des revenus d'activité sur le revenu disponible des ménages.

En 2002, le taux de prélèvements obligatoires s'élève à 43,9 % du produit intérieur brut (PIB), soit un recul de 0,8 point par rapport à 2001. À législation inchangée, le taux de prélèvements obligatoires aurait baissé de 0,3 point. Les mesures d'allègement d'impôt, qui concernent aussi bien les ménages que les entreprises, sont venues renforcer cette baisse de 0,5 point. L'ensemble des impôts perçus par l'État est en repli de 1,2 %. L'impôt sur les sociétés enregistre le plus fort recul (- 11,7 %) en raison des faibles bénéfices réalisés en 2001 et de la poursuite du programme de réduction initié l'année précédente. L'impôt sur le revenu diminue de

4,9 % sous l'effet des décisions législatives (abaissement des taux du barème puis réduction de 5 %), responsables de 9 points d'allègement. Enfin, la bonne tenue de la consommation assure une hausse modérée de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), principale recette fiscale, à hauteur de 2,2 %. Les recettes de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) augmentent de 3,4 % après avoir diminué les deux années précédentes. Les dépenses de l'État progressent de 4,1 %. La baisse des recettes et la croissance des dépenses se traduisent par une augmentation du besoin de financement de l'État qui passe de 35 milliards en 2001 à 57,5 milliards en 2002.

La croissance des prélèvements obligatoires reçus par les administrations publiques locales reprend en 2002 (+ 1,6 %) après une légère baisse en 2001 (- 0,3 %). Les prélèvements des taxes d'habitation et foncières s'accroissent (respectivement + 6,8 % et + 5,6 %). Les collectivités locales augmentent leurs taux d'imposition après plusieurs années de modération. Les recettes de la taxe professionnelle sont en repli de 1,8 % en raison de l'extension de l'abattement sur la part salariale.

Après trois années d'excédent, les administrations de sécurité sociale redeviennent déficitaires. Leur besoin de financement s'élève à 4,4 milliards d'euros (après un excédent de 4 milliards en 2001). La décélération de la masse salariale et du revenu des indépendants freine la progression des cotisations sociales et de la CSG. En revanche, côté dépenses, les remboursements d'assurance maladie et les indemnités chômage versées augmentent fortement (respectivement de 6 et 2,5 milliards d'euros).

#### DÉFINITION

**Revenu disponible brut des ménages** - Revenu tiré de l'activité économique (salaires, revenus d'indépendants, etc.), augmenté des transferts reçus (prestations sociales hors transferts en nature), diminué des impôts et cotisations sociales versées.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

« Les comptes de la Nation en 2002 », *Insee première*, n° 894, avril 2003.

« Les comptes des administrations publiques en 2002 », *Insee première*, n° 895, avril 2003.

« L'économie française », *Le Livre de Poche*, Insee, Édition 2003-2004, juin 2003.

# prélèvements obligatoires

# 13

**Tableau 1**

**Du revenu primaire au revenu disponible des ménages**

En milliards d'euros courants

	1998	1999	2000	2001	2002
Salaires et traitements bruts (1)	489,2	511,5	539,5	568,8	588,8
<i>dont salaires et traitements nets</i>	<i>423,1</i>	<i>442,2</i>	<i>466,5</i>	<i>492,5</i>	<i>508,0</i>
Excédent d'exploitation et revenu mixte (2)	207,0	210,3	219,5	228,7	237,0
Revenus nets de la propriété (3)	77,9	83,1	91,8	95,6	91,3
<b>Revenu primaire brut (4) = (1) + (2) + (3)</b>	<b>774,2</b>	<b>804,9</b>	<b>850,8</b>	<b>893,1</b>	<b>917,1</b>
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (5)	120,7	127,3	133,4	136,5	135,9
Cotisations sociales salariés et non salariés versées (6)	80,9	84,6	89,3	94,0	98,2
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (7)	267,1	274,3	281,7	292,6	307,5
Autres transferts courants nets reçus (8)	- 0,5	- 0,7	- 2,5	- 3,9	- 3,4
<b>Revenu disponible brut (9) = (4) - (5) - (6) + (7) + (8)</b>	<b>839,2</b>	<b>866,7</b>	<b>907,3</b>	<b>951,3</b>	<b>987,1</b>
Taux de redistribution hors t.s.n. (en %) (7) / ((9) + (5))	27,8	27,6	27,1	26,9	27,4

Source : Insee, comptes de la Nation (base 1995).

**Tableau 2**

**Les prélèvements obligatoires en 2002**

	En milliards d'euros	En % du PIB	Évolution 2002/2001 (en %)
État (1)	242,1	15,9	- 1,2
Organismes divers d'administration centrale	14,5	1,0	11,3
Administrations publiques locales	75,6	5,0	1,6
Administrations de sécurité sociale (2)	328,3	21,6	3,4
Institutions de l'Union européenne (3)	7,1	0,5	- 20,4
<b>Total prélèvements obligatoires</b>	<b>667,6</b>	<b>43,9</b>	<b>1,3</b>
<b>Principaux prélèvements (4)</b>			
Taxe sur la valeur ajoutée	107,3	7,1	2,2
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	23,6	1,6	3,4
Impôt sur les revenus	45,6	3,0	- 4,9
Contribution sociale généralisée	63,3	4,2	2,6
Impôt sur les sociétés (5)	40,1	2,6	- 11,7
Taxe professionnelle	18,7	1,2	- 1,8
Taxes foncières (propriétés bâties et non bâties)	17,1	1,1	5,6
Taxe d'habitation	9,5	0,6	6,8
Cotisations sociales effectives	250,3	16,5	3,8

(1) Déduction faite des transferts fiscaux de l'État aux collectivités locales et à la Sécurité sociale et des impôts dus non recouvrables.  
 (2) Déduction faite des cotisations dues non recouvrables.  
 (3) Les versements aux Institutions européennes comprennent, outre les impôts retracés dans le tableau, un transfert de l'État au titre de la « quatrième ressource ».  
 (4) Prélèvements bruts sans déduction des prélèvements dus non recouvrables.  
 (5) Y compris l'imposition forfaitaire annuelle.

Sources : comptes de la Nation (base 1995), Insee, direction de la Prévision, direction générale de la Comptabilité publique.

En 2002, la **dépense de consommation finale** des ménages s'infléchit nettement (+ 1,2 % en volume en moyenne annuelle) alors qu'elle augmentait à un rythme soutenu depuis 1998 (tableau 1). Elle est freinée par un pouvoir d'achat moins dynamique (+ 1,9 % après des augmentations supérieures à 3 % les deux années précédentes) et une hausse du chômage. L'intérêt des ménages pour les produits des technologies de l'information et de la communication (TIC) demeure élevé mais les dépenses sont nettement plus modérées (+ 6,4 % en volume, après + 11,2 % en 2001 et + 22,2 % en 2000). Le ralentissement le plus net concerne les services de télécommunications (+ 6,1 % après + 13,5 % l'année précédente) et l'équipement en téléphonie mobile (39 millions d'appareils à la fin de l'année 2002 contre 37 millions fin 2001). En revanche, les dépenses en matériels informatiques continuent de progresser très vivement (+ 18,2 %).

Les dépenses liées au logement diminuent en volume sous l'effet du retournement à la baisse des dépenses de chauffage et d'éclairage

(- 3,6 % après + 6,4 %). Une baisse de la consommation de gaz et de fioul domestique est en particulier favorisée par des conditions climatiques plus clémentes.

En 2002, les soins hospitaliers à la charge des ménages sont en forte progression (+ 6,3 % en volume après + 0,8 %), de même que les débours en produits pharmaceutiques (+ 6,4 %). La hausse est plus modérée pour les soins non hospitaliers.

Affectée par les crises de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) puis de l'épizootie de fièvre aphteuse, la consommation de viandes avait ralenti au cours des deux années précédentes. Une reprise s'amorce en 2002 (+ 1,5 %) à la faveur à la fois d'une baisse des prix et de la poursuite d'une progression de la consommation de produits préparés (+ 2,8 %). En 2002, les ménages augmentent leur **taux d'épargne** de 0,5 point par rapport à 2001 pour atteindre 16,7 %. La dégradation du marché du travail a pu les inciter à poursuivre la constitution d'une épargne de précaution. Le **taux d'épargne financière** progresse quant à lui de 0,7 point (graphique 1).

#### DÉFINITIONS

**Dépense de consommation finale** - Dans le système de comptabilité nationale, deux concepts de consommation finale sont distingués :

- la « dépense de consommation finale » qui recouvre les seules dépenses que les ménages supportent directement. Elle exclut ainsi les remboursements de sécurité sociale et certaines allocations (logement). Par exemple pour la santé, seule la partie non remboursée des médicaments est comprise dans cette dépense ;

- la « consommation effective » qui recouvre l'ensemble des biens et services qu'utilisent effectivement (ou consomment) les ménages, quelle que soit la manière dont ils sont financés.

**Taux d'épargne des ménages** - Le revenu disponible des ménages correspond au revenu, après impôt et prestations sociales, que les ménages peuvent affecter à la consommation ou à l'épargne. Le taux d'épargne est le rapport entre l'épargne des ménages et leur revenu disponible. Les acquisitions de logements et les dépenses de gros entretien ne sont pas comprises dans la consommation et constituent une utilisation de leur épargne pour accroître leur patrimoine.

**Taux d'épargne financière** - L'épargne des ménages peut être utilisée soit à l'investissement, essentiellement sous forme d'acquisitions de logement, soit à des placements financiers. On appelle capacité de financement des ménages le solde de l'épargne et de l'investissement ainsi que de quelques autres opérations en capital pour de faibles montants. Le taux d'épargne financière est le rapport de la capacité de financement au revenu disponible.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

« Les comptes de la Nation en 2002 », *Insee première*, n° 894, avril 2003.

« La consommation des ménages en 2002 », *Insee première*, n° 902, juin 2003.

**Tableau 1**

**Consommation des ménages par fonction**

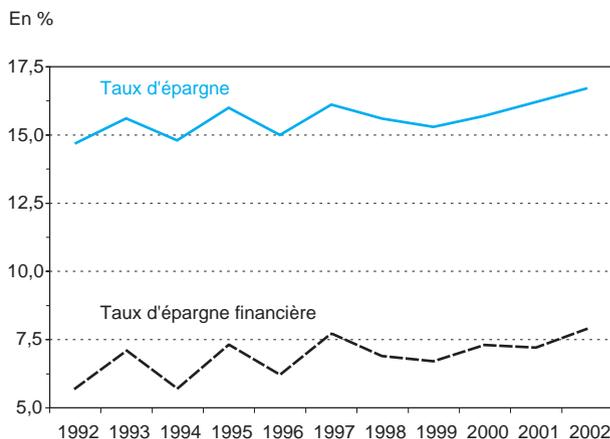
	Variations en volume au prix de l'année précédente				Coefficients budgétaires (1)
	1999	2000	2001	2002	2002
Alimentation et boissons non alcoolisées	1,7	0,7	0,6	1,3	11,6
<i>dont produits alimentaires</i>	1,6	0,6	0,5	1,2	10,8
Boissons alcoolisées et tabac	1,3	- 1,3	1,4	- 2,1	2,7
Articles d'habillement et chaussures	1,1	0,6	0,2	0,2	3,7
Logement, chauffage, éclairage	1,7	1,7	2,7	1,0	18,6
Équipement du logement	3,2	3,6	0,4	- 0,7	4,8
Santé (dépenses à la charge des ménages)	3,6	3,8	4,8	5,3	2,9
Transports	5,6	1,9	4,0	- 0,1	11,9
Communications	24,1	20,8	12,0	5,3	1,8
Loisirs et culture	5,7	6,9	4,6	4,5	7,2
<i>dont appareils électroniques et informatiques</i>	14,3	15,0	9,2	11,4	1,5
Éducation (dépenses à la charge des ménages)	1,5	- 0,9	1,3	1,8	0,5
Hôtels, cafés et restaurants	4,2	3,6	1,2	0,4	6,1
Autres biens et services	- 0,4	2,0	2,9	1,7	6,2
<b>Dépenses de consommation des ménages</b>	<b>3,2</b>	<b>2,7</b>	<b>2,6</b>	<b>1,2</b>	<b>78,1</b>
<b>Dépenses de consommation des ISBLSM (2)</b>	<b>4,6</b>	<b>- 1,0</b>	<b>14,6</b>	<b>1,9</b>	<b>1,0</b>
<b>Dépenses de consommation des APU (2)</b>	<b>1,6</b>	<b>3,2</b>	<b>3,3</b>	<b>5,1</b>	<b>20,9</b>
<i>dont : santé</i>	2,2	4,4	5,3	6,2	10,3
<i>éducation</i>	2,0	2,0	1,0	3,7	6,3
<b>Consommation effective des ménages</b>	<b>2,9</b>	<b>2,7</b>	<b>2,9</b>	<b>2,0</b>	<b>100,0</b>

(1) Calculé ici en prix courants, le coefficient budgétaire est le rapport à la consommation effective, de la dépense consacrée à un bien ou un service particulier (ou à une catégorie de biens ou services).

(2) Dépenses de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM : unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages, comme les organisations caritatives, les clubs sportifs...) et des administrations publiques (APU) en biens et services individualisables.

Source : Insee, comptes de la Nation (base 1995).

**Graphique 1**  
**Taux d'épargne**  
**des ménages**



Source : Insee, comptes de la Nation (base 1995).

Les opinions des Français concernant leur environnement économique sont appréhendées à travers l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages, réalisée par l'Insee depuis 1987. Les ménages forment leur opinion sur leur environnement économique, certains aspects de leur situation économique personnelle ainsi que sur leurs anticipations en matière de consommation et d'épargne, en termes qualitatifs (amélioration, stabilité, détérioration). Ces indicateurs permettent de mesurer les phénomènes conjoncturels tels qu'ils sont perçus par les ménages.

L'**indicateur résumé** d'opinion des ménages, corrigé des variations saisonnières, a baissé lentement au cours de l'année 2002 (*graphique 1*). Au premier trimestre 2003, il a chuté brutalement et atteint un point bas en mars 2003. Au deuxième trimestre, il s'est légèrement redressé, demeurant cependant à un niveau faible. Ce sont surtout les soldes d'opi-

nion concernant le niveau de vie en France de manière générale qui ont contribué à la baisse de l'indicateur résumé au premier trimestre 2003 (*tableau 1*). L'opinion des ménages concernant l'**opportunité d'acheter** s'est également détériorée. Néanmoins, concernant leur situation financière personnelle, passée, actuelle et future, l'opinion des ménages s'est moins dégradée. Ces mouvements d'ensemble sont sans doute imputables à la hausse continue du chômage et à la situation géopolitique : l'attente du conflit irakien a généré un climat de forte incertitude au premier trimestre, et la fin rapide des opérations n'a permis qu'un redressement partiel au deuxième trimestre.

Concernant l'**évolution future du chômage**, les ménages sont pessimistes (*graphique 2*). Depuis le mois de juin 2002, leur opinion sur le sujet s'est dégradée, atteignant un niveau plus défavorable qu'en 1995.

#### DÉFINITIONS

**Indicateur résumé** - Moyenne arithmétique des soldes des opinions positives sur les opinions négatives à cinq questions posées aux ménages sur le niveau de vie passé et futur, leur situation financière passée et future et sur l'opportunité d'acheter. Pour chaque question posée, on calcule un solde d'opinion par différence entre les pourcentages de réponses positives et négatives. Le niveau de ces soldes n'étant pas directement interprétable, les commentaires s'appuient sur leurs seules évolutions.

**Opportunité d'acheter** - La question posée aux ménages est « Pensez-vous que les gens aient intérêt à faire, actuellement, des achats importants (meuble, machine à laver, télévision...) : le moment est plutôt favorable, le moment n'est ni favorable ni défavorable, le moment est plutôt défavorable ? ».

L'indicateur est le solde en pourcentage de la première et de la dernière réponse, les réponses « ne sait pas » n'étant pas prises en compte.

**Évolution future du chômage** - La question posée aux ménages est : « Pensez-vous que, dans les mois qui viennent, le nombre de chômeurs : augmentera nettement, augmentera un peu, restera stationnaire, diminuera un peu, diminuera nettement ? ». Une hausse de cet indicateur s'interprète comme une aggravation des opinions pessimistes des Français.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

« Une lecture enrichie des réponses aux enquêtes de conjoncture », *Note de conjoncture*, Insee, décembre 2002 et *Économie et statistique*, Insee, n° 359-360, avril 2003.

*Note de conjoncture*, Insee, juin 2003.

« Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages – juin 2003 », *Informations rapides*, série « Principaux indicateurs », Insee, n° 202, juillet 2003.

**Tableau 1**

**Opinion des ménages**

En données corrigées des variations saisonnières (cvs)

Soldes de réponses (en %)	2002						2003						
	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
<b>Indicateur résumé</b>	- 13	- 17	///	- 18	- 17	- 17	- 18	- 22	- 26	- 32	- 29	- 27	- 27
Situation financière personnelle													
- évolution passée	- 11	- 12	///	- 14	- 12	- 13	- 13	- 14	- 15	- 14	- 14	- 14	- 14
- perspectives d'évolution	4	1	///	2	2	1	2	- 1	- 2	- 5	- 5	- 3	- 3
Niveau de vie en France													
- évolution passée	- 38	- 42	///	- 45	- 44	- 43	- 44	- 54	- 55	- 64	- 61	- 62	- 60
- perspectives d'évolution	- 8	- 16	///	- 18	- 19	- 20	- 23	- 31	- 40	- 50	- 45	- 42	- 43
Opportunité d'acheter	- 13	- 13	///	- 12	- 11	- 12	- 11	- 11	- 16	- 25	- 22	- 16	- 15
<b>Autres soldes</b>													
Situation financière personnelle													
- niveau actuel	20	20	///	19	18	17	19	17	17	17	17	16	17
Capacité future à épargner	- 17	- 16	///	- 15	- 18	- 19	- 17	- 17	- 21	- 20	- 19	- 18	- 14
Opportunité d'épargner	52	52	///	55	54	52	53	51	49	50	50	55	54
Chômage - perspectives d'évolution	40	47	///	54	53	54	54	63	74	83	80	80	80
Prix - évolution passée	3	5	///	9	8	2	5	11	8	6	4	- 1	- 2
Prix - perspectives d'évolution	- 45	- 44	///	- 52	- 53	- 51	- 47	- 42	- 31	- 12	- 28	- 37	- 35

Lecture : en février 2003, le solde entre « opinions positives » et « opinions négatives » quant à l'opportunité d'acheter s'est replié de 5 points par rapport au mois de janvier.

Source : Insee, enquêtes de conjoncture auprès des ménages.

**Graphique 1**

**Les opinions des Français : indicateur résumé**

Lecture : en juin 2003, la différence entre les pourcentages d'opinions résumées « positives » et « négatives » est identique à celle du mois de mai (en données cvs).

Source : Insee, enquêtes de conjoncture auprès des ménages.

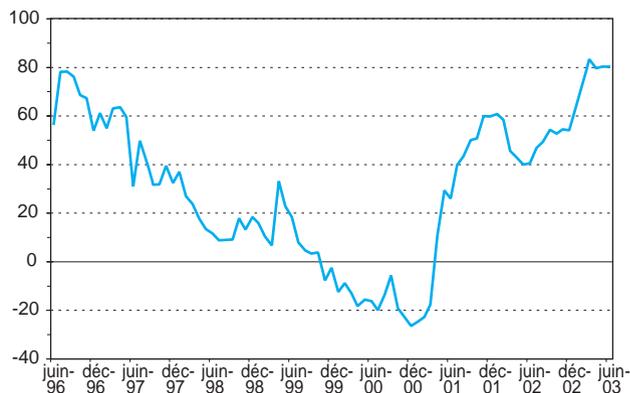


**Graphique 2**

**L'évolution future du chômage**

Lecture : en juin 2003, l'indicateur sur l'évolution future du chômage est stable par rapport au mois de mai (en données cvs).

Source : Insee, enquêtes de conjoncture auprès des ménages.



Dans le domaine « littéraire », la meilleure performance des filles est attestée par de nombreuses évaluations concordantes. En sixième, en 2001, elles ont réussi 75 % des questions de français et les garçons 69 %. En mathématiques, les résultats sont comparables. En 2002, lors de la journée d'appel de préparation à la défense qui réunit tous les jeunes de 17 ans et à l'issue des tests proposés, il ressort que 9,4 % des filles et 14,5 % des garçons éprouvent des difficultés à accomplir des lectures nécessaires à leur vie de tous les jours. Avec un diagnostic plus affiné, 3,9 % des premières et 8 % des seconds peuvent être considérés en grave difficulté face à la lecture (tableau 1).

À 15 ans, d'après le *programme international de suivi des acquis des élèves (PISA)* de mai 2000, les performances en lecture des filles sont supérieures à celles des garçons : seulement 10 % d'entre elles s'y révèlent en difficulté contre 20,5 % des garçons.

Les filles préfèrent les questions littéraires ou nécessitant une réponse longue, tandis que les garçons sont plus à l'aise face à une question courte portant sur un tableau ou un graphique. Les résultats en culture mathématique montrent une légère supériorité des garçons, alors que l'évaluation de la culture scientifique ne révèle pas d'écart significatif.

Les écarts de performances dans la compréhension de l'écrit peuvent être rapprochés des pratiques respectives en matière de lecture (*gra-*

*phique 1*). Ainsi, 40 % des garçons disent ne jamais lire pour leur plaisir, soit deux fois plus que les filles (21 %). Ils sont également deux fois plus nombreux à considérer que la lecture est « une perte de temps » et 37 % d'entre eux déclarent même ne pas pouvoir rester tranquillement à lire plus de quelques minutes.

Les filles préfèrent les romans : la moitié d'entre elles en lisent au moins un par mois contre 37 % des garçons. Ces derniers sont plus enclins à lire des bandes dessinées ou à consulter le courrier électronique ou les pages web (tableau 2). Mais filles et garçons se rejoignent dans leur intérêt pour la lecture des journaux : à égalité, 65 % déclarent en lire fréquemment.

Dans le domaine scolaire, les filles affichent aussi un meilleur comportement : elles travaillent davantage non seulement en français, ce que l'on peut relier à leur goût pour la lecture, mais aussi en mathématiques. En outre, plus des trois quarts déclarent terminer le plus souvent leurs devoirs à temps pour 70 % des garçons.

De plus, 38 % des garçons déclarent s'ennuyer à l'école contre 29 % des filles. Ils disent aussi plus souvent ne pas avoir envie de s'y rendre. Ils sont ainsi 37 % à déclarer arriver en retard en cours fréquemment (au moins une fois sur les deux semaines précédentes) contre 31 % des filles et 11 % avoir « séché » l'école contre 8 % des filles. L'attitude plus positive des filles vis-à-vis de la lecture et de l'école explique ainsi la moitié de l'écart de performances observé.

#### DÉFINITION

*Programme international de suivi des acquis des élèves (PISA)* - Ce programme fait suite à une série d'enquêtes internationales visant à mesurer les compétences des élèves, depuis le début des années soixante. Pilotée par l'OCDE, l'opération PISA a été organisée par un consortium international regroupant des spécialistes de l'évaluation des compétences, des psychométriciens, des statisticiens. Dans chaque pays, un échantillon représentatif de l'ensemble des élèves de 15 ans a été tiré. En France, c'est le ministère de l'Éducation nationale qui a été chargé de mener l'enquête. L'opération s'est déroulée en mai 2000.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

« Motivation et performance : les filles creusent l'écart », *Insee première*, n° 886, mars 2003.

« La place du projet professionnel dans les inégalités de réussite scolaire à 15 ans », in *France portrait social*, Insee, édition 2002-2003, octobre 2002.

« Les évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense – Année 2000-2001 », *Note d'information*, ministère de l'Éducation nationale, DPD, n° 01.48, 2001.

**Tableau 1**

**Lecteurs en grave difficulté selon le niveau de scolarité et le sexe**

En %

	Niveaux de scolarité (1)				
	1	2	3	4	Ensemble
Garçons	27,6	12,9	3,6	1,6	8,0
Filles	20,1	8,4	2,8	1,2	3,9
<b>Ensemble</b>	<b>25,3</b>	<b>11,1</b>	<b>3,2</b>	<b>1,4</b>	<b>6,0</b>
Répartition des lecteurs par niveau de scolarité	6,7	29,1	11,7	52,5	100,0

(1) Niveau 1 : n'ayant pas dépassé le collège ; niveau 2 : CAP ou BEP ; niveau 3 : études professionnelles et techniques supérieures au BEP jusqu'au baccalauréat professionnel ou au brevet de technicien ; niveau 4 : études générales à partir du lycée.

Lecture : 27,6 % des garçons de niveau scolaire 1 sont en grave difficulté de lecture, 8 % sur l'ensemble des garçons. Champ : jeunes âgés de 17 ans.

Source : ministère de l'Éducation nationale, Dep, journée d'appel de préparation à la défense 2001/2002.

**Tableau 2**

**Type et fréquence de lecture chez les élèves**

En %

	Filles	Garçons
<b>Lire des bandes dessinées</b>		
Jamais ou presque jamais	33,0	17,4
Quelques fois par an	25,9	20,8
Environ une fois par mois	18,0	19,1
Plusieurs fois par mois	14,9	23,0
Plusieurs fois par semaine	8,2	19,7
<b>Lire des livres de fictions (romans, nouvelles, récits)</b>		
Jamais ou presque jamais	22,6	32,8
Quelques fois par an	26,7	30,3
Environ une fois par mois	22,0	19,2
Plusieurs fois par mois	18,4	11,1
Plusieurs fois par semaine	10,3	6,5
<b>Lire des journaux</b>		
Jamais ou presque jamais	17,4	18,2
Quelques fois par an	17,7	16,5
Environ une fois par mois	18,8	16,7
Plusieurs fois par mois	22,4	23,5
Plusieurs fois par semaine	23,7	25,1
<b>Lire du courrier électronique ou des pages web</b>		
Jamais ou presque jamais	66,6	52,1
Quelques fois par an	10,8	10,9
Environ une fois par mois	7,5	9,6
Plusieurs fois par mois	7,2	12,6
Plusieurs fois par semaine	7,8	14,8

Champ : jeunes âgés de 15 ans au moment de l'enquête.

Source : OCDE, enquête PISA 2000.

**Graphique 1**

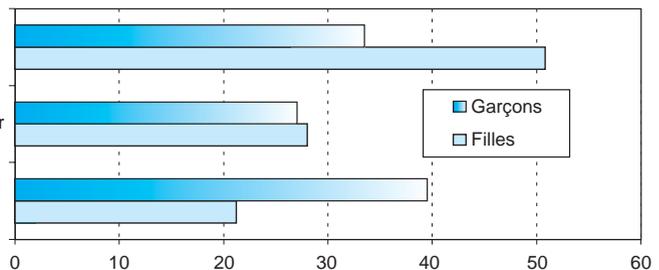
**Temps passé à la lecture, avec ou sans plaisir**

Je lis pour mon plaisir...

... plus d'une heure par jour

... moins d'une demi-heure par jour

Je ne lis pas pour mon plaisir



En %

Lecture : 50 % des filles passent plus d'une heure par jour à lire pour le plaisir contre 33 % des garçons.

Champ : jeunes âgés de 15 ans au moment de l'enquête.

Source : OCDE, enquête PISA 2000.

En 2002, les dépenses culturelles des ménages s'élèvent à 38,1 milliards d'euros (+ 5,4 % par rapport à l'année précédente) et représentent 4,6 % de l'ensemble des dépenses de consommation des ménages (*tableau 1*). L'intérêt des ménages pour les films vidéos est en progression constante : + 36 %, après + 24 % en 2001 et + 15 % en 2000. Les spectacles, les musées et monuments sont également en hausse (+ 13 % et + 11 %). Comme l'an passé, la plus forte baisse touche les récepteurs et autoradios (- 8 %).

Les dépenses de télévision restent au premier rang des dépenses culturelles des Français (près de 20 %) suivies par la presse (15 %) et les spectacles (9 %). Les ventes du secteur de l'audio et de la vidéo, qui augmentent de 5 % en 2002, sont marquées par la montée en puissance du « Home cinéma ». Ce système, qui fait appel à la technologie numérique, a pour but la projection d'un film avec une qualité de son et d'image avoisinant celle d'une salle de cinéma. La percée de ce système contribue ainsi à soutenir la consommation de téléviseurs, qui progresse de 12 %, également favorisée par une baisse de prix marquée (- 7,4 %). Les ventes de téléviseurs au format 4/3 se stabilisent tandis que celles de téléviseurs au format 16/9 s'accroissent de 10 %. Pour leur part, les dépenses pour les activités de télévision (redevance et abonnements aux chaînes payantes) augmentent de 5 %. En 12 ans, la consommation des ménages (en valeur) pour les activités de télévision a doublé, avec une nette accélération à partir de 1997 et le véritable envol de la télévision numérique par satellite.

Après une augmentation de 14 % l'an passé, les dépenses de cinéma ralentissent : + 2,6 % en 2002. La tendance de ces dernières années reste cependant à la hausse. Elle est principalement

due depuis deux ans à l'offre accrue de salles, notamment avec l'apparition de nouveaux multiplex. La fréquentation des salles atteint cette année 184,5 millions d'entrées, soit une légère baisse de 1,4 % par rapport à 2001, qui fut une année particulièrement exceptionnelle (187 millions d'entrées). La fréquentation chute surtout en mars, avril et septembre (*graphique 1*). En 2002, avec plus de 63 millions d'entrées, la part de marché des films français est estimée à 34,2 %, contre 41,5 % en 2001. Malgré cette forte baisse, 2002 constitue néanmoins, en termes d'entrées, la deuxième meilleure année depuis 1987. Avec plus de 14 millions d'entrées, c'est encore un film français « Astérix et Obélix : mission Cléopâtre » qui arrive en tête du *box-office* en 2002, suivi de « Harry Potter et la chambre des secrets » (6,9 millions). Le film d'Alain Chabat réalise la deuxième meilleure performance d'un film français depuis 1945, derrière « La Grande vadrouille » et ses 17,3 millions d'entrées, et se place, toutes nationalités confondues, au 7<sup>e</sup> rang des *best-sellers* du marché français depuis 1945.

Après une diminution importante en 2001, liée aux attentats du 11 septembre aux États-Unis et à la désaffection des touristes étrangers, le nombre d'entrées dans les musées nationaux retrouve un niveau comparable à celui observé en 2000 avec 13,3 millions, soit + 10 % (*graphique 2*). Cette évolution s'explique en grande partie par la hausse des entrées payantes (+ 13,6 %), celles des entrées gratuites étant nettement moindre (+ 2,4 %). Près de 4 millions de personnes ont visité le Louvre, soit une progression de 18,5 % et 3,6 millions se sont rendus sur le domaine de Versailles, soit près de 53 % de plus qu'en 2001. Pour sa part, le musée d'Orsay a accueilli 1,4 million de visiteurs (+ 30,8 % en un an).

#### POUR EN SAVOIR PLUS

« Estimations de la fréquentation cinématographique de l'année 2002 », *Centre national de la cinématographie*, en ligne sur le site [www.cnc.fr](http://www.cnc.fr).

« La consommation des ménages en 2002 », *Insee résultats – Cédérom*, série Société, n° 14, juillet 2003.

Tableau 1

**Consommation des ménages en produits et services culturels**

En millions d'euros courants

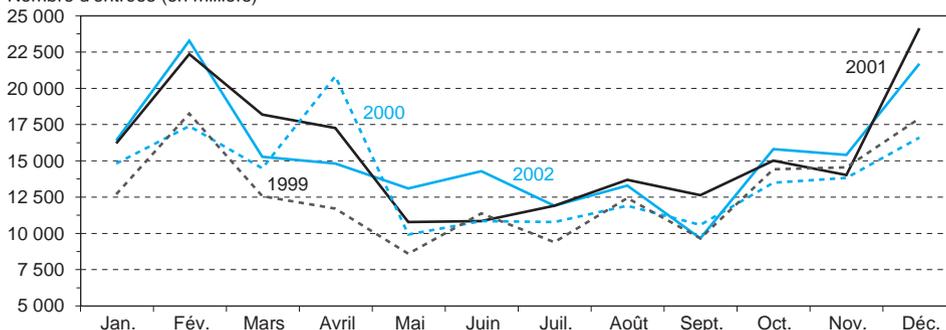
	1992	2000	2001	2002
Livres	2 712	2 817	3 073	3 150
Journaux, revues et périodiques	5 477	5 640	5 734	5 724
Télévision	4 424	6 847	7 072	7 493
Vidéos (cassettes et DVD)	696	1 598	1 989	2 700
Récepteurs et autoradios, radios combinées	1 231	1 482	1 430	1 316
Appareils d'enregistrements du son et de l'image	2 440	2 394	2 530	2 529
Disques et cassettes	1 456	1 695	1 855	1 928
Produits photographiques	626	678	674	688
Activités photographiques	2 098	2 620	2 626	2 636
Cinéma	618	929	1 063	1 091
Spectacles	1 206	2 996	3 082	3 487
Manèges forains et parcs d'attractions	1 423	1 827	1 911	2 061
Bals et discothèques	963	1 123	1 107	1 190
Musées, monuments	167	373	402	448
<b>Ensemble des dépenses culturelles</b>	<b>27 065</b>	<b>34 669</b>	<b>36 192</b>	<b>38 144</b>
<b>Part de la consommation totale (en %)</b>	<b>4,5</b>	<b>4,5</b>	<b>4,5</b>	<b>4,6</b>

Source : Insee, comptes de la Nation (base 1995).

Graphique 1

**Fréquentation mensuelle des cinémas**

Nombre d'entrées (en milliers)

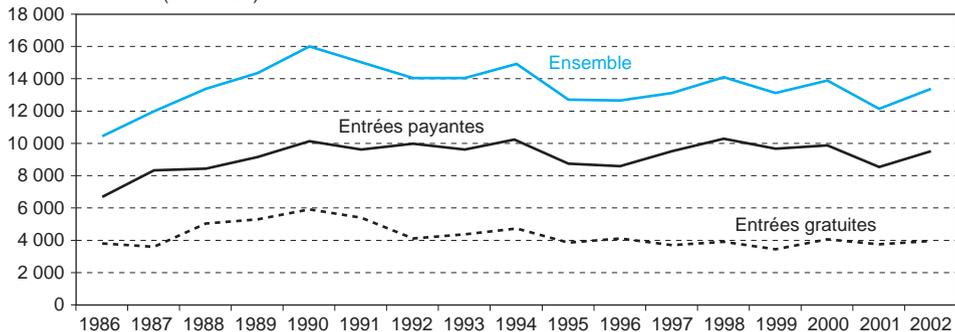


Source : ministère de la Culture et de la Communication, Centre national de la Cinématographie.

Graphique 2

**Fréquentation annuelle des musées nationaux**

Nombre d'entrées (en milliers)



Source : ministère de la Culture et de la Communication, Réunion des musées nationaux.

En 2002, 44 % des personnes âgées de 15 ans ou plus **adhèrent à au moins une association**. Parmi les adhérents, 62 % sont membres d'une seule association, 22 % de deux et 16 % de trois ou plus. L'engagement associatif le plus fréquent concerne en premier lieu les associations sportives et du troisième âge (*tableau 1*). L'implication diffère selon l'âge. Ainsi, 55 % des personnes âgées de 60 à 69 ans adhèrent à au moins une association dont 46 % à au moins deux. Leur adhésion ne se limite pas aux clubs du troisième âge ou associations de retraités d'une entreprise, elle se porte aussi bien vers la culture, le sport que vers l'action collective et le soutien de causes humanitaires. Entre 30 et 60 ans, l'engagement associatif est surtout lié à la situation familiale et à l'activité professionnelle et se dirige ainsi vers les associations de parents d'élèves et les groupements syndicaux ou professionnels. Avant 30 ans, les adhésions sont moins fréquentes et diverses et touchent 40 % des jeunes. Leur préférence va aux associations sportives (38 % d'entre eux) ou culturelles (22 %).

La participation associative reste globalement plus masculine que féminine : elle concerne un homme sur deux contre deux femmes sur cinq. Celles-ci sont deux fois plus nombreuses dans les associations de parents d'élèves, les associations religieuses ou paroissiales et clubs du troisième âge. Les hommes, eux, sont majori-

taires dans les domaines sportifs, professionnels ou syndicaux mais aussi de défense de l'environnement.

En juin 2002, 49 % des Français déclarent être partis en **vacances** au cours des douze derniers mois. Les départs sont plus fréquents chez les jeunes (55 % des moins de 40 ans) que chez les plus âgés (25 % des plus de 70 ans). Parmi les actifs, les cadres supérieurs sont les plus nombreux à partir : 83 % contre 42 % des ouvriers (*tableau 2*). Être diplômé de l'enseignement supérieur, disposer d'un bon niveau de ressources favorise également les voyages. Toutefois, quels que soient l'âge, la situation familiale ou professionnelle, les taux de départ affichent une baisse : en juin 2001, 53 % des personnes interrogées étaient parties au cours de l'année précédente. Cette baisse tiendrait au morcellement des vacances mais aussi aux événements du 11 septembre 2001 (certains voyages lointains auraient été reportés) ainsi qu'à une conjoncture économique moins favorable.

Depuis la mise en place des « 35 heures », se pose la question de l'utilisation du temps libre dégagé. Interrogés sur les activités auxquelles ils consacrent davantage de temps, les salariés bénéficiaires mettent d'abord en avant le repos (47 %), la famille et les enfants (45 %), le bricolage et le jardinage (41 %), les courses, la télévision... Partir en voyage ne recueille que 16 % des citations (*graphique 1*).

#### DÉFINITIONS

**Part d'adhérents aux associations** - Pour les clubs du troisième âge, cette proportion est calculée sur la population des personnes âgées de 60 ans ou plus, pour les associations de parents d'élèves, sur la population des personnes d'un ménage ayant au moins un enfant en âge de scolarisation, pour les syndicats et groupements professionnels, sur les personnes exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle et pour les associations de retraités d'une entreprise, elle est calculée par rapport aux personnes retraitées.

**Vacances** - On appelle vacances les voyages d'agrément d'au moins quatre nuits hors du domicile. Sont donc exclus les déplacements professionnels, voyages d'études, séjours motivés par la maladie ou le décès d'un proche...

#### POUR EN SAVOIR PLUS

« Les comportements de départs des Français : premières incidences des 35 heures », direction du Tourisme, en ligne sur le site [www.tourisme.equipement.gouv.fr](http://www.tourisme.equipement.gouv.fr).

« Vacances, week-ends : les incidences des 35 heures », *Consommation et modes de vie*, Crédoc, n° 161, février 2003.

« Une personne sur deux est membre d'une association en 2002 », *Insee première*, n° 920, septembre 2003.

**Tableau 1**

**Taux de participation à quelques associations en 2002**

En %

Type d'association	Simplets adhérents	Participants actifs	Exerçant des responsabilités
Sportif	18	79	14
Troisième âge (1)	18	70	6
Parents d'élèves (1)	8	49	21
Culturel ou musical	8	68	21
Syndicats ou groupements professionnels (1)	8	31	22
Retraités d'une entreprise (1)	5	49	1
Locataires et propriétaires	5	32	13
Humanitaire	3	46	16
<b>Ensemble (au moins une association)</b>	<b>44</b>	<b>64</b>	<b>18</b>

(1) Par rapport à la population concernée (voir définition ci-contre).

Lecture : 18 % des personnes de 15 ans ou plus sont membres d'au moins une association ou club sportif et, parmi ces adhérents, 79 % sont participants actifs et 14 % y exercent une responsabilité.

Source : Insee, enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, octobre 2002.

**Tableau 2**

**Taux de départ en vacances en fonction de la catégorie socioprofessionnelle**

En %

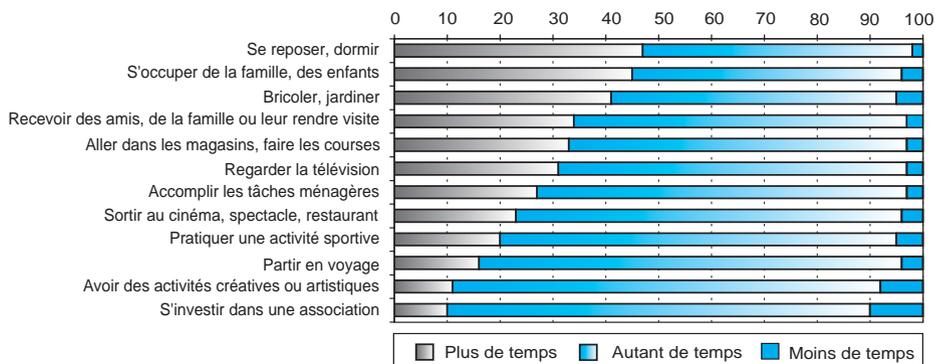
	Au cours de l'année précédente	Au cours des deux années précédentes
Indépendant	45	57
Cadre supérieur, profession libérale	83	90
Profession intermédiaire	71	83
Employé	52	66
Ouvrier	42	53
Au foyer	35	42
Retraité	37	43
Autre inactif (étudiant)	62	73
<b>Ensemble de la population</b>	<b>49</b>	<b>59</b>

Source : Credoc, enquête Conditions de vie et aspirations des Français, juin 2002.

**Graphique 1**

**Impact des 35 heures sur les activités de la vie quotidienne**

En %



Lecture : 47 % des salariés interrogés déclarent passer plus de temps à se reposer, 51 % déclarent y passer autant de temps et 2 % moins de temps.

Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26 % de la population.

Source : Credoc, enquête Conditions de vie et aspirations des Français, juin 2002.

Depuis 1997, les vols déclarés par les ménages sont en diminution (*tableau 1*). En 2003, 2,8 % des ménages se déclarent victimes d'un cambriolage au cours des deux années écoulées, 9,2 % d'un vol de voiture mais 5,7 % des personnes se disent *victimes* d'un autre type de vol (en progression constante depuis 1999). Sur 5 ans, les cambriolages sont en recul : près de 800 000 ménages en mentionnent un pour les deux dernières années, contre 900 000 en 1998. Le nombre de personnes se déclarant personnellement victimes d'agression ou d'actes de violence diminue en 2003 après 3 ans de progression (6,9 % après 7,6 % en 2002). Parmi ces agressions, 73 % sont qualifiées d'injures, 35 % d'agressions physiques et 14 % de bagarres à plusieurs.

Parallèlement, la perception de la délinquance et de l'insécurité reste stable depuis 5 ans : entre 33 et 35 % des personnes déclarent que des équipements collectifs de leur quartier ou de leur village ont subi des actes de dégradation volontaire, entre 5 et 7 % déclarent avoir peur en se déplaçant le soir. En 2003, 16 % des personnes ont été témoins d'actes de violence ou d'agression.

Vues à partir des sources policière et de gen-

darmerie, les séries de *crimes et délits constatés* enregistrent une faible hausse (+ 1,3 % en 2002), après les fortes progressions observées en 2000 (+ 5,7 %) et 2001 (+ 7,7 %) (*tableau 2*). La catégorie des vols affiche une diminution sensible de 0,6 %, essentiellement du fait du recul du nombre de plaintes pour vols liés à l'automobile (- 4,9 %). Les crimes et délits contre des personnes sont minoritaires (environ 7 %), mais sont ceux qui augmentent le plus fortement depuis 3 ans.

L'institution judiciaire, quant à elle, comptabilise en 2002, 12,6 millions d'affaires traitées par les officiers du ministère public et 5,1 millions par le Parquet (*tableau 3*). Ces dernières continuent de progresser (+ 2,8 %) tandis que les contraventions retrouvent leur niveau de 2000. Parmi les sanctions, les *mesures alternatives* sont de plus en plus utilisées (+ 81 % depuis 1998). En 2001, la justice pénale a prononcé un million de condamnations soit - 8,2 % en un an. Cette baisse tient pour l'essentiel à celle des condamnations pour contravention. Les délits sanctionnés baissent aussi (- 5,4 %) y compris pour les infractions à la circulation routière (- 4,3 %) qui progressaient depuis 1996.

### DÉFINITIONS

**Victimes** - On considère qu'une personne a été victime d'une agression si elle a répondu « oui » à la question : avez-vous été victime, au cours des années 2001 et 2002, d'une agression ou d'un acte de violence, y compris de la part de personnes que vous connaissiez ?

**Crimes et délits constatés** - Faits portés pour la première fois à la connaissance de la police ou de la gendarmerie et signalés à la Justice car présumés constituer des crimes ou délits. Leur qualification peut être modifiée par l'autorité judiciaire.

**Mesures alternatives** - Réponses judiciaires autres que la poursuite. Elles peuvent prendre la forme d'un simple rappel à la loi, d'une orientation vers une structure sanitaire ou sociale, d'une régularisation de la situation ou d'une indemnisation de la victime, d'une médiation ou enfin pour les mineurs d'une mesure de réparation. Différente de l'indemnisation, la réparation consiste, pour l'auteur de l'infraction, à effectuer une activité d'aide ou de réparation à l'égard de la victime ou dans l'intérêt de la collectivité. Enfin entrent dans la catégorie des mesures alternatives les « injonctions thérapeutiques » à l'égard des personnes toxicomanes.

### POUR EN SAVOIR PLUS

« Les statistiques de la délinquance », in *France, portrait social*, Insee, édition 2002-2003, octobre 2002.

« Annuaire statistique de la justice », *La Documentation française*, ministère de la Justice, édition 2003, mai.

« Évolution de la criminalité et de la délinquance constatée en 2002 », ministère de l'Intérieur, Direction centrale de la police judiciaire, en ligne sur le site [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr).

**Tableau 1**

**Victimes de vols et d'agressions au cours des deux dernières années**

En %

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Ménages concernés par des...						
cambrjolages	3,2	2,7	2,7	2,5	2,5	2,8
vols de voiture (1)	11,1	9,7	10,7	9,4	10,2	9,2
Personnes concernées par des...						
vols (2)	4,8	4,3	4,7	4,7	5,2	5,7
agressions (physiques ou verbales)	6,3	4,4	6,8	7,0	7,6	6,9

(1) Y compris vols à la roulotte (vols dans une voiture en stationnement).

(2) En dehors des cambrjolages et des vols de voiture (par exemple vol de sac à main, de portefeuille...).

Lecture : en 2003, 2,8 % des ménages ont déclaré avoir été victimes d'au moins un cambrilage au cours des deux dernières années, c'est-à-dire en 2002 ou 2001.

Champs : ensemble des ménages et des personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages.

**Tableau 2**

**Crimes et délits constatés**

	Nombre d'infractions en 2002 (en milliers)	Évolution (en %)		
		2000/99	2001/00	2002/01
Vols (y c. recels)	2 507	+ 3,6	+ 8,0	- 0,6
Infractions économiques et financières	355	+ 19,1	+ 4,0	- 3,0
Crimes et délits contre des personnes	304	+ 9,1	+ 9,9	+ 8,6
Autres infractions (dont stupéfiants)	948	+ 5,6	+ 7,6	+ 6,1
<b>Ensemble</b>	<b>4 114</b>	<b>+ 5,7</b>	<b>+ 7,7</b>	<b>+ 1,3</b>

Source : ministère de l'Intérieur.

**Tableau 3**

**Activité judiciaire : la justice pénale**

	Nombre d'infractions en 2002 (p) (en milliers)	Évolution (en %)			
		1999/98	2000/99	2001/00	2002/01 (p)
<b>Affaires traitées par les officiers du ministère public (contraventions)</b>	<b>12 562</b>	<b>2,6</b>	<b>2,3</b>	<b>- 6,4</b>	<b>7,2</b>
Affaires poursuivies devant le tribunal de Police	572	- 0,1	0,0	- 12,2	7,8
Amende forfaitaire majorée	10 109	1,5	1,0	- 13,6	15,2
Classement sans suite	1 882	10,9	11,7	34,6	- 22,0
<b>Affaires traitées par les parquets (crimes et délits)</b>	<b>5 082</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>7,2</b>	<b>2,8</b>
Affaires poursuivables (1)	1 349	5,8	2,4	2,7	1,6
Affaires poursuivies (2)	623	4,0	- 1,6	- 1,0	0,2
Mesures alternatives aux poursuites (3)	296	30,7	16,8	8,6	9,1
Classements sans suite	430	- 1,4	0,9	4,8	- 1,1
<b>Condamnations prononcées</b>	<b>1 058 *</b>	<b>1,0</b>	<b>- 0,4</b>	<b>- 8,2</b>	<b>n.d.</b>
Pour crime	3 *	2,0	- 12,2	7,5	n.d.
Pour délits	423 *	0,9	- 1,6	- 5,4	n.d.
Pour contraventions de 5 <sup>e</sup> classe	123 *	16,6	3,8	- 7,6	n.d.
Pour contraventions des 4 premières classes	453	- 1,9	- 0,3	- 10,6	- 11,0

(p) Données provisoires.

(1) Auteur connu et infraction caractérisée.

(2) Affaires poursuivies devant le juge d'instruction, le tribunal correctionnel et le juge pour enfants.

(3) Y compris injonctions thérapeutiques et compositions pénales.

\* Données 2001.

n.d. : non disponible.

Source : ministère de la Justice.

En 2002, 1 700 000 nouvelles *affaires* ont été introduites au *fond* devant les tribunaux civils, soit une légère progression de 0,7 % par rapport à l'année précédente (*tableau 1*). Un quart d'entre elles relève du droit de la famille et un autre quart du droit des contrats. Il s'agit pour une affaire sur cinq de problèmes liés aux baux d'habitation et professionnels (paiement de loyer, demande d'expulsion...). De nombreuses demandes concernent également le remboursement d'un prêt, ainsi que de manière plus générale le recouvrement d'une somme. Le droit du travail et de la protection sociale fait l'objet de 17 % des affaires civiles. Ces dossiers sont traités en majorité par les conseils de prud'hommes et, pour la moitié d'entre eux, font suite à des licenciements. Environ 9 % des affaires civiles concernent le droit des personnes. Chaque année, 11 000 demandes de changement de nom sont traitées par les tribunaux. Si la plupart des procédures concernent le nom d'un enfant naturel, 2 600 traitent une demande de changement de prénom.

Les affaires familiales sont de plus en plus nombreuses (+ 0,6 % en 2002 après + 1,1 % en 2001). Cela est dû principalement à l'augmentation des ruptures d'union (+ 2,2 % en 2001) mais aussi et surtout des procédures relatives à l'autorité parentale et au droit de visite (+ 5,9 % en 2001). En l'espace de trente ans, on est passé d'un divorce relativement rare, affectant environ un couple sur dix, à un divorce fréquent qui en touche trois sur dix et dont le risque, tout en étant maximal au début du mariage (après 5 à 8 ans), reste élevé jusqu'à

des durées relativement avancées : plus d'un divorce sur trois se produit après 15 ans de mariage. En 2001, le consentement mutuel représente 60 % des divorces (*graphique 1*), la procédure dure en moyenne 9,9 mois. La persistance du divorce pour faute (38 %) s'explique davantage par certaines contraintes procédurales que par une volonté délibérée des couples de s'engager dans une procédure conflictuelle. Il est en effet la seule voie juridiquement possible pour obtenir le divorce, à défaut d'un accord sur le principe de la rupture ou d'une séparation du couple pendant 6 ans. Aussi recouvre-t-il des réalités très différentes : époux victime du comportement de son conjoint, divorce par défaut lorsqu'une partie ne se manifeste pas, mais aussi conflits déguisés pour obtenir à son profit le prononcé du divorce. La procédure y est en moyenne plus longue : 17,3 mois.

La *durée des affaires* portées devant les tribunaux de grande instance progresse en 2002 ; elle est en moyenne de 9,4 mois contre 9,1 mois en 2001 et c'est l'ensemble des procédures qui s'allonge. Néanmoins, la moitié des contentieux sont toujours réglés en moins de 6 mois. Le délai de jugement des conseils de prud'hommes est de moins de 9,4 mois pour la moitié des affaires. Celles soumises au tribunal d'instance sont pour 75 % réglées en moins de 6,2 mois. En cour d'appel, les procédures sont nettement plus longues : 50 % sont réglées au bout de 14 mois. Cette juridiction est cependant la seule ayant vu la durée moyenne de règlement des contentieux diminuer en 2002.

#### DÉFINITIONS

**Affaires** - L'affaire ou procédure civile se définit comme tout conflit ou demande soumis à une juridiction et sur lequel elle doit statuer.

**Fond** - L'affaire est dite au fond quand elle est soumise à une juridiction pour trancher l'objet même du litige. Elle s'oppose à la procédure en référé où le juge ne prend que des mesures provisoires en principe justifiées par l'urgence.

**Durée d'une affaire** - Exprimée en mois, elle est calculée par différence entre la date de saisine du tribunal et la date de la décision le dessaisissant.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

« La situation démographique en 2000 », *Insee résultats*, série Société, n° 10, octobre 2002.

« Annuaire statistique de la justice », *La Documentation française*, ministère de la Justice, édition 2003.

« Projet de loi sur la réforme des divorces », Dossier de presse du 9 juillet 2003, en ligne sur le site [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

« Les chiffres-clés de la Justice », ministère de la Justice, à paraître.

**Tableau 1**  
*Activité judiciaire : la justice civile (hors cour de cassation)*

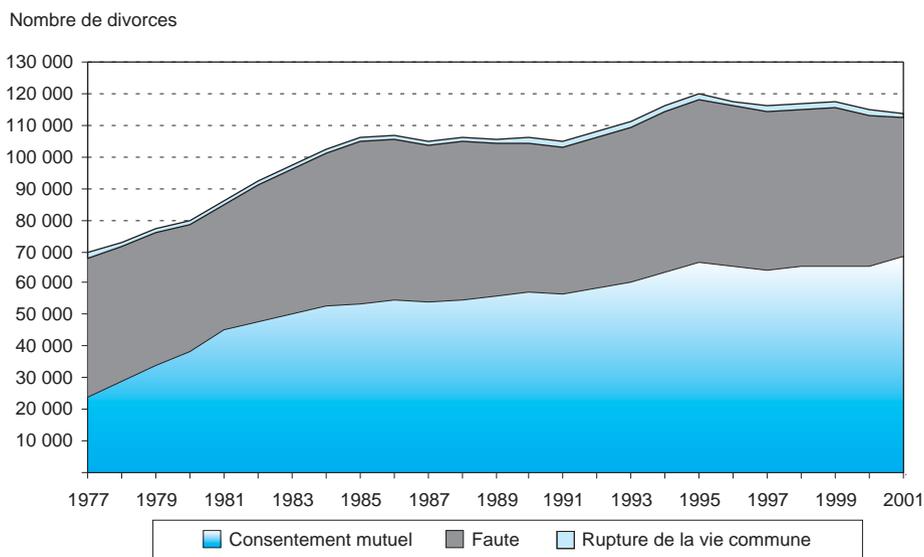
	Nombre d'infractions en 2002 (p) (en milliers)	Évolution (en %)			
		1999/98	2000/99	2001/00	2002/01 (p)
<b>Affaires introduites au fond</b>	<b>1 672</b>	<b>- 4,0</b>	<b>1,2</b>	<b>- 1,9</b>	<b>0,7</b>
Droit des personnes	160	3,3	0,9	0,0	5,2
Droit de la famille	436	- 0,8	0,8	1,1	0,6
Droit des affaires	48	- 7,4	0,3	3,1	4,7
Entreprises en difficulté	137	- 5,7	14,0	- 17,0	3,0
Droit des contrats	430	- 5,1	- 0,3	- 1,5	- 0,3
Droit de la responsabilité	46	- 5,0	- 1,6	- 3,6	8,3
Droit des biens	44	- 8,5	- 0,5	- 2,1	7,7
Droit du travail et de la protection sociale	288	- 8,4	0,1	0,5	2,2
Droit des personnes publiques	6	- 2,6	2,6	- 3,7	- 11,8
Procédures de l'exécution	64	- 2,0	- 0,3	- 3,4	- 4,0
Procédures particulières	13	- 7,1	- 9,7	- 6,5	- 52,1
<b>Décisions sur procédures au fond</b>	<b>1 632</b>	<b>- 1,6</b>	<b>1,3</b>	<b>- 4,2</b>	<b>0,3</b>
<b>Référés</b>	<b>269</b>	<b>- 6,6</b>	<b>2,0</b>	<b>2,4</b>	<b>- 0,4</b>

(p) Données provisoires.

Champ : cours d'appel, tribunaux de grande instance, tribunaux d'instance, tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes.

Source : ministère de la Justice, répertoire général civil.

**Graphique 1**  
*Évolution du nombre des divorces par cas de divorce*



Source : ministère de la Justice, sous-direction de la statistique, des études et de la documentation, répertoire général civil.

En 2002, le nombre total de logements est estimé à 30,3 millions en France (métropole et Dom), soit + 1,1 % par rapport à l'année précédente (tableau 1). Les **résidences principales** constituent l'essentiel du parc (83,2 %), les résidences secondaires près de 10 % et moins de 7 % sont des **logements vacants**.

En France métropolitaine, le nombre de résidences principales continue de croître mais à un rythme ralenti : entre 1992 et 1996, il progresse de 290 000 par an contre 250 000 depuis 1997. Il atteint 24,5 millions en 2002. Pour leur part, les logements vacants sont de moins en moins nombreux : ils ne représentent plus que 6,8 % du parc total, soit le taux le plus bas depuis la fin des années 60. Ce parc est ancien et vétuste : plus de la moitié sont des constructions réalisées avant la seconde guerre mondiale.

Le parc des résidences principales continue de s'améliorer : 2,5 % des logements ne disposent pas du minimum de confort sanitaire (c'est-à-dire ni W.-C. intérieurs, ni douche ou baignoire) contre 15 % en 1984 et 4 % en 1996 (tableau 2). Autre élément de confort, l'espace est en progression constante. Par ailleurs, les ménages étant de plus en plus petits, chaque individu dispose de plus en plus de place : la surface moyenne par personne s'est ainsi

accrue de près de 20 % en moins de 20 ans. Aujourd'hui, un logement moyen a une superficie de 90 m<sup>2</sup> pour 4 pièces : 4,8 dans l'habitat individuel et 3,0 dans l'habitat collectif.

Après un demi-siècle de croissance et une décennie de stabilité, la proportion de ménages propriétaires augmente à nouveau : elle atteint 56 % en 2002.

En 2001, l'**investissement en logement** atteint 166,8 milliards d'euros. Il progresse à un rythme ralenti par rapport aux deux années précédentes : + 4,9 % après + 8,5 % en 2000 et + 14,1 % en 1999. Ce ralentissement des dépenses se manifeste aussi bien dans le neuf (+ 3,7 % en 2001 après + 7,9 % en 2000) que dans l'ancien (+ 6,8 % après + 11,9 %), tandis que les dépenses en travaux poursuivent une progression régulière (tableau 3). Les ménages réalisent près de 94 % du montant total des acquisitions et travaux, soit 156,1 milliards d'euros.

Après deux années de baisse, les mises en chantier de logements ordinaires augmentent légèrement en 2002 : + 0,4 %, après - 2,9 % en 2001 et - 2,7 % en 2000 (graphique 1). Cette hausse concerne aussi bien les **logements individuels** (+ 0,5 %) que les **logements collectifs** (+ 0,3 %).

### DÉFINITIONS

**Résidence principale** - Logement - c'est-à-dire local séparé et indépendant utilisé pour l'habitation - habité de façon permanente.

**Logement vacant** - Logement disponible pour la vente ou pour la location, logement neuf achevé mais non encore occupé à la date du recensement ou de l'enquête. Le taux de vacance est la part de ce type de logement sur l'ensemble du parc de logement.

**Investissement en logement** - Selon les définitions du compte du logement, l'investissement en logement comprend pour chaque catégorie d'agents économiques, les acquisitions de logements neufs et d'occasion ainsi que les dépenses d'amélioration et de gros entretien. Le cadre central des comptes nationaux ne retient dans la formation brute de capital fixe en logement que les achats de logements neufs et les dépenses d'amélioration et de gros entretien.

**Logements collectifs, logements individuels** - Sont collectifs les logements situés dans un immeuble comprenant plusieurs logements, sont individuels les logements situés dans un immeuble comprenant un seul logement.

### POUR EN SAVOIR PLUS

« La proportion de logements vacants la plus faible depuis 30 ans », *Insee première*, n° 880, janvier 2003.

« Résultats de la construction de l'année 2002 », *Infos rapides*, SES, n° 212, janvier 2003.

« De plus en plus de maisons individuelles », *Insee première*, n° 885, février 2003.

« Comptes du logement. Édition 2003 », *Synthèses*, Insee, n° 74, 2003.

Tableau 1

## Répartition des logements selon leur catégorie et le type de logement

En milliers

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Résidences principales</b>	<b>23 383</b>	<b>23 645</b>	<b>23 903</b>	<b>24 159</b>	<b>24 405</b>	<b>24 686</b>	<b>24 953</b>	<b>25 249</b>
Individuel	13 404	13 555	13 705	13 861	14 017	14 149	14 275	14 376
Collectif	9 979	10 090	10 198	10 298	10 388	10 537	10 678	10 873
<b>Logements vacants</b>	<b>2 007</b>	<b>2 019</b>	<b>2 032</b>	<b>2 044</b>	<b>2 058</b>	<b>2 065</b>	<b>2 075</b>	<b>2 083</b>
Individuel	985	974	963	952	945	969	997	1 046
Collectif	1 022	1 046	1 069	1 092	1 113	1 096	1 079	1 037
<b>Résidences secondaires</b>	<b>2 893</b>	<b>2 901</b>	<b>2 909</b>	<b>2 917</b>	<b>2 928</b>	<b>2 949</b>	<b>2 976</b>	<b>3 005</b>
Individuel	1 779	1 784	1 789	1 795	1 804	1 834	1 869	1 928
Collectif	1 114	1 117	1 121	1 122	1 124	1 115	1 107	1 076
<b>Ensemble</b>	<b>28 283</b>	<b>28 565</b>	<b>28 844</b>	<b>29 121</b>	<b>29 391</b>	<b>29 699</b>	<b>30 005</b>	<b>30 337</b>
Individuel	16 167	16 312	16 456	16 609	16 765	16 952	17 140	17 351
Collectif	12 115	12 253	12 387	12 512	12 625	12 748	12 864	12 987

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : Insee.

Tableau 2

## Quelques caractéristiques du parc de résidences principales

En %

	1978	1984	1988	1992	1996	2002
Ménages propriétaires occupants	46,7	51,2	53,6	53,8	54,3	56,0
Logements construits avant 1949	51,3	43,0	39,1	36,8	35,6	33,2
Logements sans W.-C., ni installation sanitaire	26,9	15,0	9,6	6,2	4,0	2,5
Surface moyenne des logements (en m <sup>2</sup> )	77	82	85	86	88	90
Nombre moyen de personnes par logement	2,8	2,7	2,6	2,5	2,5	2,4

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes sur le logement.

Tableau 3

## Investissement des ménages : acquisitions et travaux

En milliards d'euros courants

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Logements neufs	25,8	26,8	28,2	30,5	35,4	38,2	39,6
Logements d'occasion	43,0	50,6	56,3	61,7	73,9	82,7	88,3
Travaux	23,0	23,0	24,1	25,0	25,9	27,0	28,2
<b>Ensemble</b>	<b>91,7</b>	<b>100,4</b>	<b>108,6</b>	<b>117,3</b>	<b>135,2</b>	<b>147,9</b>	<b>156,1</b>
Évolution annuelle (en %)	- 1,2	9,4	8,2	8,0	15,3	9,4	5,5
<b>Total des acquisitions et travaux</b>	<b>104,8</b>	<b>111,9</b>	<b>119,7</b>	<b>128,4</b>	<b>146,6</b>	<b>159,0</b>	<b>166,8</b>

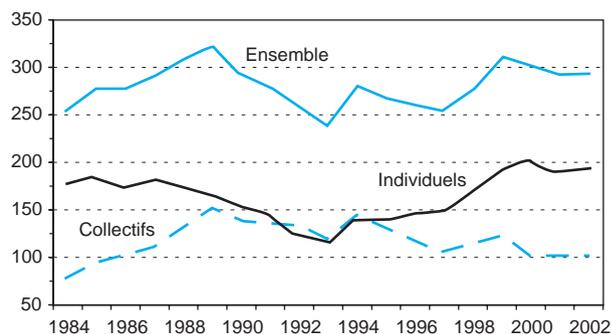
Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : compte du logement.

Graphique 1

## Mises en chantiers de logements neufs

En milliers



Source : ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Siclone, Sitadel (depuis 1994).

Après trois années de croissance à un rythme modéré et inférieur à l'inflation, les **loyers** accélèrent en 2002 : + 3 % (tableau 1). L'augmentation est du même ordre de grandeur pour les loyers du secteur libre et pour ceux des habitations à loyers modérés (HLM), mais deux logiques différentes expliquent ces évolutions. Après une période de fortes hausses entre 1985 et 1992, la modération de la progression de l'**indice du coût de la construction (ICC)**, sur lequel les loyers sont indexés, se traduit par une faible augmentation des loyers du secteur libre jusqu'en 2000 (graphique 1). L'année 2001 marque une nette accélération de la hausse des loyers dans ce secteur (+ 2,3 %), et celle-ci se poursuit en 2002 (+ 3,0 %). Trois raisons, d'ampleur comparable, viennent expliquer cette accélération : d'abord, la hausse de l'ICC, qui concerne les locataires en place (+ 3,7 % en moyenne, contribuant pour 1,2 point à la hausse globale) ; ensuite, les hausses de loyers non liées à l'ICC – par exemple, ré-évaluation en cas de sous-estimation par rapport aux prix pratiqués dans le voisinage – (+ 3,4 %, soit 1,0 point de la hausse globale) ; enfin, les augmentations pratiquées lors des changements de locataires (+ 3,8 %) qui concernent près d'un

cinquième du poids des loyers et contribuent à hauteur de 0,7 point à l'augmentation de l'**indice des loyers**.

La sortie du gel des loyers HLM se traduit par une hausse de 2,9 %. En 2000 et 2001, suite à un accord entre l'État et l'Union nationale HLM qui recommandait à ses adhérents un gel des loyers en contrepartie de mesures financières, l'évolution des loyers avait été très modérée (respectivement + 0,4 % et + 0,7 %). En monnaie constante, en prenant comme référence l'indice des prix à la consommation, les loyers progressent de 0,9 % en 2002. Le rattrapage est toutefois modéré comparativement aux trois ans de baisse relative : - 0,2 % en 1999, - 0,8 % en 2000 et - 1,5 % en 2001.

En janvier 2003, un locataire du secteur libre dépense en moyenne 454 € pour son loyer, pour une surface moyenne de 62 m<sup>2</sup> (tableau 2), soit 182 € de plus qu'en HLM et pour une surface de 69 m<sup>2</sup> (hors aides au logement). Outre les différences de prix au mètre carré, à la fois en niveau et en dispersion, le secteur libre et le secteur HLM se distinguent par les caractéristiques de leurs occupants : les locataires en HLM sont à la fois plus âgés et moins mobiles que ceux du secteur libre.

### DÉFINITIONS

**Loyer** - Il est la contrepartie du droit d'occupation du logement. Son montant (qui n'intègre pas les charges) varie suivant les caractéristiques physiques du logement (surface, confort...), la situation géographique, le secteur juridique dont il relève (HLM, conventionnement, loi de 1948, secteur libre). Les loyers constituent non seulement la part principale des dépenses des locataires, mais encore le poste le plus important (5,8 % en 2002) de l'indice des prix à la consommation.

**Indice du coût de la construction (ICC)** - Il mesure l'évolution du prix des marchés de construction des bâtiments neufs à usage principal d'habitation non communautaire, passés entre les maîtres d'ouvrage et les entreprises du bâtiment. Il intègre les marges des entreprises et tient compte des gains de productivité.

**Indice des loyers** - Il permet de suivre l'évolution trimestrielle des loyers de l'ensemble des résidences principales urbaines louées vides en France métropolitaine dont l'usage essentiel est l'habitation. Il est une composante de l'indice général des prix à la consommation.

### POUR EN SAVOIR PLUS

« Le locataire dans la ville », *Insee première*, n° 807, septembre 2001.

« Le logement locatif de 1995 à 2000 », *Insee résultats*, série Consommation-modes de vie, n° 110-111, septembre 2001.

« L'évolution des loyers en 2001 », *Insee première*, n° 839, mars 2002.

**Tableau 1**  
**Évolution de l'indice des loyers**

Glissement annuel de janvier à janvier (en %)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Indice des loyers</b>											
France entière	5,3	3,1	2,7	2,5	1,6	1,6	2,2	1,3	1,2	1,7	3,0
Paris	5,7	2,9	2,6	2,8	1,5	1,2	2,4	1,2	1,2	2,0	3,4
Grandes agglomérations	5,1	3,2	2,8	2,5	1,8	1,7	2,1	1,5	1,1	1,8	2,8
Secteur libre	5,2	2,6	2,0	2,1	1,1	1,3	2,1	1,2	1,4	2,3	3,0
Secteur HLM	5,1	4,3	3,6	3,0	2,7	2,1	2,2	1,4	0,4	0,7	2,9
Indice du coût de la construction (1)	3,5	1,0	0,5	0,2	0,4	1,5	2,3	0,3	1,1	2,5	3,6
Indice des prix à la consommation	2,1	1,9	1,7	2,0	1,8	0,5	0,2	1,6	1,2	2,2	2,0

(1) L'indice du coût de la construction pour une année  $n$  est égal à la moyenne géométrique des quatre derniers glissements annuels.

Source : Insee, enquêtes trimestrielles Loyers et charges.

**Tableau 2**  
**Loyers mensuels moyens au mètre carré par taille d'agglomération et par secteur locatif en janvier 2003**

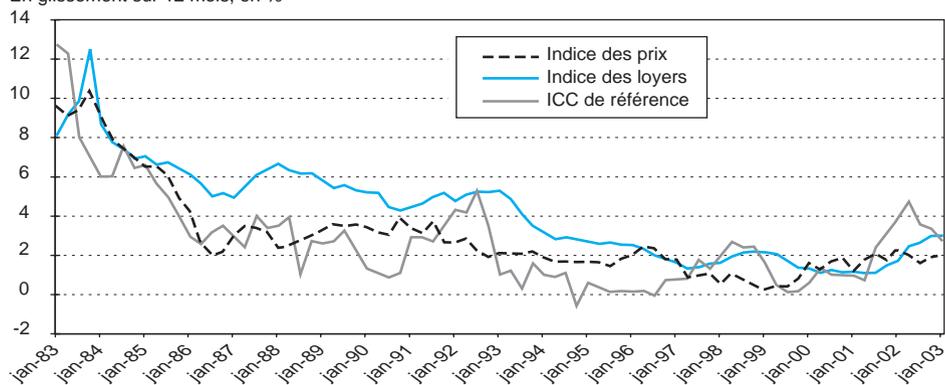
En euros au m<sup>2</sup>

	Ensemble	Secteur HLM	Loi de 1948	Secteur libre
France entière	5,3	3,8	4,3	6,8
Unités urbaines de moins de 20 000 hab.	4,3	3,6	5,0	5,0
Unités urbaines de 20 000 à 100 000 hab.	4,3	3,5	4,1	5,3
Unités urbaines de 100 000 à 2 000 000 hab.	5,1	3,7	3,9	6,4
Agglomération parisienne	7,0	4,4	4,4	10,5

Source : Insee, enquête trimestrielle Loyers et charges.

**Graphique 1**  
**Évolution des loyers, de l'indice du coût de la construction et des prix à la consommation**

En glissement sur 12 mois, en %



Lecture : depuis 1995, les loyers des locataires en place ne peuvent pas augmenter davantage que la moyenne des quatre derniers indices du coût de la construction (ICC). Compte tenu des délais de calcul, l'évolution de cette moyenne est fournie avec trois trimestres de décalage. Cette moyenne est nommée ICC de référence. Depuis mi-97, l'indice des loyers suit d'assez près l'indice du coût de la construction.

Source : Insee.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, la population française compte 61,4 millions d'habitants dont 1,8 million pour les départements d'outre-mer.

Avec 796 000 naissances et 550 000 décès au cours de l'année 2002, l'**accroissement naturel** est de 246 000 personnes, soit une augmentation de la population de 4,0 pour mille habitants (tableau 1). Le **solde migratoire** net étant provisoirement évalué à 67 000 personnes, 5 000 de plus qu'en 2001, l'excédent total atteint ainsi plus de 312 000 personnes.

En 2002, le nombre de naissances est en légère diminution par rapport à 2001 (- 8 000). Il reste cependant plus élevé qu'avant la forte hausse de l'année 2000. Cette baisse va de pair avec celle du nombre de femmes en âge de procréer, en particulier pour les femmes de 20 à 40 ans. Ces dernières, qui mettent 96 % des bébés au monde, voient en effet leur nombre diminuer régulièrement depuis 1994. L'**indicateur conjoncturel de fécondité** est de 1,90 enfant par femme, comme en 2001, et de 1,88 sur le seul territoire métropolitain (graphique 1).

La fécondité des femmes de moins de 30 ans diminue en 2002 de 1,7 % et poursuit son augmentation pour les plus âgées (+ 1,5 %). Ainsi, l'âge moyen à la maternité atteint 29,4 ans après s'être stabilisé à 29,3 ans entre 1998 et 2001.

En 2002, le nombre de mariages diminue pour la deuxième année consécutive. Il en a été célébré 288 000, soit 8 000 de moins qu'en 2001 et

18 000 de moins qu'en 2000. Cette année millésime avait suscité un fort engouement, en particulier chez les couples âgés avec des enfants et chez les personnes ayant déjà été mariées. Ainsi, les mariages légitimant des enfants avaient progressé de 10 % entre 1999 et 2000, les remariages de 7 % pour les hommes et de 8 % pour les femmes.

Depuis la loi du 15 novembre 1999 instaurant le pacte civil de solidarité (Pacs) et jusqu'au 31 décembre 2002, près de 73 000 Pacs ont été enregistrés par les tribunaux d'instance. Un peu plus de 22 000 ont été conclus en 2000, première année complète d'application de la loi, 19 000 en 2001, soit - 13 %. En 2002, en revanche, 25 000 Pacs ont été signés, semblant montrer que l'attrait de ce contrat se maintient. À l'inverse de l'année précédente, le nombre total de décès augmente en 2002 (+ 1,6 %). En revanche, la mortalité infantile diminue de nouveau pour atteindre un niveau jamais observé de 4,3 décès d'enfants de moins d'un an pour mille naissances vivantes.

L'**espérance de vie à la naissance** est stable pour les femmes à 82,8 ans, toujours en progression pour les hommes pour lesquels elle est estimée à 75,6 ans (tableau 2). Au cours des dernières années, l'espérance de vie à la naissance a crû plus vite pour les hommes : depuis 1994, ils ont gagné deux ans contre un an seulement pour les femmes.

#### DÉFINITIONS

**Accroissement naturel** - Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

**Solde migratoire** - Différence au cours d'une période entre le nombre de personnes venant résider dans un pays (immigration) et le nombre de celles allant résider à l'étranger (émigration).

**Indicateur conjoncturel de fécondité** - Somme de l'ensemble des taux de fécondité par âge pour une année donnée. Cette somme indique le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde chaque femme d'une génération fictive pendant sa vie féconde (15-49 ans) avec les taux par âge identiques à ceux observés l'année considérée.

**Espérance de vie à la naissance** - Durée de vie moyenne ou âge moyen au décès d'une génération fictive qui aurait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

**Taux de mortalité (ou de natalité)** - Rapport du nombre de décès (ou de naissances vivantes) au cours d'une période (en général l'année) à la population totale au milieu de la période.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

« Bilan démographique 2002 », *Insee première*, n° 882, janvier 2003.

**Tableau 1**  
**Situation démographique : évolution générale**

En milliers

Année	Population en milieu d'année	Mariages	Naissances vivantes	Décès	Solde naturel	Taux de natalité (1)	Taux de mortalité (1)	Taux de mortalité infantile (2)
1995	59 418,7	262,0	759,7	540,4	+ 219,3	12,8	9,1	5,0
1996	59 624,3	287,3	764,7	544,7	+ 220,0	12,8	9,1	4,9
1997	59 830,6	291,3	758,1	539,4	+ 218,7	12,7	9,0	4,9
1998	60 046,7	278,7	768,6	543,5	+ 225,1	12,8	9,1	4,8
1999	60 296,5	293,7	776,5	547,4	+ 229,2	12,9	9,1	4,4
2000 (p)	60 592,3	305,4	808,2	544,7	+ 263,5	13,3	9,0	4,7
2001 (p)	60 912,3	295,9	804,1	541,5	+ 262,5	13,2	8,9	4,6
2002 (p)	61 230,8	287,9	795,7	550,2	+ 245,5	13,0	9,0	4,3

(1) Taux pour 1 000 habitants.  
(2) Taux pour 1 000 enfants de moins d'un an nés vivants.  
(p) Résultats provisoires.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes.

**Tableau 2**  
**Espérance de vie à divers âges**

Année	Hommes				Femmes			
	0 an	20 ans	40 ans	60 ans	0 an	20 ans	40 ans	60 ans
1995	73,8	54,7	36,3	19,6	81,9	62,5	43,2	24,9
1996	74,1	54,9	36,4	19,7	82,0	62,6	43,3	25,0
1997	74,5	55,3	36,7	19,9	82,3	62,9	43,5	25,2
1998	74,7	55,5	36,8	20,0	82,4	63,0	43,6	25,3
1999	74,9	55,7	37,0	20,2	82,5	63,1	43,6	25,3
2000 (p)	75,1	55,9	37,1	20,4	82,7	63,3	43,8	25,5
2001 (p)	75,4	56,2	37,4	20,6	82,8	63,4	44,0	25,7
2002 (p)	75,6	-	-	-	82,8	-	-	-

(p) Résultats provisoires.

Lecture : en 2001, l'espérance de vie des hommes de 60 ans est de 20,6 ans. Ce chiffre représente le nombre moyen d'années restant à vivre aux hommes de 60 ans, avec les conditions de mortalité par âge observées en 2001.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes.

**Graphique 1**  
**Fécondité selon l'âge**

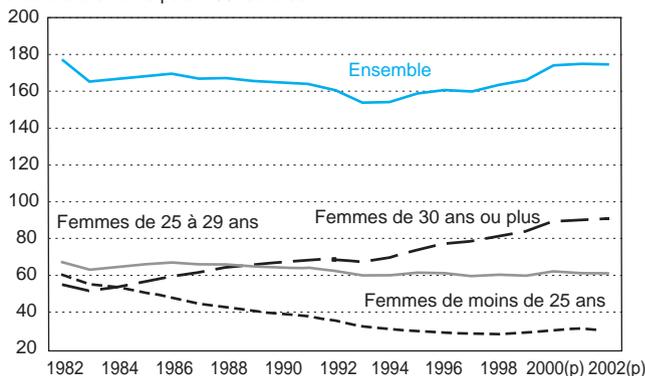
(p) Résultats provisoires.

Lecture : 100 femmes, qui présenteraient à tous les âges les conditions de fécondité de 2002, mettraient au monde 188,4 enfants : 32,1 naîtraient de mères ayant moins de 25 ans, 65,5 de mères âgées de 25 à 29 ans et 90,8 de mères ayant 30 ans ou plus.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes.

Nombre d'enfants pour 100 femmes



En mars 1999, la France métropolitaine compte 4,3 millions d'**immigrés**, soit 7,4 % de l'ensemble de la population. Une fraction d'entre eux (4,4 %) réside dans une collectivité et sur les 95,6 % vivant dans un logement, 11,9 % sont seuls, 5,3 % habitent avec d'autres personnes sans lien familial direct avec elles et 88,4 % vivent en famille (*tableau 1*). Sur le seul champ des adultes, les immigrés vivent un peu plus souvent en famille que dans l'ensemble de la population : 80 % contre 77 %. Cette part varie selon le pays d'origine : elle atteint ainsi 90 % chez les natifs du Portugal ou de Turquie. Vivre en famille est aussi plus fréquent pour les personnes originaires du Maroc, d'Afrique subsaharienne ou d'Asie du Sud-Est. Parmi l'ensemble des adultes vivant en famille, 7,2 % des immigrés sont chefs d'une famille monoparentale, pour 6,6 % dans la population totale. Cette situation familiale est plus fréquente parmi les immigrés nés dans un pays d'Afrique subsaharienne (12 %) et en Algérie (11 %). Depuis 1990, la part des familles monoparentales et celle des personnes seules augmentent et cette tendance s'observe aussi bien chez les immigrés que dans l'ensemble de la population. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2003, parmi les personnes vivant en **ménages ordinaires**, 7,7 % des hommes actifs occupés sont immigrés et 6,7 % des femmes (*tableau 2*). Les personnes d'origine étrangère sont plus souvent concernées par des emplois d'ouvriers : ainsi, 10,4 % des hommes et 12,1 % des femmes occupant des emplois de ce type sont immigrés et cette pro-

portion atteint respectivement 12,5 % et 14,3 % au sein des ouvriers non qualifiés. La présence de travailleurs immigrés est par ailleurs plus forte dans certains secteurs comme la construction, les services aux particuliers ainsi que dans l'industrie automobile et les services aux entreprises. Les immigrés sont plus affectés par le chômage que les autres actifs : au 1<sup>er</sup> trimestre 2003, 18,2 % des hommes immigrés sont au chômage, 20,5 % des femmes, pour une moyenne nationale de 8,8 % et 11,2 %. Le taux de chômage varie fortement selon le pays d'origine, affectant davantage les ressortissants des pays du Maghreb que ceux de l'Union européenne. Pour tous, le chômage touche plus les femmes que les hommes.

La demande de logement des **ménages immigrés** est fortement influencée par ces différences de condition sociale. Elle est aussi conditionnée par leur structure familiale et leur répartition sur le territoire. Concentrés dans les zones industrielles, vivant dans des familles plus nombreuses, disposant de revenus plus faibles, les immigrés se tournent plus fréquemment vers le parc locatif social. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2003, la proportion de ceux qui vivent en HLM est stable à 29 %, mais deux fois supérieure à celle de l'ensemble de la population (*graphique 2*). En revanche, la part des propriétaires de leur logement progresse : en 2003, près de 38 % des ménages immigrés et 57 % des non immigrés sont propriétaires (accédants ou non), soit + 7 points contre seulement + 3,5 points par rapport à 1992.

#### DÉFINITIONS

**Immigrés** - La catégorie statistique des immigrés regroupe les personnes nées étrangères à l'étranger, c'est-à-dire celles qui ont effectué une migration depuis leur pays de naissance. Elle comprend donc des personnes qui depuis leur arrivée ont acquis la nationalité française. En revanche, elle exclut les Français de naissance nés à l'étranger.

**Ménage ordinaire** - Un ménage ordinaire est constitué de l'ensemble des personnes vivant dans une même résidence principale. L'expression « **ménage immigré** » désigne les ménages dont la personne de référence est immigrée.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

« Population immigrée – Population étrangère », *Tableaux thématiques – Exploitation complémentaire*, Recensement de la population de mars 1999, Insee, décembre 2001.

« La vie familiale des immigrés », dossier dans la présente édition de *France, portrait social*, octobre 2003.

Tableau 1

## Répartition des personnes selon le type de famille

En %

Type de famille de la personne	Immigrés	Ensemble de la population
Personnes seules	11,9	12,6
Adultes d'une famille monoparentale	4,8	3,4
Adultes d'un couple sans enfant	20,5	21,4
Adultes d'un couple avec enfants	41,8	26,8
dont : couple avec 1 enfant	13,1	11,0
couple avec 2 enfants	13,4	10,3
couple avec 3 enfants ou plus	15,3	5,5
Enfants (1)	11,3	30,5
Autres personnes des ménages	5,3	3,1
<b>Ensemble de la population des ménages</b>	<b>95,6</b>	<b>97,8</b>
Autres (2)	4,4	2,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Effectif (en milliers)	4 306	58 514

(1) Un enfant est une personne vivant en famille avec au moins un de ses parents, quel que soit son âge.  
(2) Collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, centres d'hébergement...), habitations mobiles...

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, recensement de la population 1999.

Tableau 2

## Les immigrés actifs au premier trimestre 2003

Part dans la population active occupée (en %)	Taux de chômage (en %)		Taux de chômage (en %)		
	Hommes	Femmes	Pays de naissance	Hommes	Femmes
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>					
Agriculteurs exploitants	1,2	1,2	Union européenne	6,4	9,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	11,0	8,1			
Cadres, professions intellectuelles supérieures	5,4	5,3	Afrique	28,2	29,9
Professions intermédiaires	5,1	4,1	dont : Algérie	30,9	29,0
Employés	7,5	7,3	Maroc	25,7	35,6
Ouvriers	10,4	12,1			
Ouvriers qualifiés	9,6	8,3	Autres	12,8	22,9
Ouvriers non qualifiés	12,5	14,3	Immigrés	18,2	20,5
<b>Ensemble</b>	<b>7,7</b>	<b>6,7</b>	<b>Ensemble de la population</b>	<b>8,8</b>	<b>11,2</b>

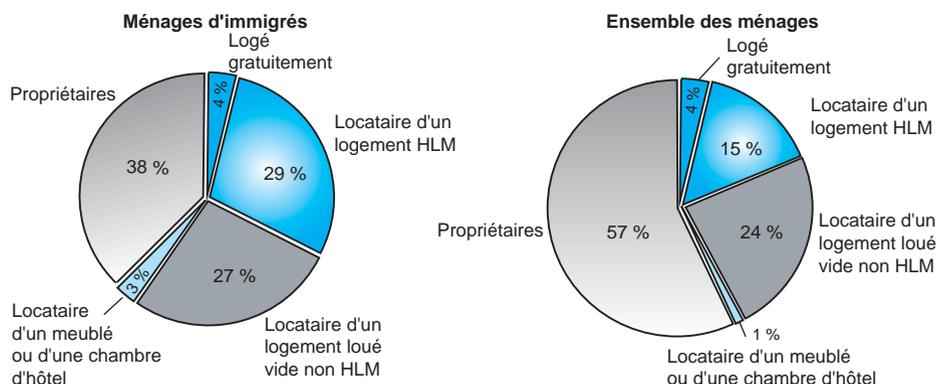
Lecture : 7,7 % des hommes actifs occupés sont immigrés. Le taux de chômage des immigrés masculins est de 18,2 %.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête sur l'emploi.

Graphique 1

## Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement en 2003



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête sur l'emploi.

En 1999, pour l'ensemble de la population, les causes de décès les plus fréquentes sont les maladies de l'appareil circulatoire (31 %), les tumeurs (28 %), loin devant les maladies de l'appareil respiratoire et les morts violentes (8 %). Ces quatre groupes de pathologies représentent près de 75 % de la mortalité (tableau 1). Bien que l'espérance de vie soit élevée en France, le niveau de la mortalité « prématurée » (décès survenus avant 65 ans) est particulièrement important. En effet, en 1999, on dénombre 110 470 décès avant 65 ans soit plus de 20 % des décès toutes causes confondues. Un tiers de cette mortalité prématurée serait des **décès « évitables »** avec une meilleure pratique de prévention. Parmi ceux-ci, les cancers du poumon représentent la cause la plus fréquente : 9 500 décès avant 65 ans en 1999, soit près de 38 % de l'ensemble des décès par ce type de cancer. Viennent ensuite les suicides (7 300 décès), les causes directement liées à l'alcoolisme (7 000), les accidents de la circulation (6 500) et les cancers des voies aérodigestives supérieures (5 500). Avant 25 ans, les causes de décès les plus fréquentes sont les accidents de la circulation, entre 25 et 44 ans, le suicide, et entre 45 et 64 ans, le cancer du poumon. Par ailleurs, la mortalité « évitable » se caractérise par une surmortalité masculine importante : 30 000 décès chez les hommes, 8 000 chez les femmes. Depuis le début de l'épidémie de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), plus de 56 000 cas de sida ont été enre-

gistrés en France au 31 décembre 2002 (graphique 1) et 58 % des personnes dont le sida a été déclaré sont décédées. Cette pathologie a représenté la deuxième cause de mortalité chez les hommes âgés de 25 à 44 ans entre 1992 et 1995, la troisième chez les femmes du même âge entre 1994 et 1995. Depuis 1999, elle constitue la sixième cause pour les premiers, la huitième pour les secondes.

Dès les premières années de l'épidémie, des disparités géographiques sont apparues et persistent encore aujourd'hui. Ainsi en métropole, en nombre de cas rapporté à la population, l'Île-de-France et Provence-Alpes Côte d'Azur sont les régions les plus touchées, le Nord Pas-de-Calais, la Lorraine et la Franche-Comté, les moins.

En mai 2001, 85 % des personnes de 15 ans ou plus ont fait appel à un médecin généraliste au cours des douze derniers mois. Il est de loin le professionnel de santé le plus fréquemment consulté (graphique 2). Les femmes sont plus nombreuses à lui rendre visite (88 %) que les hommes (82 %) et elles le font plus souvent : 5,6 fois en moyenne contre 4,4. Le nombre de consultations augmente avec l'âge : entre 15 et 34 ans, les femmes consultent 4,4 fois par an et 8 fois au-delà de 75 ans. Aux mêmes âges, c'est 3,1 et 7 fois pour les hommes. Au cours de la même période, 55 % des femmes et 47 % des hommes ont consulté un dentiste, une femme sur trois et un homme sur quatre un ophtalmologiste, 16 % et 8 % un dermatologue. Pour sa part, le cardiologue est consulté dans des proportions voisines par les deux sexes.

#### DÉFINITION

**Décès « évitables »** - L'Inserm a établi une sélection de la mortalité « évitable » comprenant l'ensemble des décès survenus avant 65 ans par cancer du poumon, cancers des voies aérodigestives supérieures, causes directement liées à l'alcool (cirrhoses-psychozes alcooliques), accidents de la circulation, chutes accidentelles, suicides et sida. Cette sélection est utilisée depuis 1994 dans les rapports du Haut comité de santé publique sur la santé en France.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- « Les femmes plus attentives à leur santé que les hommes », *Insee première*, n° 869, octobre 2002.
- « Surveillance du VIH/sida en France », *Rapport semestriel*, Institut de veille sanitaire, n° 1, avril 2003.
- « La mortalité prématurée en France », *BEH*, Institut de veille sanitaire, ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées, n° 30-31/2003, juillet.

**Tableau 1**

**Principales causes de décès en 1999 (résultats définitifs)**

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Maladies de l'appareil circulatoire	164 919	30,7	76 075	27,7	88 844	33,8
dont : <i>infarctus</i>	45 070	8,4	24 969	9,1	20 101	7,7
<i>maladies cérébro-vasculaires</i>	39 812	7,4	16 537	6,0	23 275	8,9
Tumeurs	148 584	27,6	89 142	32,4	59 442	22,6
dont : <i>cancer du poumon</i>	25 196	4,7	20 867	7,6	4 329	1,6
<i>cancer de l'intestin</i>	16 843	3,1	8 906	3,2	7 937	3,0
<i>cancer du sein</i>	11 393	2,1	112	n.s.	11 281	4,3
Morts violentes	43 783	8,1	25 919	9,4	17 864	6,8
dont : <i>accidents de la circulation</i>	7 918	1,5	5 755	2,1	2 163	0,8
<i>suicides</i>	10 268	1,9	7 427	2,7	2 841	1,1
Maladies de l'appareil respiratoire	43 841	8,2	22 425	8,2	21 416	8,2
Maladies de l'appareil digestif	25 511	4,7	13 570	4,9	11 941	4,5
Maladies endocriniennes	17 257	3,2	6 992	2,5	10 265	3,9
Autres causes	93 564	17,4	40 641	14,8	52 923	20,1
<b>Toutes causes</b>	<b>534 003</b>	<b>100,0</b>	<b>274 199</b>	<b>100,0</b>	<b>259 804</b>	<b>100,0</b>

n.s. : non significatif.

Champ : France métropolitaine.

Source : Inserm, SC8 – service d'information sur les causes médicales de décès.

**Graphique 1**

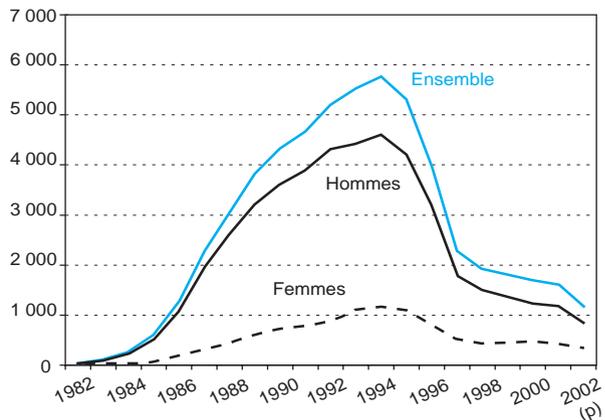
**Répartition des cas de sida par sexe et par année de diagnostic**

(p) Données provisoires non redressées par rapport aux délais de déclaration.

Note : situation au 31 décembre 2002.

Champ : France métropolitaine et Dom.

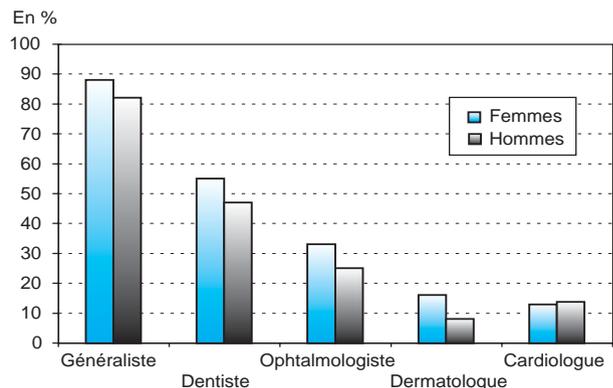
Source : ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées, Institut de veille sanitaire.



**Graphique 2**

**Consultation médicale au cours des douze derniers mois**

Source : Insee, enquête « Comportements vis-à-vis de la santé », partie variable de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, mai 2001.



En 2002, la *consommation de soins et de biens médicaux* s'élève à 135,8 milliards d'euros (tableau 1), soit + 6,4 % en valeur par rapport à 2001 (+ 3,9 % en volume). Entre 1990 et 1995, elle augmente de 5,4 % en moyenne annuelle, puis sa croissance ralentit entre 1995 et 2000 (+ 3,5 % par an).

La *consommation médicale totale* (138,8 milliards d'euros), qui inclut les dépenses de médecine préventive, évolue à un rythme très proche (+ 6,3 %).

Les dépenses hospitalières et en sections médicalisées représentent 44,7 % de l'ensemble de la consommation de soins et de biens médicaux. Leur part diminue depuis 1990, tout comme celle des soins ambulatoires (26,7 % en 2002). À l'inverse, celle des médicaments augmente et passe de 18,4 % en 1990 à 21 % en 2002.

Presque tous les postes de consommation de soins et de biens médicaux connaissent, en valeur, une accélération par rapport à l'année précédente : + 5,9 % pour les soins hospitaliers, + 7,4 % pour les soins ambulatoires. En revanche, la consommation de médicaments ralentit (+ 5,1 % en 2002 contre + 7,9 % en 2001) ainsi que celle des autres biens médicaux (optique, prothèses...) qui demeure toutefois très dynamique : + 9,3 % en 2002 après + 11,7 % en 2001.

L'objectif national de dépenses d'assurance maladie (*Ondam*) est dépassé de 3,9 milliards d'euros en 2002 pour l'ensemble des régimes. Dans ce champ, l'évolution des dépenses en valeur est de 7,2 %.

De 1990 à 2000, la part de la Sécurité sociale dans le financement de l'ensemble de la *dépense courante de soins et de biens médicaux* diminue de 0,7 point (tableau 2). Elle remonte ensuite et atteint 75,7 % en 2002. La hausse de 0,3 point en 2002 s'explique par le passage des hôpitaux militaires dans le champ de la dotation globale et par la baisse de la part de l'État (- 0,3 point) due à une diminution du nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU). En revanche, la part des organismes complémentaires poursuit sa progression en 2002 (+ 0,3 point) tandis que celle des ménages diminue de 0,5 point.

Après une augmentation de près d'un point entre 1990 et 1995 suivie d'un léger repli jusqu'en 1998, la part de la consommation médicale totale dans le produit intérieur brut (PIB) progresse à nouveau et s'établit à 9,1 % en 2002 (graphique 1). La part de la consommation de soins et de biens médicaux dans la consommation effective des ménages est également en hausse depuis trois ans et atteint 12,9 % en 2002.

#### DÉFINITIONS

**Consommation de soins et de biens médicaux** - Ce terme désigne l'ensemble des dépenses hospitalières, de soins ambulatoires (séances de médecins et de dentistes, prestations des auxiliaires médicaux, analyses, cures thermales), de services de transports sanitaires, et de biens médicaux (médicaments, prothèses...).

**Consommation médicale totale** - Cet agrégat regroupe la consommation de soins et de biens médicaux et la consommation de services de médecine préventive (médecine du travail, médecine scolaire, protection maternelle et infantile...).

**Dépense courante de soins et de biens médicaux** - Cet agrégat regroupe la consommation médicale totale à laquelle s'ajoutent les dépenses de recherche médicale et pharmaceutique, de formation et de gestion administrative de la santé.

**Ondam** - L'objectif national de dépenses d'assurance maladie est un niveau de dépenses fixé chaque année depuis 1997, par la loi de financement de la Sécurité sociale. Cet objectif, qui porte sur l'ensemble des dépenses de santé prises en charge par les régimes de base de l'assurance maladie, exclut donc les dépenses remboursées par les assurances complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurances, institutions de prévoyance), ainsi que les soins non remboursés restant à la charge des ménages.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

« Quarante années de dépenses de santé, une rétopolation des comptes de la santé de 1960 à 2001 », *Études et résultats*, Drees, n° 243, juin 2003.

« Les comptes de la santé en 2002 », *Études et résultats*, Drees, n° 246, juillet 2003.

**Tableau 1**  
**Consommation médicale totale**

En milliards d'euros courants

	1990	1995	2000	2001	2002
Soins hospitaliers et en sections médicalisées	38,0	49,1	55,0	57,3	60,7
Soins hospitaliers	37,2	47,7	53,1	55,4	58,5
Soins en sections médicalisées	0,8	1,4	1,9	1,9	2,3
Soins ambulatoires	22,1	27,5	32,1	33,7	36,2
Médecins	10,3	13,2	15,4	15,8	16,9
Auxiliaires médicaux	4,0	5,3	6,5	6,9	7,5
Dentistes	4,9	5,8	6,5	7,1	7,6
Analyses	2,2	2,4	2,8	3,0	3,3
Cures thermales	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9
Transports de malades	1,1	1,5	1,9	2,0	2,2
Médicaments	14,4	19,4	25,2	27,2	28,6
Autres biens médicaux (1)	2,9	4,4	6,6	7,4	8,1
<b>Consommation de soins et de biens médicaux</b>	<b>78,5</b>	<b>101,9</b>	<b>120,8</b>	<b>127,7</b>	<b>135,8</b>
Médecine préventive	1,7	2,2	2,7	2,8	2,9
<b>Consommation médicale totale</b>	<b>80,2</b>	<b>104,1</b>	<b>123,6</b>	<b>130,6</b>	<b>138,8</b>

(1) Optique, prothèses, orthèses, petits matériels et pansements.

Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, comptes nationaux de la santé 2002.

**Tableau 2**  
**Structure du financement de la dépense courante de soins et de biens médicaux**

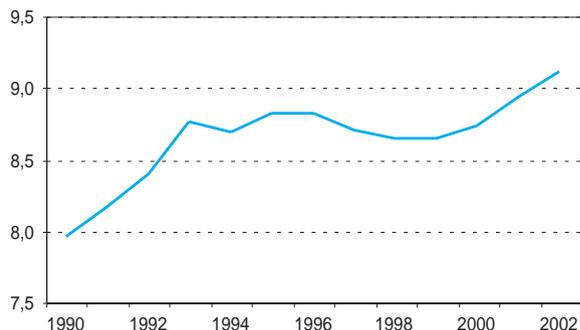
En %

	1990	1995	2000	2001	2002
Sécurité sociale	76,0	75,5	75,3	75,4	75,7
État et collectivités locales	1,1	1,0	1,2	1,3	1,1
Mutuelles	6,1	6,8	7,2	7,4	7,5
Sociétés d'assurance	} 16,8	3,1	2,6	2,6	2,7
Institutions de prévoyance		1,6	2,2	2,4	2,5
Ménages		12,0	11,4	11,1	10,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, comptes nationaux de la santé 2002.

**Graphique 1**  
**Consommation médicale totale dans le produit intérieur brut**

En % du produit intérieur brut (PIB)



Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, comptes nationaux de la santé 2002.

En 2002, les dépenses de l'ensemble des régimes de protection sociale s'élèvent à 466,9 milliards d'euros. Les **prestations de protection sociale** représentent 443,3 milliards, dont 395,7 au titre des prestations sociales et 47,6 au titre des prestations de services sociaux. En euros courants, ces prestations de protection sociale augmentent de 5,6 % en 2002, soit une nette accélération par rapport aux années précédentes (*tableau 1*).

Avec la montée en charge de la contribution sociale généralisée (CSG), la part des cotisations sociales, assises quasi exclusivement sur les revenus d'activité, décroît depuis cinq ans : cette substitution amorcée en 1997 (+ 1 point de CSG, - 1,3 point de cotisation maladie) s'amplifie en 1998 (+ 4,1 points de CSG, - 4,75 points de cotisations maladie), ainsi qu'en 2000 et 2001 avec la mise en place du Forec (fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale). La part des impôts et taxes affectés (CSG, droits sur le tabac, taxe sur les alcools, prélèvement de 2 % sur les revenus des capitaux...) atteint 19 % du total des ressources (hors transferts entre les différents régimes de protection sociale) en 2002 (contre 7,2 % en 1995). Les cotisations sociales restent cependant majoritaires et représentent 66,9 % des ressources.

Entre 1995 et 2000, la croissance des ressources est plus rapide que celle des emplois. Au milieu de l'année 2001, un retournement de tendance entraîne une situation inverse : les

emplois croissent désormais plus vite que les ressources.

La part des prestations de protection sociale s'établit à 29,1 % du produit intérieur brut (PIB) en 2002, soit + 0,7 point par rapport à l'année précédente. Elle reste cependant inférieure au maximum historique observé en 1996 (29,4 %). La structure des prestations par **risque** est relativement stable sur courte période. Plus des trois quarts des prestations sont versées au titre de la « vieillesse-survie » et de la « santé », avec respectivement 43,5 % et 34,8 % du total en 2002. Depuis dix ans, ce sont les prestations « maladie », « vieillesse » et, jusqu'en 1999, celles liées au risque « pauvreté-exclusion » qui augmentent le plus. La progression du nombre d'allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) est toutefois suspendue en 2000 sous l'effet de la diminution du chômage non indemnisé (*tableau 2*) et les montants versés au titre du RMI, qui diminuent en 2001, repartent donc à la hausse en 2002. De même, les prestations « emploi » progressent à un rythme très ralenti jusqu'en 2001 : leur part dans le total des prestations diminue de près d'un point entre 1995 et 2001. En revanche, les indemnités de chômage augmentent fortement en 2002. Le risque « maternité-famille » perd régulièrement de son importance. Il ne représente désormais plus que 10 % des prestations de protection sociale, malgré un léger rebond en 2001 et 2002, soutenu par la reprise de la natalité (*graphique 1*).

#### DÉFINITIONS

**Prestations de protection sociale** - Ensemble des prestations sociales (retraites, indemnités de chômage, prestations familiales et logement, RMI, remboursements de soins...) et des prestations de services sociaux. Ces derniers correspondent à des services non marchands et non individualisables, au premier rang desquels figurent les dépenses d'hospitalisation publique. En base 1995, les prestations fiscales, essentiellement les déductions d'impôt sur le revenu liées au quotient familial, ne sont plus considérées comme des prestations.

**Risques de la protection sociale** - Les comptes de la protection sociale retiennent une nomenclature en six grandes rubriques : « vieillesse-survie » (retraites et pensions de réversion), « santé » (maladie, invalidité, accidents du travail), « maternité-famille », « emploi » (indemnisation du chômage, préretraites et formation professionnelle), « logement » et « pauvreté-exclusion » (RMI et prestations versées par les organismes caritatifs).

#### POUR EN SAVOIR PLUS

« Les comptes de la protection sociale en 2002 », *Études et résultats*, Drees, septembre 2003.

**Tableau 1**

**Comptes résumés de la protection sociale**

En milliards d'euros

	1990	1995	2000	2001	2002
Prestations de protection sociale	267,9	342,9	401,7	419,6	443,3
Prestations sociales	239,6	305,1	358,0	374,2	395,7
Prestations de services sociaux	28,3	37,7	43,7	45,4	47,6
Frais de gestion	11,4	14,4	16,9	17,5	18,4
Frais financiers	0,3	2,5	0,8	1,0	1,0
Autres dépenses	2,0	2,7	3,5	3,8	4,2
<b>Total des emplois</b>	<b>281,7</b>	<b>362,5</b>	<b>422,9</b>	<b>441,9</b>	<b>466,9</b>
Cotisations totales	227,4	266,7	289,1	300,9	312,8
Impôts et taxes	8,9	25,7	80,8	87,2	88,9
Contributions publiques	39,7	51,0	51,7	49,9	53,1
Produits financiers	3,4	3,7	3,8	4,2	4,2
Autres recettes	6,7	8,9	8,3	8,7	8,3
<b>Total des ressources</b>	<b>286,0</b>	<b>356,0</b>	<b>433,7</b>	<b>450,9</b>	<b>467,3</b>
<b>Solde (ressources-emplois)</b>	<b>4,4</b>	<b>- 6,5</b>	<b>10,8</b>	<b>9,9</b>	<b>0,4</b>
<b>Solde après ajustement</b>	<b>3,5</b>	<b>- 7,8</b>	<b>8,5</b>	<b>7,1</b>	<b>- 1,7</b>
Pour mémoire : transferts entre régimes	34,9	60,8	75,3	77,6	82,0

Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees.

**Tableau 2**

**Effectifs de bénéficiaires de certaines prestations sociales**

Effectifs au 31 décembre, en milliers

	1990	1995	2000	2001	2002
Retraités de droit direct	9 544	10 715	11 464	11 730	n.d.
Personnes bénéficiaires du minimum vieillesse	1 183	909	686	645	n.d.
Familles bénéficiaires des prestations familiales	5 848	5 839	6 130	6 178	6 190
Personnes bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés	519	594	689	711	726
Personnes bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI)	422	841	965	939	951

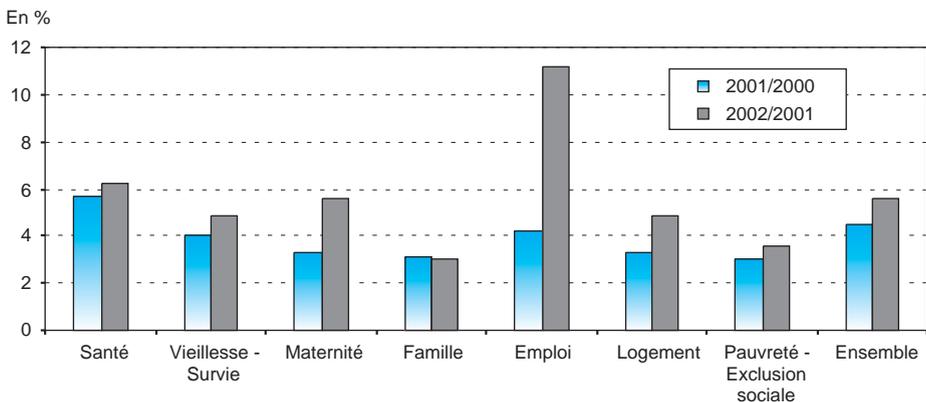
n.d. : non disponible.

Champ : France métropolitaine, sauf pour le nombre de retraités de droit direct qui inclut les Dom.

Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, Cnaf.

**Graphique 1**

**Prestations de protection sociale par risque : taux d'évolution en euros courants**



Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, compte de la protection sociale.

En 2002, la population active de l'Union européenne s'élève à un peu plus de 176 millions de personnes, soit 70,4 % de la population âgée de 15 à 64 ans (*tableau 1*). En France, le taux d'activité est légèrement en deçà de cette moyenne : 69,2 % des personnes de cet âge ont un emploi ou en recherchent un. Les taux d'activité les plus élevés se rencontrent principalement dans les pays du Nord comme le Danemark (81,1 %), la Suède (79,3 %), la Finlande (77,7 %) ou les Pays-Bas (77,2 %). À l'opposé, l'Italie, la Grèce mais aussi la Belgique ont des taux inférieurs à 65 %. Parmi les dix pays qui intégreront l'Union en 2004, les taux d'activité varient de 72,9 % (Chypre) à 59,9 % (Malte).

S'agissant de l'activité des femmes, un clivage entre le nord et le sud de l'Europe se profile nettement : plus de 28 points séparent les Suédoises (76,9 % d'actives) des Italiennes (48,4 %). Cet écart sera encore plus accentué avec les Maltaises dont le taux d'activité n'atteint pas 40 %. C'est en Suède, en Finlande et au Danemark que l'écart entre les taux d'activité masculin et féminin est le plus faible, et qu'en conséquence la part des femmes dans la population active est la plus élevée. À l'inverse, les femmes des pays méditerranéens (Grèce, Italie, Espagne) ont un taux d'activité de presque 30 points inférieur à celui de leurs compatriotes.

Au sein de l'Union, 39,8 % des personnes âgées de 55 à 64 ans ont un emploi. Avec un taux de 33,8 % dans cette classe d'âge, la France se situe parmi les pays européens où l'emploi des travailleurs âgés est le plus faible. À l'opposé, la Suède se distingue par un taux d'emploi des 55-64 ans très élevé (68,3 %). Les écarts de taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans sont également très contrastés selon les

pays, reflétant à la fois des écarts de taux de chômage, mais aussi d'organisation des systèmes éducatifs. Quatre pays, dont la France, se caractérisent par un taux d'emploi des jeunes inférieurs à 30 %.

Les femmes plus fréquemment actives dans les pays d'Europe du Nord y sont également plus souvent employées à temps partiel (*tableau 2*). Aux Pays-Bas, 72,8 % des femmes travaillent à temps partiel en 2002, ainsi que plus d'un homme sur cinq. À l'inverse, le travail à temps partiel est peu répandu dans les pays d'Europe du Sud et en Finlande. Parmi les pays en voie d'adhésion, il est encore moins fréquent : en moyenne, pour l'ensemble des dix nouveaux pays, 7,8 % des personnes ont un emploi à temps partiel contre 18,2 % dans l'actuelle Union. Cette forme d'emploi est surtout marginale en République slovaque où elle concerne 1,2 % des hommes et 2,7 % des femmes.

En 2002, le taux de chômage de l'Europe des quinze s'élève à 7,6 %, soit + 0,3 point par rapport à l'année précédente (*tableau 2*). Presque tous les pays membres connaissent une légère hausse, allant de 0,1 point (Danemark, Finlande, France) à 1 point (Luxembourg). Seuls trois pays enregistrent une baisse : la Grèce (- 0,6 point), la Suède (- 0,5) et l'Italie (- 0,4). Cette légère détérioration touche avant tout les hommes sauf en Belgique et en Espagne où les femmes voient leur taux de chômage augmenter respectivement de 0,9 et 1,2 point. Parmi les futurs pays membres, le taux de chômage est particulièrement élevé : il atteint 14,8 % de la population de plus de 15 ans. En Pologne et en République slovaque, près d'une personne sur cinq est au chômage. À l'opposé, Chypre connaît une situation plus favorable avec seulement 3,3 % de chômeurs.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

« Réserve de main-d'œuvre : personnes ne faisant pas partie des forces de travail », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales, n° 14/2003.

« Enquête sur les forces de travail – Principaux résultats 2002 – UE et AELE », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales, n° 15/2003.

« Enquête sur les forces de travail – Principaux résultats 2002 – Pays en passe d'adhérer », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales, n° 16/2003.

**Tableau 1**

*Population active, taux d'activité et d'emploi dans l'Union européenne en 2002*

En %

	Population active		Taux d'activité (1)			Taux d'emploi	
	Effectifs (en milliers)	Part des femmes	Hommes	Femmes	Ensemble	15-24 ans	55-64 ans
Allemagne	39 637	44,4	79,6	64,7	72,2	45,4	38,4
Autriche	3 927	44,8	80,2	64,5	72,3	51,7	28,1
Belgique	4 353	42,9	73,1	55,6	64,4	28,5	25,8
Danemark	2 863	46,8	85,5	76,6	81,1	64,0	57,3
Espagne (2)	18 267	39,8	79,3	52,9	66,1	33,1	39,8
Finlande	2 686	48,1	80,1	75,2	77,7	44,8	47,8
<b>France</b>	<b>26 161</b>	<b>45,9</b>	<b>75,8</b>	<b>62,8</b>	<b>69,2</b>	<b>29,9</b>	<b>33,8</b>
Grèce	4 369	40,4	78,9	51,0	64,6	27,0	39,2
Irlande	1 828	41,7	80,5	57,9	69,2	45,3	48,0
Italie	23 963	39,2	75,5	48,4	61,9	25,7	28,6
Luxembourg	193	40,4	77,2	53,4	65,4	32,3	27,9
Pays-Bas	8 390	43,6	86,0	68,3	77,2	70,5	42,0
Portugal	5 376	45,6	85,0	68,8	76,8	42,1	51,4
Royaume-Uni (2)	29 837	44,7	83,8	69,2	76,6	55,7	53,3
Suède (2)	4 575	47,7	81,6	76,9	79,3	44,0	68,3
<b>Union européenne</b>	<b>176 427</b>	<b>43,5</b>	<b>79,4</b>	<b>61,4</b>	<b>70,4</b>	<b>40,5</b>	<b>39,8</b>
<b>Pays en voie d'adhésion (3)</b>	<b>33 929</b>	<b>45,8</b>	<b>73,6</b>	<b>60,4</b>	<b>66,9</b>	<b>25,7</b>	<b>30,6</b>

(1) Personnes de 15 à 64 ans.  
 (2) Pour ces trois pays, le champ des personnes ayant un emploi porte sur les 16 ans ou plus.  
 (3) En 2004, dix nouveaux pays rejoindront l'Union européenne : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie.

Champ : personnes de 15 ans ou plus vivant dans les ménages privés.

Source : Eurostat, enquête sur les forces de travail.

**Tableau 2**

*Proportion d'actifs travaillant à temps partiel et taux de chômage selon le sexe en 2002*

En %

	Actifs à temps partiel			Taux de chômage		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Allemagne	5,8	39,5	20,8	8,7	8,2	8,5
Autriche	5,1	35,7	18,9	5,2	4,5	4,9
Belgique	5,9	37,7	19,4	6,2	7,8	6,9
Danemark	11,0	31,4	20,6	4,2	4,3	4,3
Espagne (1)	2,6	17,0	8,0	7,7	16,3	11,1
Finlande	8,0	17,1	12,4	10,7	10,2	10,4
<b>France</b>	<b>5,0</b>	<b>29,7</b>	<b>16,2</b>	<b>7,8</b>	<b>9,8</b>	<b>8,7</b>
Grèce	2,3	8,1	4,5	6,2	14,6	9,6
Irlande	6,5	30,5	16,5	4,6	3,8	4,3
Italie	3,7	16,7	8,6	7,0	12,6	9,2
Luxembourg	1,8	26,4	11,7	1,9	3,6	2,6
Pays-Bas	21,5	72,8	43,8	2,3	2,9	2,6
Portugal	7,1	16,4	11,3	3,8	5,3	4,5
Royaume-Uni (1)	9,4	44,0	25,0	5,6	4,3	5,0
Suède (1)	11,2	32,9	21,4	5,3	4,6	5,0
<b>Union européenne</b>	<b>6,6</b>	<b>33,5</b>	<b>18,2</b>	<b>6,9</b>	<b>8,6</b>	<b>7,6</b>
<b>Pays en voie d'adhésion</b>	<b>5,7</b>	<b>10,3</b>	<b>7,8</b>	<b>14,3</b>	<b>15,3</b>	<b>14,8</b>

(1) Pour ces trois pays, le champ des personnes ayant un emploi porte sur les 16 ans ou plus.

Champ : personnes de 15 ans ou plus vivant dans les ménages privés.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

En 2000, dans les pays de l'OCDE, l'*espérance de scolarisation* est en moyenne de 16,8 ans pour l'ensemble de la scolarité, qu'elle s'effectue à plein temps ou à temps partiel. Elle atteint 20,7 ans en Australie, 20,2 ans en Suède, 18,9 ans au Royaume-Uni. La scolarisation à temps partiel, plus développée dans les pays anglophones, représente 6,2 ans en Australie, un peu plus de 4 ans en Suède et au Royaume-Uni, 1,7 an aux États-Unis. En France, où la scolarisation à plein temps est parmi les plus longues, un enfant de 5 ans peut espérer être scolarisé pendant 16,5 ans.

Dans tous les pays de l'OCDE, le *niveau d'ins-truction* s'élève : la part des personnes de 25 à 34 ans ayant atteint au moins le deuxième cycle du secondaire est plus importante que celle des 45 à 54 ans.

Dans cinq pays (Suède, Canada, États-Unis, Danemark, Allemagne), pas moins de 85 % des 25-34 ans a atteint au moins le deuxième cycle du secondaire en 2001. En France, cette part est de 78 % tandis qu'en Italie et en Espagne, elle ne dépasse pas 60 % (*graphique 1*). Ce dernier pays a toutefois connu de fortes évolutions pour les générations récentes : les 25-34 ans sont deux fois plus nombreux que les 45-54 ans à atteindre ce niveau.

Au sein des pays de l'OCDE, une part de plus en plus importante de la population passe par l'*enseignement tertiaire universitaire* : l'évolution est surtout marquée en Espagne, en Irlande et en France où 18 % des jeunes de 25 à 34 ans ont atteint ce niveau en 2001 contre 10 % de la génération des 45 à 54 ans (*graphique 2*). Avec 30 %, les États-Unis présentent le plus fort taux d'accès à ce niveau. À l'inverse, l'Italie détient le plus faible : 12 % des plus jeunes, 10 % des plus âgés.

En moyenne, les *dépenses d'éducation* des pays de l'OCDE représentent 4,9 % de leur produit intérieur brut (PIB). Aux États-Unis, les dépenses pour la formation initiale atteignent 7 % du PIB, constituant l'un des taux parmi les plus élevés. Au sein de l'Union européenne, trois pays, dont la France, dépensent plus de 6 % de la richesse nationale pour l'éducation tandis que la Grèce, l'Irlande, les Pays-Bas, l'Espagne et l'Italie y consacrent moins de 5 % (*tableau 1*). Les deux tiers des dépenses d'éducation sont affectés à l'enseignement primaire et secondaire, financé à 90 % par des fonds publics. Le financement privé est plus fréquent pour les établissements d'enseignement tertiaire mais varie fortement d'un pays à l'autre.

#### DÉFINITIONS

**Espérance de scolarisation** - L'espérance de scolarisation d'une année donnée est obtenue en additionnant les taux de scolarisation observés cette année-là. Elle représente la durée (hypothétique) de la scolarité d'un enfant de 5 ans, s'il rencontrait tout au long de sa scolarité les conditions de scolarisation du moment.

**Niveau d'instruction** - Il est exprimé en pourcentage de la population d'un groupe d'âge déterminé qui a achevé un cycle d'instruction, tel que le définit la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE). Les pays ne classent pas toujours les diplômes et qualifications au même niveau CITE, même s'ils sont obtenus à peu près au même âge ou après un nombre équivalent d'années d'études.

**Enseignement tertiaire universitaire** - Ce niveau d'études comprend tout programme sanctionné par un diplôme universitaire ou équivalent. Il concerne les étudiants ayant terminé avec succès le second cycle du secondaire et poursuivant leurs études pour obtenir un diplôme universitaire ou une qualification équivalente.

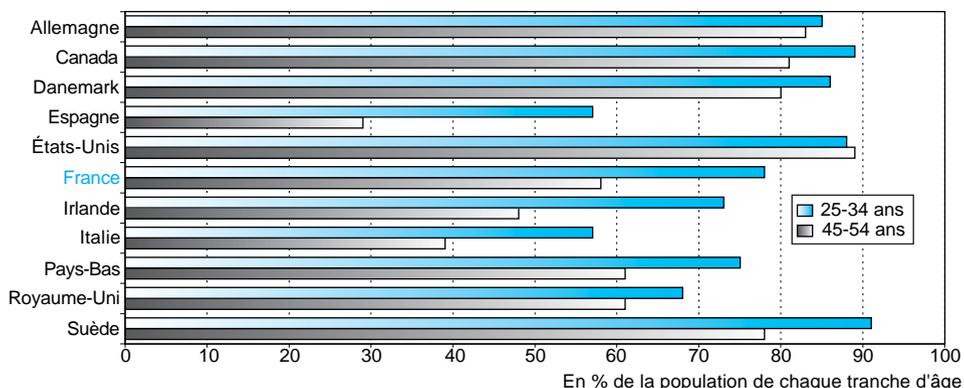
**Dépenses d'éducation** - Il s'agit des dépenses des administrations publiques destinées aux établissements, des subventions publiques au secteur privé et des fonds provenant du secteur privé, c'est-à-dire principalement les droits d'inscription et autres frais (nets des subventions publiques) versés aux établissements d'enseignement par les élèves/étudiants ou les ménages. Pour des raisons de comparabilité internationale, cet indicateur diffère de la DIE (voir fiche 9).

#### POUR EN SAVOIR PLUS

« Regards sur l'éducation », *Les indicateurs de l'OCDE*, OCDE, édition 2002, novembre 2002.

**Graphique 1**

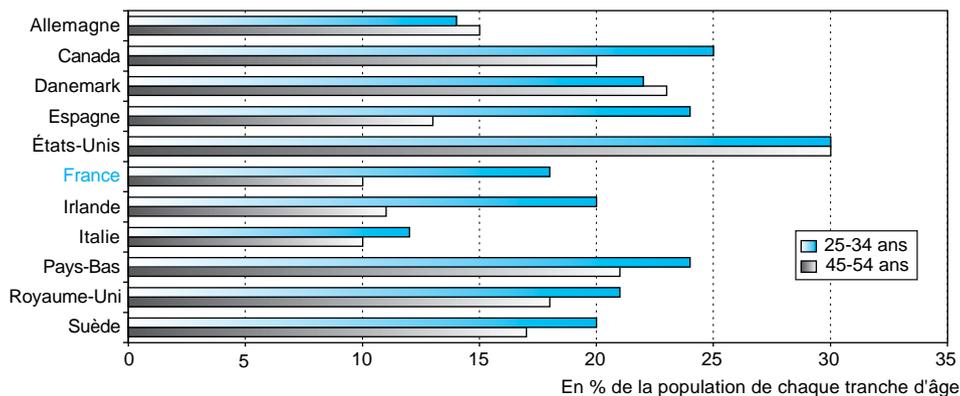
**Population ayant atteint au moins le deuxième cycle du secondaire en 2001**



Lecture : en 2001, en Italie, 57 % des 25-34 ans et 39 % des 45-54 ans ont atteint au moins le 2<sup>e</sup> cycle du secondaire.  
Source : OCDE.

**Graphique 2**

**Population ayant atteint au moins le niveau de l'enseignement tertiaire universitaire en 2001**



Lecture : en 2001, en Italie, 12 % des 25-34 ans et 10 % des 45-54 ans ont atteint le niveau tertiaire universitaire.  
Source : OCDE.

**Tableau 1**

**Dépenses d'éducation dans le produit intérieur brut (PIB) en 1995 et 2000**

En % du PIB

	1995	2000		1995	2000
<b>Union européenne</b>			Irlande	5,3	4,6
Allemagne	5,5	5,3	Italie	-	4,9
Autriche	6,3	5,7	Pays-Bas	4,8	4,7
Belgique	-	5,5	Portugal	5,3	5,7
Danemark	6,3	6,7	Royaume-Uni	5,5	5,3
Espagne	5,5	4,9	Suède	6,4	6,5
Finlande	6,3	5,6	<b>Canada</b>	<b>7,0</b>	<b>6,4</b>
<b>France</b>	<b>6,3</b>	<b>6,1</b>	<b>États-Unis</b>	<b>-</b>	<b>7,0</b>
Grèce	3,0	4,0	<b>Japon</b>	<b>4,7</b>	<b>4,6</b>

Note : les données concernant le Luxembourg ne sont pas disponibles.  
Champ : ensemble des dépenses provenant des secteurs publics et privés.  
Source : OCDE-CERI.

En 2001, les dépenses moyennes de consommation des ménages de l'Union européenne atteignent 5 160,7 milliards d'euros à prix courants. En 2000, date des dernières données disponibles par fonction, trois postes absorbent près de la moitié des dépenses : le logement, les transports et les produits alimentaires (*graphique 1*). Mais cette moyenne masque des disparités de structure de consommation au sein des États membres. La part des dépenses consacrées au logement est plus élevée dans les pays du Nord comme la Suède (31 %), le Danemark (28 %) et la Finlande (26 %), alors qu'elle est nettement plus faible dans ceux du Sud : 11 % au Portugal, 14 % en Espagne, 17 % en Grèce.

Même s'il ne représente qu'une faible part des dépenses totales (2,5 %), le poste des communications reste le plus dynamique : les dépenses se sont accrues de plus de 15 % entre 1999 et 2000. Au cours des cinq années précédentes, le volume de consommation a été multiplié par plus de deux en Autriche, en Grèce, en Italie et aux Pays-Bas, jusqu'à 2,5 pour la Finlande et l'Irlande.

Depuis une dizaine d'années, le téléphone mobile connaît un essor fulgurant : en Europe, le nombre d'abonnés est ainsi passé de 3,1 millions en 1990 à 277,6 millions en 2001. Toutefois, cette progression ralentit : + 18 % entre 2000 et 2001 contre + 57 % l'année précédente. La densité moyenne atteint près de 74 abonnés pour 100 habitants de l'Union et dépasse celle des États-Unis (46 %) et du Japon (59 %).

Le nombre d'ordinateurs personnels utilisés dans les États membres continue de progresser : + 9 % entre 2000 et 2001 (*tableau 1*). À cette date, 31 % des européens en sont pourvus. Les plus forts taux d'équipement par habi-

tant s'observent dans les pays du Nord (plus de la moitié des Suédois et des Luxembourgeois disposent d'un ordinateur personnel) et les plus faibles dans les pays du Sud, notamment en Grèce où seuls 8 % des habitants sont équipés. En juin 2002, 40 % des ménages européens ont un accès à Internet. Cette proportion a progressé de 11 % en un an. Au Danemark, aux Pays-Bas et en Suède, près des deux tiers des ménages disposent d'un accès contre moins de 10 % en Grèce. En termes d'utilisation individuelle, l'Union compte 31,5 % d'internautes fin 2001. Les plus nombreux se rencontrent de fait dans les pays parmi les plus équipés en ordinateurs : 52 % en Suède, 45 % au Danemark. À l'opposé, la Grèce en dénombre 13 %.

Après une baisse constante des entrées de cinéma depuis les années 50 (*graphique 2*), le marché européen de l'exploitation cinématographique se redresse dans les années 90, stimulé par la construction de cinémas multiplexes modernes. Entre 1990 et 2002, la fréquentation des salles augmente de 62 % dans l'Union. En 2001, le nombre de spectateurs progresse dans tous les États membres sauf en Finlande (- 8 %) et en Belgique (- 2 %). Avec 186 millions de spectateurs en 2001, la France détient la place de premier marché au sein de l'Union.

Les européens vont au cinéma 2,4 fois par an en moyenne, contre 5,4 aux États-Unis. Les plus assidus sont les Irlandais (4,2 fois par an) et les Espagnols (3,6). À l'inverse, les Finlandais et les Grecs y vont 1,3 fois par an.

En 2001, le film remportant le plus de succès auprès des européens est « Harry Potter à l'école des sorciers » avec 43 millions d'entrées.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

« Portrait économique de l'Union européenne 2002 », *Panorama de l'Union européenne*, Eurostat, Thème 2 - Économie et finances, Édition 2002.

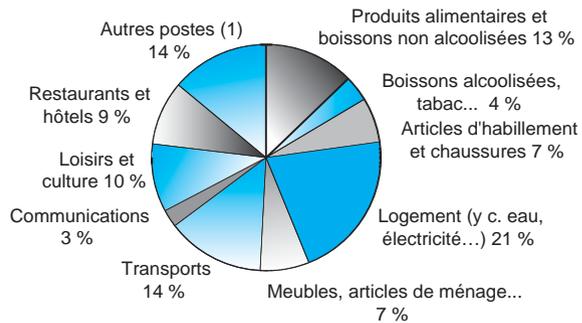
« Statistiques sur la Société de l'Information », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 4 - Industrie, commerce et services, n° 15/2003.

« Statistiques du cinéma », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 4 - Industrie, commerce et services, n° 8/2003.

## Graphique 1

### Structure des dépenses de consommation dans l'Union européenne en 2000

En % de la consommation totale



(1) Y compris santé et enseignement (à la charge des ménages).  
Source : Eurostat.

## Tableau 1

### Taux de pénétration et évolution de quelques équipements de loisirs en 2001

En %

	Téléphone mobile		Ordinateur personnel (1)		Taux d'accès des ménages à Internet (2)
	Taux pour 100 habitants	Évolution 2001/2000	Taux pour 100 habitants	Évolution 2001/2000	
Allemagne	68	16,7	35	13,3	44
Autriche	81	5,0	30	8,1	49
Belgique	75	36,7	36	9,4	41
Danemark	74	11,6	45	4,5	65
Espagne	74	22,2	17	17,2	29
Finlande	81	13,7	42	7,3	54
<b>France</b>	<b>63</b>	<b>24,6</b>	<b>34</b>	<b>11,6</b>	<b>36</b>
Grèce	75	34,3	8	14,7	9
Irlande	73	16,8	39	10,3	48
Italie	84	15,3	20	9,7	35
Luxembourg	98	42,6	52	15,0	55
Pays-Bas	77	14,8	43	9,5	65
Portugal	78	19,7	12	15,2	31
Royaume-Uni	75	12,2	37	9,0	45
Suède	81	12,4	56	11,1	64
<b>Union européenne</b>	<b>74</b>	<b>17,6</b>	<b>31</b>	<b>8,8</b>	<b>40</b>

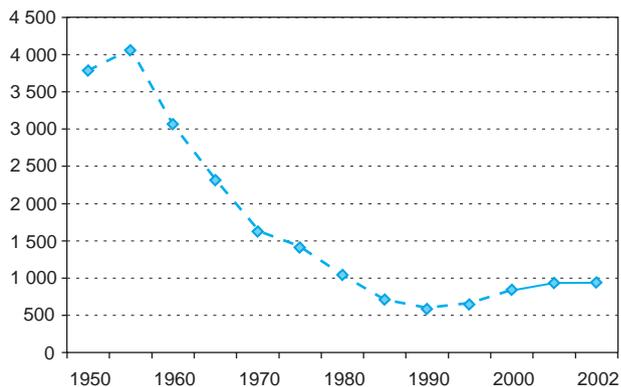
(1) Comprend les ordinateurs de bureau, portables et les terminaux de travail.  
(2) Taux de pénétration dans les ménages en mai/juin 2002.

Source : Eurostat.

## Graphique 2

### Nombre d'entrées (billets de cinéma vendus) dans l'Union européenne

En millions



Source : Eurostat.

Selon les premières estimations, l'Union européenne devrait compter plus de 378 millions d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2003. Avec la population des dix pays qui intégreront l'Union en 2004 (près de 75 millions d'habitants), elle en comptabiliserait 453 millions. Dans ce contexte, elle représenterait 8 % de la population mondiale au lieu de 6 % actuellement. Elle restera toutefois au troisième rang mondial, loin derrière la Chine et l'Inde, comprenant chacune plus d'un milliard d'habitants, et devant les États-Unis (279 millions).

Au sein de l'actuelle Union européenne, l'Allemagne demeure le pays le plus peuplé avec plus de 82 millions d'habitants, suivie de la France (tableau 1). Le pays le moins peuplé est le Luxembourg avec 449 000 habitants. Parmi les dix pays en voie d'adhésion, la Pologne comprend le plus grand nombre d'habitants (près de 39 millions) et Malte, le plus petit (396 000 habitants).

En 2002, l'accroissement total de la population européenne devrait atteindre 1,3 million de personnes contre 1,5 l'année précédente. Cette évolution s'explique par une baisse de l'accroissement naturel (- 54 000) et un solde migratoire également en recul (- 122 000). Dans la plupart des pays membres, les naissances l'emportent sur les décès. Trois d'entre eux, l'Allemagne, la Grèce et l'Italie, connaissent une situation inverse et affichent donc un solde naturel négatif. Leur croissance démographique dépend ainsi exclusivement du solde migratoire.

L'indicateur conjoncturel de fécondité européen s'établit à 1,47 enfant par femme en 2001 (tableau 2). C'est en Irlande qu'il est le plus élevé et qu'il a aussi le plus progressé (1,98 après 1,89). Vient ensuite la France avec 1,90 enfant par femme. C'est en Italie et en Espagne qu'il est le plus faible (1,24 et 1,25), et au Portugal qu'a eu lieu la plus forte baisse (- 0,1).

Depuis le début des années 90, le nombre de mariages célébrés au sein de l'Union européenne se maintient légèrement en dessous de 2 millions. La plupart des pays membres enregistrent une baisse du taux de nuptialité entre 2000 et 2001. Seule la Grèce connaît une progression : 12 000 mariages supplémentaires sont estimés pour 2001 (+ 27 %), portant le taux de nuptialité à 5,4 mariages pour mille habitants après 4,3 %.

Figurant parmi les plus bas du monde, le **taux de mortalité infantile** européen continue de régresser et en 2001, il atteint en moyenne 4,6 décès d'enfants de moins d'un an pour mille naissances vivantes. Il reste supérieur à celui du Japon (3,9 ‰) et inférieur à celui des États-Unis (6,8 ‰). Mais, de par le monde, tous les pays ne bénéficient pas de l'efficacité toujours croissante des services de santé et des conditions sociales. Ainsi, ce taux est-il de 20,1 ‰ en Russie, de 28,1 ‰ en Chine, jusqu'à 63,2 ‰ en Inde.

Au sein de l'Europe des Quinze, l'espérance de vie à la naissance ne cesse de progresser. Elle est estimée en moyenne à 75,3 ans pour les hommes et 81,4 ans pour les femmes. Mais en 2004, avec les dix pays en passe d'adhérer, celle-ci devrait chuter. En effet, dans la plupart d'entre eux, notamment en Europe centrale, l'espérance de vie à la naissance n'atteint pas 70 ans pour les hommes, 80 ans pour les femmes. Les moyennes les plus basses se rencontrent en Lettonie : 64,5 ans pour les hommes, 75,6 ans pour les femmes, soit une différence respectivement d'environ huit et trois années avec les européens ayant la longévité la plus courte. Parmi ces dix futurs membres, ce sont les Chypriotes qui vivent le plus longtemps, aussi bien hommes que femmes : 75,3 ans pour les premiers, 80,4 ans pour les secondes, durées proches de leurs voisins grecs.

#### DÉFINITION

**Taux de mortalité infantile** - Le taux de mortalité infantile représente le rapport des décès d'enfants de moins d'un an survenus au cours d'une année au nombre de naissances vivantes de la même année.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

« Statistiques sociales européennes – Démographie », *Tableaux détaillés*, Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales, édition 2002.

« Premières estimations démographiques pour 2002 », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales, n° 25/2002.

**Tableau 1**

*Mouvement de la population dans les pays de l'Union européenne en 2002*

	Population au 01/01/2003 (en milliers)	Naissances vivantes	Décès	Accroissement naturel	Solde migratoire (1)	Accroissement total
Allemagne	82 555,3	8,8	10,2	- 1,4	2,8	1,4
Autriche	8 159,3	9,6	9,2	0,4	2,1	2,5
Belgique	10 346,2	11,0	10,4	0,6	2,9	3,5
Danemark	5 387,6	11,9	10,9	1,0	2,6	3,6
Espagne	40 683,3	10,4	9,2	1,2	5,6	6,8
Finlande	5 207,3	10,6	9,4	1,3	1,1	2,4
<b>France (2)</b>	<b>59 636,7</b>	<b>12,9</b>	<b>8,9</b>	<b>4,0</b>	<b>1,0</b>	<b>5,0</b>
Grèce	11 018,4	9,0	9,4	- 0,4	3,2	2,8
Irlande	3 930,5	14,8	7,7	7,1	5,1	12,2
Italie	56 463,9	9,6	9,9	- 0,3	2,7	2,3
Luxembourg	448,6	11,9	8,3	3,6	6,7	10,3
Pays-Bas	16 194,9	12,5	8,8	3,8	1,8	5,5
Portugal	10 408,5	10,7	10,4	0,3	6,7	7,0
Royaume-Uni	59 087,5	11,2	10,2	0,9	1,8	2,7
Suède	8 942,5	10,6	10,6	0,0	3,7	3,7
<b>Union européenne</b>	<b>378 470,6</b>	<b>10,6</b>	<b>9,7</b>	<b>0,8</b>	<b>2,7</b>	<b>3,6</b>

Note : les chiffres de ce tableau sont des estimations, basées sur les données mensuelles provisoires disponibles aux environs du 1<sup>er</sup> décembre 2002.  
 (1) Y compris les corrections dues aux redressements censitaires, aux vérifications de registres, qui ne peuvent pas être repérées comme naissances, décès ou migrations.  
 (2) France métropolitaine.

Source : Eurostat.

**Tableau 2**

*Quelques indicateurs démographiques en 2001*

	Mariages (1)	Indicateur conjuncturel de fécondité	Naissances hors mariage (2)	Mortalité infantile (3)	Espérance de vie à la naissance	
					Hommes	Femmes
Allemagne	4,7	1,29	23,6	4,5	74,7 *	80,7 *
Autriche	4,2	1,29	33,1	4,8	75,4 *	81,2 *
Belgique	4,1	1,65	22,0 *	5,0	74,4 *	80,8 *
Danemark	6,6	1,74	44,6	4,9	74,3	79,0
Espagne	5,2	1,25	17,0 *	3,9	75,6	82,9
Finlande	4,8	1,73	39,5	3,2	74,6	81,5
<b>France (4)</b>	<b>5,1</b>	<b>1,90</b>	<b>42,6 *</b>	<b>4,6</b>	<b>75,5</b>	<b>83,0</b>
Grèce	5,4	1,29	4,1 *	5,9	75,4	80,7
Irlande	5,0	1,98	31,2	5,8	73,0	78,5
Italie	4,9 *	1,24	9,6 *	4,3	76,7	82,9
Luxembourg	4,5	1,70	22,3	5,9	74,9 *	81,3 *
Pays-Bas	5,1	1,69	27,7	5,3	75,7	80,6
Portugal	5,7	1,42	23,8	5,0	73,5	80,3
Royaume-Uni	5,1 *	1,63	40,1	5,5	75,7	80,4
Suède	4,0	1,57	55,5	3,2	77,5	82,1
<b>Union européenne</b>	<b>5,1 *</b>	<b>1,47</b>	<b>28,4 *</b>	<b>4,6</b>	<b>75,3 *</b>	<b>81,4 *</b>

Note : les chiffres en italiques, sont soit des données provisoires soit des estimations.  
 \* données de 2000.  
 (1) Pour 1 000 habitants.  
 (2) Pour 100 enfants nés vivants.  
 (3) Pour 1 000 enfants de moins d'un an nés vivants.  
 (4) France métropolitaine.

Source : Eurostat.

En 2000, dans l'Union européenne, la part des **dépenses de protection sociale** représente 27,3 % du produit intérieur brut (PIB), en baisse par rapport à 1999 (*graphique 1*). Depuis 1990, ce ratio connaît d'abord une hausse sensible jusqu'en 1993 où il atteint 28,8 % du PIB, en raison du ralentissement de la croissance et de la progression des prestations liées au chômage. Entre 1993 et 1996, il se stabilise. Depuis, il ne cesse de diminuer, surtout en Finlande (- 6,4 points) et en Irlande (- 3,7 points). Seuls trois pays affichent une hausse sur la période récente : la Grèce (+ 3,5 points), le Portugal (+ 1,5 points) et l'Italie (+ 0,4 points).

Dans l'ensemble de l'Union, les dépenses de protection sociale par habitant ont augmenté en termes réels de 1,7 % par an entre 1995 et 2000. Parmi les **prestations sociales**, les dépenses de vieillesse et de survie sont prédominantes : 46 % en 2000 (*tableau 1*), soit 12,1 % du PIB. C'est en Italie que leur part est la plus élevée (63,4 %) et en Irlande, à l'inverse, la plus faible. Ces différences s'expliquent entre autres par la structure par âge de la population : 24 % des Italiens et moins de 13 % des Irlandais ont plus de 60 ans. Les prestations de maladie et soins de santé pèsent pour plus de 27 % du total. En Irlande, leur importance dépasse les fonctions vieillesse et survie. Les pays du Nord mais aussi le Portugal consacrent plus de 10 % de leurs prestations à la fonction invalidité alors que trois pays, dont la France, moins de 6 %. La fonction famille/enfants représente 8,2 % du total des prestations. Elle s'élève à près de 17 % au Luxembourg et n'atteint pas 3 % en

Espagne. En ce qui concerne les prestations liées au chômage, leur importance s'est réduite de 25 % entre 1995 et 2000. Elles varient cependant beaucoup d'un pays à l'autre et ne sont pas toujours corrélées au niveau du chômage dans chaque pays. C'est aussi le reflet de différences sensibles quant à la couverture, à la durée d'indemnisation et au montant des prestations chômage.

Les principales sources de financement de la protection sociale en Europe sont les cotisations sociales (60,7 % du total des recettes en 2000), puis les contributions publiques alimentées par les impôts (35,8 %). Cette moyenne gomme des différences importantes entre les pays. Ainsi, la part provenant des cotisations sociales dépasse 65 % en Belgique, en Espagne, en France et aux Pays-Bas (*graphique 2*). À l'opposé, les impôts constituent la part principale de financement au Danemark (64 %) et en Irlande (58 %). Ces divergences sont le fruit de l'histoire et des logiques institutionnelles des systèmes de protection sociale de chaque pays. Elles s'atténuent peu à peu avec l'accroissement du financement fiscal dans les pays où il était faible. En 2000, la réduction de l'écart entre les deux principales sources de financement marque une pause.

La part des contributions publiques s'accroît au détriment de celle des cotisations sociales. Entre 1995 et 2000, la croissance en termes réels des recettes totales par habitant est de 11,3 %. Les contributions publiques ont augmenté plus rapidement (+ 20,6 %) que les autres sources de financement (+ 7,3 % pour les cotisations sociales et + 1,4 % pour les autres recettes).

#### DÉFINITIONS

**Dépenses de protection sociale** - Les dépenses de protection sociale comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et autres dépenses (par exemple les intérêts payés aux banques). La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

**Prestations sociales** - Elles couvrent l'ensemble des interventions d'organismes publics ou privés visant à soulager les ménages et les personnes de la charge d'un ensemble défini de risques et de besoins associés à la vieillesse, à la maladie, à la maternité et à la famille, à l'invalidité, au chômage... Elles sont classées selon huit fonctions.

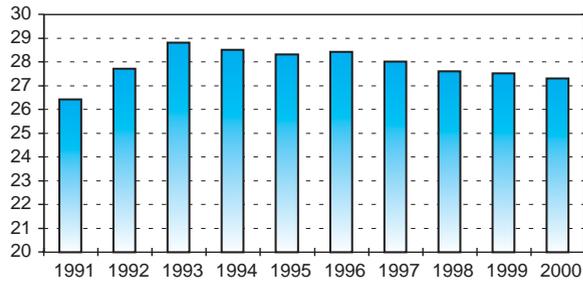
#### POUR EN SAVOIR PLUS

« La protection sociale en Europe », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales, n° 3/2003.

## Graphique 1

### Dépenses de protection sociale dans l'Union européenne

En % du produit intérieur brut (PIB)



Source : Eurostat-SESPROS.

## Tableau 1

### Prestations sociales dans les pays de l'Union européenne par groupe de fonctions en 2000

En % du total des prestations

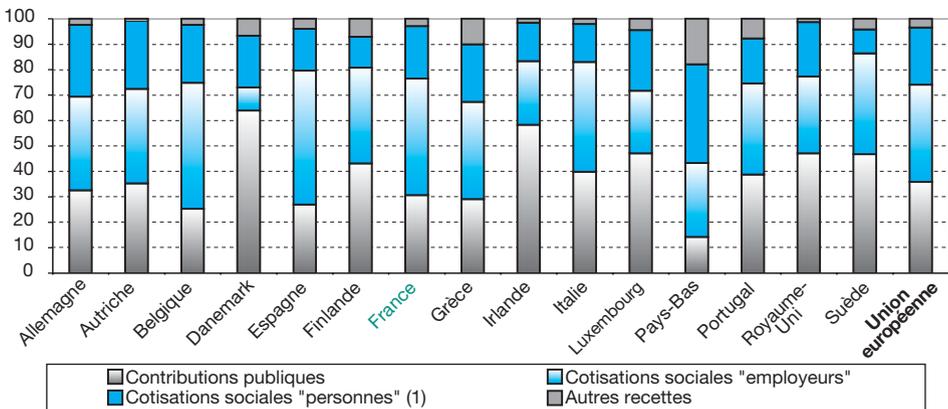
	Maladie, soins de santé	Invalidité	Vieillesse, survie	Famille, enfants	Chômage	Logement, exclusion sociale
Allemagne	28,3	7,8	42,2	10,6	8,4	2,6
Autriche	26,0	8,2	48,3	10,6	4,7	2,1
Belgique	25,1	8,7	43,8	9,1	11,9	1,4
Danemark	20,2	12,0	38,1	13,1	10,5	6,1
Espagne	29,6	7,6	46,3	2,7	12,2	1,6
Finlande	23,8	13,9	35,8	12,5	10,4	3,5
<b>France</b>	<b>29,1</b>	<b>5,8</b>	<b>44,1</b>	<b>9,6</b>	<b>6,9</b>	<b>4,5</b>
Grèce	26,6	5,1	49,4	7,4	6,2	5,4
Irlande	41,2	5,3	25,4	13,0	9,7	5,5
Italie	25,0	6,0	63,4	3,8	1,7	0,2
Luxembourg	25,2	13,7	40,0	16,6	3,3	1,2
Pays-Bas	29,3	11,8	42,4	4,6	5,1	6,8
Portugal	30,6	13,0	45,6	5,5	3,8	1,5
Royaume-Uni	25,9	9,5	47,7	7,1	3,2	6,8
Suède	27,1	12,0	39,1	10,8	6,5	4,5
<b>Union européenne</b>	<b>27,3</b>	<b>8,1</b>	<b>46,4</b>	<b>8,2</b>	<b>6,3</b>	<b>3,7</b>

Source : Eurostat-SESPROS.

## Graphique 2

### Recettes de protection sociale par type en 2000

En % du total des recettes



(1) Salariés, travailleurs indépendants, retraités ou autres personnes.

Source : Eurostat-SESPROS.



---

# ANNEXES

---

---

## INDEX DES ORGANISMES

---

### Liste des principaux organismes cités

<b>AELE</b>	Association européenne de libre échange.
<b>AGIRC</b>	Association générale des institutions de retraite des cadres.
<b>ANPE</b>	Agence nationale pour l'emploi.
<b>ARRCO</b>	Association des régimes de retraite complémentaire.
<b>ASSEDIC</b>	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
<b>BIT</b>	Bureau international du travail.
<b>CERC</b>	Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale.
<b>CEREQ</b>	Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
<b>CNAF</b>	Caisse nationale d'allocations familiales.
<b>CNAM(TS)</b>	Caisse nationale d'assurance maladie (des travailleurs salariés).
<b>CNASEA</b>	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.
<b>CNAV</b>	Caisse nationale d'assurance vieillesse.
<b>CNC</b>	Centre national de la cinématographie.
<b>CNRS</b>	Centre national de la recherche scientifique.
<b>CREDOC</b>	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.
<b>DARES</b>	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité.
<b>DEP</b>	Département des études et de la prospective de la direction de l'administration générale, ministère de la Culture et de la Communication.
<b>DEP</b>	Direction de l'évaluation et de la prospective, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (remplace la DPD).
<b>DGI</b>	Direction générale des impôts, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.
<b>DPD</b>	Direction de la programmation et du développement, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.
<b>DREES</b>	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité et ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées.
<b>DRT</b>	Direction des relations du travail, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité.
<b>EUROSTAT</b>	Office statistique des communautés européennes.
<b>FNEC</b>	Fonds national de l'emploi.
<b>FOREC</b>	Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale.
<b>FRR</b>	Fonds de réserve pour les retraites.
<b>FSV</b>	Fonds de solidarité vieillesse.
<b>INED</b>	Institut national d'études démographiques.
<b>INSEE</b>	Institut national de la statistique et des études économiques.
<b>INSERM</b>	Institut national de la santé et de la recherche médicale.
<b>IUFM</b>	Institut universitaire de formation des maîtres.
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économique.
<b>OMI</b>	Office des migrations internationales.
<b>SES</b>	Service économique et statistique de la direction des affaires économiques et internationales, ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer.
<b>UNEDIC</b>	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.

---

## INDEX THEMATIQUE

---

Note : les numéros en **gras** renvoient aux numéros des fiches thématiques, les autres aux numéros de pages de l'ouvrage.

- A**  
Accidents, accidents du travail 22, 23, 76, **12**  
Agressions 19  
Alimentation 14, **30**  
Allègements de charges 6, 17, 19, 43-45, 104, 125, 127-129, 131, 134, **5**  
Associations 77, 97, 105, **18**  
Assurance chômage 17, 47, 80, 134, **4**
- B**  
Baccalauréat 17, 27, 30-32, 34, 59, 61, 103, **7, 8**  
Bourses 36, 79, 87, 93-94
- C**  
Causes de décès 25  
Chômage 5-6, 12-13, 15-17, 19-20, 23, 51-52, 56-62, 75-76, 80, 82, 87-88, 106, 116, 126-127, 133, 143-145, 151, **4, 5, 8, 13, 15, 28, 32**  
Charges (patronales et salariées) 6, 104-105, 125, 127-128, 131, 133-134, 136, **5**  
Cinéma 17, **30**  
Conditions de travail 23, 46-47, **12**  
Conflits du travail 46-47  
Consommation 5-6, 12, 39-42, 51-53, 81-82, 103, 106, 125-127, 129, **1, 13, 14, 17, 26, 30**  
Contrat « jeunes en entreprises » 18, 102, **5**  
Cotisations sociales 6, 19, 40, 88-89, 125-127, 129, 131, 134, 150, 153, **10, 11, 13, 27, 32**  
Coût du travail 6, 17, 125, 128, 131-138  
Criminalité, crimes 19  
Croissance économique 5-6, 11-12, 52-54, 125, **1**  
Culture 17
- D**  
Décès 67-68, 72-73, 116, 134, **23, 25, 31**  
Démographie, démographique 6-7, 24, 27-29, 32, 67-68, 139-141, 146-148, 151, **2, 6, 23, 31**  
Dépenses d'éducation 36, **9, 29**  
Dépenses de santé 81-82, **1, 26, 30**  
Diplômes 30, 33-35, 59-61, **8, 29**  
Divorce 71, 103, 111, **20**  
Durée du travail 16-17, 41-44, 128, 133, **12**
- E**  
Embauches 16-19, 60, 102-103, 105, 128, **5**  
Éducation 27-38, 51, 53, 79, 85, 88, 93-94, 105, **9, 29**  
Emploi 5-6, 11-26, 28, 31, 39, 42, 44, 46-49, 51-52, 56-62, 64, 71, 76, 79-81, 85-88, 91-92, 94, 102, 104-105, 114, 116, 125-131, 134, 143-145, 152, **1, 2, 3, 4, 5, 8, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 24, 27, 28**  
Emplois aidés 131, 18-19, **5**  
Emplois-jeunes 11-12, 15, 19, 105, **4, 5**  
Emplois temporaires 14, **4**  
Entreprises 6, 13, 16-17, 19, 31, 36, 39, 43-48, 52, 97, 101-102, 104-106, 125-128, 131-133, 135-136, 146, 151, **1, 12**  
Épargne 45, 47-49, 51, 104, 106, 132, 146, 153, **1, 12, 14**  
Équipements des ménages 30  
Espérance d'activité 2  
Espérance de scolarisation 27, 29, **6, 29**  
Espérance de vie 72-74, 139, 141, 147-148, **23, 31**
- F**  
Famille 7, 63, 70, 76, 79-80, 85-99, 102-103, 105, 109-124, 141, **24, 27, 32**  
Famille monoparentale 7, 62-64, 89, 93-99, 109-111, 114, **24**  
Fécondité 69-71, 86, 119-120, 147, **23, 31**  
Fonction publique 45-46, 52, 72, 104, **11**  
Formation professionnelle 14, 29-31, 47, 101, 132, **3, 5**
- H**  
Habitation à loyer modéré (HLM) 62-64, 106, **22**  
Handicap 78, 85, 87-88, 91-94, 101, 103
- I**  
Immigré 7, 109-124, **24**  
Immigration 67-68, 103, 111-112, 118, **23, 24**  
Impôts 5, 7, 51-53, 62, 75, 82, 85-88, 91-92, 96-97, 103-104, 129, 131-132, 142, **1, 13, 14, 27, 32**  
Indice du coût de la construction (ICC) 22  
Inégalités 7, 54-55, 58, 62, 86, 91-92, **16**  
Insécurité 19  
Insertion 16-20, 76, 116, **5, 8**

Intérim 13-14, 43, 127, 143, **3, 8**  
Investissement 12, **1, 14, 21**

## J

Justice 72, 102, **19, 20**

## L

Logement 7, 17, 51, 53, 62-64, 75-76, 80, 85-92, 96-97, 104, 106, 109-110, 122, 142, **1, 14, 21, 22, 24, 30, 32**

Loisirs **14, 18, 30**  
Loyers 52, 62-63, 96, **1, 20, 22**

## M

Maladie 21-23, 52, 76, 79, 81-82, 97, 126, 133-134, 150, **12, 25, 26, 32**

Mariages 69-72, 60-63, 109-110, 113-116, 118-122, **20, 23, 31**

Migrations 67-68, 104, 112, 114, 118, 120, 122, **23, 31**

Mortalité 71, 73, 116, 147, **23, 25, 31**  
Musées **17**

## N

Natalité 6, 68, 69, 76, **23**  
Négociation collective 39, 45-49, **12**  
Niveau de vie 5-7, 53-56, 61-64, 86-93, 95, 97-99, 141-143, **15, 30**

## O

Opinions **15**  
Orientation (scolaire) 18, 28-29, 32, 35

## P

Pacte civil de solidarité (Pacs) 71-72, **23**  
Pauvreté (seuil et taux) 5-6, 53, 55-59, 62-64, 142-143

Pension (de retraites) 52, 76-77, 87, 140, 146, 148, 150-152

Politique de l'emploi 16, 18-20, 127, **2, 4, 5**  
Population active 5, 12, 15, 20, 58, 144, 151, **2, 3, 24, 28**

Population scolaire et universitaire 28-30, **6**  
Pouvoir d'achat 5, 39-41, 46, 51-53, 126-127, 130, **1, 10, 13**

Prélèvements 17, 40-41, 45, 52, 77, 85-88, 90-91, 96, 126, 150, **10, 11, 13**

Préretraites 16, 18-20, 24, 80-81, 143, 152, **2, 5**

Prestations familiales 6-7, 62, 75, 79, 85-98, 102, **27**

Prestations sociales 5, 7, 51-53, 75-76, 92, 132, **1, 13, 14, 27, 32**

Prime pour l'emploi 52, 85-88, 91-92, 104, 129

Prix 6, 39-42, 51-53, 76, 81, 106, 126, 129, **1, 10, 11, 13, 14, 15, 17, 22**

Produit intérieur brut (PIB) 5-6, 11-12, 36, 75, 81, 144, 148-149, 151, 153, **1, 5, 9, 13, 26, 27, 29, 32**

Protection sociale 6, 75-76, 82, 85, 141, 146, 148, 153, **20, 27, 32**

## Q

Qualification(s) 6, 17-18, 21, 23, 34-35, 40, 45, 101, 103, 125-128, 130-131, **5, 8, 29**

## R

Réduction du temps de travail 6, 16-17, 19, 39-41, 46-47, 125, 127-131, 146, **5, 10, 12, 18**

Retraite, retraités 6-7, 23-24, 47, 50, 57, 62, 64, 75-77, 82, 88, 97, 103, 106, 109, 134, 139-153, **10, 11, 12, 18, 27**

Revenu 5-7, 51-64, 77, 80, 82, 85-99, 129, 139-143, 146, 150-153, **1, 13, 14, 24, 27**

Revenu minimum d'insertion (RMI) 51, 59, 76, 80-81, 85, 87, 97-98, 101, **27**

## S

Salaires 6, 17, 19, 39-48, 51-52, 58-60, 62, 80, 82, 88, 96, 104, 125-131, 134, 150, 153, **1, 9, 10, 11, 12, 13**

Santé 6, 21-23, 32-33, 75-76, 81-82, 88, 97, 102, 105, **14, 25, 26, 27, 30, 31, 32**

Sécurité 103, 105-106, **19**

Sécurité sociale 53, 77-78, 82, 97, 103, 132, 134, **1, 12, 13, 14, 26**

Sida **25**

Smic 6, 17, 39, 41-42, 44, 48, 86, 88-92, 95-98, 102, 104, 106, 125, 128-130, 134, **10**

Sous-emploi 14-15, **3**

## T

Taux d'activité 5, 20, 24, 144-145, 148, 151-152, **2, 24, 28**

Téléphonie mobile **14, 30**

Temps partiel 14-15, 17-18, 43, 127, 131, 143, **3, 5, 28, 29**

Transferts sociaux 51-52, 76, 142, **13**

## U

Union européenne 6, 13, 67-69, 73, 101, 113, 117, 121, 123, 139-154, **28, 29, 30, 31, 32**

Unité de consommation (uc) 55-56, 86-87, 89-90, **142**

## V

Vacances **104, 18**

Victime, victimation **102, 19, 20**

---

## Liste des dossiers antérieurs

---

### Édition 2002-2003

- La place du projet professionnel dans les inégalités de réussite scolaire à 15 ans  
*Fabrice Murat et Thierry Rocher*
- Les équipements publics mieux répartis sur le territoire que les services marchands  
*Géraldine Martin-Houssart et Nicole Tabard*
- Les statistiques de la délinquance  
*Bruno Aubusson, Nacer Lalam, René Padieu et Philippe Zamora*
- Dix ans de vacances des Français  
*Céline Rouquette*

### Édition 2001-2002

- Le programme « nouveaux services – emplois jeunes » : premiers éléments pour une évaluation  
*Vanessa Bellamy*
- Avoir un emploi et être pauvre. Bas salaires, sous-emploi et chômage, quels liens avec la pauvreté ?  
*Jean-Michel Hourriez*
- Vers une baisse du nombre moyen d'enfants par femme ? Une simulation à comportements inchangés  
*Isabelle Robert-Bobée*
- La retraite ou le temps des loisirs  
*Hélène Michaudon*

### Édition 2000-2001

- La persistance du lien entre pauvreté et échec scolaire  
*Dominique Goux et Éric Maurin*
- Le recours aux services payants pour la garde de jeunes enfants se développe  
*Anne Flipo et Béatrice Sédillot*
- Inégalités de revenus et redistribution : évolutions 1970-1996 au sein des ménages salariés  
*Pascale Breuil-Genier*
- L'évolution de la redistributivité du système socio-fiscal entre 1990 et 1998 : une analyse à structure constante  
*Fabrice Murat, Nicole Roth et Christophe Starzec*

## Édition 1999-2000

- > Les allocataires du revenu minimum d'insertion : une population hétérogène  
*Cédric Afsa*
- > Parcours professionnels et retraite : à quel âge partiront les actifs d'aujourd'hui ?  
*Christine Lagarenne, Corinne Martinez et Guillaume Talon*
- > La répartition du travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale  
*Cécile Brousse*

## Édition 1998-1999

- > La dépendance des personnes âgées : recours aux proches et aux aides professionnelles  
*Pascale Breuil*
- > Niveau d'éducation en Europe : le rattrapage français  
*Louis Chauvel*
- > Les formes particulières d'emploi en France : un marche-pied vers les emplois stables  
*Laurence Bloch et Marc-Antoine Estrade*

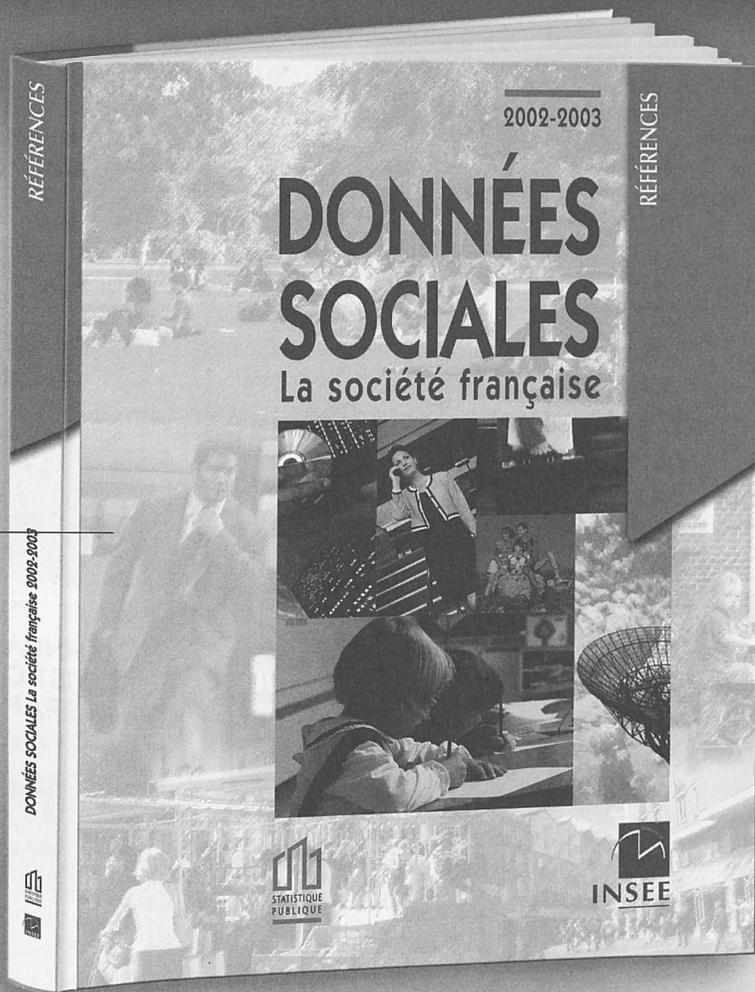
## Édition 1997-1998

- > Dépenses de santé et réforme de l'assurance maladie  
*Gérard Lattès et Patrick Pauriche*
- > Les familles monoparentales : aidées mais fragilisées  
*Nicolas Herpin et Lucile Olier*
- > Les sociétés britannique et française depuis vingt-cinq ans  
*Phillip Lee, Patrick Midy, Allan Smith et Carol Summerfield*

# Zoom sur la vie des Français

11<sup>e</sup> édition

Des spécialistes  
des sciences sociales  
éclairent les grands  
débats actuels



En vente à l'Insee et sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

L'ouvrage : 37,30 € - Collection Références

  
**INSEE**

# Vous cherchez un chiffre ?

106<sup>e</sup> édition

De l'emploi à la santé,  
de l'éducation à l'industrie,  
tout y est...

**NOUVELLE FORMULE**



En vente à l'Insee et sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

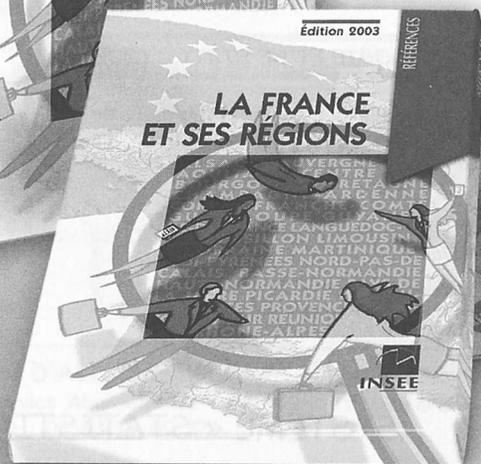
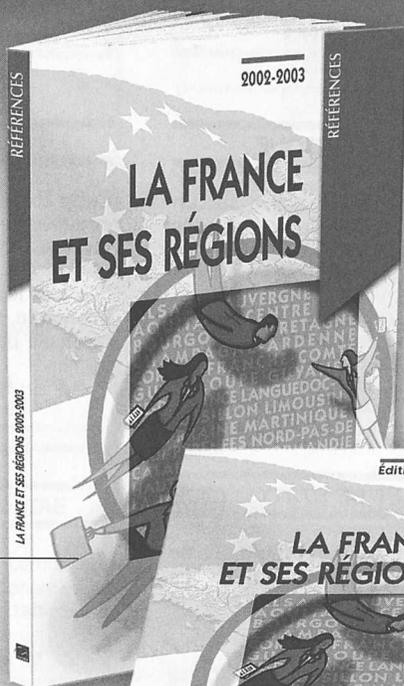
L'ouvrage : 61 € - Le cédérom : 35 € - L'ouvrage et le cédérom : 76 €

Collection Références

  
**INSEE**

# État des lieux des régions françaises

De l'emploi à la population,  
de la santé à l'industrie,  
découvrez tous les aspects  
économiques de votre région



En vente à l'Insee et sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

L'ouvrage : 12 € - Le cédérom : 35 € - Collection Références



**INSEE**

### BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUE

10 000 séries mensuelles, trimestrielles et annuelles concernant l'ensemble de la vie économique, complétées par les séries rétrospectives des principaux indices et par le bilan démographique.

France	55 €
Étranger	69 €

### ÉCONOMIE ET STATISTIQUE

Chaque numéro est un recueil d'articles sur un grand thème du débat social proposant des commentaires, des tableaux et des graphiques ainsi qu'une bibliographie.

France	63 €
Étranger	78 €

### ANNALES D'ÉCONOMIE ET DE STATISTIQUE

Cette collection publie des travaux originaux de recherche théorique ou appliquée dans les domaines de l'économie, de l'économétrie et de la statistique.

France	83 €
Étranger	103 €

### INSEE PREMIÈRE

Le « 4 pages » qui, régulièrement, présente les analyses et les commentaires des experts de l'Insee sur un thème de l'actualité économique et sociale.

France	70 €
Étranger	87 €

### INSEE RÉSULTATS

Cette collection présente les résultats détaillés des enquêtes et opérations statistiques menées par l'Insee.

Elle s'articule autour de deux séries : Société et Économie. Certains volumes sont sous forme d'un fascicule papier accompagné d'un cédérom.

#### Série 1 - Société

France	450 €
Étranger	560 €

#### Série 2 - Économie

France	300 €
Étranger	373 €

## SYSTÈME « STATISTIQUE PUBLIQUE »

### SYNTHÈSES

Cette collection présente des études et des enquêtes faites par les organismes du système statistique public.

France	146 €
Étranger	182 €

### RECUEIL D'ÉTUDES SOCIALES

Emploi, revenus, éducation, formation, chômage, salaires, mais aussi démographie, famille, santé, justice, logement, modes de vie. Une sélection des meilleurs articles récemment publiés par les principaux organismes publics français d'études et de statistiques du domaine social : Cereq, Credoc, Ined, Insee, etc.

France	48 €
Étranger	60 €



À PARIS

## INSEE Info Service

*Librairie, accueil du public,  
salle de consultation, prestations sur mesure*

Tour Gamma A  
195, rue de Bercy  
75582 PARIS cedex 12  
Tél. : 01 41 17 66 11

Dans vos régions, l'INSEE c'est aussi :  
l'accueil du public, des salles de consultation,  
des produits standard, des prestations sur mesure

### ALSACE

Cité administrative Gaujut  
14, rue du Maréchal Juin  
67084 Strasbourg Cedex  
Tél. : 03 88 52 40 40

### AQUITAINE

33, rue de Saget  
33076 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 57 95 05 00

### AUVERGNE

3, place Charles de Gaulle - BP 120  
63403 Chamalières Cedex  
Tél. : 04 73 31 82 82

### BOURGOGNE

2, rue Hoche - BP 1509  
21035 Dijon Cedex  
Tél. : 03 80 40 67 67

### BRETAGNE

36, place du Colombier - CS 94439  
35044 Rennes Cedex  
Tél. : 02 99 29 33 33

### CENTRE

43, avenue de Paris  
45000 Orléans  
Tél. : 02 38 69 53 35

### CHAMPAGNE-ARDENNE

10, rue Édouard Mignot  
51079 Reims Cedex  
Tél. : 03 26 48 60 00

### CORSE

Résidence du Cardo  
Rue des Magnolias - BP 907  
20700 Ajaccio Cedex 9  
Tél. : 04 95 23 54 54

### FRANCHE-COMTÉ

83, rue de Dole - BP 1997  
25020 Besançon Cedex  
Tél. : 03 81 41 61 61

### ÎLE-DE-FRANCE

7, rue Stephenson  
78188 S<sup>t</sup> Quentin-en-Yvelines Cedex  
Tél. : 01 30 96 90 00

### LANGUEDOC-ROUSSILLON

274, allée Henri II de Montmorency  
34064 Montpellier Cedex 2  
Tél. : 04 67 15 70 00

### LIMOUSIN

50, avenue Garibaldi  
87031 Limoges Cedex  
Tél. : 05 55 45 20 07

### LORRAINE

15, rue du Général Hulot - CS 54229  
54042 Nancy Cedex  
Tél. : 03 83 91 85 85

### MIDI-PYRÉNÉES

36, rue des Trente-Six ponts  
31054 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 61 36

### NORD-PAS-DE-CALAIS

130, avenue du Président J. F. Kennedy  
BP 769  
59034 Lille Cedex  
Tél. : 03 20 62 86 29

### BASSE-NORMANDIE

93, rue de Geôle  
14052 Caen Cedex 4  
Tél. : 02 31 15 11 00

### HAUTE-NORMANDIE

8, quai de la Bourse  
76037 Rouen Cedex  
Tél. : 02 35 52 49 11

### PAYS DE LA LOIRE

105, rue des Français Libres  
44270 Nantes Cedex 2  
Tél. : 02 40 41 75 75

### PICARDIE

21, rue des Otages  
80040 Amiens Cedex 1  
Tél. : 03 22 97 32 00

24h/24

DES SERVICES TÉLÉMATIQUES

## Internet

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)  
[www.sirene.tm.fr](http://www.sirene.tm.fr)  
[www.alisse.insee.fr](http://www.alisse.insee.fr)  
[www.recensement.insee.fr](http://www.recensement.insee.fr)  
<http://indicespro.insee.fr>

## Audiotel

08 92 68 07 60 (0,34 €/mn)  
Indices - Coordonnées de l'Insee

## Minitel

3615 INSEE (0,15 €/mn)  
3617 INSEE (0,84 €/mn)  
Renseignements par télécopie  
3617 SIRENE (0,34 €/mn)  
3617 PVI (0,34 €/mn)  
Indices des prix de vente industriels

### POITOU-CHARENTES

5, rue Sainte Catherine - BP 557  
86020 Poitiers Cedex  
Tél. : 05 49 30 01 01

### PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

17, rue Menpenti  
13387 Marseille Cedex 10  
Tél. : 04 91 17 57 57

### RHÔNE-ALPES

165, rue Garibaldi - BP 3196  
69401 Lyon Cedex 3  
Tél. : 04 78 63 28 15

## OUTRE-MER

### ANTILLES - GUYANE

Direction inter régionale  
41, rue Bébien - BP 300  
97158 Pointe-à-Pitre Cedex  
Tél. : 05 90 21 47 00

### GUADELOUPE

Service régional  
Avenue Paul Lacavé - BP 96  
97102 Basse-Terre Cedex  
Tél. : 05 90 99 36 70

### MARTINIQUE

Service régional - Centre Delgrès  
Boulevard de la Pointe des Sables - BP 641  
97262 Fort-de-France Cedex  
Tél. : 05 96 60 73 73

### GUYANE

Service régional  
Avenue Pasteur - BP 6017  
97306 Cayenne Cedex  
Tél. : 05 94 29 73 00

### RÉUNION

Direction régionale  
15, rue de l'École - BP 13  
97408 Saint-Denis MESSAG Cedex 9  
Tél. : 02 62 48 89 00

2003-2004

RÉFÉRENCES

# FRANCE, PORTRAIT SOCIAL

Comme chaque année, l'Insee propose dans « France, portrait social » le bilan des évolutions de la société française pour l'année 2002 et le premier semestre 2003.

Cette édition s'intéresse plus particulièrement aux retraites en Europe, à la vie familiale des immigrés et à la dynamique des salaires.

S'ajoute à ces thèmes d'actualité, une trentaine de fiches thématiques. Elles présentent une sélection d'indicateurs du domaine social, des commentaires et des définitions.



ISSN 1639-4968 : RÉFÉRENCES-Insee  
ISSN 1279-3671 : FRANCE, PORTRAIT SOCIAL  
ISBN 2-11-068206-X  
RÉF. FPORSOC03

Octobre 2003 - Prix 12,00 €



9 782110 682062